Quatre-vingt-treizième année. — N° 14. Le Numéro : 0,50 NF Lundi 16 et Mardi 17 Janvier 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

AVIS

Le « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » n° 2 de 1961 parait ce jour. Prix 0,30 NF.

* Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront edites en fascicules speciaux du format in-8° carré.

En vente :

ARTICLES TEXTILES

Tissus à base de laine.

La Direction des Journaux officiels a procédé à l'édition d'une brochure réunissant les diverses décisions actuellement en vigueur prises par le groupe permanent d'étude des marchés administratifs d'articles textiles en ce qui concerne spécialement les **tissus à base de laine pour habillement.** Outre les textes de base, sont reproduits dans cette brochure le cahier des prescriptions communes applicables aux marchés de tissus à base de laine pour habillement passés au nom de l'Etat, les fiches d'identification des tissus à base de laine sélectionnés, ainsi que les formules de revision de prix.

Cette brochure de 126 pages, de format in-4° carré, est mise en vente sous le **n° 1125 *ter*,** au prix de **6 NF**, ou expédiée sans frais sur simple demande accompagnée du montant.

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [C. C. P. 9063-13 *Paris*] à Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris [15e].)

(1 f.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Arrêtés du 11 janvier 1961 portant institution d'une régie d'avances et d'une régie de recettes (p. 643).

Arrêté portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté (p. 644).

Administration des services de la France d'outre-mer.

Arrêté portant détachement (administrateurs) (p. 644).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 10 janvier 1961 portant changements de noms (p. 644).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 10 janvier 1961 conférant l'honorariat à d'anciens maires adjoints de la ville de Paris (p. 644).

Arrêté du 4 janvier 1961 approuvant la participation du département du Puy-de-Dôme et de la ville de Clermont-Ferrand à la Société d'équipement de l'Auvergne (p. 644).

Arrêtés du 10 janvier 1961 portant interdiction d'un ouvrage en langue anglaise et rapportant certaines dispositions d'un précédent arrêté (p. 644).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 11 janvier 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 645).

Décret portant délégation de signature (p. 646).

Décrets portant promotions, nominations et rectificatif:
- Administration centrale (terre) (p. 647).
- Armée de terre (réserve) (p. 647).
- Armée de mer (réserve) (p. 671).

Arrêtés et *décisions* portant inscriptions à un tableau d'avancement, promotions, nominations, titularisations, reclassement et rectificatif.
- Armée de terre (réserve) (p 671).
- Armée de l'air (active) (p. 671).
- Personnel militaire féminin de l'armée de l'air (p. 679).
- Régisseurs d'avances (p. 680).
- Services extérieurs (mer) (p 680).
- Services extérieurs (air) (p. 680).
- Troupes d'outre-mer (p. 680).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 14 janvier 1961 autorisant l'aliénation aux enchères publiques d'un ensemble immobilier appartenant à l'Etat situé à Donges (Loire-Atlantique) (p. 687).

Arrêté du 13 janvier 1961 fixant la date du quatrième des tirages au sort prévus pour l'amortissement des bons 5 p. 100 1957 à prime indexée (p. 687).

Tableau d'avancement et *arrêtés* portant détachements (affaires économiques et institut national de la statistique et des études économiques) (p. 687).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques (p 687)

Décrets portant nominations (jeunesse et sports) (p. 687).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret n° 61-46 du 16 janvier 1961 relatif à l'intégration à la Société nationale des chemins de fer français des agents français stagiaires de la Compagnie des chemins de fer du Maroc et de la Compagnie franco-espagnole des chemins de fer de Tanger à Fez (p. 686).

Décret n° 61-47 du 16 janvier 1961 relatif à l'intégration à la Société nationale des chemins de fer français des agents français stagiaires du chemin de fer de Sfax à Gafsa, exploité par la Compagnie des phosphates, et du chemin de fer de Gafsa (p. 686).

Arrêtés portant détachements (ponts et chaussées) (p. 687).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret du 9 janvier 1961 concédant à Electricité de France (service national) l'aménagement et l'exploitation de la chute de Nentilla, sur l'Aude et l'Aiguette, dans les départements de l'Aude et de l'Ariège (p. 688).

Arrêté du 10 janvier 1961 accordant un permis d'exploitation de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes (p. 695).

Arrêté portant nomination (ordonnateurs secondaires) (p. 696).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 29 décembre 1960 portant déclaration d'utilité publique des travaux d'assainissement du bassin de l'Eyre (marais du Platiet, zone de Guilhemlay) à exécuter sur le territoire des communes de Sabres et de Solférino, dans le département des Landes (p. 696).

Arrêté portant remise de débet (p. 696).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission régionale de conciliation compétente pour la 1re circonscription d'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre (p. 696).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret n° 60-1397 abrogeant les décrets des 22 décembre 1952 et 11 février 1953 rendant applicable aux communes de Gué-de-Longroi et Janville (Eure-et-Loir) l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (rectificatif) (p. 696).

Arrêté du 30 décembre 1960 relatif à des opérations de voirie (p. 696).

Arrêté portant dissolution d'une association syndicale de reconstruction (p. 696).

MINISTERE DE L'INFORMATION

Arrêté portant détachement (radiodiffusion - télévision française) (p. 696).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocations de commissions (p. 697).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Premier ministre.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation) (p. 697).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux porteurs de bons 5 p. 100 1957 à prime indexée (p. 698).

Avis relatif au tirage de la Tranche spéciale du Vendredi 13 janvier de la loterie nationale 1961 (p. 698).

Ministère des travaux publics et des transports.

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 699).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance de postes de directeur économe des hôpitaux-hospices de Trévoux (Ain) et de Châteauneuf-sur-Charente (Charente) (p. 698).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice d'Haguenau (Bas-Rhin) (p. 698).

Avis de vacance d'un poste de sous-économe au sanatorium départemental d'Aincourt (Seine-et-Oise) (p. 698).

Avis de vacance de postes de médecin (hôpitaux psychiatriques et sanatoriums publics) (p. 698).

Annonces (p. 702).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Régies d'avances.

Le secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 48-951 du 8 juin 1948 créant un institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux ;

Vu le décret n° 50-1393 du 31 octobre 1950 portant organisation de l'institut, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le paiement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 ;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 16 avril 1956 fixant les modalités de la gestion financière de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux une régie d'avances pour le paiement des dépenses de fonctionnement de la région de recherches vétérinaires et zootechniques de l'Ouest africain, dont le siège administratif est situé à Dakar (République du Sénégal).

Art. 2. — Les dépenses de fonctionnement visées à l'article 1er se répartissent comme suit :

1° Salaire du personnel africain et de la main-d'œuvre de recrutement local ;

2° Frais de transport et de déplacement par voie terrestre en Afrique du personnel ci-dessus ;

3° Paiement des mémoires de travaux d'entretien et d'aménagement ne pouvant supporter les délais de la procédure normale d'ordonnancement dans la mesure où chaque opération ne dépasse par 1.000 NF ;

4° Dépenses urgentes de petit matériel, d'animaux, de denrées d'origine locale dans la mesure où le montant de chaque opération ne dépasse pas 2.000 NF.

Art. 3. — Des sous-régies d'avances relevant de la régie d'avances visée à l'article 1er peuvent être créées par décision du directeur de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux.

Les sous-régisseurs d'avances exercent leurs fonctions sous la responsabilité du régisseur d'avances.

Art. 4. — Le montant maximum des avances consenties au régisseur est fixé à 100.000 NF. Les avances seront attribuées par tranches qui ne devront pas excéder 50.000 NF, le déblocage d'une tranche d'avances étant subordonné à la justification, dans le délai d'un mois, de l'avant-dernière tranche consentie.

Art. 5. — Le régisseur et les sous-régisseurs sont nommés par le directeur de l'institut sur avis conforme de l'agent comptable.

Art. 6. — Le montant du cautionnement imposé au régisseur et aux sous-régisseurs ainsi que le montant de l'indemnité susceptible de leur être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1961.

Le secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté,
JEAN FOYER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur de la comptabilité publique,
MARTIAL-SIMON.

Régies de recettes.

Le secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 48-951 du 8 juin 1948 créant un institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux ;

Vu le décret n° 50-1393 du 31 octobre 1950 portant organisation de l'institut, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le paiement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 ;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 16 avril 1956 fixant les modalités de la gestion financière de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux une régie de recettes pour la perception des recettes de la région de recherches vétérinaires et zootechniques de l'Ouest africain, dont le siège administratif est situé à Dakar (République du Sénégal).

Art. 2. — Les recettes visées à l'article 1er se répartissent comme suit :

1° Recettes provenant de cessions à des particuliers et à des collectivités locales diverses des produits et services suivants :

Vaccins et sérums ;
Autres produits de laboratoire ;
Analyses, examens, expertises de tous genres ;
Animaux reproducteurs ou réformés provenant des stations de recherches zootechniques, animaux d'expérience après utilisation par le laboratoire, etc. ;

2° Remboursements pour trop-perçus ou autres recettes de gestion.

Art. 3. — Des sous-régies de recettes relevant de la régie de recettes visée à l'article 1er peuvent être créées par décision du directeur de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux.

Les sous-régisseurs de recettes exercent leurs fonctions sous la responsabilité du régisseur de recettes.

Art. 4. — Les recettes visées à l'article 1er du présent arrêté peuvent être effectuées soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal que le régisseur est tenu de se faire ouvrir, soit par voie de remise de chèque ou par ordre de virement.

Pour tous les encaissements qu'il effectue, le régisseur délivre des quittances extraites d'un registre à souches numéroté qui lui est remis par l'agent comptable de l'établissement.

Art. 5. — Le régisseur est tenu de verser à la caisse ou au compte courant postal de l'agent comptable à la fin de chaque trimestre ou dès que leur montant atteint 200.000 F C. F. A. les recettes encaissées en numéraire et de virer au crédit du compte courant postal de l'agent comptable les sommes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal pendant le trimestre écoulé.

Lorsque les règlements sont effectués par chèque ou ordre de virement, ces effets sont transmis par le régisseur à l'agent comptable au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception.

Les chèques sont préalablement endossés par le régisseur à l'ordre de l'agent comptable.

Art. 6. — Le régisseur arrête mensuellement ses écritures. Il établit et transmet à l'agent comptable un relevé faisant ressortir distinctement le montant par nature des recettes encaissées par ses soins.

A la fin de chaque trimestre, un titre de perception est délivré par l'ordonnateur de l'établissement et transmis à l'agent comptable pour lui permettre de justifier dans ses écritures le montant des recettes qui lui ont été transférées par le régisseur.

Art. 7. — Le régisseur et les sous-régisseurs sont nommés par le directeur de l'institut, sur avis conforme de l'agent comptable.

Art. 8. — Le montant du cautionnement imposé au régisseur et aux sous-régisseurs ainsi que le montant de l'indemnité susceptible de leur être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 9. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1961.

Le secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté,
JEAN FOYER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur de la comptabilité publique,
MARTIAL-SIMON.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté.

Le secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu le décret du 5 février 1960 relatif à la composition du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — M. Pierre Lami est nommé au cabinet du secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté en qualité de conseiller technique.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er janvier 1961 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1961.

JEAN FOYER.

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté du 12 janvier 1961, M. Maumon (Michel), administrateur de la France d'outre-mer (indice net 500), est placé dans la position de service détaché auprès de la caisse centrale de coopération économique, pour une durée d'un an au maximum à compter du 1er octobre 1959, pour exercer les fonctions de chargé de missions temporaires auprès des Etats de la Communauté.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 10 janvier 1961 portant changements de noms.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont autorisés à substituer :

Au nom de CUDORGE celui de CADORGE :

CUDORGE (Odette-Aimée), divorcée FOUGERE, née le 1er août 1911 à Paris (17e), demeurant à Oran (Algérie), 3, rue Guinet.

Au nom de ERLICH celui de DEGUEMP :

ERLICH (Jean-Antonio), né le 17 juillet 1913 à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise), demeurant à Paris (9e), 40, rue Vignon, agissant également au nom de son enfant mineur Yves, né le 15 mai 1940 à Nice (Alpes-Maritimes).

Au nom de GILOT celui de RUIZ-PICASSO :

1° GILOT (Claude-Pierre-Paul), né le 15 mai 1947 à Boulogne-Billancourt (Seine), demeurant à Paris (5e), 12 *bis*, rue du Val-de-Grâce ;

2° GILOT (Anne-Paloma), née le 19 avril 1949 à Boulogne-Billancourt (Seine), demeurant à Paris (5e), 12 *bis*, rue du Val-de-Grâce, mineurs représentés par la dame Marie-Françoise GILOT, épouse SIMON.

Au nom de GOLDSTEIN celui de GARNIER :

1° GOLDSTEIN (Charles-Isaac), né le 6 juin 1904 à Paris (3e), demeurant à Paris (18e), 13, rue de Clignancourt, agissant également au nom de son enfant mineure Arlette-Liliane, née le 3 septembre 1940 à Paris(10e) ;

2° GOLDSTEIN, (Philippe-Serge), né le 18 juin 1938 à Paris (10e), demeurant à Paris (18e), 13, rue de Clignancourt.

Au nom de GUITARD celui de BREUILLARD :

GUITARD (Michèle-Denise), née le 16 novembre 1947 à Alger (Algérie), demeurant à Hussein-Dey (Algérie), la Cressonnière, mineure représentée par la dame GUITARD (Christiane-Denise).

Au nom de HANUS celui de HANAUD :

HANUS (Lucien-Albert-André), né le 2 septembre 1931 à Pont-l'Evêque (Calvados), demeurant à Livry-Gargan (Seine-et-Oise), 39, allée Lafontaine, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Laurent-Roland, né le 4 février 1956 à Sevran (Seine-et-Oise) ; *b*) Philippe-Lucien, né le 28 août 1959 à Sevran (Seine-et-Oise).

Au nom de KARPELIOWICZ, dit KARPELEWICZ, celui de CARPEL :

KARPELIOWICZ, dit KARPELEWICZ (Claude), né le 11 mars 1940 à Paris (14e), demeurant à Paris (13e), 103, rue du Moulin-des-Prés, mineur représenté par la dame Rose Courtat, veuve Karpeliowicz.

Au nom de MACOUILLARD celui de MAILLAR :

MACOUILLARD (Jean-Claude), né le 8 janvier 1937 à Grézillac (Gironde), demeurant à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), école de pilotage de la flotte de la marine nationale.

Au nom de MASSICARD celui de BRUNEL :

MASSICARD (Anicet-Paul), né le 18 août 1952 à Paris (14e), demeurant à Paris (13e), 102, rue Bobillot, mineur représenté par le sieur Xavier Leclainche.

Au nom de OLEJNICZAK celui de OLNY :

OLEJNICZAK (François), né le 2 juin 1917 à Essen (Allemagne), demeurant à Montfermeil (Seine-et-Oise), 37, rue Paul-Bert, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Françoise, née le 30 juillet 1944 à Coulommiers (Seine-et-Marne) ; *b*) Jean-François, né le 21 avril 1946 à Coulommiers (Seine-et-Marne).

Au nom de TAHAR celui de TALLARD :

TAHAR (Lucien), né le 27 avril 1914 à Rabat (Maroc), demeurant à Tunis (Tunisie), 16, rue d'Athènes, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Daniel-Joseph, né le 14 avril 1947 à Tunis (Tunisie) ; *b*) Michèle, née le 27 juin 1951 à Tunis (Tunisie).

Au nom de TRAN celui de THOMAS :

TRAN (Félix-Louis), né le 17 juillet 1915 à Namdinh (Tonkin), demeurant à Epinay-sur-Seine (Seine), 12, rue d'Armentières.

Au nom de ZYPZER celui de UGE :

ZYPZER (Robert-René-Herbert), né le 4 novembre 1928 à Longeville-lès-Metz (Moselle), demeurant à l'Hôpital (Moselle), agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Véronique-Liliane, née le 24 juillet 1958 à Metz (Moselle) ; *b*) Serge-Robert, né le 4 juillet 1959 à Metz (Moselle).

Art. 2. — Conformément à l'article 8 de la loi du 11 germinal an XI, complété par l'ordonnance du 23 août 1958, la mention en marge des actes de l'état civil du nouveau nom conféré par le présent décret ne pourra être requise par le procureur de la République du lieu du domicile qu'après l'expiration du délai de un an fixé par ladite loi, et sur justification qu'aucune opposition n'aura été formée devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

EDMOND MICHELET.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 10 janvier 1961 conférant l'honorariat à d'anciens maires adjoints de la ville de Paris.

Par décret en date du 10 janvier 1961, MM. Quais (René) et Rousseau (Jean) ont été nommés respectivement maire adjoint honoraire du 9e arrondissement de Paris et maire adjoint honoraire du 17e arrondissement de Paris.

Approbation de la participation du département du Puy-de-Dôme et de la ville de Clermont-Ferrand à la Société d'équipement de l'Auvergne.

Par arrêté en date du 4 janvier 1961, ont été approuvées les délibérations en date des 11 janvier 1960 et 29 janvier 1960 par lesquelles le conseil général du Puy-de-Dôme et le conseil municipal de Clermont-Ferrand ont décidé de participer respectivement à concurrence de 64.000 NF et de 63.500 NF au capital social de la Société d'équipement de l'Auvergne, fixé à 250.000 NF.

Interdiction d'un ouvrage en langue anglaise.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939 ;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête :

Art. 1er. — La circulation, la distribution et la mise en vente de l'ouvrage en langue anglaise intitulé *The English Governess*, de Miles Underwood, sont interdites sur l'ensemble du territoire.

Art. 2. — Le préfet de police dans le département de la Seine et les préfets dans les autres départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 10 janvier 1961.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du cabinet,

GEORGES GALICHON.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939 ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 1956 portant interdiction sur l'ensemble du territoire de la circulation, de la distribution et de la mise en vente de divers ouvrages en langue anglaise édités par la société The Olympia Press, à Paris ;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête :

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté susvisé du 10 décembre 1956 sont rapportées en tant qu'elles concernent l'ouvrage en langue anglaise intitulé *The Ginger Man*, de J. P. Donleavy.

Art. 2. — Le préfet de police dans le département de la Seine et les préfets dans les autres départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 janvier 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
GEORGES GALICHON.

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 11 janvier 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 11 janvier 19561, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, au titre du décret n° 59-1195 du 21 octobre 1959, modifié par le décret n° 60-723 du 22 juillet 1960, les anciens combattants de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent :

Au grade de commandeur.

Bard (Louis), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 septembre 1917. Officier de la Légion d'honneur du 27 décembre 1934. Blessé et cité.

Chapou (Félix), lieutenant-colonel, cadre des chanceliers. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 janvier 1916. Officier de la Légion d'honneur du 19 décembre 1934. Blessé et cité.

Claverie (Georges-Rolland), lieutenant-colonel, génie. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1918. Officier de la Légion d'honneur du 11 juin 1937. Blessé et cité.

Dellajuto (Antoine), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1932. Blessé et cité.

Fabre (Louis), lieutenant-colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 24 mars 1915. Officier de la Légion d'honneur du 21 décembre 1926. Blessé et cité.

Foucher (Louis), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 octobre 1917. Officier de la Légion d'honneur du 20 décembre 1935. Blessé et cité.

Laloy (Georges-Eugène-Jules), colonel, artillerie. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1915. Officier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Neuville (Edouard-Eugène), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 23 décembre 1936 Blessé et cité.

Paraire (Julien-Jules-Laurent), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 mars 1915. Officier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

De Peretti (Don-Jacques), lieutenant-colonel, infanterie de marine. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 16 janvier 1926. Blessé et cité.

Peyret (Claudius-Joseph-Etienne), commandant, cadre des adjoints administratifs des corps de troupes. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 mai 1917. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1930 Blessé et cité.

Pochat-Cotilloux (Maximin-Edmond), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 20 décembre 1935. Blessé et cité.

De Vallois (André-Marie-François), colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1938. Blessé et cité.

Vanderputten (Charles-Vital-François), capitaine, artillerie. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 septembre 1920. Officier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933. Blessé et cité.

Par décret du Président de la République en date du 11 janvier 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, au titre du décret n° 59-1195 du 21 octobre 1959, modifié par le décret n° 60-723 du 22 juillet 1960, les anciens combattants de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent :

Au grade d'officier.

André (Eugène), capitaine, arme blindée et cavalerie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Aurousseau (Léon-Clément-André), médecin capitaine, service de santé. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Cité.

Barbier (Raymond), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Chomette (Antoine-Eugène), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Chotteau (Lucien-Louis), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 18 avril 1918. Blessé et cité.

Courreges (Jean-Louis-Guillaume-Gabriel), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1918. Blessé et cité.

Duval (Eugène), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Gardelle (Louis-Joseph-Eugène), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Grosperrin (Jean-Baptiste-Léon-Amand), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Joussaume (Sébastien-Marie-François), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 juin 1918. Blessé et cité.

Lecas (Louis), capitaine, artillerie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité

Lespès (Urbain), chef d'escadron, artillerie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Massière (Roger-Marius-Benjamin), médecin commandant, service de santé. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Mercklen (Louis-Narcisse), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Moinard (Edmond-Jean-Aimé), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Pailhous (Achille-Pierre-Casimir), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Riandet (Camille-Georges-Louis), capitaine, génie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Sourrieu (Lucien-Bertrand-Jules), chef d'escadron, artillerie de marine. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Stephant (Alexis-Mathurin), capitaine, artillerie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Thevenet (Pierre), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Turbert (Gaston-Maurice), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 juillet 1919. Blessé et cité.

Vanpeteghem (François-Benoit), capitaine, génie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Cité.

Vergniol (André), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 août 1918. Blessé et cité.

Wallez (Florian-Albert-Auguste), lieutenant, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Weisselfisch (Moïse-David), médecin capitaine, service de santé. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Blessé et cité.

Par décret en date du 11 janvier 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la proposition pour admission au traitement du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est admis au traitement afférent au grade d'officier de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la date du décret de promotion. sans traitement, l'ancien militaire de l'armée de l'air dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

DÉPORTÉ RÉSISTANT

Pour prendre rang du 10 mai 1955.

Marchandeau (Léon-Georges-Camille-Jean), sous-lieutenant des F.F.C., classe 1932, recrutement de Toulouse

Cette admission au traitement comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annule la citation antérieure qui a été attribuée à l'intéressé pour les blessures qui sont à l'origine de son invalidité.

Par décret en date du 11 janvier 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les déportés et internés de la Résistance dont les noms suivent :

Au grade de chevalier.

A titre posthume.

Albert (Louis), lieutenant.
Auger (Marcel), sous-lieutenant.
Baton, née O'Diette (Thérèse), sous-lieutenant. Cette nomination annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée accordée par décision n° 330 du 26 août 1957.
Beignet (Georges), sous-lieutenant.
Boehler (Joseph), sous-lieutenant.
Bonthoux (Didier), sous-lieutenant.
Brault (René), sous-lieutenant.
Bregeon (Albert), lieutenant.
Brochu (Armand-Emilien), sous-lieutenant.
Cadras (Félix), commandant.
Clauser (Xavier-Ignace), sous-lieutenant.
Coant (Louis), lieutenant.
Cogoy (Yves), lieutenant. Cette nomination annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée accordée par décision n° 626 du 23 octobre 1947.
Cordier (André), sous-lieutenant.
Courtat (Martial), lieutenant.
Coustillières (Claude), lieutenant. Cette nomination annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée accordée par décision n° 552 du 22 octobre 1947.
Cozic (Henri), sous-lieutenant.
Daniel (Jean), sous-lieutenant.
Delaballe (Ferdinand), sous-lieutenant.
Derrien (Pierre-Marie), sous-lieutenant.
Descours (Charles), sous-lieutenant.
Dizy (Alfred), lieutenant.
Dordet (André), lieutenant.
Droingt (René), sous-lieutenant.
Dubourg (Henri), capitaine.
Fredin (Charles), sous-lieutenant. Cette nomination annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée accordée par ordre général n° 161 du 22 avril 1947.
Gey (Marcel), sous-lieutenant. Cette nomination annule et remplace la médaille militaire attribuée par décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 13 octobre 1949) ainsi que la citation à l'ordre du corps d'armée accordée par ordre général n° 13 du 28 avril 1947.
Girard (Louis), lieutenant.
Genis, née Peylet (Jeanne-Marie), sous-lieutenant.
Guichard (René), sous-lieutenant.
Guilbon (Marcel), sous-lieutenant.
Guinvarch (Jean), adjudant-chef.
Goetz (René), sous-lieutenant.
Grassi (Ange), sous-lieutenant. Cette nomination annule et remplace la citation à l'ordre de la brigade accordée par ordre général n° 26 du 2 septembre 1946.
Groussard (René), capitaine. Cette nomination annule et remplace la concession de la médaille militaire attribuée par décret du 12 octobre 1946 (*Journal officiel* du 3 novembre 1946).
Guilbert (André-Georges), lieutenant.
Halope (Roger), lieutenant.
Hascoet (Jean-Louis), sous-lieutenant. Cette nomination annule et remplace la citation à l'ordre de la division accordée par ordre général n° 24 du 3 mai 1945.
Hildebrandt (Robert), lieutenant.
Hess (Jean), sous-lieutenant.
Jamain (René), sous-lieutenant.
Juchs (Raymond), sous-lieutenant.
Kopp (Marie-Joseph-Raymond), sous-lieutenant.
Lauvergnat (Georges), sous-lieutenant.
Lazarus (Pierre), capitaine.
Leclerc (Joseph), lieutenant.
Le Sann (Jean-Louis), sous-lieutenant.
Letiec (Georges), capitaine.
Maille (Pierre-Louis-Gonsague-Félix), lieutenant.
Mairot (Georges-Louis-Charles), sous-lieutenant. Cette nomination annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée, accordée par décision n° 789 du 15 juillet 1948.
Marie (Louis), sous-lieutenant.
Maricot (René), sous-lieutenant.
Maucotel (Paul), sous-lieutenant.
Millot (Xavier-Eugène), sous-lieutenant.
Moreau (Henri), sous-lieutenant.
Muller, née Langlois (Andrée), sous-lieutenant.
Oyon (Jean-Paul), sous-lieutenant.
Pacaud (Stanis-Gustave), sous-lieutenant.
Palluel Petit (Claude-Roger), sous-lieutenant.
Parlebas (Jacques), sous-lieutenant. Cette nomination annule et remplace la concession de la médaille militaire attribuée par décret du 14 janvier 1948 (*Journal officiel* du 17 février 1948).
Reinaud (Louis), sous-lieutenant.
Ronceray (Maurice), sous-lieutenant.
Rougeron (Albert), sous-lieutenant.
Roume (Martial), sous-lieutenant.
Royer (Henri), sous-lieutenant.
De Saint Pol (Guy), sous-lieutenant.
Sidney (Jean), sous-lieutenant.
Thier (Joseph), sous-lieutenant.
Thiery, née Guillemet (Félicie), sous-lieutenant.
Thomas (Maximilien), lieutenant.
Tinchant (Jean-Louis), sous-lieutenant.
Ulmann (Paul), lieutenant.
Volant (Claude), sous-lieutenant.
Volant (Pierre), sous-lieutenant.
Wilder (Salomon), sous-lieutenant.
Wittmann (Bernard), sous-lieutenant.

Ces nominations comportent :

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume ; elles annulent les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits ;

2° L'attribution de la médaille de la Résistance, à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

Par décret en date du 11 janvier 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent :

Au grade de chevalier.

A titre posthume.

Gastinne (Bertrand-Paul-Henri), sous-lieutenant, groupement d'aviation d'observation d'artillerie n° 4.
Javelle (Henri-François-Marie), sous-lieutenant, 57° bataillon du génie.

Régularisations.

Bessière (Guy-Alexandre-Léon-Charles), lieutenant, 110° régiment d'infanterie motorisé.
Boccacino (Gérard-Jean), sous-lieutenant, 41° bataillon du génie.
Cogrel (Louis-Jean-Joseph), sous-lieutenant, 452° groupe d'artillerie antiaérienne légère.
Sall (Hamet), adjudant-chef, 2/23° régiment d'infanterie de marine, mle 41/982/85405.
Zalewski (Bernard-Laurent-René), sous-lieutenant, 1er régiment d'infanterie motorisé.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de la valeur militaire.

Délégation de signature.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu le décret n° 56-661 du 30 juin 1956 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la défense nationale et des forces armées ;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement, modifié notamment par le décret du 5 février 1960,

Vu le décret n° 59-265 du 7 février 1959 fixant les attributions du ministre des armées ;

Vu le décret du 23 février 1960, modifié par le décret du 4 juillet 1960,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 23 février 1960 modifié portant délégation de signature du ministre des armées est modifié ainsi qu'il suit :

Premier alinéa.

Remplacer :

« M. le lieutenant-colonel d'infanterie Vaillant (Albéric), chef du service d'information et d'études du ministère des armées, reçoit délégation permanente de signature du ministre des armées dans les conditions suivantes »,

Par :

« M. le colonel d'infanterie de marine Simon (René-Marcel-Marie), chef du service d'information et d'études du ministère des armées, reçoit délégation permanente de signature du ministre des armées dans les conditions suivantes ».

Dernier alinéa.

Remplacer :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. le lieutenant-colonel Vaillant (Albéric) »,

Par :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel d'infanterie de marine Simon (René-Marcel-Marie) ».

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des armées,

PIERRE MESSMER.

Décret du 10 janvier 1961 portant nomination d'un administrateur civil de 1re classe honoraire à l'administration centrale du ministère des armées (terre).

Par décret en date du 10 janvier 1961, Mlle Defos (Suzanne-Ernestine-Victoria), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale du ministère des armées (terre), admise à la retraite, est nommée administrateur civil de 1re classe honoraire.

Décrets du 10 janvier 1961 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret du 10 janvier 1961, sont promus au grade de commandant de réserve ou au grade correspondant les officiers de réserve dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les capitaines de réserve :

a) Service d'état-major.

Alquier (René-Auguste-Eugène), E. M. 1re région militaire.
Lajoinie (Philippe-Antoine-André-Marie), E. M. 8e région militaire.
Joly (Maurice-Louis), E. M. 9e région militaire.
Juilliard (Louis-Victor-Jacques), E. M. 1re région militaire.
Amstoutz (Jean-Georges-Frédéric), E. M. 1re région militaire.
Libert (Marcel-Edmond-Léon), E. M. 6e région militaire.
Martin-Sane (Jacques-Marie-Edouard), E. M. 1re région militaire.
Guillonneau (Bernard-Jean-Marie), E. M. 1re région militaire.
Denonain (Jean-Jacques), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Ruyssen (Pierre-Henri-Théophile), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Hanne (Joseph), E. M. 6e région militaire.
Robert (Jean), E. M. 4e région militaire.
Morette (Georges-Edouard-Constant), E. M. 6e région militaire.
Cuillier (Paul-René), E. M. 1re région militaire.
Cartier (Robert-Pierre), E. M. 6e région militaire.
Le Gal (Paul-Joseph-Léon), E. M. 3e région militaire.
Louchet (Charles-Gaston-Joseph), E. M. 2e région militaire.
Carbonnel (Jean-Sylla), E. M. 9e région militaire.
Doray (Jean-Jules-Louis-Paul), E. M. 4e région militaire.
Timbal Duclaux de Martin (Henri-Marie-Louis), E. M. 5e région militaire.
Audibert (Raoul-Victor-Félix-Adrien), E. M. 1re région militaire.
Libert (René-Paul-Louis), E. M. 9e région militaire.
Broistedt (Pierre), E. M. 6e région militaire.
Mazen (Jean-Abel-Natalis), E. M. 7e région militaire.
Dalat (Jean-René-Gaston-Louis), E. M. 4e région militaire.
Henry (Jacques-Marcel-Philippe), E. M. 1re région militaire.
Virenque (Michel-Jean-René), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Rechenmann (Roger-Jules), E. M. 6e région militaire.
Flechon (Jean-Joseph), E. M. 6e région militaire.
Roquet (Jean-Georges-André), E. M. 1re région militaire.
Jambu-Merlin (Roger-Louis), E. M. 3e région militaire.
Audeguy (Maurice), E. M. 1re région militaire.
Gensburger (Georges), E. M. 2e région militaire.
Chochon (Robert-Edmond-Jean), E. M. 1re région militaire.
Wasse (Jean-Henri-Paul), E. M. 2e région militaire.
Legendre (Michel-Albert-Georges), E. M. 1re région militaire.
Cheminot (Jack-Alexandre), E. M. 7e région militaire.
Vanegue (Jean-Georges-Alfred), E. M. 2e région militaire
Mazoyer (Jean-André), E. M. 9e région militaire.
Gourbin (Louis-Jean-Pierre-Nicolas), E. M. 4e région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Bouyries (Louis-Jean-Marie), E. M. 1re région militaire.
Moulonguet-Doleris (Claude-Jacques-Albert), E. M. 1re région militaire.
Bouc (Jacques-Paul-Henry), E. M. 4e région militaire.
Dousteyssier (Raymond), E. M. 8e région militaire.
Potier (René-Julien-Alphonse), E. M. 3e région militaire.
Faugère (Roger-Adrien), E. M. 5e région militaire.
Lemitre (André-René-Paul), E. M. 1re région militaire.
Demaizière (Irénée), E. M. 7e région militaire.
Havert (René-Vallery-Charles), E. M. 8e région militaire.
Dillenseger (Jean-Joseph-Lucien), E. M. 6e région militaire.
Arnould (Théodore-Félicien), E. M. 6e région militaire.
Larue (Marcel), E. M. 6e région militaire.
Flutte (André-Edouard), E. M. 9e région militaire.
Pluot (Robert-Marcel), E. M. 6e région militaire.
Otto (Lucien-Joseph), E. M. 1re région militaire.
Cachard (Marc-Charles-Robert), E. M. 8e région militaire.

c) Arme.

Berst (Jean), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Lupatelli (Eugène), groupe de subdivisions de Nice.
Seguret (Robert-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Rousselot (Paul-Alphonse-Joseph), subdivision autonome de la Moselle.
Chmielewski (Gérard), E. M. 8e région militaire.
Reiber (Jean-Paul-François), subdivision autonome de la Seine.
Delafon (Jean-Claude-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Minebois (Robert-Pierre-Pol), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Sol (René-Joseph), groupe de subdivisions de Perpignan.
Maigne (Maurice-Antonin), groupe de subdivisions de Pau.
Pouplier (Albert-Polycarpe-Charles), subdivision autonome de la Moselle.
Billard (René-Jean-Hubert), groupe de subdivisions de Tours.
Rottier (Alphonse-Louis-Marie-Jean), groupe de subdivisions de Caen.
Arramon-Tucoo (René-Robert), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Monceau (Jean-René), subdivision autonome de la Seine.
Roemer (Louis-Laurent-Jacques), groupe de subdivisions de Versailles.
Frerebeau (Lucien-Aimé-Théodore), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
David (Ferdinand-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Fabre (Georges-Henri-Marie-Augustin), groupe de subdivisions de Toulouse.
Jahan (Louis-Marie-Gustave), subdivision autonome de la Seine.
Zaragoza (Rafael), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Foussadier (Jean-Paul-Louis), groupe de subdivisions d'Amiens.
Abignoly (Jean-Maurice), région territoriale et corps d'armée d'Alger (en situation d'activité).
Berthier de Grandry (Jacques-Marie-Noël), E. M. 5e région militaire.
Derouin (Jean-Gustave-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Dubreuil-Chambardel (Raoul-Philippe-Emile-Daniel), groupe de subdivisions de Tours.
Passevent (Léon-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Oran (en situation d'activité).
De Sallmard de Ressis (Marie-Henri-Francisque-Godefroy), subdivision autonome de la Seine.
Faure (Pierre-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Garin (Jean-Xavier-Léon), groupe de subdivisions de Nice.
Celet (Jean), subdivision autonome de la Seine.
Besse (Antoine), groupe de subdivisions de Limoges.
Picon (Jean-Maurice-Emile), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Lisbonne (Jean-Albin-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Nicolle (Jean-René), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Daure (Alfred-Joseph-Désiré-Alexandre), subdivision autonome de la Seine.
Brutin (André-Jean-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Mathieu (Fernand-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
Adam (Emile-Raymond), subdivision autonome de la Moselle.
Pee (Maurice-René), groupe de subdivisions de Chambéry.
Brincourt (Pierre-Georges-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Vie-Barosi (Victor), groupe de subdivisions de Lyon.
Villain (Marcel), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
France (Robert-François), subdivision autonome de la Seine.
Chabanel (Pierre-Roger), subdivision autonome de la Seine.
Guiu (Jean-Marie-Antoine-Gilles), groupe de subdivisions de Pau.
Gérard (André-Gustave-Adrien), subdivision autonome de la Seine.
Soulas (André), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Baudoin (Raymond-Arthur), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Pinganaud (André), groupe de subdivisions de Poitiers.
Bois (Jean-André), groupe de subdivisions de Dijon.
Favier (Pierre-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Botet (Georges), groupe de subdivisions de Montpellier.
Blin (Edmé-Lucien-Roger-Maurice), E. M. 4e région militaire.
Lansot (Pierre-Charles), groupe de subdivisions de Pau.
Duquet (Pierre-Jules-Fernand), groupe de subdivisions d'Amiens.
Chabert (Lucien-Jean-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Lepetit (Paul-Ferdinand-Emile), subdivision autonome du Nord.
Pays (Henri-François-Jules), groupe de subdivisions de Rennes.
Jeanblanc (Henri-Alexandre-Jean-Baptiste), groupe de subdivisions de Lyon.
François (Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Bourgaux (Jean-Pierre-François), service des affaires algériennes (en situation d'activité).
Jeantis (Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Cantrelle (Fernand-Abel), groupe de subdivisions de Lyon.

Rivière (Robert-Henri-Honoré), groupe de subdivisions de Montpellier.
Boiteux (Marie-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Guillaumeau (André-Robert-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Gerbier (Paul-Maurice), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Weymeringer (Jean-Paul), groupe de subdivisions de Nice.
Roy (Edouard-Jean-Maxime), groupe de subdivisions de Versailles.
Gues (René-Albert), subdivision autonome de la Seine.
Fichard (Jean-Claude), 1re région militaire.
Castay (Pierre-Paul-Joseph), 1re région militaire.
Thiabaud (Emile-Pierre), groupe de subdivisions de Besançon.
Bourgin (Robert-Jules-François), groupe de subdivisions de Dijon.
Mayaud (Jean-Marie-Pierre-Alexandre-Emile), groupe de subdivisions de Limoges.
Flament (Pierre-Jean-Fernand), groupe de subdivisions de Caen.
Marquette (André-Louis-Emile), subdivision autonome du Nord.
Remmel (Charles-Marie-Gabriel), subdivision autonome de la Moselle.
Michon (Jean-Eugène-Agenor), groupe de subdivisions de Poitiers.
Rigaud (Emile-Jean-Joseph), 1re région militaire.
Clément (Marcel-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
Massol (Emile-René-Jacques), groupe de subdivisions de Montpellier.
Redslob (Christian-Robert-Francis), groupe de subdivisions de Versailles.
Charuel (Bernard-Marie), subdivision autonome de l'Aisne.
Swerry (Jean-Jules) subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Jubier (Georges-Louis-Achille), groupe de subdivisions du Mans.
Roy (Raoul-Charles), groupe de subdivisions de Nevers.
Deret (Gabriel), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Chretien (Marie-Gilbert-André-Nicolas), groupe de subdivisions de Nancy.
Darnel (Georges-Jean-Cyprien), subdivision autonome du Nord.
Culard (Armand-Joseph-Jean), groupe de subdivisions de Chartres.
Hoste (Raymond-Edouard), subdivision autonome du Nord.
Vincent (Marcel-André), groupe de subdivisions de Versailles.
Gerard (Robert-Marcel), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
De Tarde (Bertrand-Marie-Etienne), groupe de subdivisions de Perpignan.
Lenoble (Georges-Octave-Jean), groupe de subdivisions de Dijon.
Dellac (Louis), groupe de subdivisions de Montauban.
Camier (Jacques-Maurice), subdivision autonome du Nord.
Caquineau (Clément-Pierre-Marcel), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Danzin (Raymond-Maurice), subdivision autonome du Nord.
Vialis (Jean), forces françaises en Allemagne.
Cadoret (Gilbert-Gaston), groupe de subdivisions de Nevers.
Bachelet (Paul-Fernand-Ulysse-Gaston), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Fosse (Maurice-André), 1re région militaire.
Olives (François-Paul), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Azema (Georges-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Nabarra (Auguste-Charles), groupe de subdivisions de Versailles.
Fivel-Demoret (Marcel), groupe de subdivisions de Chambéry.
Proust (Robert-Edmond), groupe de subdivisions de Poitiers.
Chabriac (Jean-Gilbert-Léon), groupe de subdivisions de Caen.
Berthet (André-Roger), groupe de subdivisions de Tours.
Dutheillet de Lamothe (Louis-Georges-Alain), subdivision autonome de la Seine.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de chef d'escadrons de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les capitaines de réserve :

a) Service d'état-major.

Radet (Marcel-Lucien), E. M. 1re région militaire.
Perrin (Simon), E. M. 6e région militaire.
Touzet (Serge-Joseph-Antoine), E. M. 3e région militaire.
Dominici (Jean-Vincent-Victor), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Jousset (Claude-Marie-André-Adrien), E. M. 1re région militaire.
Saint-Jean (Robert-Casimir-Auguste), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Watrin (Edmond-Maurice), E. M. 1re région militaire.
Chazelle (René-Louis), E. M. 1re région militaire.
Le Mevel (Georges-Charles-Jean), E. M. 3e région militaire.
Michon-Coster (Henri-Marie-Joseph-Ernest-Jacques), E. M. 1re région militaire.
Baroth (Robert-Albert-Pierre), E. M. 6e région militaire.

b) Arme.

Gudin du Pavillon (Pierre-Marie-Georges-Félix), forces françaises en Allemagne.
Bigou (René-Léon-Jules), groupe de subdivisions de Perpignan.
Lejeune (Edgard-Louis-François-Joachim-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Garrau (Gabriel-Jean-Robert), groupe de subdivisions de Limoges.
Martin (Roger-Edouard-Jules-Henri), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Durand (Jean-Adrien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Di Luccio (Georges-Vincent-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Cazenave (Georges-Auguste-Robert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Marti (Pierre-Henri), groupe de subdivisions de Montauban.
Jayet (Emile-Jean-Baptiste), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Mouren (Jacques-Henri-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
Adrian (Jean-Paul-Albert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Hachin (Michel-Nestor-Jean-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Kunzli (Jean-Maurice), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Vaulont (Jean-Pierre-Louis-Philippe), subdivision autonome de la Seine.
Passet (Benjamin-Laurent), subdivision autonome de la Seine.
De Gauldrée de Boileau de Lacaze (Fernand-Marie), service des affaires algériennes (en situation d'activité).
Leriche (Jean-Jacques-Lucien), groupe de subdivisions d'Orléans
Bonneau de Beaufort (Jacques-Marie-Joseph-Léon-Ghislain), groupe de subdivisions de Caen.
Capdeville (Maurice-Alphonse-François), groupe de subdivisions de Versailles.
De La Lance (Jean-Marie), groupe de subdivisions de Nancy.
Coppenolle (Camille-Adolphe), subdivision autonome du Nord.
Czulowski (Louis-Marie-Albert-Pie), groupe de subdivisions de Toulouse.
Pujos (Jean-Sébastien-Gabriel-François), groupe de subdivisions de Lyon.
Mellet (Jean-François-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Brunlet (Jean-César), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Trutie de Vaucresson (Guy-Emile-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Servant (André), groupe de subdivisions de Dijon.
Destremau (Bernard-Jean-Yves), zone d'outre-mer n° 3.
De Saboulin Bollenna (Frédéric-Octave-Xavier), groupe de subdivisions de Marseille.
Lemonnier (Serge-Gustave-Eugène), groupe de subdivisions de Chartres.
Prom (Louis-Ernest-Eugène), E. M. 9e région militaire.
Perreau (Eric-Marie-Pierre), groupe de subdivisions de Nantes.
Richard (Paul-Ferdinand), groupe de subdivisions de Tours.
Lambert (Claude-Jean), groupe de subdivisions de Lyon
Job (Paul-Marie-Pierre), groupe de subdivisions de Nancy.
Chapon (Michel-Jacques-Marie-Jean-Marcel), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Szersnovicz (Charles-Marie-Arsène-Jean), groupe de subdivisions de Poitiers.
Franck (Claude-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Brocard (André-Emile), groupe de subdivisions de Dijon.
De La Fouchardière (Pierre-Marie-Alphonse), subdivision autonome du Nord.
Chazelle (Jean-Henri), groupe de subdivisions de Nantes.
Blanc (Louis-Jules-Michel), groupe de subdivisions de Lyon.
Le Maignan de Kerangat (Jean-Yves-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Kielholz (Jean-Jacques), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Cassigneul (Gérard-Victor-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Colomes (André-Louis-Marcel), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Pelleray (Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Vallet (Fernand), groupe de subdivisions de Versailles.
Gouiller (Ernest-Jean), groupe de subdivisions de Limoges.
Barre (Georges-Guy), groupe de subdivisions de Nancy.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les capitaines de réserve :

a) Service d'état-major.

Gantes (Henri-Serge-Hector), E. M. 1re région militaire.
Hermite (Guy-Henri), E. M. 1re région militaire.
Forquenot de La Fortelle (Robert-Pierre-Joseph), E. M. 1re région militaire.
Sarrat (Gabriel-Joseph-Jacques), E. M. 5e région militaire.
Passot (Maurice-Antoine), E. M. 1re région militaire.
Haillot (André-Léon-Joseph), E. M. 4e région militaire.
Gehant (Emile), E. M. 7e région militaire.
Serrurier (Pierre-Emile), E. M. 7e région militaire.
Comolli (Yvan-Louis-Ferdinand), E. M. 1re région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Violas (René-Lucien), E. M. 6e région militaire.
Chevallier (Pierre-Emilien), E. M. 1re région militaire.

c) De campagne.

Guyot (Jean-Léon-Maurice), 5e région militaire.
Babinet (Henri-Léon-Olivier), groupe de subdivisions de Poitiers.
Oudet (Gabriel-Marie), forces françaises en Allemagne.
Pralon (Robert-Henri), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Chemel (Robert), groupe de subdivisions d'Amiens.
Imbert de Tremiolles (Marie-Jean-Christian), groupe de subdivisions du Mans.
Rousseau (Georges), groupe de subdivisions de Lyon.
Boisaubert (Maurice-André-Jean-Georges), groupe de subdivisions du Mans.
Bergeret (Albert-Pierre-Henri), groupe de subdivisions de Montpellier.
Gonon (Georges-François-Antoine), groupe de subdivisions de Grenoble.
Vincent (Georges-Henri-Auguste), E. M. 5e région militaire.
Greget (Charles-Jean-Alexandre), groupe de subdivisions de Versailles.
Brisset (Roger-Marcel-Manassé), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Debin (Pierre-Eugène-Gustave), subdivision autonome de la Moselle.
Saillard (Marcel-Eugène), groupe de subdivisions de Grenoble.
Mouret (André-Ulysse-Edmond), subdivision autonome de l'Aisne.
Bittebierre (André-Léon-Jean), subdivision autonome du Nord.
Solal (Fernand-Isaac), subdivision autonome de la Seine.
Babeau (Michel-Louis-Marie-René), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Dosda (Maurice-Léon-Joseph), subdivision autonome de la Moselle.
Papavoine (Georges-Raphaël-Henri), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Deffinis (Louis-Justin-Edmond), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Graviere (Jean-Marie-André-Jacques), subdivision autonome de la Moselle.
Pierard (Roger-René-Jacques-Marie), subdivision autonome du Nord.
Murgalet (Jacques-René-Charles), groupe de subdivisions de Besançon.
Fort (René-Henri), groupe de subdivisions de Versailles.
Viale (Fernand-Désiré-Jean-Antoine), subdivision autonome de la Seine.
Venant (Albert-Jean), subdivision autonome de l'Aisne.
Maillard (Paul-Camille-Louis), subdivision autonome de la Seine.
André (Pierre-Albert-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Farges (Roger-Paul), groupe de subdivisions de Lyon.
Gouze (Georges-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Doxat (Jean-Pierre-Roland), groupe de subdivisions de Versailles.
Giraud (Joseph-Roger), groupe de subdivisions de Tours.
Stempfler (Emile-René-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.

d) F. T. A.

Rambach (Jean-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Robert (Pierre-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Montpellier.
Lambert (Emile-Jean-Baptiste), groupe de subdivisions de Limoges.
Poncelet (André-Marie-Joseph), subdivision autonome de la Moselle.
Maitre (Roger-Armand), groupe de subdivisions de Dijon.
Morterol (Michel-Georges-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Plantard (Jean-Charles-Octave), subdivision autonome de la Moselle.
Lucot (Daniel-Antoine-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Dulin (André-Louis), groupe de subdivisions de Marseille.
Lapadu-Hargues (Philippe-Raoul-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Marlot (Georges-Justin-Emile), groupe de subdivisions de Grenoble.
Brenguier (Jacques-André), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Batiot (Jean-Charles-Armand), groupe de subdivisions de Nantes.

Train.

Au grade de chef d'escadron de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les capitaines de réserve :

a) Service d'état-major.

Durand (Roger-Hermant), E. M. 1re région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Van Pradelles de Palmaert (Ghislain-Marie-René), E. M. 1re région militaire.
Lacoin (Marie-André-Michel), E. M. 1re région militaire.

c) Arme.

Weil (Eugène-Joseph), groupe de subdivisions de Nancy.
Ghienne (Georges), subdivision autonome du Nord.
Leroy (Henri-Jean-Benjamin), groupe de subdivisions de Besançon.
Cherrier (Henri-Louis-Adrien), groupe de subdivisions de Pau.
Breham (Alain-Georges-Paul-Marie-Michel), subdivision autonome de la Seine.
Dumont (Julien-Emile-Ernest), groupe de subdivisions de Nice.
Remond (Marcel-Louis), groupe de subdivisions de Nantes.
Thomas (Emile), groupe de subdivisions de Perpignan.
Arnal (Marius-Joseph), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Mattei (Pierre-Jean), service des affaires algériennes (en situation d'activité).
Nourrisson (Jean-Léon), groupe de subdivisions de Caen.
Le Doux (René-Adolphe), groupe de subdivisions de Caen.
Houzard (Henri-Charles-Joseph), groupe de subdivisions de Caen.
Duprey (Joseph-André-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Eysenbout (Pierre-Edmond-Marcel), subdivision autonome du Nord.
Lavergne (Serge-Max-Louis-François), groupe de subdivisions d'Orléans.
De France de Tersant (Jean-Marie-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Chamaud (René), groupe de subdivisions de Limoges.
Clement (René-Lucien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Dubosclard (Serge-Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Dijon.

Génie.

Au grade de chef de bataillon de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les capitaines de réserve :

a) Service militaire des chemins de fer.

Racine (Jean-Raymond-Eugène), E. M. 1re région militaire.

b) Arme.

Alliot (Georges-Pierre), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Tournier (Jean-Amédée-Hilaire), subdivision autonome de la Seine.
Chevalier (René-Michel-Antoine), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Clement (Robert-Camille-Octave), subdivision autonome de la Seine.
Delhee (Germain-Jules-Joseph), E. M. 9e région militaire.
Gerald (Martial-Paul-Louis-Joseph-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Barriety (Louis-Léon-Raymond), groupe de subdivisions de Pau.
De Moustier (Jacques-Charles-Marie), groupe de subdivisions du Mans.
Bouroche (Pierre-Alexandre), subdivision autonome de la Seine.
Biojon (Jean-Roger), groupe de subdivisions de Nevers.
Lhespitaou (André), subdivision autonome de la Seine.
Husson (Pierre-Charles), E. M. 5e région militaire.
Rechaussat (Jacques-Charles-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Laborde (Jacques-Justin-Emile), groupe de subdivisions de Toulouse.
Houdayer (Charles-Claude), subdivision autonome de la Seine.
Progent (André-Elie-Jean-Baptiste), groupe de subdivisions de Toulouse.
Deschenes (Albert-Paul-Henry), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Faye (Pierre-Jean-Jacques), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Rosso (Max-Jean-Albert), groupe de subdivisions de Nice.
Guinvarch (Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Panier (Jean-Lucien-André), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Seguin (Serge-Léonce), groupe de subdivisions de Versailles.
Lacroix (Jean-Maurice-Marc), subdivision autonome de la Seine.
Gaudillot (Louis-Alfred), groupe de subdivisions de Dijon.
Mathieu (Maurice-Célestin), subdivision autonome de la Seine.

Transmissions.

Au grade de chef de bataillon de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les capitaines de réserve :

Arme.

Curdel (Roger-Marcel), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Berquin (Jacques-André), groupe de subdivisions de Lyon.
Usse (Jean-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Laroche (Guy-François), subdivision autonome de la Seine.
Secouet (Raoul-François-Eugène-Maurice), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Dudot (Michel-Yves-Marie), groupe de subdivisions de Nancy.

Monjoin (Denis-Henri), E. M. 5ᵉ région militaire.
Marvier (Roger-Marie-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Mao (Paul-Jean-Victor-Marie, groupe de subdivisions de Rennes.
Dutard (Paul-Henri-Charles), subdivision autonome de la Seine.
Gerardin (Fernand-William), groupe de subdivisions de Limoges.
Cognet (Roger-Auguste), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Larran (Robert), groupe de subdivisions de Pau.
Cassanhiol (Edmond-Marius), groupe de subdivisions de Limoges.
Collin (Jacques-Edmond-Joachim), subdivision autonome de la Seine.
Espivent de La Villesboisnet (Gilles-Paul), groupe de subdivisions de Rennes.
Maublanc de Boisboucher (Louis-Marie-Charles-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Pujolle (Jean-Paul-Victor), subdivision autonome de la Seine.
Goure (François-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
Guillez (Arthur-Jacques), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Limerat (Paul-Octave), groupe de subdivisions de Nantes.
Martin (Pierre-Albert-Maurice), groupe de subdivisions de Nancy.
Coursier (Philippe-Alexandre), groupe de subdivisions de Marseille.
Ponnelle (Robert-Paul-Symphorien), groupe de subdivisions de Lyon.
Math (Emile-Eugène-Rolland), subdivision autonome de la Seine.
Tainguy (Henri-Clément), subdivision autonome de la Seine.
Colony (Louis-Albert), groupe de subdivisions de Perpignan.
Roques (Jules), groupe de subdivisions de Montauban.
Buccafurri (Raoul), zone d'outre-mer n° 2.
Guillou (Jean-Yves), groupe de subdivisions de Rennes.

Services.

ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de commandant de réserve.

(Pour prendre rang du 1ᵉʳ octobre 1960.)

MM. les capitaines de réserve :

Ducos (Jean-André-Désiré), E. M. 8ᵉ région militaire.
Lapprand (Gaston-Edouard), E. M. 9ᵉ région militaire.
Battesti (Joseph), E. M. 9ᵉ région militaire.
Laurenti (Ange-François), E. M. 4ᵉ région militaire.
Fabre (Albert-Eugène-Jean), E. M. 2ᵉ région militaire.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPES

Au grade de commandant de réserve.

(Pour prendre rang du 1ᵉʳ octobre 1960.)

MM les capitaines de réserve :

Borie (Pierre-Jean-Maurice), E. M. 1ʳᵉ région militaire.
Texier (Jean-Achille), E. M. 4ᵉ région militaire.
Morel (Jean-François-Louis), E. M. 4ᵉ région militaire.
Boucher (Camille-Raymond), E. M. 6ᵉ région militaire.
Calmettes (Fernand), E. M. 5ᵉ région militaire.
Bousquet (Marius), E. M. 5ᵉ région militaire.

(Pour prendre rang du 1ᵉʳ décembre 1960.)

M. le capitaine de réserve Richard (Roger-Louis-Joseph), E. M. 4ᵉ région militaire.

Affaires militaires musulmanes.

Au grade de commandant de réserve.

Pour prendre rang du 1ᵉʳ octobre 1960.

M. le capitaine de réserve Gaud (Pierre-Paul), E-M., 8ᵉ région militaire.

Matériel.

Subdivision Artillerie.

Au grade de commandant de réserve.

Pour prendre rang du 1ᵉʳ octobre 1960.

MM. les capitaines de réserve :

a) Ingénieurs.

Maire-Amero (Pierre-Marie-Auguste-Léon-Constant), 8ᵉ région militaire.
Costes (René-Léon-Jean), 1ʳᵉ région militaire.
Cerf (Jean), 1ʳᵉ région militaire.
Louis (Guy-Charles-Léon), 1ʳᵉ région militaire.
Lucchini (Joseph-Fernand), 9ᵉ région militaire.
Cherrière (Jean-Charles-Léon), 1ʳᵉ région militaire.
Delahaye (Yves-Paul-Ernest), 1ʳᵉ région militaire.
Berard (Raymond-Louis), 8ᵉ région militaire.
Migeon (Gilbert-Raoul), 1ʳᵉ région militaire.
Lecœur (Georges-Félix-Marie), 1ʳᵉ région militaire.
Poissonnier (Léon-Gérard-Joseph), 8ᵉ région militaire.

b) Adjoints administratifs.

Orta (Raymond-Antoine), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Pouilloux (Auguste), 5ᵉ région militaire.
Coche (Jean-Marie-Louis-Victor-Emile), 6ᵉ région militaire.
Grillet (Jean-Auguste), région territoriale et corps d'armée de Constantine.

c) Adjoints techniques.

Dupon (Albert-Pierre-Yves-François), 1ʳᵉ région militaire.
Gremaux (André-Désiré), 1ʳᵉ région militaire.
Vidal (Julien-Frédéric), 9ᵉ région militaire.
Hennequin (Lucien-Henri), 7ᵉ région militaire.
Guichard (Paul-Raoul), 8ᵉ région militaire.
Quincy (Jean-Jules-Etienne), 5ᵉ région militaire.
Floquet (André-Charles), 1ʳᵉ région militaire.
Carrière (Jean-Auguste-Paul), 5ᵉ région militaire.
Lahaye (Jean-Léopold-Adrien), 6ᵉ région militaire.
Julien (Louis-Paul-Marius), 9ᵉ région militaire.
Fabre (Gaston-Marc), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Prost (Eugène-Charles-Yves), 3ᵉ région militaire.
Ronsse (Henri-Fréderic), 1ʳᵉ région militaire.
Cros-Coitton (Adrien-Elisée-Augustin), 5ᵉ région militaire.
Perie (Fernand-Louis-Emilien), 9ᵉ région militaire.
Peytoureaux (Pierre-Henri), 4ᵉ région militaire.
Fillion (Robert-Alexandre), 6ᵉ région militaire.

Génie.

ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de commandant de réserve.

Pour prendre rang du 1ᵉʳ octobre 1960.

M. le capitaine de réserve Grimal (Henri), groupe de subdivisions de Nevers

Transmissions.

ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision Transmissions.

Au grade de commandant de réserve.

Pour prendre rang du 1ᵉʳ octobre 1960.

M. le capitaine de réserve Jossec (Joseph-Théodore), commandement et direction des transmissions de la 1ʳᵉ région militaire.

Intendance.

Au grade d'intendant militaire de 3ᵉ classe de réserve.

Pour prendre rang du 1ᵉʳ octobre 1960.

MM. les intendants militaires adjoints de réserve :

a) Service d'état-major.

Simon (Frédéric-Gaston), E-M., 1ʳᵉ région militaire.

b) Service.

Giraud (Robert-Alexis), 1ʳᵉ région militaire.
Le Roux (Maurice-Henri-Félix), 1ʳᵉ région militaire.
Barth (Jean-Louis-Charles), 1ʳᵉ région militaire.
Dumortier (Paul-Jean-Gustave-Marie-Joseph), 2ᵉ région militaire.
Barrois (Charles-Louis-Marie-Joseph), 1ʳᵉ région militaire.
Labarthe (Jean-Marie-Etienne), 4ᵉ région militaire.
Lalo (Pierre-Louis-Gaston), 1ʳᵉ région militaire.
Lecompte (Jean-Paul-Florent), 1ʳᵉ région militaire.
Chouvet (Marcel-Marie-Ferdinand-Henri), 1ʳᵉ région militaire.
Junqua (Edouard-Louis-Eugène), 1ʳᵉ région militaire.
Dubois (Charles-Jules-Barthélémy), 1ʳᵉ région militaire.
Lucas (Pierre-Gaston), 1ʳᵉ région militaire.
Lerat (Norbert-Henri), 3ᵉ région militaire.
Goret (Raymond), 3ᵉ région militaire.
Marguerit (Pierre-Antoine-Léopold), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

Au grade de commandant d'administration de réserve.

Pour prendre rang du 1er octobre 1960.

MM. les capitaines d'administration de réserve :

Christophe (Roger), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Keiflin (Jean-Marie-Louis), 1re région militaire.
Alard (Julien), 9e région militaire.
Lesage (Edouard-Adolphe-Léon), 7e région militaire.
Rolland (François-René-André-Charles), 8e région militaire.
Le Brun (Alexandre-Pierre-Marie), 3e région militaire.
Nathan (Paul-William-Abraham), 6e région militaire.
Auguy (Marie-Abel-Zéphirin), 9e région militaire.
Maurier (Adolphe-Jean-Eugène), 9e région militaire.
Pelle (Edouard-Léon), 3e région militaire.
Rabbe (Raymond-Joseph-Auguste), 8e région militaire.
Pregnon (Jules-Jules-Marcel), 1re région militaire.
Lemoine (René-Jean-Auguste), 6e région militaire.

Service des fabrications d'armement.

a) CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur militaire principal de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les ingénieurs militaires de 1re classe de réserve :

Faingold (Georges-Elie), direction centrale des études et fabrications d'armement.
Carles (Raymond-Paul-Emile), E. M. 1re région militaire.
Migaux (Henri), laboratoire central de l'armement.
Casalonga (Dominique-Alain), direction centrale des études et fabrications d'armement.
Laponche (Raymond-Nicolas-Marie-François), direction centrale des études et fabrications d'armement.
Herou (René-Charles-Léon), laboratoire central de l'armement.

b) CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur principal de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

M. l'ingénieur de 1re classe de réserve Potier (André), direction centrale des études et fabrications d'armement.

c) CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au grade d'ingénieur principal de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

M. l'ingénieur de 1re classe de réserve Vagner (Jean-Joseph-Auguste), section d'études et fabrications des télécommunications.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Au grade de chef de bataillon de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les capitaines de réserve :

a) Service d'état-major.

Aubonnet (Jean-Pierre-Lucien), E. M. 1re région militaire.
Attane (Hubert-Théophile-Bertrand), zone d'outre-mer n° 2.

b) Service militaire des chemins de fer.

Gouachon (Raymond-Antoine), E. M. 9e région militaire.
Vallino (Jean-Baptiste), E. M. 5e région militaire.

c) Arme.

Perhirin (François-Ambroise-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Trouillot (Jules-Roger-Albert), E. M. 5e région militaire.
Declercq (Albert-Camille-Julien-Aimé), groupe de subdivisions de Caen.
Guisset (Fernand-Louis-Napoléon), groupe de subdivisions de Perpignan.
Lamande (Théophile-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
De Valence de Minardière (Guy-Marie-Yves), zone d'outre-mer n° 1.
Fraysse (André-Ernest-Joseph), groupe de subdivisions de Toulouse.
Fabre (Robert), zone d'outre-mer n° 1.
Hartwig (Guido-Albert), zone d'outre-mer n° 1.
Emond (Jean-Louis-Eugène), zone d'outre-mer n° 2.
Barthelemy (Yves), subdivision autonome de la Seine.
Ceillier (Claude-Marie-Louis-Maurice), groupe de subdivisions de Versailles.
Granier (Pierre-Joseph-Emile), services des affaires algériennes (en situation d'activité).
Castelbon (Jacques-Marie-Gonzalve), zone d'outre-mer n° 3.
Courbin (Jean-Yves), subdivision autonome de la Seine.
Bidon (Jacques-Marie-Henri-Léopold), subdivision autonome de la Seine.
Cartier (Jean-François-Louis-Ernest-Georges), groupe de subdivisions de Chambéry.
Piard (Jean-Edouard-Emile-Gabriel), groupe de subdivisions du Mans.
Heilmann (Jean-Pierre-Frédéric), groupe de subdivisions de Versailles.
Jeannin-Naltet (Abel-Charles), groupe de subdivisions de Dijon.
Simonel (Jérôme-Etienne-Benjamin), zone d'outre-mer n° 1.
De Daruvar (Yves), Côte française des Somalis.
Landrieu (Daniel-Edouard), subdivision autonome de la Corse.
Barbier (Michel-Joseph), zone d'outre-mer n° 1.
Elias (Michel-André), zone d'outre-mer n° 2.
Huntz (Charles), groupe de subdivisions de Nancy.
Pribrat (Louis-Robert), groupe de subdivisions de Pau.
Milliez (Pierre-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Saunal (Edmond-Pierre-Louis), subdivision autonome de la Moselle.
Fontaine (Roger-René-Alexandre), région territoriale et corps d'armée d'Alger (en situation d'activité).
Peyric (Henri-Alphonse), groupe de subdivisions de Marseille.

Artillerie de marine.

Au grade de chef d'escadron de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les capitaines de réserve :

a) De campagne.

Vilars (Pierre-Jérôme), groupe de subdivisions d'Amiens.
Olivet (Claude-André), subdivision autonome de la Seine.
Tachon (Maurice-Eugène-Gaspard), groupe de subdivisions de Rennes.
Farrouch (Maurice-Paul-Jérôme), groupe de subdivisions de Versailles.
Chauvet (Claude-Marius), 1re région militaire.
Waneukem (Maurice-Paul), groupe de subdivisions de Chartres

b) F. T. A.

Raulin (Jacques-Robert-Louis-Lucin), subdivision autonome de la Seine.
Messiah (André-Léon), subdivision autonome de la Seine-Maritime.

Services.

ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de commandant de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

M. le capitaine de réserve Desrosiers (Léon-Roger), E. M. 4e région militaire.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPES

Au grade de commandant de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les capitaines de réserve :

Lacroix (Jules-Pascal), E. M. 1re région militaire.
Angeli (François-Gratien), E. M. 9e région militaire.

ADJOINTS TECHNIQUES DES MATÉRIELS ET BATIMENTS

Au grade de commandant de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les capitaines de réserve :

Colin (Georges-Joseph-Paul), E. M. 1re région militaire.
Parizet (Jean-Gaston), E. M. 9e région militaire.
Dejean (Lucien-Marcel), zone d'outre-mer n° 3.

Service de santé.

a) MÉDECINS

Au grade de médecin commandant de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les médecins capitaines de réserve :

Dhery (Pierre-Louis-Edgar), 6e région militaire.
Pegourier (Paul-Marie-Jean), 9e région militaire.
Charbonneau (Pierre-Marie), 1re région militaire.
Tessarech (Dominique-Marius-Raymond), 2e région militaire.
Papet (Guy-René-Jean), zone d'outre-mer n° 1.
René-Boisneuf (Jean-Valentin-Marie-Gérard), groupe Antilles-Guyane.
Estienne (Guy-Henri-Robert), groupe Antilles-Guyane.

b) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de commandant de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

M. le capitaine de réserve Lombardo (Jean-Pierre-Antoine), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

Par décret en date du 10 janvier 1961, sont promus au grade de capitaine de réserve ou au grade correspondant les officiers de réserve dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

1° Conditions générales.

a) Service d'état-major.

Ruffel (Pierre-Alain-Elie-Jean), E. M. 5e région militaire.
Bataillard (Jean-Georges-Erard), E. M. 6e région militaire.
Heitzmann (Paul-Victor), E. M. 8e région militaire.
Ruff (Emile-Aloïse), E. M. 6e région militaire.
Desguet (Henri-Pierre), E. M. 1re région militaire.
Beguin (Henri-Jean-Paul), E. M. 8e région militaire.
Voisin (Georges-Emile), E. M. 8e région militaire.
De Planta de Wildenberg (Fernand-Nicolas-Marie-Bernard), E. M. 3e région militaire.
Lefrancq (Pierre-Henri-Raymond), E. M. 1re région militaire.
Sixte (Christian), E. M. 1re région militaire.
Granacher (Louis), E. M. 6e région militaire.
Saunier (Jean-René), E. M. 1re région militaire.
Berthon (André-Henri), E. M. 5e région militaire.
Cressard (Jean-Pierre-Julien-Marie), E. M. 3e région militaire.
Reveilhac (André-Xavier), E. M. 8e région militaire.
Saupin (André-Théophile), E. M. 1re région militaire.
Jolivald (Lucien), E. M. 1re région militaire.
Leverdier (Dominique-Georges-Edouard), E. M. 1re région militaire.
Guillebeau (Charles-Pierre), E. M., 1re région militaire.
Cousin (Georges-René-Louis), E. M. 8e région militaire.
Graebling (Léon-Joseph), E. M. 6e région militaire.
Giudicelli (Francis-Bertrand-Camille), E. M. région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Tenin (Jean-Marie-Pierre-Maurice-André), E. M. 1re région militaire.
Contri (Henri-Louis), E. M. 9e région militaire.
Kester (Jacques-André), E. M. 6e région militaire.
Faure (Roger-Jean), E. M. 8e région militaire.
Beraud-Sudreau (Frédéric-Marie-Jean-Michel), E. M. 4e région militaire.
Gayraud (Marcel-Henri-René), E. M. 5e région militaire.
Nere (Jacques-Georges-Jean), E. M. 1re région militaire.
Bottet (Pierre-Jean-Louis), E. M. 8e région militaire.
Lalanne (Louis-Victor-Henri), 1re région militaire.
Gissinger (Jacques-Emile), E. M. 9e région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Desfosses (Armand-Marie-Joseph), E. M. 3e région militaire.
Oger (Pierre-Henri), E. M. 1re région militaire.
Gandois (Jean-Lucien), E. M. 8e région militaire.
Daniel (Jean-Jules), E. M. région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Vial (Georges), E. M. 6e région militaire.
Bois (Georges-Benjamin-Louis), E. M. 2e région militaire.
Martin (René-Henry), E. M. 6e région militaire.
Clot (André-Paul), E. M. 5e région militaire.
Dupac (André-Hippolyte-Salvat), E. M. 5e région militaire.
Leiris (Jean-Lucien), E. M. 9e région militaire.
Bassuel (René-Clément-Albert), E. M. 6e région militaire.
Feller (Edouard-Marian), E. M., 6e région militaire.
Llorca (Thomas-Jean), E. M. région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Perruque (André), E. M. 4e région militaire.
Kaeppelin (Jean-Georges), E. M. 1re région militaire.

c) Arme.

Lejeal (Charles-Othon), groupe de subdivisions de Nancy.
Souche (Paul-Marie-Hardouin-Thomas), groupe de subdivisions de Montpellier.
Mouilleseaux (Emile-Lucien), E. M. 1re région militaire.
Chomette (Pierre), subdivision autonome de la Moselle.
Scherpereel (Henri-Edouard), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Barbichon (Roland-Louis-Albert), subdivision autonome de la Seine.
Grand Guillot (Georges-Pierre), E. M. 9e région militaire.
Papillon (Guy-Maurice-Michel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Bouet (Jean-Louis-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Le Begue de Germiny (Xavier-Gabriel-Marie-Ghislain), E. M. 2e région militaire.
Vercken (Jacques-Henry-Fernand-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Meulin (Roger-Pierre), groupe de subdivisions de Chartres.
Bony (Pierre-François-Louis-Michel-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Bourliataux (Jean-Antoine), groupe de subdivisions de Limoges.
Tissier (Georges-Jean), subdivision autonome de la Moselle.
Arnould (Jean-Louis-Edouard), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Moati (Roger-Jacob), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Fischer (Edouard-François), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Bourgeois (Louis-François), subdivision autonome de la Seine.
Delprat (Jean-Michel-André), groupe de subdivisions de Pau.
Schilt (Paul), subdivision autonome de la Moselle.
Sirvent (Marie-Louis-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
Appaldo (Lucien-Alphonse), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Libratti (Moïse), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Bonnet (Pierre-Ernest-Joseph), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Vermeerbergen (Léon-Roger), subdivision autonome de la Seine.
Geoffroy (Pierre-Eugène-Jules), groupe de subdivisions de Dijon.
Bouisson (Henri-Eugène-Victor), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Masson (Roger-Léon-Jules), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Arnal (Jean-Paul-Joseph-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Melingue (Pierre-Emile-Albert), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Chave (Marcel-Paul), groupe de subdivisions de Lyon.
De Broucker (Xavier-Marie-Joseph-Lucien), groupe de subdivisions du Mans.
Le Forestier (Albert-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
Buna (Claude-Antoine), groupe de subdivisions de Lyon.
Pedro (René-Joseph), 1re région militaire.
Houlfort (Jacques-François-Louis), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Depart (Michel), groupe de subdivisions de Lyon.
Bergeron (Claude-Georges-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Massy-Delhotel (Claude-Albert-André), groupe de subdivisions de Nancy.
Durand (Maurice-Henri), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Dubuc (Julien-Emile-Henri), groupe de subdivisions de Versailles.
Bonneau (Jacques-Bernard), groupe de subdivisions de Lyon.
Appamon (Pierre-Esprit), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Fanteguzzi (René), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Sigogne (Jacques-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Kunkel (Jack-Gérard), groupe de subdivisions de Grenoble.
Chandezon (Jean-René-Marie-Raymond), 1re région militaire.
Rusch (René), 1re région militaire.
Sabathier (Paul-Sylvain), commandement interarmées au Sahara.
Pernet (Claude-André), groupe de subdivisions de Dijon.
Le Mouellic (Bernard-Fernand), groupe de subdivisions de Grenoble.
Dupin (Jean-Marie-François), groupe de subdivisions de Versailles.
Cousi (Jean-Baptiste), groupe de subdivisions de Pau.
Coustillières (Jean-Maurice), groupe de subdivisions de Nantes.
Menzin (Robert-Célestin-Emile), groupe de subdivisions de Nancy.
D'Ippolito (Edward-Ange-Virginius), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Gianlupi (Jean-Jules), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Gay (Georges-Maurice), groupe de subdivisions de Nevers.

Marella (Gino-Pierre-Victor), 1re région militaire.
Roubaud (Henri-Augustin), subdivision autonome de la Seine.
Eustache (Firmin-Maxime-Albert), groupe de subdivisions de Lyon.
Petit (Claude-Jean-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Kubel (Lothaire-Guillaume), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Cuvelot (Gilbert-Clovis-Allyre), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Diether (Marie-Pierre-Georges), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Leca (Pierre-Toussaint), groupe de subdivisions de Marseille.
Meyel (Romain-Pierre), groupe de subdivisions de Limoges.
Bramaud du Boucheron (Dominique-Edouard-François-Marie-Jean), subdivision autonome du Nord.
Letourneur (Guy), service des affaires algériennes (en situation d'activité).
Labregère (Roland-Sylvain-Christian), subdivision autonome de la Seine.
D'Ivernois (Jacques-François-Edouard), groupe de subdivisions de Grenoble.
Lomellini (Jacques-Maurice-Dominique), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Hand (Raymond-Alphonse), subdivision autonome de la Moselle.
Lardieg (André), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Laurent (Jean-Gaston), groupe de subdivisions de Versailles.
De Guibert (François-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Douchet (Joseph-Alfred), subdivision autonome de la Moselle.
Vanneaud (Alix-Louis), 10e région militaire, délégation générale du Gouvernement en Algérie (en situation d'activité).
Capron (Claude-Louis-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Tofani (Noël-Léon), groupe de subdivisions de Grenoble.
Leroy (Gérard-Julien-Edouard), groupe de subdivisions d'Amiens.
Lecat (Bernard-Henri-Marie), groupe de subdivisions de Marseille.
Boyoud (Pierre-Marie-Georges), groupe de subdivisions de Grenoble.
Desblaches (Jean-Paul-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Livran (Robert-Raymond), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Hiernaux de Saint-Ours (Hubert-Gabriel-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Girou Jayet de Gercourt (Bruno-Jean-Baptiste-Pierre), groupe de subdivisions de Nice.
Brechler (Ignace-Jules-Louis), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Morizot (André), subdivision autonome de la Seine.
Le Meur (Marcel-Jean-Louis), groupe de subdivisions de Dijon.
Lorthiois (Guy-Marie-Joseph-Ghislain-Gérard), subdivision autonome du Nord.
Ernoult (Eugène-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Dauge (Jean-Paul-André), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Marguet (Jean-Charles-Albert-Emile), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Sourrieu (Alain-Jacques-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Domergue (Joseph), groupe de subdivisions de Perpignan.
Boyer (Jacques-Michel), groupe de subdivisions de Versailles.
Blondeau (Jacques-Paul-André), groupe de subdivisions d'Amiens.
Houtarde (Michel-Léon-Claude), subdivision autonome de la Seine.
Lechevallier (Yves-Roger), groupe de subdivisions de Marseille.
Crombez (Robert-Gustave-Charles), subdivision autonome du Nord.
Tardieu (Gilbert-Emile), groupe de subdivisions d'Orléans.
Amiel (Gérard-Edouard-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Virly (Jacques-Edouard), groupe de subdivisions de Dijon.
Despoisse (Jean-Louis-Robert), groupe de subdivisions de Nancy.
Laqueille (Charles-Valentin-Gustave), groupe de subdivisions d'Orléans.
Rochet (Serge-Paul-Louis), groupe de subdivisions de Nancy.
Grevet (Jean-Hubert), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Gasperi (Emile-Dominique-Ernest), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Brunier (François-Gabriel-Alphonse), groupe de subdivisions de Lyon.
Jestin (Pierre-Joseph-Marie-Alain), groupe de subdivisions de Rennes.
Ehlinger (Tadéouche-Charles-Marcel), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Bouland (André-Marie-François), service des affaires algériennes (en situation d'activité).
Godard (Guy-Charles-Georges), subdivision autonome du Nord.
Lafarge (Jacques-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Paquereau (Bernard-Albert-Armand), groupe de subdivisions de Nantes.
Borrewater (Henri-Octave), subdivision autonome du Nord.
Vincent Pierre-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Mouchotte (Robert), groupe de subdivisions de Besançon.
Debia (René-Marie-Albert-Yves), groupe de subdivisions de Besançon.
Courtet (Georges-Auguste), groupe de subdivisions d'Orléans.
Lefèvre (Bernard-Alfred-Alphonse), groupe de subdivisions de Chartres.
Prieur (Félix-Aimable-Joseph-Emmanuel), groupe de subdivisions de Chartres.
Ridard (Jean-Robert-Adolphe), groupe de subdivisions d'Orléans.
Lemoine (Jacques-Louis-Maurice), groupe de subdivisions de Versailles.
Dupuy (Georges-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Vigroux (André-Maurice), groupe de subdivisions de Nevers.
Dalouzy (Henri-Jean), E. M. 9e région militaire.
Duport (Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Danilo (Joseph-Joachim-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Chauveaux (Jacques-André), subdivision autonome de la Seine.
De Leissègues de Pennayeun (Charles-Jean-Marie-Camille-Louis), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Roule (Pierre-Henri-Francisque), groupe de subdivisions de Perpignan.
Apostolides (Pierre-Jean-Julien), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Guyot (Henri-Marcel), groupe de subdivisions de Chartres.
Simon (Claude-Paul-Auguste), 1re région militaire.
Grau (Jean), groupe de subdivisions de Perpignan.
Turquay (Louis-René), groupe de subdivisions de Nice.
Galy (Maurice-Joseph), E. M. 4e région militaire.
Darriet (André-Jean), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Bougard (Georges-Albert), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Copier (Emile), groupe de subdivisions de Perpignan.
Carriconde (Georges-Luc), groupe de subdivisions de Tours.
Cottard (René-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Perotin (Claude-Georges), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Dubois (Bernard-André), groupe de subdivisions d'Orléans.
Contet (Pierre-Hippolyte-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
Cardona (Jacques), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Riche (Jean-Marie-Joseph), 1re région militaire.
Joseph (Bernard), groupe de subdivisions de Nancy.
Benech (Pierre-Victor-Marie-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
Chaulet (Bernard-Félix-Gaston), subdivision autonome de la Seine.
Maillol (Etienne-Joseph), groupe de subdivisions de Montpellier.
Blondeau (Jacques-Eugène), groupe de subdivisions d'Orléans.
Delaunay (Pierre-Charles-Michel), subdivision autonome de la Seine.
Matron (Maurice-Edmond-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Petroukhine (André-Nicolas), forces françaises en Allemagne.
Freixas (Henri-Jacques-Vincent), groupe de subdivisions de Rennes.
Gouillart (Claude-Maurice-Emile), service des affaires algériennes (en situation d'activité).
Desombre (Hubert-Marie-Paul-Raymond), subdivision autonome de la Moselle.
Gilabert (Vincent-François), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Verhelle (Pierre-Jules), subdivision autonome du Nord.
Hausson (Guy-Airy), groupe de subdivisions de Nancy.
Maureil (Gilbert-Pierre), groupe de subdivisions de Limoges.
Berard (Jean-Claude), subdivision autonome de la Seine.
Diot (Albert-Richard), groupe de subdivisions de Versailles.
Dalin (Germain-Georges-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
Bescher (Louis-Ange), subdivision autonome de la Seine.
Pontais (Louis-Julien-Pierre-Auguste), groupe de subdivisions de Rennes.
Louvel (Pierre-Fabien-Albert), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Begis (Roger-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Favre (Jacques-Ernest-Louis), groupe de subdivisions de Nice.
Dusoulier (Maurice-Louis-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Maignier (Henri-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
Victor (Eugène-Fernand), subdivision autonome de l'Aisne.
Chapeau (Bernard-Henri-Pierre), groupe de subdivisions de Nantes.
Even (Raymond-Clément-François), groupe de subdivisions de Rennes.
Boursaud (Robert-André), groupe de subdivisions de Poitiers.
Cailleux (Pierre-Emile-Edouard), subdivision autonome de la Seine.
Chapelin (François-Paul-Armand), groupe de subdivisions d'Orléans.
Feys (Michel-Camille-Gustave), subdivision autonome du Nord.
Groussole (Gaston-Noël-René), groupe de subdivisions du Mans.
Liscourt (Jean-Georges-Maximilien), groupe de subdivisions d'Amiens.
Billault (Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Coudrais (Bernard-Joseph-Marie-Marcel), groupe de subdivisions de Rennes.
Cormier (Georges), subdivision autonome de la Seine.
Gastebois (André-Ernest-Eugène), groupe de subdivisions de Versailles.
Gadenne (Bernard-Gabriel-Thomas-Julien-Antony), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Pecoits (Jean), groupe de subdivisions de Pau.
Colle (Michel-Robert-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Dufour (Georges), subdivision autonome de la Seine.

Tourneur (René-Alexandre), subdivision autonome de la Seine.
Moulon (Jacques), groupe de subdivisions de Dijon.
Baffert (Jean-François), groupe de subdivisions de Grenoble.
Augagneur (Gabriel), subdivision autonome de la Seine.
Cauvin (Jacques-Marcel), groupe de subdivisions d'Orléans.
Hervier (Jacques-Henri-Edmond-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Ruiz (Armand-Nicolas), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Besse (Paul), groupe de subdivisions de Limoges.
Fleury (Bertrand-Marie-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Duranseau (André-Eugène), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Richer (Claude-Pierre-René), subdivision autonome de l'Aisne.
Jault (Norbert-Jean-Pierre), groupe de subdivisions de Versailles.
Seassau (Jacques-Barthélémy-Godefroy), groupe de subdivisions de Nice.
Devaud (Raymond-Olga-Honoré), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Avard (Georges-René), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Titoulet (Marcel-Jacques-Auguste), groupe de subdivisions de Lyon.
Bascaules (Pierre-Jean-François), groupe de subdivisions de Pau.
Berthon (André-Pierre-Olivier), groupe de subdivisions de Nancy.
Bouthinon (Pierre-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Lemoine (Jacques), groupe de subdivisions de Versailles.
Lefebvre (Georges-Roger), subdivision autonome de la Seine.
Vaissiere (Pierre-Jean), groupe de subdivisions de Montauban.
Abel (Yves-Jules), subdivision autonome de la Seine.
Boissard (Daniel-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Flohic (Roger-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
Lengrand (Jean-Eugène), groupe de subdivisions de Caen.
Lamotte (Jean-Marié-Uric-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
Le Gars (Pierre-Jean-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
Tardieu (Rene), groupe de subdivisions de Montauban.
Chabrut (Jean-Baptiste-Léon), groupe de subdivisions de Versailles.
Durand (Gérard-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Coinus (Jean), groupe de subdivisions de Nancy.
Humbert (Michel-Louis), groupe de subdivisions de Nancy.
Caron (Jean-Pierre-Marie-Edouard), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Gournay (Roger-Rémy-Louis), subdivision autonome du Nord.
Dechaud (Robert-Alexandre), groupe de subdivisions de Lyon.
Gaudin (Maurice-Léon-Louis-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Latrille (Jean-François-Emile), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Pons (Georges-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Nue (Raymond-Emile-Louis), groupe de subdivisions de Nantes
Brisotto (Antoine-Amédée), groupe de subdivisions de Nice.
Le Floc'h (Emile-Louis-François-Marie), groupe de subdivisions de Caen.
Opinel (Paul-Joseph), groupe de subdivisions de Grenoble.
Hardy (Jacques-Etienne-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Mahieu (Jacques-Alphonse-Auguste-Marie-Joseph), subdivision autonome du Nord.
Brel (Raymond-Achille), groupe de subdivisions de Nice.
Weber (Pierre-Augustin), subdivision autonome de la Seine.
Escudie (Jacques-Jean-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Guillaume (Jean-René), subdivision autonome de l'Aisne.
Rabo (Jean-Marie), subdivision autonome du Nord.
Calonne (Michel-Denis-Max), subdivision autonome de la Seine.
Charpentier (Jacques-Robert), subdivision autonome de la Seine.
Gabet (Francis-Charles), subdivision autonome de l'Aisne.
Guillaume (Michel-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Goubeau (Jacques-Etienne-Jules-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Prevost (André), subdivision autonome du Nord.
Fite (Gaston-Etienne-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Giessner (Jacques-Joseph-Raymond), subdivision autonome de la Seine.
Dupont (Claude-Raymond), groupe de subdivisions de Versailles
Bouvet (Jean), groupe de subdivisions de Nantes.
Gault (Gérard-Jean-Henri-Pierre), subdivision autonome de la Seine
Cochelin (Henri-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
Bourdon (Jacques-Georges-Jean-René), subdivision autonome de la Seine.
Tissot (Henry-Marius), groupe de subdivisions de Marseille.
Chancel (Jean-Pierre-Gabriel-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Goulard-Coderc de Lacam (Alain-Marie-Ferdinand), subdivision autonome de la Seine.
Garrone (Jean-Baptiste-César), groupe de subdivisions de Chambéry.
Fily (Alain-Joseph-Marie), région territoriale et corps d'armée de Constantine (en situation d'activité).
Eloi (Henri-Emile), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Degeilh-Mallet (Jean-Edouard), groupe de subdivisions de Toulouse.
Sabatier (Roger-Etienne-Alexandre), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Fallet (Michel-Henri-Alphonse), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Treille (Marcel-Pierre-Jean-Jacques), groupe de subdivisions de Nice.
Couybes (Georges-Albert), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Kauffeisen (Etienne-François-Antoine), groupe de subdivisions de Tours.
Bodin (Michel-Victor-Maurice), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Moreau (Bernard-Marie-Simon-Marcel-Jacques), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Roque (André-Jean-Philippe), groupe de subdivisions de Dijon.
Scherr (Jacques-Arthur-Auguste), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Herlaut (Claude-Baptiste-Ulysse-Gustave), groupe de subdivisions de Nice.
Savard (Jacques), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Chevaucherie (Pierre-Achille-Joseph), subdivision autonome du Nord.
Lairy (André-Marcel-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Lacoste (Robert-Henri), groupe de subdivisions de Limoges.
Hudry (Michel-Robert-Paul), groupe de subdivisions de Versailles.
Garcia (Raymond-Pierre-Camille), groupe de subdivisions de Marseille.
Moulin (Henri-Michel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Dumortier (Jean-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Caen.
Favre (Roger-Florentin), groupe de subdivisions de Chambéry.
Dallier (Serge-Edmond-Gustave-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
Greffier (Roland-Michel-Fernand), groupe de subdivisions de Nancy.
Mangot (Hugues-Philogène-Alfred), subdivision autonome de l'Aisne.
Moreau (Jacques-Jules-Pierre), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Hamon (Daniel-Louis-Eugène), groupe de subdivisions de Caen.
Langeraert (Guy-Auguste), 5e région militaire.
Clemancey (Jean-Marie), groupe de subdivisions de Grenoble.
Lenoir (Léon-Bernard), 5e région militaire.
Montel (Guy-Jean-Georges), groupe de subdivisions du Mans.
Mazuet (Yves-Charles), groupe de subdivisions de Rennes.
Harand (Gilbert-Jean-Eugène), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Daubrosse (Robert-Alfred-Jean), groupe de subdivisions de Nancy.
Olivier (Claude-Henri), groupe de subdivisions de Montpellier.
Tropin (Roger-André), groupe de subdivisions de Nancy.
Leclercq (Guy-Henri-Isidore), subdivision autonome de la Moselle.
Guignard (Jean-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
Tremeau (Paul-François), groupe de subdivisions de Lyon.
Marlièr (René-Nicolas), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Rivoire (Jacques-André-Marie), groupe de subdivisions de Lyon.
Fagot (Pierre-Marie), E. M., 5e région militaire.
Leoni (Jacques-Antoine), groupe de subdivisions de Marseille.
Gueguen (Jean-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Parniere (André-Lucien), groupe de subdivisions de Lyon.
Monnier (André-Emile), groupe de subdivisions de Versailles.
Bonnamy (Emile-Gustave-Robert), groupe de subdivisions de Nantes.
Hennebert (René-Gabriel-Fernand), groupe de subdivisions de Chartres.
Monello (Philippe-Paul), groupe de subdivisions de Nantes.
Pascau (Roger-Jean-Baptiste), groupe de subdivisions de Pau.
Tontini (Florindo), groupe de subdivisions de Nancy.
Balerin (Yvan-Louis-René), groupe de subdivisions de Perpignan.
Bertrand (André-Maurice-René), groupe de subdivisions de Lyon.
Entz (René), subdivision autonome du Nord.
Uetwiller (Jean-Georges-Lucien), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
De Durat (Bernard-Philippe-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Martin (Charles-Jean-Baptiste-Claude), groupe de subdivisions de Versailles.
Mantelet (René-Louis-Charles-Edgard), groupe de subdivisions de Versailles.
Chevallier (André-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Masure (Pierre-Louis-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Dubedout (Guy-Henri-Marie), groupe de subdivisions de Pau.
Camus (Maurice-Jean-Théophile-Marie), groupe de subdivisions de Versailles
Le Camus (Guy-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Nantes.
Chauveau (Pierre-Jean-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Cailleau (Claude-Henri-Marcel), groupe de subdivisions de Nantes.
Choay (Noël-Jacques-Maurice), groupe de subdivisions de Versailles.
Jullien (Philippe-Paul-Joseph-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Ramaen (Christian-Henri), groupe de subdivisions d'Amiens.
Laboureau (Guy-Robert), subdivision autonome de la Seine.
Hervieu (Robert-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
Loichot (Antoine-Georges-Aimé), subdivision autonome de la Seine.
Reynaud (Georges-Joseph-Louis), groupe de subdivisions de Grenoble.
Bon (Jean-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
Aupin (Jacques-Louis-Bernard), groupe de subdivisions de Perpignan.
Arnoux (Jean-Aimé-Michel), groupe de subdivisions de Besançon.
Gautier (Georges-Gustave-André-Ignace), groupe de subdivisions de Rennes.
Jacquier (Paul-André), groupe de subdivisions de Chambéry.
Lab (Raymond-Jules-Charles), subdivision autonome de la Seine.
Castel (Robert-Jean-Louis), groupe de subdivisions de Besançon.

Cosnier (Gérard-Michel-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Caminade (Henri-Sylvain), groupe de subdivisions de Toulouse.
Delwaulle (Gilbert-François-Noël), subdivision autonome de la Moselle.
Bouton (Michel-Claude-Adrien), groupe de subdivisions de Besançon.
Taquet (Jacques-Eugène-Nestor), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Ribault (Pierre-Eugène), groupe de subdivisions de Dijon.
Guichard (Louis-Marie-Antoine-Jean), groupe de subdivisions de Lyon.
Lenglet (Jean-Pierre-Elie-Michel), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Mauche (Bernard-Fernand-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
Denot (Robert-Eugène-Léon-Damien), groupe de subdivisions de Marseille.
Ribeaud (Albert-Emile-Eugène), groupe de subdivisions de Grenoble.
Kinderstuth (Jean-Roland-Charles), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Larrousse (André-Adrien-Laurent), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Huron (Michel-Henri-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Labourey (Marius-Eugène), groupe de subdivisions de Marseille.
Mouvillat (André-Jules), groupe de subdivisions de Chambéry.
Fouque (Gatien-Paul-Joseph), groupe de subdivisions de Nantes.
Galinier-Warrain (Yves-Edouard-Eugène-Albert), groupe de subdivisions de Marseille.
Bernard (René-Marcel-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
Andrau (Jacques-Fernand-Francis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Bergot (Paul-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Guegan (Claude-Marcel-Julien), groupe de subdivisions de Caen.
Falcon de Longevialle (Louis-Pierre-Gabriel-Marie), groupe de subdivisions de Lyon.
Petit (Maurice-Lucien-Emile), groupe de subdivisions de Nevers.
Chelotti (Pierre-Dominique), groupe de subdivisions de Nice.
Lecrubier (Jacques-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Vincent (Louis-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Ettlinger (Georges-Frédéric-Edmond), groupe de subdivisions du Mans.
Acis (Jacques-Jean-Fernand), groupe de subdivisions d'Orléans.
Bianchi (Paul-Marie-Jean), groupe de subdivisions de Pau.
Pellier-Cuit (Louis-Siméon), groupe de subdivisions de Versailles.
Marion (Roger-Emile), groupe de subdivisions de Lyon.
Soleilhavoup (Alain-Louis-Léon), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Bretxa (Paul-Jean-Ernest), subdivision autonome de la Seine.
Paradeise (Georges-René-Paul), subdivision autonome de la Seine.
De Maumigny (Guy-Emile-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Nevers.
Debergue (Jean-François-André-Edouard), groupe de subdivisions de Marseille.
Antoine (Marcel-Henri-Victor), subdivision autonome de la Seine.
Touret (André-Joseph), groupe de subdivisions de Pau.
Matharan (Christian-Joseph-Marie), commandement interarmées au Sahara (en situation d'activité).
Dagneau de Richecour (Joseph-Paul-René), groupe de subdivisions de Pau.
Thierry d'Argenlieu (Bernard-Jacques-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
Boulogne (Henri-Blaise), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Engel (André-Charles), subdivision autonome de la Moselle.
Pitre (René-Jean-Auguste), groupe de subdivisions de Grenoble.
Plantey (Maurice-René), groupe de subdivisions de Versailles.
Champorie (André-Emile-Antoine), groupe de subdivisions de Lyon.
Weber (Roger-Marcel), groupe de subdivisions de Versailles.
Marcot-Lafont de Sentenac (Bernard), subdivision autonome de la Seine.
Bourgeois (Jacques-Camille), groupe de subdivisions de Nevers.
Masse (Emile-André-Jacques), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Baudet (Jean), subdivision autonome de la Seine.
Boudier (Jacques-Gaston-Emile-Raymond), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Pelabon (Gérard-Marie-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Betting (Léon-Alfred), subdivision autonome de la Moselle.
Roux (Pierre-Louis-Michel), groupe de subdivisions de Nice.
Mayolle (Robert-Pierre-Jean-Joseph), groupe de subdivisions de Tours.
Dumont (Robert-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Mallevialle (André-Raymond-Irénée), groupe de subdivisions de Montauban.
Levacon (Yves-Henri-Marie-René), groupe de subdivisions de Versailles.
Schaal (Georges-Emile), groupe de subdivisions de Lyon.
Petrel (Jacques-Benjamin), groupe de subdivisions de Nice.
Peyron (Vincent-Jules-Victor), groupe de subdivisions de Marseille.
Constant (Michel-Lucien), 1re région militaire.
Lapeyre (Michel-Jules-Paul), groupe de subdivisions de Pau.
Douet (Pierre-Georges-Paul), groupe de subdivisions de Nice.
Faure (René-Maxime-André), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
De Condé (Henri-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Frazier (Bernard-Julien-Charles), subdivision autonome de la Seine.
Lanusse (Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Kervella (Henri-Noël), subdivision autonome du Nord.
Clauzier (Marc-Firmin), groupe de subdivisions de Grenoble.
Travaglini (Serge-Maurice-Hyacinthe), groupe de subdivisions de Besançon.
Dubeaux (Roland-Aimé-Edouard), subdivision autonome de la Seine.
Morvan (Gabriel-Vincent-Pierre), groupe de subdivisions de Versailles.
Bijon (Martin-Gustave), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Pinon (Christian-André-Marie), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Lecareux (Freddy-Julien-René), subdivision autonome de l'Aisne.
Lorthioir (Marcel-Charles), subdivision autonome de la Moselle.
Paget (Pierre-Raymond), groupe de subdivisions de Besançon.
Megard (Robert-Paul), groupe de subdivisions de Dijon.
Pernet (Robert-Albert-Alphonse), subdivision autonome de la Moselle.
Brunenkant (Marcel-Jean), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Souchaud (Marcel-Pierre-Albert), subdivision autonome de la Seine.
Daurensan (Jean-Paul-Marie), groupe de subdivisions de Toulouse.
Chavarot (Bernard-René), groupe de subdivisions de Nancy.
Teddei (Joseph-Charles-Jean), groupe de subdivisions d'Orléans.
Dian-Flon (Michel-Auguste-René), groupe de subdivisions de Versailles.
Marin (René-Georges-Lucien), groupe de subdivisions de Versailles.
Boucher (Claude-Pierre-Mary), groupe de subdivisions de Versailles.
Pitavy (André-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Aubry (Bernard-Amand-Léon), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Bonnamour (Gabriel-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Lyon.
Godard (Claude-Hubert-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Prolongeau (Pierre-Francis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Marc (Gilbert-Pierre-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Bru (Roger), groupe de subdivisions de Limoges.
Gelpi (Armand-Pierre-François), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Douffet (Jacques-André), subdivision autonome de la Seine.
Garola-Giuglaris (Louis-Auguste-André-Pierre), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Bornecque (Robert-Paul), groupe de subdivisions de Grenoble.
Audas (Bernard-Octave-Marcel), commandant interarmées au Sahara.
Mathieu (Bernard), groupe de subdivisions de Pau.
Chauvet (Jacques-Marie-Pierre), groupe de subdivisions de Versailles.
Vuillaume (Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Besançon.
Tillie (André-Robert-Lucien), subdivision autonome du Nord.
Carrel (Pierre-André-Raymond), subdivision autonome de la Seine.
Gallioz (Jean-Alexandre), groupe de subdivisions de Versailles.
Castelnau (Henri-Louis-Marie-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Versyp (Jacques-Désiré-Adrien), subdivision autonome du Nord.
De La Motte de Broons de Vauvert (Bertrand-Marie-Henri-Jean), groupe de subdivisions de Tours.
Rouxel (Paul-Auguste-Aimé-Léon), groupe de subdivisions de Rennes.
Voglimacci-Stephanopoli (Pierre-Eloi), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Friedlander (Claude-Daniel), subdivision autonome de la Seine.
Taponier (Robert), subdivision autonome de la Seine.
Fradet (Jean-Roger-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
Videmont (Roger-Jacques-Jean), subdivision autonome de la Moselle.
Labbe (Marc-André-Ernest), groupe de subdivisions de Versailles.
Batigne (Alexis-Romain), groupe de subdivisions du Mans.
Ane (Jean-François-Marie), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Dujardin (Jean-Roland), groupe de subdivisions de Versailles.
Senechal (Claude-Simon-Emile), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Bourgeois (Jean-Edouard-Louis), groupe de subdivisions de Nantes.
Castagne (Gabriel-Emile), groupe de subdivisions de Montauban.
Beluch (Jean-François-Cyprien), groupe de subdivisions de Perpignan.
Lespeau (Jean-André), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Bert (Pierre-Marie-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Perrée (Jean-Pierre-Lucien-Adrien), groupe de subdivisions de Montpellier.
De Gaudemar (Jean-Bertrand-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
Gaschignard (Antoine-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Nantes.
Labat (Gérard), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Delahaye (Pierre-Marie), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Deynoux (Louis-Auguste-François), groupe de subdivisions du Mans.
Bertram (René-Joseph-Marcel), subdivision autonome du Nord.
Brotte (Pierre-Adolphe), groupe de subdivisions de Lyon.
Croset (Gérard-François), groupe de subdivisions de Lyon.

Jacquignon (Louis-Claude-Charles), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Raymond (Jacques-Marie-Paul-Guy), groupe de subdivisions de Chambéry.
Du Mesnil du Buisson (Jean-Marie-Hubert), groupe de subdivisions de Caen.
Lamiche (André-Robert), subdivision autonome de l'Aisne.
Reynier (Jacques-Anatole-Joseph), groupe de subdivisions de Nice.
Euvrard (Charles-Ernest-Marie-Gustave), groupe de subdivisions de Dijon.
Stephan (Charles-Joseph), subdivision autonome de la Moselle.
Chevenement (Gabriel-Félix), groupe de subdivision de Besançon.
Orhant (Alain-Eugène-Auguste-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Hohl (Fernand-Léon), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Bonnard (Pierre-Marie-Léon), groupe de subdivisions de Lyon.
Bolla (Pierre-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Valentin-Smith (Michel-Marie-Loüis-Gérard-René), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Roederer (Jean-Georges-Etienne), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Sofroniades (Roméo-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Reeb (Charles), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Menjucq (Serge-Edouard), groupe de subdivisions de Pau.
Mayoly (Vincent-Paul-Gaston), subdivision autonome de la Seine.
Michel (Hubert-Jean-Antoine), groupe de subdivisions de Marseille.
Françoise (Marcel-Richard-Raymond), groupe de subdivisions de Caen.
Triebsch (Willy-Albert), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Geis (René-Marie-Albert), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Richard (Claude-René), subdivision autonome de la Seine.
Vital (Pierre-Aubin-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Douté (André-Armand-Ferdinand), groupe de subdivisions d'Orléans.
Bordier (Jacques-Raymond), subdivision autonome de la Seine.
Proust (Jacques-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Robinet (Jean-Marie-Armand), groupe de subdivisions de Versailles.
Cabarat (Paul-Guy), groupe de subdivisions de Nevers.
De Buyer (Marc-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Mathenet (Jacques-Gérard-Jean), groupe de subdivisions de Lyon.
Couchet (Joseph-Marie-Pierre), groupe de subdivisions de Lyon.
Mir (Jacques-Justin-Marius), groupe de subdivisions de Perpignan.
Debrand (René-Louis-Henri), groupe de subdivisions de Besançon.
De Montgolfier (Charles-Marie-Albert), subdivision autonome de la Seine.
Darchy (Pierre-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
Morle (Jacques-Charles), subdivision autonome de la Seine.
Moreigne (Robert-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Parmentier (Marcel-Félix-Prosper), subdivision autonome du Nord.
Bret (Michel-Jean-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Taupmann (Maurice), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Hodot (René-Etienne), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Brusson (Antoine-Pierre-Gabriel-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
Bessol (Jean-André-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Doyen (Gilbert-Louis-André), groupe de subdivisions d'Amiens.
Colin (Jean-Louis-Marcel), groupe de subdivisions de Nantes.
Flipo (Gonzague-Ghislain-Marie-Joseph), subdivision autonome du Nord.
Toulouse (François-Marie-André-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Sagot (Pierre), groupe de subdivisions de Nantes.
Caron (Guy-Georges-Louis), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Hintzy (Michel-Jean-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Besançon.
Darmaillacq (François-Xavier-Marie-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Lourdelle (Jean), subdivision autonome de la Seine.
Mentigny (Jacques-Jean-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
Maisonnet (Jean), groupe de subdivisions de Poitiers.
Rigucci (Joseph-Julien-Achille), groupe de subdivisions de Marseille.
Houdin (Daniel-Bernard-Jean-Baptiste), groupe de subdivisions du Mans.
Ducos (Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Delfaud (Jean-Pierre-Gilbert), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Miallaud (Pierre), groupe de subdivisions de Limoges.
Pontaut (Roland-Jacques-Célestin), groupe de subdivisions de Pau.
Coquil (Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Rennes.
Lamy (Pierre-Jacques), groupe de subdivisions de Poitiers.
Serrière (Henri-Hubertus), groupe de subdivisions d'Amiens.
Fustier (Olivier-Louis-Alain-Jean-Claude-Annet), groupe de subdivisions de Caen.
Grégoire (Georges-Edgard-Maximilien-Ghislain), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Anchisi (Robert-Jules), groupe de subdivisions de Nevers.
Gaillard (Paul), groupe de subdivisions de Grenoble.
Lauze (Marc-Louis), groupe de subdivisions de Marseille.
Richard (Jean-Louis-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Cornier (Claude-Léon-Francis), groupe de subdivisions de Besançon.
Heraly (Horten-Jules), services des affaires algériennes (en situation d'activité).
Chaput (Georges-François-Louis), groupe de subdivisions de Poitiers.
Duthu (René-François-Baptiste), 1re région militaire.
Jullien (Claude-Léon), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Boehler (André-Louis-René-Jean), groupe de subdivisions de Lyon.
Blanc (Gérard-Louis-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Cartault (François-Paul-Marie), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Eckart (André-Jean-François), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Renaud (Jacques-Marcel), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Tacheau (Gilbert), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Theron (Pierre-Adrien-Marie), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Bonfils (René-Fernand), groupe de subdivisions de Versailles.
Bourgues (Henri-Charles-Etienne), groupe de subdivisions de Versailles.
Defontaine (Roland-Henri-Léonce), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Schobinger (Henri-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Auger (Jacques-Etienne-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Touati (Jean-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Auger (Gilbert-Francis), groupe de subdivisions de Versailles.
De Maleprade (Guy-Georges-Hélie), subdivision autonome de la Seine.
Ledey (Georges-François), subdivision autonome de la Seine.
Stephan (Yves), groupe de subdivisions d'Amiens.
Martin (Pierre-Emile-Joseph), groupe de subdivisions de Caen.
Brissy (Louis), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Cocrelle (Fernand-Charley-Alcide-Emile), groupe de subdivisions de Caen.
Baffert (Gérard-Louis-Roger), groupe de subdivisions de Lyon.
Jacquin (Bernard), groupe de subdivisions de Lyon.
De Girval (Bernard-Henri-Marie-Jacques), groupe de subdivisions de Besançon.
Vallet (Guy-Jules-Louis), groupe de subdivisions de Grenoble.
Piollet (Jean-Joseph), groupe de subdivisions de Lyon.
Peuch (Jean-Claude-Adolphe), groupe de subdivisions de Toulouse.
Vrinat (François-Georges), groupe de subdivisions de Lyon.
Behoteguy (André-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Grenoble.
Grosclaude (Christian-Roland-Daniel-Pierre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Frechet (Jacques-Pierre-Victor), groupe de subdivisions de Poitiers.
Tournant (André-Ernest-Gaston), subdivision autonome de la Seine.
Lejeune (Jean-Quentin-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Destang (Pierre-René-Félix), groupe de subdivisions de Chartres.
De La Sayette (Jacques-Louis-Marie-Benoît), groupe de subdivisions de Besançon.
Chiffre (Claude-Christian-Louis-Fernand), groupe de subdivisions de Montauban.
Thire (Yves-Marcel-Urbain-Aimé), subdivision autonome de la Seine.
Greffe (Paul), groupe de subdivisions de Versailles.
Grebaux (Raymond), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Puybaraud (Jean-François-Denis-André), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Francou (Jean-Paul), groupe de subdivisions de Grenoble.
Lietar (Jean-Marie-Jules-Ferdinand), subdivision autonome du Nord.
Sentenac (Georges-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Truchetet (Marc-Claude), subdivision autonome de la Seine.
Dormoy (Albert-Charles), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Larbaud (Jean), subdivision autonome de la Seine.
Dubreuil (René-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Elluin (André-Marie-Robert), groupe de subdivisions de Nice.
Feignier (Pierre-Lucien), groupe de subdivisions de Dijon.
Vichot (Serge-Sébastien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Gourlet (Albert-Henri), groupe de subdivisions de Nevers.
Galiegue (Georges), subdivision autonome du Nord.
Charpy (Jean-Marie-Pierre), groupe de subdivisions de Besançon.
Delouye (Michel-Louis-Charles), groupe de subdivisions de Versailles.
Laurencel (Pierre-Xavier-Marie-Joseph-Martial), groupe de subdivisions de Nantes.
Dupont (René-Clotaire), subdivision autonome de la Moselle.
De Boissard (Raymond-René-Armand), groupe de subdivisions d'Amiens.
Breton (Yves-Lucien-Fernand), subdivision autonome du Nord.
De Perthuis de Laillevault (Roland-Raymond-Léon-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Sombsthay (Pierre-Marie-Eugène-Alexis), 1re région militaire.
Coffinières (Paul-Marie-Jules), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand
Gaillard (Raymond), groupe de subdivisions de Marseille.
Laurent (Jean), groupe de subdivisions de Tours.
Bertheau (Jean-Henri-Joseph), groupe de subdivisions de Nevers.
Camboulive (Joseph-Jean), groupe de subdivisions de Tours.
Perichou (Noël-Jean-Michel), groupe de subdivisions de Limoges.
Milhau (Francis-Albert-Paul), groupe de subdivisions de Montauban.

Dubegny (Gérard), groupe de subdivisions de Caen.
Rancurel (Jean-Henri), groupe de subdivisions de Dijon.
Coche (André-Sylvain), groupe de subdivisions de Lyon.
Gajda (Casimir), groupe de subdivisions de Marseille.
Maneveau (Guy-François-Claude), groupe de subdivisions de Pau.
Garin (Etienne-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Rennes.
Le Gall (Louis-André-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Maury (René-Robert), groupe de subdivisions de Chartres.
Viginier (Jean-Marie-Raymond), groupe de subdivisions d'Orléans.
Lehu (Jacques-Gérard-Daniel), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Lemonnier (Jean-Jules-Henri), groupe de subdivisions de Rennes.
Malbrunot (Pierre), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Laubier (Pierre-Michel), groupe de subdivisions de Rennes.
De Sulauze (Eugène-Marie-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Dupin (Claude-Jean-André), subdivision autonome de la Seine.
Vidal (Georges-Julien), E. M. 9e région militaire.
Pitaval (Jean-Marie-Marcel), groupe de subdivisions de Lyon.
Benand (Gabriel-Marie-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
De Taillandier (Marcel-Marie-Etienne), groupe de subdivisions de Dijon.
Bastien (Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Berthou (Michel-André-Marcel), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Klaine (Roger), subdivision autonome de la Moselle.
Lacoste (Jacques-Armand), subdivision autonome de la Seine.
Foraste (Frédéric-Etienne), groupe de subdivisions de Toulouse.
Lenègre (Yves-Michel-Jules-René), groupe de subdivisions de Caen.
Lequeux (Pol-Fernand), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Colas (Michel-Auguste-Gustave), subdivision autonome de la Seine.
Montazeau (François-Théophile), subdivision autonome de la Seine.
Fredou (Maurice-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Vallat (Roland-Marcel), subdivision autonome de la Moselle.
Castelli (Alphonse-André), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Cinet (Henri-Léopold-Firmin), groupe de subdivisions de Versailles.
Peutot (Bernard-Fernand), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Bereni (Maxime-Philippe-Charles), 1re région militaire.
De Guillen (Henri-Joseph-Marius), groupe de subdivisions d'Orléans.
Guillerm (Jean-Marie-Grégoire), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Baudrand (Marcel-Fernand), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Tutot (Michel-Jean-Charles), groupe de subdivisions de Grenoble.
Bondoux (Jean-Claude), groupe de subdivisions de Nevers.
Guilhem (Gabriel-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Grenier-Soliget (Léon-Alexis-Marcel), groupe de subdivisions de Chambéry.
Lloret (Joseph), 1re région militaire.
Mathias (Léo), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Laugère (Guy-Gabriel-Louis), 1re région militaire.
Thuillier (André-Louis), groupe de subdivisions de Chartres.
Goule (Jacques-Auguste), groupe de subdivisions de Marseille.
Isnard (Louis-Gaston-Armand), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Heyte (Henri-Georges-Louis-Jean), groupe de subdivisions de Caen.
Rebeyrol (Fernand), subdivision autonome de la Seine.
Bardon (Roger), groupe de subdivisions de Poitiers.
Pannekoucke (Roger-Henri-Edouard), groupe de subdivisions de Nantes.
Lescuyer (Roger-Joseph-Alexandre), groupe de subdivisions d'Amiens.
Ropion (Roland-Auguste-Maurice), groupe de subdivisions de Tours.
Silverio (Louis-Giacomo), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Frizac (Jean-Jacques-Pierre), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Vanderkelen (Jean-Ghislain), subdivision autonome du Nord.
Gérard (Roland-Marcel), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Lecas (Pierre-Jules-Louis), subdivision autonome du Nord.
Mansard (Marc-Rolland-Roger), groupe de subdivisions de Nancy.
Turpin (François-Maurice-Louis), groupe de subdivisions du Mans.
Rollet (Georges-Pierre-Gilbert), groupe de subdivisions de Versailles.
Druet (Bernard-Eugène-René), groupe de subdivisions de Nancy.
Batteur (Patrick-Jacques-Marie-Joseph), subdivision autonome du Nord.
Labrousse (Pierre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Munier (Jean-Marie-Charles), groupe de subdivisions de Besançon.
Mechadier (François-Jean-Raymond), groupe de subdivisions de Chambéry.
Motais (Alexandre-Charles-Adèle), groupe de subdivisions de Rennes.
Lacroix (Jean-Emile), groupe de subdivisions de Nancy.
Grosclaude (Michel-Charles-Lucien-Maurice), groupe de subdivisions de Pau.
Dentaud (Bernard-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Mariez (Jean-Ernest), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Delaune (Jean-Raymond-Albert), subdivision autonome de la Seine.
Abadie (André-Bernard), subdivision autonome de la Seine.
Rousseau-Dumarcet (Hervé-André-Marie), groupe de subdivisions de Toulouse.
Molinier (Roger-Henri), groupe de subdivisions de Marseille.
Warufsel (André-Zéphir), subdivision autonome du Nord.
Mermet (Claude-Marie-Marcel-Pierre), groupe de subdivisions de Lyon.
Beisser (Robert-Ernest-Victor-Mathieu), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Lecerf (Robert-Henri-Joseph-Raymond), subdivision autonome du Nord.
Sorrel-Dejerine (Louis-François-Auguste-Etienne), 5e région militaire.
Vidal (Robert-Camille-Victor), région territoriale et corps d'armée d'Oran.

2° Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

Arme.

Wolf (René-Eugène), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Fondacci (Lucien-Réparato), service des affaires algériennes.
Braun (Albert-Henri), groupe de subdivisions de Nancy.
Cluseau (Raymond-Félix), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Gallouet (Louis-Joseph-Alexandre), groupe de subdivisions de Chartres.
Riu (Lucien-Roger), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

Conditions générales.

a) Service d'état-major.

Vieux (Jean-Alphonse-Ernest), E. M. 1re région militaire.
Sert (Jean), E. M. 5e région militaire.
Bonvillain (Alain-Paul-Lucien), E. M. 8e région militaire.
Raimbault (Pierre-Albert-Alexandre), E. M. 3e région militaire.
Robineau (Rémy-Thadé), E. M. 3e région militaire.
Van Gerdinge (Jean-Jacques), E. M. 9e région militaire.
Hervouet (Edmond-François-Germain), E. M. 1re région militaire.
Feuillat (Jacques-Félix-Louis), E. M. 6e région militaire.
Langla (Joseph-Jean), E. M. 4e région militaire.
Fradin (Lucien-Marie-Maurice-Marcel), E. M. 8e région militaire.
Forzy (Antoine-Jean-Marie), E. M. 1re région militaire.
Dacre-Wright (Godfroy-Frédéric-François), E. M. 8e région militaire.
Sacarrere (Jean-Joseph-Henri), E. M. 9e région militaire.
Boussardon (Jean-Yves-Marie), E. M. 3e région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Prieur de La Comble (Marie-Antoine-Guillaume), E. M. 1re région militaire.
Bazaille (Georges-Henri-François), E. M. 8e région militaire.
Luton (Jean-Jacques-Jules), E. M. 1re région militaire.

c) Arme.

Brumeaux (Jean-François-René-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
Bardon (Pierre-Charles), groupe de subdivisions de Limoges.
Brazier (Paul-Joseph-Henri), subdivision autonome de l'Aisne.
Caze (Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Bernardi (Pierre-Pascal), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Barazer de Lannurien (Michel-Pierre-Marie-Charles), 5e région militaire.
Chereau (Jean-Yves), subdivision autonome de la Seine.
Conquere de Montbrison (Gilles-Emmanuel-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Vuitton (Henry-Louis-Désiré), subdivision autonome de la Seine.
Durand-Darnis (Alain-Jules-Marie-Achille), 1re région militaire.
Conversy (François-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Chalumeau (Henri-Pierre-Joseph), groupe de subdivisions de Lyon.
Guillou (Philippe-Robert), subdivision autonome de la Seine.
Corderoy du Tiers (Jacques-Pascal-Marie-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Thebaudeau (Francis-Michel-Eugène), groupe de subdivisions de Caen.
Fargue (Paul-Marie-Charles), groupe de subdivisions de Grenoble.
Perret (Georges-Clément-Marius), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Leussier (Pierre-Luc-René), service des affaires algériennes (en situation d'activité).
Maack (Wilfrid-André), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Alfonsi (Paul-Léon-François-Marie), groupe de subdivisions de Besançon.
Lherminez (Charles-Antoine-Norbert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

D'Aldeguier (Gaston-Flavien-Henri-Marie), groupe de subdivisions de Toulouse.
Gorgeu (Patrick-Marie-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Brzozowski (Bogdan), subdivision autonome de la Seine.
Busin (Edmond-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Patel (Joseph-Julien), subdivision autonome de la Seine.
Isaac-Friang (Max-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Cazaux (Lucien-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Perret du Cray (Guy-Claude-René-Marie-Joseph-Pierre), groupe de subdivisions de Nancy.
Nicolas (René-Camille-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
Berger (Jacques-Gouzay-Lithgow), subdivision autonome de la Seine.
Bora (Paul-Joseph), groupe de subdivisions de Chartres.
Poiret (Philippe-Henri-Maurice), 1re région militaire.
Berger (Paul-Jean-Marie-Georges), groupe de subdivisions de Versailles.
De Lapasse (Bertrand-Marie-Joseph-Albert-Henry), groupe de subdivisions de Pau.
Leculier (Jean-Raymond), groupe de subdivisions de Besançon.
Loubier-Detaille (Jean-Charles-Elie), subdivision autonome de la Seine.
Mathieu (Pierre-Léon-Marcel), subdivision autonome du Nord.
Coquil (Charles-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
Brosset-Heckel (Maurice-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Limoges.
Ragot (Jean-Marie-Henri-Ferréol), groupe de subdivisions de Dijon.
Huet (Raymond-Georges-Aimé-Marie), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Laisne (Claude-Marc), subdivision autonome de la Seine.
Chaffarod (Jacques-Joseph-Eugène), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Retore (Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Carlot (Roger-Louis), groupe de subdivisions de Dijon.
Savare (Jean-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Caen.
De Castelbajac (Robert-Marie-Raymond), groupe de subdivisions de Limoges.
Chaput (Robert-Michel-Pierre), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Gaignault (Philippe-Henri-Eugène), commandement interarmées au Sahara.
Mantini (Hubert), groupe de subdivisions de Nancy.
Longuet (Jean-Claude-Georges), groupe de subdivisions de Lyon.
Laurent (René-Emile), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Vermot (Claude-Henri), groupe de subdivisions de Besançon.
Cahen (Gilbert-Samuel), groupe de subdivisions de Lyon.
Vaissellet (Léon-Lucien), groupe de subdivisions de Lyon.
Poulet (Jean-Lucien), groupe de subdivisions de Lyon.
Allard (Jean-Paul-Arthur-Léon-Joseph), subdivision autonome de l'Aisne.
Huot (René-Léon-Albert), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Bridier (Jean-Raymond), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Touraine (Jacques-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Poitiers.
Godard (Claude-Maurice-Justin), subdivision autonome de la Seine.
Her (Maurice-Jules-Albert), subdivision autonome de l'Aisne.
Mariaux (Yves-Robert), subdivision autonome de la Seine.
Crepy (Alain-Yves-Marie-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Peugeot (Roland-Robert-Edouard-Jean-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Taverne (Alain-Joseph), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Meisser (Georges-Victor), groupe de subdivisions de Poitiers.
Guerrier de Dumast (Jacques-François-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Bazin (Benoît-Anne-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Pourailly (François-Paul-Albin), groupe de subdivisions de Toulouse.
Combeuil (Jean-Baptiste-Emile-Joseph), groupe de subdivisions de Nantes.
Gœtz (Jean-Nicolas), groupe de subdivisions de Nantes.
Buisson (Jean-Pierre-Louis-Auguste), groupe de subdivisions de Perpignan.
Eschbach (Paul-Pierre), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Cailleaux (Jean-Robert-André), subdivision autonome du Nord.
De Pourtalès (Christian-Hubert), subdivision autonome de la Seine.
Rault (Maurice-Pierre-Léon), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Pietier (Maurice-Louis-René), groupe de subdivisions de Nice.
Roy (Marcel-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Toudic (Camille-Roland-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Cobian (Georges-José), groupe de subdivisions de Versailles.
Barthares (Pierre-André-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
Verdeguer (François-André), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Lavail (Gérard-Joseph-Jean-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Toulouse.
Guyot (Jean-Joseph), groupe de subdivisions de Dijon.
Glad (Jean-Eugène-Edmond), subdivision autonome du Nord.
Bonnette (Paul-Jacques), groupe de subdivisions de Versailles.
Van Cronenburg (Georges-Antoine-Pierre), forces françaises en Allemagne.
Risler (Georges-Raymond-Charles), subdivision autonome de la Seine.
Duperron (Henri-Jean-Michel), groupe de subdivisions de Versailles.
Chauveau de Quercize (Gérard-Charles-Henri), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Charbonneau (Yves-Marie-Etienne), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Jolliot (Marie-Paul-Pierre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Maury (René-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Berthoud (Georges-Marie), groupe de subdivisions de Lyon.
Gueniffey (Hubert-Simon-Marcel-Edouard), groupe de subdivisions du Mans.
Marc (Pierre-Edouard), groupe de subdivisions de Nancy.
Duval (Jacques-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
Callot (André-Louis-Albert), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Chartier (Frédéric-Jean-Marie), 1re région militaire.
Leurs (Joseph-François-Jacques), subdivision autonome du Nord.
Durand (Michel-Marie-Albert), subdivision autonome de la Seine.
Borderes (Albert-Edouard), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Ducluzeau (Jean-Marie-Paul-André), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Barthelemy (Jacques-Gilbert), groupe de subdivisions de Versailles.
Jousseaume de La Bretesche (Hervé-Marie-Louis-Eudes-Esprit), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Verdier (Jean-Gérard-Georges-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Legendre (Pierre-Michel-Albert), subdivision autonome de la Seine.
Mayolle (Philippe-Charles-Jean-Joseph-Emmanuel), subdivision autonome de la Seine.
De Braquilanges (Jacques-Marie-François), groupe de subdivisions de Toulouse.
Nay (Gérard-André-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Le Roy (Guy-François-Antoine), groupe de subdivisions de Rennes.
Cauchy (Daniel - Auguste - Antoine - François - Fernand - Marie - Joseph), groupe de subdivisions de Rennes.
Bernard (Roland-André), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Jousseaume de La Bretesche (Philippe-Marie-Ghislain-Gérard), groupe de subdivisions de Nantes.
Chaumet (Jacques-Joseph-Marie-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
De Rivierieux de Varax (Humbert-Marie-François), groupe de subdivisions de Chambéry.
Renier (Yves-Lucien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Boussard (Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Bahu (Norbert-Marcel), subdivision autonome de l'Aisne.
Desnoes (Claude-Olivier-Léon-Auguste), groupe de subdivisions de Nantes.
Maillet (Paul-Jacques), forces françaises en Allemagne.
Mathieu (Robert-Michel-Louis), groupe de subdivisions de Caen.
Prouvost (Christian-Charles-André), subdivision autonome de la Seine.
Saudeau (Yves-Charles-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
De Volontat (Pierre-Jean-Marie-Henri), groupe de subdivisions de Perpignan.
Ghislain (Gérard-Marie-Joseph-Jacques-René), subdivision autonome de la Seine.
Richardi (Paul-Bernard), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
De Braquilanges (Jean-Marie-Joseph-Robert), subdivision autonome de la Seine.
Duval (Yvan), groupe de subdivisions de Lyon.
Mace de Gastines (Louis-François-Marie-Guy), subdivision autonome de la Seine.
Mercier (Denis-François-Philippe-Arthur), subdivision autonome de la Seine.
Fleury (Gérard-Pierre-Albert), subdivision autonome de la Seine.
Lau (Roger), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Valentin (Pierre), groupe de subdivisions de Poitiers.
Fourrière (Gérard-Aubert), groupe de subdivisions de Marseille.
Jullien (Bernard-André-Maxime), groupe de subdivisions d'Amiens.
Laurent (Michel-André-Marie), groupe de subdivisions de Grenoble.
Serena (Carlos-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Philbert (Jean-Paul), subdivision autonome de la Moselle.
Picherit (Pierre-Théophile-Roger-Auguste), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Nivet (Jean-Laurent-Philippe), groupe de subdivisions de Perpignan.
Cousin (Jacques-Luc-Albert-Louis), subdivision autonome du Nord.
Mayschein (Théodore-Emile-Fernand), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Curt (François), service des affaires algériennes (en situation d'activité).
Bouhant (René-Yves), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Moulins (Roland-Benoît), région territoriale et corps d'armée de Constantine.

Juppe (Georges-Edmond-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Pau.
Girard (Jacques), groupe de subdivisions de Montpellier.
De Francqueville (Gérard-Marie-Ghislain), subdivision autonome de l'Aisne.
Simon (Aymerie-Henri-Marie-Georges), groupe de subdivisions de Rennes.
Cambours (André-Henri-Eucher), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Champeville de Boisjolly (Christian-Marie-Joseph-André), groupe de subdivisions d'Amiens.
Ballansat (Jean-Max), groupe de subdivisions de Chambéry.
De Fraguier (Emmanuel-Pierre-Marie-Edmond), subdivision autonome de la Seine.
Tursin (Jean-Georges-Pierre), groupe de subdivisions de Nancy.
Barrère (Albert-Jean-Fernand-Stéphène), groupe de subdivisions de Pau.
Pambet (Michel-Théophile-Maurice), groupe de subdivisions de Versailles.
Lepesant (Maurice-Pierre-Victor), groupe de subdivisions de Caen.
Aubin (Michel-José-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Lyon.
Tandonnet (Jean-Robert-Marie-Joseph-Bruno), groupe de subdivisions de Pau.
Boucton (Gérard-Maurice), groupe de subdivisions de Besançon.
Leger (Jean-Robert), groupe de subdivisions de Versailles.
Frey (Maurice-Camille-Martial), subdivision autonome de la Seine.
Krier (Georges-Marc), subdivision autonome de la Moselle.
Doraphe (Louis-Roger-Georges), groupe de subdivisions de Caen.
Queguiner (Jean-Joseph-Yves), groupe de subdivisions de Caen.
Grand (Louis-Ferdinand), groupe de subdivisions de Toulouse.
Rouille (Paul-Lucien-Simon-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Chapperon (Louis-André-Benoît), groupe de subdivisions de Chambéry.
Colas (Roger), groupe de subdivisions de Versailles.
Moustacas (Jacques-Michel), subdivision autonome de la Seine.
Touzet (Richard-Hervé-Jean-Cyr), subdivision autonome de la Seine.
Bernadac (Charles-Lucien), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Dupuis (Gérard-Charles-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Dubreuil (Pierre-Camille-Jules), groupe de subdivisions de Versailles.
Egermann (Maurice-Marie), groupe de subdivisions de Besançon.
Doupeux (René-Marius-Pierre), groupe de subdivisions de Versailles.
Etting (Raoul-Rodolphe-Emile), groupe de subdivisions de Nancy.
Totot (François-Joseph-Charles), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Mendiharat (Jean-Marie-François), groupe de subdivisions de Pau.
Brue (René-Augustin-Marie), groupe de subdivisions de Marseille.
Ragon (Emile-Marc-Jean), subdivision autonome du Nord.
Varenne (Edouard-Bruno-Marie-Jean), groupe de subdivisions de Lyon.
Daniel (Pierre-René), groupe de subdivisions de Dijon.
Lafont (Paul-Jacques), groupe de subdivisions de Marseille.
Dumortier (Roger-Louis-Joseph), subdivision autonome de la Moselle.
Thouard (Alain-Emile-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Marchegay (Yves-Christian-Jacques), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Carrière (Jacques-Francisque), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Mabire (Xavier-Louis-André), groupe de subdivisions de Chartres.
Mirieu de Labarre (Marie-Serge), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Goupil (Marcel-André), groupe de subdivisions de Strasbourg.
De Tarragon (Bertrand-Louis-Marie-Charles-Xavier), groupe de subdivisions du Mans.
Vernet (Jacques-Joseph-Henri), groupe de subdivisions de Nice.
Charoy (Robert-Henri-Léon), forces françaises en Allemagne.
Corneille (Jean-Alfred-Alpinien-Marie), groupe de subdivisions de Limoges.
Ferre (Gérard-Ernest-François), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Le Jeune (Jean-Emmanuel), service des affaires algériennes (en situation d'activité).
Birague (Roger-André-Eugène), région territoriale et corps d'armée de Constantine (en situation d'activité).
De Clauzade de Mazieux (Etienne-Louis-Marie-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Lambert (Guy), groupe de subdivisions de Versailles.
Orabona (André-Gabriel-Marie-Antoine-Joseph), groupe de subdivisions de Limoges.
Jullien-Pommerol (Michel-Marie-François), E.-M., 9e région militaire.
Berthemy (Hubert), groupe de subdivisions d'Amiens.
Schweitzer (Jacques-Paul-Marie), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Martini (Alain-Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Tours.
Bastid (Jean-Robert-Francis), groupe de subdivisions de Versailles.
Bachelet (Jean-Claude-André-Georges), groupe de subdivisions d'Amiens.
Jordan (François-René), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Houillon (Bernard-Louis), groupe de subdivisions de Besançon.
Turco (Guy-Henri-Robert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Pineau (Jacques-René-Albert), groupe de subdivisions de Chartres.
Lostie de Kerhor (Claude-Gilles-Marie-Georges), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Loizillon (Yves-René-Henri-Marie-Goswin), subdivision autonome de la Moselle.

Artillerie.

Au grade de capitaine de réserve.

Pour prendre rang du 1er octobre 1960.

MM. les lieutenants de réserve :

1° Conditions générales.

a) Service d'état-major.

Charlot (Pierre-Georges), E.-M., 1re région militaire.
Lang (Claude), E.-M., 1re région militaire.
Leyzour (René-Marie), E.-M., 3e région militaire.
Gambini (Jean-Antoine-Michel), commandement interarmées au Sahara.
Olivier (Max-Louis-Lucien), E.-M., 9e région militaire.
Oulion (Guy-Marcel), E.-M., 8e région militaire.
Arnaud (Jacques-Jean), E.-M., 9e région militaire.
Benet (Raymond-Félix-Jean-Marie), E.-M., 8e région militaire.
Benoist (Michel-Pierre), E.-M., 1re région militaire.
Armengaud (Jacques-Fernand), E.-M., 5e région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Roussel (Pierre-René), E.-M., 2e région militaire.
Clermont (René-Clément), forces françaises en Allemagne.

c) De campagne.

Vindevogel (André-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Bellicard (Jean-Charles-René), E. M. 4e région militaire.
Durand (François-Vincent-Marius), groupe de subdivisions de Montpellier.
Villard (Aimé-Jean-Michel), groupe de subdivisions de Montpellier.
Durand (Jacques-Georges-Gabriel), groupe de subdivisions de Versailles.
Jochem (Jean-Nicolas), E. M. 9e région militaire.
Girault (René-Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Poitiers.
Decroix (Georges-Henri), subdivision autonome du Nord.
Selb (Paul-Alfred), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Peyrot (François-Marcel-Louis), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Crepet (Hubert-Roger-Hugues), E. M. 9e région militaire.
Skrzypczak (César-Stanislas), forces françaises en Allemagne.
Bongiovanni (Raymond-Georges-Jacques), groupe de subdivisions de Nice.
Lemperiere (François-Marie-Henri-Charles), groupe de subdivisions de Versailles.
Girard (André-Auguste), groupe de subdivisions de Grenoble.
Dubos (Jacques-Louis-Paul), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Boissereing (Yves-Elie-Marius-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
Flies (Robert-René-Marcel), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Facquet (Pierre-Paul-Florent), groupe de subdivisions d'Amiens.
Prieur (Roger-Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Quinquet (Henri), groupe de subdivisions de Caen.
Cure (Pierre-Louis), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Merlet (Robert-Armand), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Dautel (Arthur-Auguste-Paul), groupe de subdivisions de Besançon.
Doyotte (Pierre-Adolphe), groupe de subdivisions de Nancy.
Mazzia (Eugène-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
Gabrion (Louis-Gustave), groupe de subdivisions d'Orléans.
Lanctuit (Pierre-Maurice-Alfred), groupe de subdivisions de Chartres.
Michaud (Paul-Antoine), groupe de subdivisions de Chambéry.
Seguier (Pierre-Henri-Laurent), groupe de subdivisions de Montauban.
Griffiths (Jean-Alphonse-Auguste), groupe de subdivisions de Marseille.
Lecomte (Pierre-Hubert), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Lanteri (Robert-Pierre-Jacques-Antoine), 1re région militaire.
Michel (Alfred-Gabriel-Emile-Prosper), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Giguet (Roger-Auguste-Jean), groupe de subdivisions de Dijon.
Popieul (Michel-Maurice-Julien), subdivision autonome de la Seine.
Legoupil (Pierre-Jean-Georges), groupe de subdivisions de Caen.
Descus (Jean), groupe de subdivisions de Limoges.
Guerrier (Jean-André), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Rivière (Louis-Joseph-Hubert), groupe de subdivisions de Poitiers.

Huot (Gérard-André-Honoré), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Lasserre (Roger-Paul-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Gabiron (Jean-Gabriel), groupe de subdivisions de Limoges.
Manin (Jacques-Philippe-Médéric), groupe de subdivisions de Lyon.
Lacroix (Arthur-Antoine), groupe de subdivisions de Lyon.
Vincent (André-Jacques-Aimable), subdivision autonome de la Seine.
Charvoz (Jean-Pierre-Albert), 5e région militaire.
Turpin (Marcel-Jean-Maurice), groupe de subdivisions de Nevers.
Albert (Georges-Aimé-Henri), groupe de subdivisions de Grenoble.
Journet (Robert-Noël-Henri-Antoine), groupe de subdivisions de Grenoble.
Vansoens (Maurice-Ernest-Alphonse), groupe de subdivisions de Lyon.
Boy (René-Louis), groupe de subdivisions de Pau.
Bonnecarrere (Henri-Guillaume), groupe de subdivisions de Pau.
Plomb (Gérald-Maurice-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Fiordelli (Henri-Roger), groupe de subdivisions de Nice.
Samson (Edouard-Bernard), groupe de subdivisions de Versailles.
Landeau (Jean-René), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Marechal (Guy-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Pinsard (René-Henri-Jean), groupe de subdivisions de Rennes.
Fouard (Daniel-Emile), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Rigat (Roger-Antoine-François), groupe de subdivisions de Nancy.
Bescos-Y-Leris (Albert), groupe de subdivisions de Limoges.
Belin (Henri-Armand-Joseph), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Bernard (Maurice-Gilbert-Anatole), subdivision autonome de la Seine.
Coanet (Guy-Michel), subdivision autonome de la Seine.
Capoulade (Pierre-Georges), groupe de subdivisions de Grenoble.
Jacquemet (Lucien-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Sanmartin (Jacques-Maurice), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Pierre (Robert-Emile-Julien), groupe de subdivisions de Nancy.
Panici (Jean-Claude-Marcel-Marie), groupe de subdivisions de Nice.
Thepaut (Bernard-Eugène-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Duclos (Bernard-Paul-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
Kossler (Robert-Pierre-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Nancy.
Renaud (Jean-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Chartres.
Goumarre (Jean-Alphonse-Louis-Aimé), groupe de subdivisions de Versailles.
Rougier (Pierre-Marcel), groupe de subdivisions de Poitiers.
Ozange (Pierre-Mozart), groupe de subdivisions du Mans.
Deprez (André-Gérard), subdivision autonome de l'Aisne.
Mas (Jean-Julien), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Mussillon (Joseph-François), groupe de subdivisions de Grenoble.
De Cacqueray-Valmenier (Michel-Paul-Marius-Joseph), E. M. 5e région militaire.
Detournay (Luc-Florent), subdivision autonome de la Seine.
Didier (Paul-Roger), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Lorrain (Paul-Georges), subdivision autonome de la Moselle.
Bejeannin (Paul-Prosper-Arsène), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Mathieu (Maurice-Charles), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Bunel (Jean-Edouard), groupe de subdivisions de Nancy.
Bayer (René-Pierre-Robert), groupe de subdivisions de Tours.
Emptaz (Jacques-Victor), subdivision autonome de la Seine.
Toursel (Georges-Emile), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Babylon (André-Joseph), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Brulard (Georges-Victorin-Charles), groupe de subdivisions de Chambéry.
Bouckenooghe (Charles-Georges), subdivision autonome du Nord.
Roux (Henri-Marcel-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Garcia (Robert-Sauveur), groupe de subdivisions de Limoges.
Bitard (Fernand-Edouard-Franc), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Quesnel (René), groupe de subdivisions de Versailles.
Guillot (François-Jean-Marie), subdivision autonome du Nord.
Guillermin (Jacques-Gilbert-Claude-Joseph), groupe de subdivisions de Lyon.
Rachou (Paul-Bernard), subdivision autonome de la Seine.
Fonquernie (Alain-François-Henry-Marie), groupe de subdivisions de Tours.
Amblard (Henri-Georges), groupe de subdivisions de Grenoble.
Rossignol (Dominique-Marie-Marc), subdivision autonome de la Seine.
Utard (Bernard), subdivision autonome de la Moselle.
Javelle (Pierre-Charles-André), subdivision autonome de la Moselle.
Gonzalez (Raoul-Marie-Léon-Emmanuel), groupe de subdivisions de Versailles.
Stedron (Jean-Emilien), E. M. 4e région militaire.
Rousseau (Roger-David), subdivision autonome de la Seine.
Bony (René-Pierre-François), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Pianelli (René-Charles), 1re région militaire.
Mauger (Jean-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Varin (Christian-Albert-André), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
De Baschmakoff (Alexandre-Jean), groupe de subdivisions de Nice.
Dolleans (Gérard-Robert), subdivision autonome de la Seine.
Pietrucci (André), groupe de subdivisions d'Orléans.
Issadou (Jacques-Emile-Raymond), groupe de subdivisions de Toulouse.
Bellier (Paul-Joseph-Nicolas), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Butot (Georges-Edmond), subdivision autonome de l'Aisne.
Nifenecker (Jean-Jacques), groupe de subdivisions de Besançon.
Routier (Jacques-Joseph-Victor), groupe de subdivisions de Versailles.
Savignac (Pierre-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Breting (Jean-Jacques), subdivision autonome du Nord.
Cartier (Hubert-Michel-Marie), groupe de subdivisions de Besançon.
Lambert (Jean-Marie-Robert), subdivision autonome du Nord.
Beuret (Jean-Pierre), 1re région militaire.
Reboulet (Jean-Charles), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Bonnefon (Michel-Charles), groupe de subdivisions de Grenoble.
Porée (Jean-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Cholley (Pierre-Marcel), groupe de subdivisions de Nancy.
Sarzacq (Claude-Raymond), groupe de subdivisions du Mans.
Rivoalen (Hervé), subdivision autonome de la Seine.
Gasperi (Marc-Jean-Lucien), groupe de subdivisions de Caen.
Payras (Marc-Louis-Fernand), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Cahuzac (Paul-Emile-François), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Davi (Charles-Louis-Jean), groupe de subdivisions de Marseille.
Toudic (Guy), groupe de subdivisions de Nantes.
Sauvage (Michel-Maurice-Omer), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Bouilloux (Marcel-Charles-Julien), subdivision autonome de la Seine.
Caignard (Georges-Jean-Eugène), subdivision autonome du Nord.
Brousse (Jean-René-Marcel), groupe de subdivisions de Dijon.
Gras (Roland-Christian), groupe de subdivisions de Marseille.
Douvreleur (Jean), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Satge (Marie-Louis-Michel), E. M. 5e région militaire.
Senesi (Roger-André), subdivision autonome de la Seine.
Miquel (Claude-Edmond), subdivision autonome de la Seine.
Amoureux (Romain-Fernand-Jean), groupe de subdivisions de Nice.
Emberger (Jean-Claude-Marie-Charles), groupe de subdivisions de Nice.
Gauriat (Yves-Louis), groupe de subdivisions de Nantes.
Martel (Hubert-Marie-Léon-Alexandre), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Bonnier (François-Victor), subdivision autonome de la Moselle.
Loridon (Pierre-Jean), groupe de subdivisions de Grenoble.
Peltier (Jean-Roger-Lucien), E. M. 6e région militaire.
Rivoallan (Jean-Guillaume-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Neant (Claude-Simon), groupe de subdivisions d'Amiens.
Nougier (Elie-Roger), groupe de subdivisions de Marseille.
Hemery (Guy-Sylvain), groupe de subdivisions de Limoges.
Bergey (Gérard-Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Toulouse.
Feraud (Roger-Paul-Donat), groupe de subdivisions de Marseille.
Fouquet (Claude-Michel-Bernard), groupe de subdivisions de Nantes.
Garnier (Gérard-Henri-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Vignelongue (Pierre-Henri-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
De Dianous de La Perrotine (Charles-Marie-Amédée), E. M. 5e région militaire.
Nay (Maurice-Albert-Georges-Gilbert), E. M. 9e région militaire.
Flouret (Pierre), groupe de subdivisions de Pau.
Savart (René-Arthur), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Raust (André-Marie), 1re région militaire.
Pachoud (Louis-Germain), 1re région militaire.
Betrencourt (Jacques), E. M. 5e région militaire.
Thiebaux (Jean-Louis-Ferdinand), région territoriale et corps d'armée d'Oran (en situation d'activité).
Gautier (Michel-Henri-Alexandre), groupe de subdivisions de Rennes.
Berson (Pierre-Louis-François), subdivision autonome du Nord.
Protin (Jean-Henri), groupe de subdivisions de Chambéry.
Rolland (Louis-André-René), subdivision autonome de la Seine.
Marowski (Lucien-André-François-Marie), subdivision autonome de la Moselle.
Ballarini (Claude-Thomas), subdivision autonome de la Moselle.
Maguin (Jean-Louis-Félicien), subdivision autonome de la Moselle.
Laffargue (André-Léon-Elie), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Goyard (Pierre-Philippe-Louis), groupe de subdivisions de Caen.
Gosselin (Paul-Edmond-Polydor), subdivision autonome du Pas-de-Calais.

d) F. T. A.

Bournisien (André-Gabriel-François), subdivision autonome de la Seine.
Latour (Maurice-Frédéric-Camille), groupe de subdivisions de Nice.
Lagarde (Jean-Joseph), subdivision autonome de la Moselle.
Lury (Jean-Hugues-Henri), groupe de subdivisions de Bordeaux.
De Ribet (Paul-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
Sage (Edgard-Jean-Louis), groupe de subdivisions de Dijon.
Deunet (Gilbert-Charles), groupe de subdivisions d'Amiens.
Julien (Jean-Louis), groupe de subdivisions de Montauban.

Adam (Claude-Paul-Georges), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Ester (François-Michel), groupe de subdivisions de Perpignan.
Serdon (Henri-Joseph), groupe de subdivisions de Lyon.
Faivre (François), groupe de subdivisions de Marseille.
Bougouin (Henri-Marie-Dominique), groupe de subdivisions de Nantes.
Lafitte (Jacques), groupe de subdivisions de Montpellier.
Susini (Jules-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
Marie (René-André), groupe de subdivisions de Montpellier.
Doreau (Jacques-Marie-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Gourion (Albert-Abraham), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Marino (Pierre-Roger), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Amblard (André-Jean-Constant), subdivision autonome de la Seine.
Delarue (Raymond-Gaston-Emile), subdivision autonome du Nord.
Maugy (Michel-Félix-Antoine), groupe de subdivisions de Chartres.
Senez (Jean-Marie-Louis), subdivision autonome du Nord.
Verignon (Yves-Paul-Marie), groupe de subdivisions de Nice.
Buguet (Charles-Emile), groupe de subdivisions de Lyon.
Valporesi (Henri-Louis-Jean), groupe de subdivisions de Marseille.
Cuenin (René-Jean-Thiébaut), groupe de subdivisions de Versailles.
Landrivon (Antoine-Gabriel), groupe de subdivisions de Lyon.
Mathieu (Bernard-Henri), groupe de subdivisions de Dijon.
Oriol (Hubert-Alexis-Sylvain), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Hirsch (Jean-Jacques-Léon-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Pellerin (Jean-Paul-Christian-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Marache (Claude-René-Marie-Joseph), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Dobel (Pierre-Guy-Jacques), groupe de subdivisions d'Amiens.
Bruyant (André), groupe de subdivisions de Versailles.
Rochette (André-René), groupe de subdivisions de Tours.
Chaminant (André-Albert-Léonard), groupe de subdivisions de Nantes.
Garaude (Gérard-Marcel-Yves), groupe de subdivisions de Versailles.
Millot (Louis), groupe de subdivisions de Marseille.
Sicard (Louis-Ernest), groupe de subdivisions de Nice.
Michel (Paul-Marius), groupe de subdivisions de Marseille
Chambon (Michel-Robert), subdivision autonome du Nord.
Vrillac (Gérard-André), groupe de subdivisions de Poitiers.
Legay (Henri-Félix-Emile), groupe de subdivisions de Lyon.
Sinet (Jacques-Eugène-Henri), groupe de subdivisions d'Amiens.
Ruaud (Robert-Charles-Pierre), groupe de subdivisions de Limoges.
Sobrier (Jules), groupe de subdivisions de Chambéry.
Auda (Jean-Marie-Léon), groupe de subdivisions de Marseille.
Declercq (Jacques-Francis-Henri), subdivision autonome du Nord.
Pore (Philippe-Jean-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Feuga (Raymond-Alfred-Marie), groupe de subdivisions de Grenoble.
Saillard (Michel-René-Léon-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Dupont (Jean-Alfred), groupe de subdivisions de Chambéry.
Guemas (Guy-Odet), subdivision autonome de la Seine.
Deschamps (Henri-Auguste), groupe de subdivisions de Dijon.
Janin (Georges-Paul), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Guichard (Henri-Paul), groupe de subdivisions de Poitiers.
Sandere (Jacques-Raoul-Léon), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Devaux (Paul), groupe de subdivisions de Nevers.
Laurent (Daniel-Jean), groupe de subdivisions de Versailles.
Genries (Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Driancourt (François-Georges-Camille), subdivision autonome de la Seine.
Robert (Pierre-Jules-Eugène), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Languille (Jacques-Roger), groupe de subdivisions de Versailles.
Mille (Claude-Antonin), subdivision autonome de la Seine.
Depaix (Michel-Henri), groupe de subdivisions de Nancy.
Durand (André-Victor-Frédéric), groupe de subdivisions de Marseille.
Beynex (André-René-Jean), groupe de subdivisions de Poitiers.
Copin (Pierre-Jean-Fernand-Agnan-Lucien), groupe de subdivisions d'Amiens.
Martinache (Philippe-Fernand-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
Cauhape (René-Pierre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Larrieu (Jean-Robert), groupe de subdivisions de Poitiers.
Male (Yves-Damien-Joseph), groupe de subdivisions de Perpignan.
Nouis (Gérard-Emile-Raoul), subdivision autonome de la Seine.
Picard (Bernard-Jules), groupe de subdivisions de Nancy.
Fleuriot (Yves-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Caen.
Lame (Robert-Georges), groupe de subdivisions de Nevers.
Oulhion (Georges-Henri-Alphonse), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Dubois (Claude-Camille-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Soubrier (Pierre-Julien), subdivision autonome de la Seine.
Calloc'h (Michel-Corentin), groupe de subdivisions de Versailles.
Frappier (Robert-Jacques), groupe de subdivisions de Limoges.
Memheld (Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Blunat (Yves-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Grenoble.
Vaillant (Raymond-Jean), groupe de subdivisions de Nevers.
Lecuirot (Michel-Yves-Maxime), groupe de subdivisions de Nantes.
Lacoste (Jean-Albert-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Montauban.
Grandval (Jacques-Edouard), subdivision autonome de la Seine.
Gerard (Michel-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Moulinie (Henri), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Grosjean (Hugues-Marie-Christian), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Petit (Maurice-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Nancy.
Beguerie (Jean-Abel-Yves), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Jay (Claude-Jean-Antoine), groupe de subdivisions de Lyon.
Chabanier (Claude-Jules), groupe de subdivisions de Versailles.
Hovine (Jean-Marie-Emmanuel), subdivision autonome de la Seine.
Duchochois (Michel-Louis-Robert), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Gautier (Philippe-Jacques-Albert-Maxime), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Corvée (Bernard-Jean-Henri), groupe de subdivisions de Caen.
Sadoul (Pierre-Charles), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Taillart (Jean-Paul), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Lauer (Pierre-Désiré), subdivision autonome de la Seine.
Reynaud (Daniel-Louis-Lucien), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Vergnes (Michel-Yves-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Cavallo (Emile-Antoine), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Boitel (Roland-Gilbert), subdivision autonome du Nord.
Degardin (Claude-Emile-Henri), groupe de subdivisions de Versailles.
Missir (Claude-Léon-Henry), subdivision autonome de la Seine.
Maire (Léon-René), subdivision autonome de la Seine.
Dalin (Michel-Marc), subdivision autonome de la Seine.
Charlot (Jean-Marie-André), groupe de subdivisions de Nevers.
Pitoiset (Bernard-Félix-Armand), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Brun (Jean-Edouard), subdivision autonome de la Seine.
Vautherot (Michel-Emile-Robert), groupe de subdivisions de Besançon.
Gibard (André-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
Ackermann (Gérard-Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Grenoble.
Bellone (Maurice-Victor-Henri-Jean), groupe de subdivisions de Nice.
Delignieres (Lionel-Alphonse-Joseph), subdivision autonome du Nord.
Lesage (Claude-Jules), groupe de subdivisions de Chartres.
Mule (Alexandre-Marcel), groupe de subdivisions de Pau.
Habran (Roland-Camille-François) groupe de subdivisions de Nancy.
Jaffre (Jean-Louis), groupe de subdivisions de Caen.
Guillerot (Yves-Emile-André-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Monfort (Louis-Gaston-Zéphir), forces françaises en Allemagne.
Lusset (Yves-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Rousseau (François-Paul-Marie-Joseph), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Piprot (Jean-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Saillet (Gaston-Louis-Denis), subdivision autonome du Nord.
Marchal (Paul-Edouard), groupe de subdivisions de Besançon.
Connesson (René-Georges), groupe de subdivisions de Versailles.
Paulau (Pierre-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Gueripel (Yves-Pierre-Henri), groupe de subdivisions de Lyon.
Harle (Marcel-Marie-Eric), groupe de subdivisions de Versailles.
Douard (Daniel-Noël-Armand), groupe de subdivisions de Caen.
Charmoille (Gabriel-Léon-Joseph), groupe de subdivisions de Besançon.
Tanguy (Maurice-Auguste), subdivision autonome de la Seine.
Sevelle (Henri-Lucien-Tibulle), subdivision autonome de la Seine.
Monerie (Jean-Pierre-François-Xavier), groupe de subdivisions de Tours.
Wojciechowski (Stanislas-Marian), groupe de subdivisions de Montpellier.
Charras (Claude-Louis-Auguste), groupe de subdivisions de Perpignan.
Charbonnier (Robert-Prosper-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
Kalkreuth (Alexis-Robert), subdivision autonome de la Seine.
Marnette (Jacques-Henri-Aubert), groupe de subdivisions de Versailles.
Bonet (Georges-Roland), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Masse (Jean-Henri-Jules), subdivision autonome du Nord.
Mesnard (François-Louis-Henri-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
Guiraudet (Pierre-Albert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Renaud (Daniel-Jean-Louis), groupe de subdivisions de Tours.
Cirou (Pierre-Félicien), subdivision autonome de la Seine.
Lioret (Claude-Victor), groupe de subdivisions de Versailles.

Guillemard (François-Marie-Camille), groupe de subdivisions de Poitiers.
Meurice (André-Jean-Marie-Joseph), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Roussel (Jacques-Henri-Cornil), subdivision autonome du Nord.
Bonnafon (Jean-Eugène-Gabriel), groupe de subdivisions de Versailles.
Chenevoy (Robert-Gaston-Fernand), groupe de subdivisions de Dijon.
Chiffre (Jean-Bernard-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Issard (Pierre-Jacques-Urbain), groupe de subdivisions de Versailles.
Boisse (Jacques-Paul-Eugène), groupe de subdivisions de Lyon.
Couderc (Georges-Maurice-Joseph), groupe de subdivisions de Toulouse.
Poupinel (Henry-Emile), groupe de subdivisions de Versailles.
Genestet de Planhol (Xavier-Alphonse-Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Nevers.
Millot (Emmanuel-Jean-Louis-Henri-Maurice), groupe de subdivisions de Nancy.
Carroy (Jacques-Amédée-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
Renaud (Philippe-François-Marie-Emmanuel), subdivision autonome de la Seine.
Guilain (Maurice-Louis-Gérard), subdivision autonome du Nord.
Petine (Jacques-André-Fernand-Emile), groupe de subdivisions de Chambéry.
Weil (Bernard-Edmond-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Bonnet (René-Eugène-Léon), groupe de subdivisions de Rennes.
Fourot (Jacques-Charles), subdivision autonome de la Seine.
Beauvois (Guy-René), groupe de subdivisions de Chambéry.
Bonnet (Pierre-Benjamin-Louis), groupe de subdivisions de Montpellier.
Caillat (Pierre-Yves-Adrien-Joseph), groupe de subdivisions de Pau.
Gonin (Daniel-Pierre-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Lyon.
Béatrix (Jean-Louis-Frédéric-Auguste), groupe de subdivisions de Caen.
Chatin (Louis-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Dautan (René), subdivision autonome de la Seine.
Carlier (Henri-Louis-Emile), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Horvilleur (André-Yves), groupe de subdivisions de Montpellier.
Dupont (Henri), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Bouffard (Claude-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Hervé (Pierre-Jules), subdivision autonome de la Moselle.
Baubin (Jean-Marie-René), subdivision autonome de la Moselle.
Hugard (Jean-Célestin-Francis), groupe de subdivisions de Montpellier.
Veuve (Roger-Victor-Emmanuel), groupe de subdivisions de Nancy.
Rerolle (Yves-Jean), groupe de subdivisions de Lyon.
Luc (André-Roger), groupe de subdivisions de Lyon.
Tamagnan (Jean-Maurice), subdivision autonome de l'Aisne.
Vincent (Robert-Alphonse-Marie-Casimir), groupe de subdivisions de Montauban.
Declerck (Gaston-Adrien), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
De Robert (Jacques-Emile), subdivision autonome de la Moselle.
Oblin (Robert-Louis-Victor), groupe de subdivisions de Caen.
Le Maréchal (Louis), groupe de subdivisions de Nantes.
Jacquin (Albert-Lucien-Marie), groupe de subdivisions de Nancy.
Focheux (Claude-Louis-Flori), subdivision autonome de la Moselle.
Santonja (Alphonse-Joseph), groupe de subdivisions de Montpellier.
Debuire (Bernard-Charles-Arthur), groupe de subdivisions de Versailles.
Paillassa (Robert-André-Marc), groupe de subdivisions de Pau.
Barbier (François-Charles-Raymond), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Degermann (Francis-Eugène-Michel), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Manneville (Philippe-Daniel), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Delayen (André-René-Jean-Jacques), subdivision autonome de la Moselle.
Villette (Jacques-Marie-Etienne), groupe de subdivisions de Caen.
Jabiol (Jean-Jacques-Louis), groupe de subdivisions de Montauban.
Guillon (Philippe-Claude-Marie), groupe de subdivisions de Dijon.
Daude (Serge-Léon-Gabriel), groupe de subdivisions de Marseille.
Rambaud (Georges-Marie-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Bossavit (Roger-Louis-Julien), groupe de subdivisions de Nancy.
Burckard (Daniel-François), groupe de subdivisions de Grenoble.
Bourdillat (Pierre-René-André), subdivision autonome de la Seine.
Père (Jean-Henri-François-Maurice), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Vallet (Jacques-Gaston-Emile), groupe de subdivisions de Nantes.
Perrotin (Jean-Alphonse), subdivision autonome de l'Aisne.
Mangold (Lucien), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Dezeix (Gilbert-Jean-Michel), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Sinkovec (Emile), subdivision autonome de la Moselle.
Caron (Roger-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Bellange (Maurice-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Janey (Georges-Robert), groupe de subdivisions de Dijon.
Tournu (René-Héli-Arthur), groupe de subdivisions de Chambéry.
Weets (Jean-Joseph-Maurice-Marie), groupe de subdivisions de Montpellier.
Delforge (André-Adolphe-Auguste), subdivision autonome du Nord.
Sault (François-Jean-Georges-Emile), subdivision autonome du Nord.
Baur (Francis-Albert-Eugène), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Jaricot (Bernard-Jean), groupe de subdivisions de Nice.
Caze (Jean-Maurice-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
Kaiser (Paul-Alfred), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Bugnard (Jean-René), groupe de subdivisions de Nancy.
Cavernes (Albert-André), groupe de subdivisions de Caen.
Gaucher (Robert-Pierre-Joseph), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Guérin (Jean-Lucien-Julien-Emile), groupe de subdivisions de Nantes.
Léonetti (Jean-Cyrille), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Bouchacourt (Laurent-Louis), groupe de subdivisions de Nancy.
Chelle (Pierre-Jean), subdivision autonome de la Seine.

2° Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

a) De campagne.

Dontenwille (Jean-André), groupe de subdivisions de Poitiers.

b) F. T. A.

Lévy (Jean), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Emsalem (Joseph-Georges), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

Train.

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

Conditions générales.

a) Service d'état-major.

Lamanda (Lucien-Isaac), E. M. 5e région militaire.
Wattebled (Jean-Pierre), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Clarac (Jacques-Jean), E. M. 5e région militaire.
Vila (Robert-Jean-Emmanuel), E. M. 5e région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Decaux (Marcel-Joseph-Lucien), E. M. 1re région militaire.

c) Arme.

Vaissière (Maurice-Jean-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Charrier (Norbert-Francis-André-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
Questeman (Emile-Jules-Adolphe), subdivision autonome de la Seine.
Alberti (Jean-Pierre-Emile), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Marchand-Arvier (Albert-Octave-Amédée), groupe de subdivisions de Nancy.
Dodu (André-Jean-François), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Saudout (Jean-Jacques), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Laclie (Jack-André), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Fauri (Louis-Auguste-Raymond-Victoire), groupe de subdivisions de Versailles.
Deluret (Marcel), groupe de subdivisions de Limoges.
Kuhn (Robert-Léon-Georges), subdivision autonome du Nord.
Duclo (Pierre-Eugène), groupe de subdivisions de Toulouse.
Boulbain (Alphonse-Auguste-Marie-Mathurin), groupe de subdivisions de Rennes.
Laville (Gustave-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
Ducrocq (Robert-Jean-Ovide), subdivision autonome de la Seine.
Becquenot (Jacques), groupe de subdivisions de Besançon.
Roussel (Marie-Raymond-Jean), groupe de subdivisions de Marseille.
Cachia (François-Jean-Vincent), groupe de subdivisions de Marseille.
Gueranger (Maurice-Etienne-Louis-Joseph), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Moreau (Marcel-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Petitjean (Robert-Gustave-Eugène), groupe de subdivisions de Besançon.
Ferrasse (Jacques-Julien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Delouche (Gilbert-Jean-Henri), groupe de subdivisions de Nevers.
Senee (Raymond-André), subdivision autonome de la Seine.
Rigal (Jacques-Marie-Camille-Paul), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Bescond (Louis-Henri), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Benier (Pierre-Marie-Jacques-Luc-Emmanuel-Edmond-Jean), groupe de subdivisions de Chambéry.

Rigotard (Pierre-Joseph-Gustave), groupe de subdivisions de Lyon.
Violet (René-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Nancy.
Derrier (Robert-Louis-Omer), groupe de subdivisions de Limoges.
Bonvillain (Bernard-André), groupe de subdivisions de Versailles.
Gerigny (Paul-Jacques), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Esclangon (Jacques-Joseph-Augustin), groupe de subdivisions de Marseille.
Dengler (François-Eugène-Louis), groupe de subdivisions de Nancy.
Bonnot (Jacques-Henri-Pierre), groupe de subdivisions de Nantes.
Decre (Claude-Jules-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
Boissieras (Jacques), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Doulcet (Léon), groupe de subdivisions de Grenoble.
Bonnard (Gilbert-Marius-Clodion), groupe de subdivisions de Montpellier.
Sagnes (Jacques-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Butin (Pierre-Charles), subdivision autonome de la Seine.
Mathat (Michel-Joseph-Marie), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Fraisse (Roger-Bernard-Francis), subdivision autonome de la Seine.
Roumier (Jean-Henri-André), groupe de subdivisions de Tours.
Trinel (Gabriel-Marie-Joseph), subdivision autonome de la Moselle.
Gagne (Claude-Marie-Alfred), groupe de subdivisions de Nantes.
Seguret (Jean-François), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Drumel (Jean-Lucien-Gustave), subdivision autonome de l'Aisne.
Carrera (Max-Ludovic-Hippolite), groupe de subdivisions de Nice.
Viala (Raymond-François-Marie), groupe de subdivisions de Montauban.
Auffret (Maxime-Paul-Louis), groupe de subdivisions de Rennes.
Marette (Jacques-Claude-Raymond), subdivision autonome de la Seine.
Dumarche (Bernard-Jean-Michel), subdivision autonome de la Seine.
Fassion (Antoine-Marius-Francisque), groupe de subdivisions de Lyon.
Ulpat (Yves-Marius-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
Dupont (Norbert-Gabriel-Louis), groupe de subdivisions de Grenoble.
Bosc (Gérard-Michel-Guy), groupe de subdivisions de Marseille.
Moneron (Jean-Marie-Victor), E. M. 5e région militaire.
Piguet (Lucien-Jean-Louis), groupe de subdivisions de Dijon.
Meraud (Maurice-Yves-Gabriel), groupe de subdivisions de Versailles.
Szymanek (Thadée-Jean-Korwin), groupe de subdivisions de Versailles.
Dubois (Jean-Daniel), groupe de subdivisions de Versailles.
Dumontet (Jean-Armand-Robert), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Calvi (Gilbert-Antoine-Marcel), groupe de subdivisions de Marseille.
Hardy (Jean-Albert), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Maffre (Albert-Maurice-Marc), groupe de subdivisions de Nancy.
Cugnet (Roger-Achille-Gustave), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Mourey (Robert-Georges), groupe de subdivisions de Nancy.
Jaouen (Hervé-Jean), groupe de subdivisions de Rennes.
Colin (Gilbert-Paul-Albert), groupe de subdivisions de Nancy.
Saussure (Raymond-André), groupe de subdivisions de Besançon.
Geffard (Pierre-Jacques-Maurice), groupe de subdivisions de Nevers.
Lefebvre (René-Joseph-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Marseille.
Morel (Jean-Alcide), E. M. 9e région militaire.
Pardon (Jacques-André), groupe de subdivisions de Nevers.
Soleil (François-Jules), subdivision autonome du Nord.
Thiebaut (Maurice-René), groupe de subdivisions de Nancy.
Ramette (Paul), subdivision autonome du Nord.
Guérin (Georges-Daniel-Victor), groupe de subdivisions de Marseille.
Lempereur (Roger-Albert-Guilain), subdivision autonome du Nord.
Marijon (Allain-Georges-Henri-François), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Grelet (Claude-Pierre-Henri), groupe de subdivisions de Poitiers.
Bouckenhove (Robert-Jules-Henri), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Faure (Marcel-René), subdivision autonome de la Seine.
Domenjo (Louis), groupe de subdivisions de Perpignan.
Leroux (André-Jacques), groupe de subdivisions de Nancy.
Nargeot (Louis-Paul), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Montpellier (Michel-Paul-Léon), subdivision autonome du Nord.
Marie (Fernand-Marcel-Pierre), groupe de subdivisions de Caen.
Le Maitre (Paul-Noël-Jean-Julien), groupe de subdivisions d'Amiens.
Godelle (Maurice-Jean), groupe de subdivisions de Nancy.
Raine (James-Maurice), groupe de subdivisions de Poitiers.
Bourdonneau (Jacques), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Thiollet (Jacques), groupe de subdivisions de Poitiers.
Hubert (Bernard-Lucien), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Bonfils (Claude-Eugène-Florian), groupe de subdivisions de Montpellier.
Thibault (Maurice-Marie), groupe de subdivisions de Caen.
Barthelemy (Pierre), groupe de subdivisions de Versailles.
Lallemand (Jean-Louis), groupe de subdivisions de Marseille.
Marchal (Pierre-Joseph-François), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Dufour (Jean), subdivision autonome du Nord.
Nouveau (Marcel-Victorin), groupe de subdivisions de Marseille.
Poignant (Pierre-Fernand-Amédée), groupe de subdivisions d'Amiens.
Cabanes (Jacques-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Coeugniet (Eugène-André), subdivision autonome du Nord.
Balas (Jacques-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Gladel (Jacques-Louis-Clément), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Perroux (Jean-Raymond), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Brossat (Jacques-Marie-Jean-Joseph), subdivision autonome de la Moselle.
De Saint-Rapt (Jean-Paul-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
Lacoste (Roger-Joseph), groupe de subdivisions de Pau.
Xambo (Robert-Jacques-Aimé), groupe de subdivisions de Tours.
Lamotte (Pierre-André), subdivision autonome de la Moselle.
Crignon (Jacques-Alcide-Jules), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Bonnin (Lucien-Désiré), subdivision autonome de la Seine.
Keravel (Paul), subdivision autonome de la Seine.
Rialland (Marcel-Gustave-Félix), groupe de subdivisions de Pau.
Riom (Bernard-Maurice-Ignace-Marie-Léon), groupe de subdivisions de Nantes.
Armanet (Albert), groupe de subdivisions de Montpellier.
Delvallez (Jean-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Nancy.
Cabot (Jean-Emile), groupe de subdivisions de Montauban.
Charon (Henri-Marie-Elie-Joël), groupe de subdivisions de Nantes.
Deleplanque (Roland-Jules-Georges), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Morice (Jean-Claude-Victor-François), groupe de subdivisions du Mans.
Arnaud (Jean-Hippolyte-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
Vaast (Christian-Yves-Jean-Raoul), subdivision autonome de l'Aisne.
Tilliette (Henry-Guislain-Edmond), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Stallano (Georges-Edmond), groupe de subdivisions de Toulouse.
Le Bihan (Jean-François-Marie), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Dreux (Henri-Jules), groupe de subdivisions de Tours.
Nguyen Thanh Giung (René), E. M. 9e région militaire.
Torre (Ange-Pierre), subdivision autonome de la Corse.
Renaud (André-Germain-Pierre-Léon-Jean), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Bernard (Pierre-Léon-Charles), groupe de subdivisions de Nancy.
Olivet (André-Charles), groupe de subdivisions de Grenoble.
Dechaize (Louis-Jean-René-Adrien), groupe de subdivisions de Grenoble.
Claria (Maurice-Paul-Alexandre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Maligne (Pierre-Jean-Jacques), groupe de subdivisions de Grenoble.
Lagon (Jean-Marcel-Alphonse-Henri), groupe de subdivisions de Versailles.
Chagneau (Michel-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Thirard (Pierre-Jean-Laurent), groupe de subdivisions de Lyon.
Pasquet (Pierre-Jean), groupe de subdivisions de Poitiers.
Voisse (Noël-Bertrand-Marc), subdivision autonome de la Seine.
Hug (Lucien-François-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Garnier (Claude-Baptiste-René-Eugène-César), groupe de subdivisions de Besançon.
Gianotti (Pierre), groupe de subdivisions de Marseille.
Denize (Jean-Henri-Léon), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Astruc (Pierre-Marie-André), subdivision autonome de l'Aisne.
Renard (Roland-Eugène-Adrien), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Cautain (Pierre-Michel-Jean), groupe de subdivisions de Dijon.
Gaudichau (Robert-Albert-Léon), groupe de subdivisions de Chartres.
Delmaire (Serge-Henri), groupe de subdivisions de Versailles.
Etienne (Gilbert-Emile-Eugène), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Thibault (Jean-Claude-Henri-Marie), subdivision autonome de la Seine
Peltier (André-Auguste), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Bourbon (Pierre-Roger), groupe de subdivisions de Nevers.
Lamy (Claude-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Georges (André-Marie-Gabriel), groupe de subdivisions de Chambéry.
Sellier (Hubert-Gaston-Homère), subdivision autonome du Nord.
Charrier (Jean-André), groupe de subdivisions de Dijon.
Hamard (Jean-Alexandre-Victor), groupe de subdivisions de Caen.
Parent (Pierre-Edgard-Antoine), groupe de subdivisions de Versailles.
Allemane (Claude-Jean-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Fleury (Louis-Camille-Alexandre), groupe de subdivisions de Dijon.
Bastie (André-Eugène-Marie-Alpinière), groupe de subdivisions de Pau.
Boissel (Jacques-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Ponchet (Michel-Pierre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
De Freyne (Georges-Eugène-Aloïse), groupe de subdivisions de Bordeaux.

Couderette (Emile-Alfred-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
Degrave (Henri-Eugène), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Lacore (Roger), groupe de subdivisions de Tours.
Gallois (Jean-Paul-André), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Suret (Jacques-Emile-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Navet (Michel-Pierre), subdivision autonome du Nord.
Moulin (Auguste-Marius), subdivision autonome de la Seine.
Marquet (Pierre-François), subdivision autonome de la Seine.
Le Goas (Alexandre-François-Marie), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Coux (Jean-Pierre), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Roncin (Paul-Marie-Joseph), groupe de subdivisions du Mans.
Malaret (Georges-Albert-Fernand), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Degrelle (Dominique-Marie-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Etienne (Lucien-Pierre-Joseph), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Fontaine (Joseph-Désiré-François-Maurice), groupe de subdivisions de Besançon.
Duchemin (Léon-Jules-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
Sifferlen (Marie-Joseph-Benoît-Télesphore), groupe de subdivisions de Besançon.
Carde (Georges-Paul-Albert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Chausson (Henri-Célestin), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Lavenne (Robert-Louis), groupe de subdivisions de Limoges.
Amiot (Michel-Georges-Marie), groupe de subdivisions de Tours.
Brassem (Georges), groupe de subdivisions de Limoges.
Schutz (Romain-Gérard), groupe de subdivisions de Lyon.
Sohier (André-Henri-Pierre), subdivision autonome du Nord.
Simon (Maurice-Paul-Jules), groupe de subdivisions de Dijon.
Saudemont (Pierre), subdivision autonome du Nord.
Gustin (Pierre-Ernest-Georges), subdivision autonome du Nord.
Contat (Paul-Albert), groupe de subdivisions de Chambéry.
Bringuier (Bernard-Louis-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Choffe (Jacques), groupe de subdivisions de Versailles.
Letrillart (Michel-Victor-Marie), subdivision autonome de l'Aisne.
Cals (Claude-Paul-Joseph-Gabriel), groupe de subdivisions de Perpignan.
Chantry (Jean-Marie-Joseph), subdivision autonome du Nord.
Guilleman (Alfred-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Collinet (Michel-Rodolphe), groupe de subdivisions de Lyon.
Riera (Louis-Raymond-Marcel), groupe de subdivisions de Perpignan.
Wormser (André-Alcide-François), subdivision autonome de la Seine.
Adam (Jean-René), subdivision autonome de la Seine.
Bertrand (Philippe-Jean-Marie), subdivision autonome de la Moselle.
Fuzier (Jean-Auguste-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Delhelle (aGston-Abel-Michel-Roland), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Lebreton (Paul-Georges-René), groupe de subdivisions d'Orléans.
Virole (Jean-Léonard), groupe de subdivisions de Versailles.
Queval (Michel-Lucien-Paul), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Largeault (Jacques-Olivier), subdivision autonome de la Seine.
Delquignies (Jean-Marie-Julien-François), subdivision autonome du Nord.
Legris (Guy-Charles-Henri), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Desvaux (Michel-Charles-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Gerard (Bernard-Auguste), groupe de subdivisions de Dijon.
Creange (Daniel-Alain-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Laurent (Charles-Louis-Germain), groupe de subdivisions de Grenoble.
Schneider (Jean-Paul), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Pettenaro (André-Marcel-Jean), groupe de subdivisions de Nice.
Bracquenier (Maurice-Charles), subdivision autonome du Nord.
Petitjean (Robert-André), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Cornu (Charles), subdivision autonome de la Seine.
Vanson (Marius-Alphonse), groupe de subdivisions de Nancy.
Humbert (Lucien-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Dijon.
Valance (Ivan-Paul-Eugène), groupe de subdivisions de Nancy.
Chaudier (Paul-Georges-Jean-Pierre), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Boullier (Georges-Louis-Emile), groupe de subdivisions de Strasbourg.
De Roquefeuil (Guy-Adolphe-Léon), groupe de subdivisions de Limoges.
Escaich (Jean-Félix-Emile), E. M. 9ᵉ région militaire.
Bechade (Jacques-Gaston-Emile), 1ʳᵉ région militaire.
Lacaze (Robert-Remuald), subdivision autonome de la Seine.
Leguay (Roger-René-Pierre), subdivision autonome du Nord.
Vallat (André-Jean-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Martin (Jacques-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Barge (Jacques-François-Marie-Thomas), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Chassagne (Yves-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Maury (René-Elie-Auguste), groupe de subdivisions de Toulouse.

Génie.

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1ᵉʳ octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

1° Conditions générales.

a) Service d'état-major.

Dejean (Maurice-Adrien-Luc-André), E. M. 4ᵉ région militaire.
Sonnier (Jean-Edmond), E. M. 1ʳᵉ région militaire.
Bacqueyrisses (Georges-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Baud (Jean-François), E. M. 8ᵉ région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Guis (Emile-André), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Cexus (Maxime-Auguste-Gabriel), E. M. 8ᵉ région militaire.
Picard (Pierre-Paul), E. M. 1ʳᵉ région militaire.

c) Arme.

Baillon (Roger), subdivision autonome du Nord.
Marchal (Maurice-Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Carpentier (Jean-Baptiste), groupe de subdivisions de Versailles.
Dreyfuss (Gilbert), subdivision autonome de la Moselle.
Magne (Paul-Marie-Maurice), groupe de subdivisions de Montpellier.
Boudon (Pierre-Augustin-Henri), groupe de subdivisions de Marseille.
Rolland (André-Edmond), groupe de subdivisions de Nice.
Goddard (Joseph), groupe de subdivisions de Grenoble.
Roatta (Guy), zone d'outre-mer n° 1.
Hachmanian (Miguirditch), zone d'outre-mer n° 1.
Decaux (Jean-Edmond-Pierre-Albert), groupe de subdivisions de Besançon.
Oules (Jacques-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Perdreau (François-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Rueda (Pierre-Joseph), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Lesieur (Bernard-Ernest-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Meunier (Robert-Pierre-Auguste), groupe de subdivisions de Chambéry.
Denis (Pierre-Eugène-Emile), groupe de subdivisions de Versailles.
Wahl (Lucien), groupe de subdivisions de Versailles.
Mulard (Robert-Emile-Auguste), zone d'outre-mer n° 1.
Aupetit (Robert-Paul), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Bichet (René-Gabriel), subdivision autonome de la Seine.
Billard (Jean-Oscar), groupe de subdivisions de Chartres.
Gsell (Maurice-Bernard), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Zentelin (Louis), subdivision autonome de l'Aisne.
Ledoux (André-Alexandre-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
Mallet (Bernard-André), groupe de subdivisions de Versailles.
Robert (Jean-Hugo-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Dorange (William-Georges-Magloire-Jean), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Brunet (René), groupe de subdivisions de Toulouse.
Chapel (Georges-Jean), groupe de subdivisions de Besançon.
Georges (André-René), subdivision autonome de la Moselle.
Schoen (Jean-Bernard), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Boutry (Lucien-Fernand-Joseph), subdivision autonome du Nord.
Bouyssou (Robert-Louis-Charles), zone d'outre-mer n° 3.
Travert (Raymond-Georges-Aimé), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Moreau (Jean-Georges), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Colonna (René-Etienne-Philippe), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Peltier (Jacques-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Raynal (Georges-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Ledewyn (Pierre-Adolphe), subdivision autonome de la Seine.
Renou (Yvan), groupe de subdivisions de Bordeaux.
De Golmard (Roland-Jean-René), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Fervel (René-Jean), groupe de subdivisions de Nantes.
Jakubowski (Henri), groupe de subdivisions de Nancy.
Raguet (Maurice-Alexandre-Joseph), groupe de subdivisions de Chambéry.
Ruel (Jacques-Camille), groupe de subdivisions de Versailles.
Barberot (Jean-Marie), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Danton (Robert-Georges), groupe de subdivisions de Chartres.

Depierre (Henri-Charles-Bernard), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Ligneul (Michel-René-Edouard), groupe de subdivisions de Versailles.
Noguer (Paul-Vincent-Joseph), groupe de subdivisions de Perpignan.
Bault (Maurice-Louis-Jean), groupe de subdivisions de Lyon.
Denniel (Guy-Julien-Marie), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Leduc (Victor-Achille-Auguste), subdivision autonome de la Seine.
Triverio (Henri-Joseph), groupe de subdivisions de Rennes.
Truche (Raoul-Etienne-Joanny), groupe de subdivisions de Lyon.
Campion (Maurice-Georges-Pierre), groupe de subdivisions de Versailles.
Chereau (Robert-Georges), groupe de subdivisions de Chartres.
Collery (Bernard-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Gate (André-Gérard), groupe de subdivisions de Nevers.
Goupit (Pierre-Julien-Camille), subdivision autonome de la Seine.
Loiseau (Jacques-Eugène), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Mazenot (Jacques), groupe de subdivisions de Lyon.
Mativat (Henri-Bertrand), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Miard-Rivail (Paul-Louis-Aimé), groupe de subdivisions de Chambéry.
Paty (Jacques-Marie), groupe de subdivisions de Nancy.
Regnier (Robert-Alexandre), groupe de subdivisions de Pau.
Sanuy (Bernard-André-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
Tisserant (François-Henri-Barthélémy), groupe de subdivisions de Nancy.
Berneau (Marie-Antoine-Léonce-Roger-François), groupe de subdivisions de Marseille.
Picot (Serge-Louis-Jean), groupe de subdivisions de Nantes.
Schweitzer (Georges-Stéphane-Florent), groupe de subdivisions de Nevers.
Audoin (Jean-Paul), groupe de subdivisions d'Orléans.
Cartier (Jack-François-Henri), groupe de subdivisions de Lyon.
Durville (Christian-André), subdivision autonome de la Seine.
Polignac (Gabriel-Louis), groupe de subdivisions de Nevers.
Ramon (Jean-Pierre), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Beriel (Paul-Marc), groupe de subdivisions de Grenoble.
Bouchacourt (Jean-Roger-Claude), groupe de subdivisions de Marseille.
Bussière (Jacques-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Delort (Robert-Jean), groupe de subdivisions de Versailles.
Dubreucq (Pierre-Léon-Marie), subdivision autonome du Nord.
Haimann (Roland), groupe de subdivisions de Versailles.
Hamet (Bernard-Gilbert), groupe de subdivisions de Versailles.
Lequin (Bernard-Pierre), groupe de subdivisions de Nevers.
Massias (Raymond-Charles-Fernand), groupe de subdivisions du Mans.
Paget (Bernard-Georges-Philibert), groupe de subdivisions de Nevers.
Petrucelli (Yves-Pascal), groupe de subdivisions de Nice.
Richet (Christian), subdivision autonome du Nord.
Gaillard (Gaston-René-Marcel), groupe de subdivisions de Lyon.
Marciot (Pierre-René), groupe de subdivisions de Lyon.
Chevalier (Marc-Jules-Henri), groupe de subdivisions de Nancy.
Daigne (Pierre-René), groupe de subdivisions de Nantes.
Delmas (François-Jean), groupe de subdivisions d'Amiens.
Doucet (Michel-Jean-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Dumas (René-Henri), groupe de subdivisions de Lyon.
Guynet (Jean-Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
Laine (Pierre-Marcel-Raymond), subdivision autonome de la Seine.
Picard (Jacques-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Serres (Jean), groupe de subdivisions de Grenoble.
Boisard (Raymond-Jean-Maurice), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Charrière (Georges-Adolphe-Paul), groupe de subdivisions de Toulouse.
Deberes (Jacques-François-Julien-André), groupe de subdivisions de Grenoble.
Demolis (André-Raymond-Germain), subdivision autonome de la Seine.
Dollinger (Robert-Henri), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Eynard (Gilbert-René), groupe de subdivisions de Besançon.
Jahier (Camille-Léon), groupe de subdivisions de Besançon.
Le Mauff (Henri-Francis-Eugène), groupe de subdivisions de Nantes.
Pargade (Jean-Bernard), subdivision autonome de la Seine.
Pasquier (Bernard), groupe de subdivisions d'Amiens.
Philippe (Jean-Claude-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Rochet (Jean-Louis), groupe de subdivisions de Chambéry.
Carabin (Léon-Pierre-Georges-Michel), groupe de subdivisions de Nantes.
Chabert (Ulysse-Etienne-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
Chauvot (Robert-Georges), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Beaussart (André-Louis-Jules), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Briand (Jacques-Louis-Alexandre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Durand (Jean-Alexandre), groupe de subdivisions de Marseille.
Richard (Maurice-François-Auguste), groupe de subdivisions de Nantes.
Roudil (Paul-Louis), groupe de subdivisions de Montpellier.
Serre (Robert-Justin-Edouard), subdivision autonome de la Seine.
Stempfle (Marcel-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
Bossut (Marcel-Robert), subdivision autonome du Nord.
Viaud (Michel-Jean-Pierre), groupe de subdivisions de Nantes.
Auges (Paul-Yves), subdivision autonome de la Seine.
Bonnet (Philippe-Jean), groupe de subdivisions de Versailles.
Sampieri (François-Paul), subdivision autonome de la Corse.
Sans (Jules-Joseph-Edouard), subdivision autonome du Nord.
Amez (Paul-Camille-Auguste), subdivision autonome du Nord.
Maillet (Pierre-Jacques), groupe de subdivisions de Versailles.
Nizery (Bernard-Albert-Marie), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Pierre (André-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Ravez (Robert-Louis-Jules), subdivision autonome de la Seine.
Terrier (Bernard-Paul), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Granet (Roger-Claude-Emile), groupe de subdivisions de Toulouse.
Brendle (Jean-André-Louis), groupe de subdivisions de Nancy.
Poli (Antoine-Marie-Emile), 5ᵉ région militaire.
Mock (Frédéric-Charles), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Mirochnikoff (Yvan-Jean), subdivision autonome de l'Aisne.
Lapprand (Charles-Henri-Arsène), groupe de subdivisions de Nancy.
Mandelbaum (Serge-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Biller (Hubert-Pierre-Marie), subdivision autonome de la Moselle.
Desevre (Léon-Camille-Jules), subdivision autonome de la Corse.
Feuillet (Claude-Henri), groupe de subdivisions de Nancy.
Richer (Robert-Urbain-Alfred), groupe de subdivisions de Montpellier.
Barruet (Maurice-Albert-Roger), groupe de subdivisions de Dijon.
Domeneghetti (Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Fournier (Jacques-Emile-Roch), groupe de subdivisions de Montpellier.
Remuaux (Paul-Edouard), groupe de subdivisions de Montauban.
Sainsaulieu (Thierry-Jacques-Antoine-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Sauvage (Paul-Lucien-Charles), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Brajus (Daniel-Bernard-Roger), groupe de subdivisions de Nancy.
Danoy (Antoine), groupe de subdivisions de Perpignan.
Gavignet (Jean-Claude), groupe de subdivisions de Versailles.
Lasmartres (Claude-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Laurent (André-Marcel), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Lepicier (Paul-Antoine-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
Sassier (Serge-Marius), subdivision autonome de la Seine.
Maupu (Jack-Louis-Gaston), groupe de subdivisions de Nantes.
Bera (Pierre-Marie-Jean-Baptiste), subdivision autonome du Nord.
Burnier (Pierre-Henri), groupe de subdivisions de Chambéry.
Carpentier (André-Eugène-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Fourmentin (Jacques-Alexandre-Florimond), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Gladel (Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
Heimendinger (Jean), groupe de subdivisions de Nancy.
Lellouche (Raymond-Pierre), groupe de subdivisions de Montauban.
Mopin (Claude-Albert), groupe de subdivisions de Chambéry.
Perinaud (Pierre-Marie-René), subdivision autonome du Nord.
Radigois (Jean-Claude-Camille-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Rigard-Cerison (Pierre-André-Auguste), groupe de subdivisions de Grenoble.
Rogier (Edmond-Eugène-Théophile), groupe de subdivisions de Montpellier.
Sciallano (Henri-Fernand), groupe de subdivisions de Marseille.
Varieras (Michel-Léonard-Adrien), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Gauthier (Jean-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
Hackenberger (André), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Mistre (Robert-Paul-Jules), groupe de subdivisions de Marseille.
Allard (Claude-Augustin-Jean), groupe de subdivisions de Nantes.
Boone (Jean-Prosper-Léon), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Boutard (Daniel-André), subdivision autonome de l'Aisne.
Ditte (Jean-François-Arthémie), subdivision autonome du Nord.
Fouliard (Jean), groupe de subdivisions de Nantes.
Gaignard (Henri-Jean), groupe de subdivisions de Nice.
Lelarge (Pierre-Charles-André), groupe de subdivisions de Chambéry.
Lhuillery (André-Jean-Etienne), groupe de subdivisions de Nantes.
Lougarre (Louis-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
Senelet (Bernard-Claude-Ernest), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Thomas (Pierre-René-Jules), groupe de subdivisions de Nantes.
Vionnet (Jean), E. M., 5ᵉ région militaire.
Ropars (Bernard-Pierre), subdivision autonome du Nord.
Buzare (Jean-Mathieu), groupe de subdivisions de Rennes.
Granval (Marc-Clément-Jean-Joseph), groupe de subdivisions de Limoges.
Rousseau (Jean-André), zone d'outre-mer n° 2.

Brebet (Louis-Max), subdivision autonome de la Seine.
Bonnelle (Roger-Louis-François), subdivision autonome de la Seine.
Charpentier (Michel-Henri), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Flambeau (Jack-Pierre-Jean), groupe de subdivisions de Nancy.
Fuentes (Albert-Joseph-Antoine), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Martin (Jean-Gaston-Alphonse), subdivision autonome du Nord.
Pinto (Jacques-Joseph), groupe de subdivisions de Rennes.
Bonnefond (Guy), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Bre (Yves-Hervé), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Vennel (Jean-Paul), groupe de subdivisions de Caen.
Etienne (Henri-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Ink (Claude), subdivision autonome de la Moselle.
Maisse (François-Jean-Alexandre), groupe de subdivisions de Caen.
Caillaud (Robert-René-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Dambreville (Claude-Edmond), groupe de subdivisions de Versailles.
Dangeard (Henri-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Pau.
Delord (Pierre-Jacques-François), groupe de subdivisions de Montpellier.
Didier (Louis-Marie-Marcel), E. M., 9e région militaire.
Faucou (Pierre-Victor-Marcel), groupe de subdivisions de Nantes.
Lafaurie (Jean-Léon), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Malot (Philippe-Lucien-Yves-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Monin (Jean-Henri-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Pic (Alfred-Gaston), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Perrot (Jean-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Delfino (Jean-Jacques-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Gentner (Joseph-Gérard), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Mantel (André-Victor-Louis), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Pare (Bernard-Léon), groupe de subdivisions de Nancy.
Peytral (Louis-Léon-Edouard-Jean), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Portal (Pierre-Georges-André), subdivision autonome de la Seine.
Pouillaude (François), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Queune (Roger-Marie-Gilbert), groupe de subdivisions de Dijon.
Razel (Paul-Louis-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Siffroi (Lucien-René), groupe de subdivisions de Versailles.
Testau (Bernard-Aimé-Marie), subdivision autonome du Nord.
Ancelin (Ernest-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Bonnal (Claude-André-Francis), E. M., 8e région militaire.
Heintz (Jean-Clément), groupe de subdivisions de Lyon.
Hesse (André-Emile-René), subdivision autonome de la Seine.
Petit (Robert-Jules-Emile), groupe de subdivisions de Nantes.
Prost (Jean-Victor-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Schmitz (Michel-François-René), groupe de subdivisions de Rennes.
Luciani (Antoine-Paul-Michel), groupe de subdivisions de Marseille.
Schruers (André-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Smigielski (Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Pacini (Jean-Samuel), groupe de subdivisions d'Orléans.
Groux (Pierre-Charles), subdivision autonome de la Seine.
Portejoie (Robert-René), subdivision autonome de la Seine.
Brissard (Pierre-René-Henri-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Filizzola (Gérard-Emmanuel-Charles), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Joubert (Christian-Jean), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Poulain (Michel-Jacques-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Roux (André-Georges), groupe de subdivisions de Caen.
Vie (Pierre-André-Henri), groupe de subdivisions de Nantes.
Bailly (Jean-Henri), groupe de subdivisions de Versailles.
Buisson (André), groupe de subdivisions de Lyon.
Stahl (Gérard-Pierre-Georges), groupe de subdivisions de Grenoble.
Pringalle (Guy-Lucien-Georges), groupe de subdivisions de Versailles.
Lhermitte (Pierre-Edouard), subdivision autonome de la Seine.
Masson (Roger-Charles), groupe de subdivisions de Caen.
Casabonne (Jean-Louis-Pierre), groupe de subdivisions de Chambéry.
Legrand (Louis-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Montanteme (Jean), groupe de subdivisions de Chambéry.
Chauvin (Jacques-GeorgesEugène), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Delbosc (Guy-Edouard-Alexandre), groupe de subdivisions de Limoges.
Gay (Marcel-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
Houlez (Fernand-Jules-Paul), groupe de subdivisions de Montpellier.
Mestre (Jacques), groupe de subdivisions de Nevers.
Auzenat (Georges-Paul-Marie-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Ragoubert (Jacques-René), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Thibaut (Georges-Serge), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Bernon (Claude-Ernest-Irénée), groupe de subdivisions de Montpellier.
Biasse (Jean-Gervais-Elie), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Cleret (Antoine), subdivision autonome du Nord.
Gerbenne (Henri-Simon), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Vernusset (René-Joseph), groupe de subdivisions de Rennes.
Courpotin (Pierre-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Gerault (Jean-Bernard), groupe de subdivisions de Nantes.
Gauthie (Jacques-Henri-Louis), groupe de subdivisions de Pau.
Poudret (Guy-Roger), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Pecquet (Jacques-André-Georges), groupe de subdivisions de Versailles.
Raobelison (Henri-Lucien), zone d'outre-mer n° 3.
Chemineau (Jean-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Boisteau (Eugène-Auguste-Pierre), groupe de subdivisions de Nantes.
Rampanel (René), subdivision autonome de la Seine.
Hannecart (Robert-Fernand-Eugène), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Colin (Robert-Emile), groupe de subdivisions de Nancy.
Dabrowski (André-Szezesny), E. M. 5e région militaire.
Garel (Louis-Paul-Emile), groupe de subdivisions de Toulouse.
Cante (Robert-Marcel-Gaston), 1re région militaire.
Douillard (René-Joseph-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Bottin (Jean-Félix), subdivision autonome du Nord.
Lacroix (Roger-Eugène-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Lelève (René-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Hivert (Pierre-Georges), groupe de subdivisions de Lyon.
Blaque (Bernard-Paul-Jules), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Vanneau (Marcel-Emile-René), groupe de subdivisions de Versailles.
Poupel (François-Pierre), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Nineuil (Michel-Léon-Albert), groupe de subdivisions de Poitiers.
Langella (Jean-Pierre), groupe de subdivisions de Pau.
Ancel (Gérard-Henri), groupe de subdivisions de Nantes.
Hemedy (Bernard-Daniel-Barthélémy), groupe de subdivisions de Nantes.

2° Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955.)

Arme.

Coatalem (François), groupe de subdivisions de Rennes.
Durand (Henri-Jean-Marie), subdivision autonome de la Moselle.
Sellem (Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

Transmissions.

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

Conditions générales.

a) Service d'état-major.

De Marcelier de Gaujac (Pierre-Henri-Stanislas), E. M. 5e région militaire.
Demur (Georges-Adrien), E. M. 5e région militaire.
Perchais (Antoine-Paul-Alexandre), E. M. 5e région militaire.

b) Arme.

Lombard (Philippe-Charles), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Joly (Camille-Auguste-Louis), groupe de subdivisions du Mans.
Le Saux (Jean), groupe de subdivisions de Rennes.
Salles (Francisque-Théodore), groupe de subdivisions de Lyon.
Maurel (Jean-Elie-Paul), groupe de subdivisions de Montauban.
Bellan (Daniel-Robert), subdivision autonome de la Seine.
Tripot (Louis), groupe de subdivisions de Chartres.
Buns (Marcel-René-Maurice), subdivision autonome du Nord.
Coulon (Jean-Louis-Antoine), groupe de subdivisions de Montauban.
Desseaux (Roger-Maurice-Robert), subdivision autonome de la Seine.
Coquerelle (Zola-Fulgence), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Priez (Raymond-Antoine), subdivision autonome de la Moselle.
Brochet (Emile-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Bailly (Raphaël-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Desse (Jacques-Raymond), groupe de subdivisions de Nancy.
Fosse (Raymond-Jean-Antonin), groupe de subdivisions de Lyon.
Guillocheau (Jean-René-Joseph), forces françaises en Allemagne.
Savournin (Robert-Charles-Henry), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Payre (Louis-Noël), groupe de subdivisions de Lyon.
François (Jean-Maurice), 5e région militaire.
Thomas (Jean-Paul-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Milhes (Francis-Jean-Yoland), groupe de subdivisions de Perpignan.
Halley (Paul-Auguste-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Caen.
Astier (Pierre-Urbain), groupe de subdivisions de Montpellier.
Barral (Anthelme-Roger), commandement en chef des forces en Algérie (en situation d'activité).
Taisant (Lucien-Pierre-Fernand), subdivision autonome de la Seine.
Poujol (Guy-Georges), groupe de subdivisions de Montpellier.
Magnan (Jean), subdivision autonome de la Seine.

Jacquel (Robert), groupe de subdivisions de Chambéry.
Perilhou (Olivier-Auguste), groupe de subdivisions de Toulouse.
Besnard (Roger-René), groupe de subdivisions de Nevers.
Mouton (Michel-Gabriel-Pierre-Charles), subdivision autonome de la Seine.
Richard (Jean-Marc-Henri), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Panaye (Jacques-Arnold-Raphaël), groupe de subdivisions de Versailles.
Bolle (Robert-Séraphin-Victor), groupe de subdivisions de Chambéry.
Monceaux (Paul-Maurice-Jean), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Dufournet (Norbert-Jean-Lucien), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Checa (Raymond), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Thivilliers (Gabriel-Gilbert-René), groupe de subdivisions de Nevers.
Gallaud (Georges-Jean-Yves-Marie), subdivision autonome du Nord.
Yris (Georges-Jean-Auguste), groupe de subdivisions de Versailles.
Troivaux (Jacques-Paul-Robert), groupe de subdivisions d'Amiens.
Darsonval (Raymond-Alfred-Marie), groupe de subdivisions de Nancy.
Mattei (Jean-Pierre-Maxime), subdivision autonome de la Seine.
Prieur (Jean-Charles-Marie), groupe de subdivisions de Nancy.
Aubry (André-Eugène-Albert), subdivision autonome de la Seine.
Pfeiffer (Pierre-Emile), groupe de subdivisions de Nevers.
Bosselut (Claude-René-Germain-Robert), groupe de subdivisions de Lyon.
Chosalland (Henri-Joseph), groupe de subdivisions de Lyon.
Guinchard (Paul-Marie-Alain), groupe de subdivisions de Besançon.
Gautheron (Jacques), groupe de subdivisions de Lyon.
Fortoul (Pierre-Auguste), subdivision autonome de la Seine.
Bescond (François-Joseph-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
Nitzer (Michel-Gaston), groupe de subdivisions de Nice.
Quillevere (Jean-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Bouquet (Jean-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
Jullion (Gilbert-Robert-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Rodary (Daniel-Marie-Augustin-Denis), groupe de subdivisions de Nantes.
Briet (Serge-Jean-Marius), groupe de subdivisions de Nancy.
Magnin (Jean-Pierre-François), groupe de subdivisions de Nancy.
Manière (Lucien-Henri), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Parsy (Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Marseille.
Buchet (Henri-Martial-Alfred), subdivision autonome de la Seine.
Sirugue (Serge), groupe de subdivisions de Versailles.
De Seynes (Robert-François), subdivision autonome de la Seine.
Delpech (Jean-Georges-Maurice), groupe de subdivisions de Poitiers.
Deal (André-Philibert-Adrien), groupe de subdivisions de Lyon.
Bordet (Roger-Pierre-Edouard), groupe de subdivisions de Versailles.
Lamazou (Edouard-Francis), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Mace (Robert-Félix-Auguste), subdivision autonome de la Seine.
Capron (Pierre-Emile-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Dezoteux (Jacques-André-Henry), subdivision autonome de la Seine.
Pinet (Xavier-Lionel-Antonin), groupe de subdivisions de Nice.
Portet (René-Eugène), groupe de subdivisions de Perpignan.
Daclin (Robert-Lucien), groupe de subdivisions de Besançon.
Missier (François-Jules-Marie-Victor), groupe de subdivisions de Versailles.
Saitta (Salvator), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Bailly (Henri-Auguste-Valentin-Ovide), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Weintgertner (Lucien-Jean-Joseph), subdivision autonome de la Moselle.
Le Pichon (Raymond-Louis), groupe de subdivisions de Nantes.
Minvielle (Jean-Edouard-Charles), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Bernard (Roland-Guy), commandement en chef des forces en Algérie (en situation d'activité).
Toison (Michel-Louis-Joseph), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Cavalie (Henri-Alphonse-Auguste-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Brue (Jacques-Ernest-Marie), groupe de subdivisions de Marseille.
Copin (Michel-Pol-François), 1re région militaire.
Montmaneix (Pierre-Jean-Dieudonné), groupe de subdivisions de Marseille.
Mallet (Gérard-Louis), groupe de subdivisions de Tours.
Mulot (Jacques-Pierre-Camille), subdivision autonome de la Seine.
Pech (Georges-Paul-Henri), groupe de subdivisions de Toulouse.
Courtade (Pierre-Jean), groupe de subdivisions de Nevers.
Foucault (Bernard-Jean-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Besnard (Jean-André-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Guillery (Paul-Noël), groupe de subdivisions de Versailles.
Poussant (Jean-Pierre), subdivision autonome de l'Aisne.
Deleani (Joseph-Emile-Adolphe), groupe de subdivisions de Versailles.
Guyenet (Jacques-Désiré), subdivision autonome de la Seine.
Blanc (Pierre-Alcide-Emile), groupe de subdivisions de Montpellier.
Damiani (Pierre-Antoine), groupe de subdivisions de Grenoble.
Bonifacino (Robert-Carlo-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Ramasse (Albert-Jean), groupe de subdivisions de Nevers.
Warnier (Maurice-Claude-Lucien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Patin (Michel-Antoine), subdivision autonome de l'Aisne.
Combres (Roger-Alfred), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Favreau (Michel-Jacques-Antonin), subdivision autonome de la Seine.
Orth (André-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Guyot (Jean-Clément-Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Caen.
Vachier (Jean-Paul), groupe de subdivisions de Nice.
Ladonne (Lucien), groupe de subdivisions de Pau.
Lagrange (Henri-Pierre-René), groupe de subdivisions de Chambéry.
Leny (Jean-Claude-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Zeimet (Daniel-Eugène-Aimé), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Rouvière (Edmond-Hilaire-Marius-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
Aubert (Paul), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Masse (Robert-Pierre), groupe de subdivisions de Rennes.
Hubert (Jacques-Marcel-Jean), subdivision autonome de la Moselle.
Charbonnier (Georges), groupe de subdivisions de Besançon.
Pieters (Robert-Louis-Jules-Gabriel), subdivision autonome du Nord.
Davesne (Bernard), groupe de subdivisions d'Amiens.
Duteil (Lucien-Guy), groupe de subdivisions de Nantes.
Falcetta (Roger-Charles), subdivision autonome de la Moselle.
Hullin (Jean-Louis-Raymond), groupe de subdivisions de Poitiers.
Fournier (Michel-Albert), subdivision autonome de la Seine.
Mercier (Edouard-Marc-Paul), subdivision autonome du Nord.
Villiers (Philippe), subdivision autonome de la Seine.
Ducoulombier (Yves-René), subdivision autonome de la Seine.
Arnoux (Jean-Oswald), groupe de subdivisions de Nice.
Berson (Yves-Ferdinand), groupe de subdivisions de Rennes.
Courrèges (Louis-André), groupe de subdivisions de Poitiers.
Dubosc (René-Jules-Paul), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Della-Maggiora (Jean), groupe de subdivisions d'Amiens.
Vasseur (Jacques-Eugène-Armand), groupe de subdivisions d'Amiens.
Nicolaudie (Félix-Hyacinthe), subdivision autonome de la Seine.
Quintaine (Claude-René-Charles), subdivision autonome du Nord.
Leclercq (Guy-Réginald-Bernard), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Choquet (Henry-Auguste-Géry), subdivision autonome du Nord.
Andrea (Jean-Paul-Albert), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Herba (Joseph-Louis-Cécile), subdivision autonome de la Seine.
Chicalski (Max), groupe de subdivisions de Nancy.
Allain (Marcel-Joseph-Louis), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Moreau (Michel-Roger), groupe de subdivisions de Versailles.
Balvay (Bernard-Louis), subdivision autonome de la Moselle.
Gence (Patrick-Marie-Gaston), subdivision autonome de la Seine.
Barre (Edouard-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Mahé (Pierre-Grégoire-Alain), groupe de subdivisions du Mans.
Fabre (René-Jean-Victor), groupe de subdivisions de Versailles.
Baubert (Roger-Pierre), groupe de subdivisions de Versailles.
Lissart (Germain), groupe de subdivisions de Limoges.
Huby (Emile-Roger), subdivision autonome de la Seine.
Leroy (André-Louis-Joseph), 1re région militaire (en situation d'activité).
Lamy (Pierre-François-Etienne), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Perry (André-Yves), subdivision autonome de la Seine.
Rousseau (René-Léon), groupe de subdivisions de Poitiers.
Delanne (Yves-Jean-Augustin), groupe de subdivisions de Nancy.
Lunel (Georges-Adrien), groupe de subdivisions de Lyon.
Montaron (André), groupe de subdivisions de Pau.

Services.

ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

Conditions générales.

Chardonnet (Jean-Charles-Albert-Marcel), E. M. 1re région militaire.
Blanck (Louis-Auguste), E. M. 7e région militaire.
Dreyfus (Pierre-Robert-Michel), E. M. 9e région militaire.
Brunetti (Benoît), E. M. 8e région militaire.
Denis (Emile), E. M. 1re région militaire.
Bauduin (Jules-Paul), 2e région militaire.
Mesplede (Amédée), E. M. 2e région militaire.
Gibello (Laurent), E. M. 9e région militaire.
Authier (Marcel), E. M. 4e région militaire.
Ducouret (André-Augustin), E. M. 6e région militaire.

Adjoints administratifs des corps de troupes

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

Conditions générales.

Delecolle (André-Louis-Henri), E. M. 2e région militaire
Rohn (René-Marcel), E. M. 2e région militaire.
Masson (Marcel-Charles), E. M. 2e région militaire.
Mironneau (Maximin-Léopold), E. M. 5e région militaire.
Givais (Henri), E. M. 2e région militaire.
Mentre (Pierre), E. M. 6e région militaire.
Sow (Alexandre-Barnabé-Koska), E. M. 1re région militaire
Javerliat (Martial), E. M. 3e région militaire.

Affaires militaires musulmanes

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

Conditions générales.

M. le lieutenant de réserve Orth (Pierre-Philibert), E. M. 1re région militaire.

Matériel.

Subdivision Artillerie.

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

1° Conditions générales.

a) Ingénieurs.

Cornet (Pierre-Georges), 2e région militaire.
Denarnaud (Georges-Achille), 5e région militaire.
Igounenc (Georges-Aimé-Marie), 5e région militaire
Bernard (Yves-Paul-Marie), 7e région militaire.
Berdys (Théodore-François), 2e région militaire.
Lebaudy (Marie-Dominique-Henri), 2e région militaire
Clarenne (Pierre-Maurice), 8e région militaire.

b) Adjoints administratifs.

Latorre (Charles-Lucien), 9e région militaire.
Steff (Charles-Jacques), 6e région militaire.
Barraja (Pierre-Augustin), 9e région militaire.
Jacques (André), 7e région militaire.
Benquet (Pierre-Eugène-Claude), 9e région militaire.

c) Adjoints techniques.

Mulliez (Clotaire-Norbert-Gérard), 2e région militaire.
Berthevas (Jean-François), 3e région militaire.
Denard (Antoine), 5e région militaire.
Kappler (Jean-Marcel-Victor), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Vergne (René-André), 8e région militaire.
Amen (Antoine-Paul-Auguste), 4e région militaire.
Buvat (Robert-Claude-Eugène), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Alphonse (Guy), 4e région militaire.
Archinard (Abel-Edouard), 5e région militaire.
Langinieux (Paul-Jean-Baptiste), 9e région militaire.
Formose (André-Joseph), 7e région militaire.
Roux (Henri-Louis-Jean-Baptiste), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Delfau (Jean-Joseph), 4e région militaire.
Cuzol (Robert-Jean-Lucien), 2e région militaire.
Lasserre (Maurice-Jean), 2e région militaire.

2° Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

Adjoints administratifs.

Arlaud (Jean-Henri), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Blattes (Georges-Gilbert), 5e région militaire.
Karila (Fradgi-Gaston-Godez-Victor), 1re région militaire.
Garrait (Pierre-Marius-André), 8e région militaire.

Génie.

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

Conditions générales.

a) Adjoint du service des matériels.

Freyburger (Justin), groupe de subdivisions de Strasbourg.

b) Adjoint du service des bâtiments.

Delage (Henri), groupe de subdivisions de Limoges.

Transmissions.

Adjoints du service des matériels

Subdivision : Transmissions.

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

Conditions générales.

Martin (René-Georges-Alphonse), commandement et direction des transmissions de la 1re région militaire.
Buffet (Paul-Célestin-Edouard), commandement et direction des transmissions de la 8e région militaire.
Durhone (Paul-Marius-Maurice), commandement et direction des transmissions de la 1re région militaire.

Intendance.

Au grade d'intendant militaire adjoint de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les attachés de 1re classe à l'intendance :

Conditions générales.

a) Service d'état-major.

Erignac (Jean-Louis-René), E. M. 1re région militaire.
Godard (Jean-Charles), E. M. 1re région militaire.

b) Service.

Bugnas (Victor-Jean), 9e région militaire.
Moyon (Georges-Henri-Louis), 1re région militaire.
Bonhomme (Albert-Guillaume), groupe Antilles-Guyane.
Boisson (René), 1re région militaire.
Gil (Georges-Pierre), 9e région militaire.
Schneider (Jean-Paul), 6e région militaire.
Tessier (Pierre-René-André), 1re région militaire.
Aman (Michel-Gaston-Georges), 1re région militaire.
Bouquillon (Michel-André-Elie), 1re région militaire.
Vitre (Raymond-Robert-Victor), 3e région militaire.
Auque (Georges-Robert), 9e région militaire.
Levy (André-Marcel), 6e région militaire.
Fatin (Jacques-Louis-Robert), 1re région militaire.
Mignon (François-Charles-Maxime), 9e région militaire.
Ferracci (Pierre-Antoine-Ernest), 9e région militaire.
Beurton (Jean-Yves), 8e région militaire.

Au grade de capitaine d'administration de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants d'administration de réserve :

1° Conditions générales.

a) Service d'état-major.

Rieu (Jean-Paul-Armand-Maurice), E. M. 1re région militaire.

b) Service.

Caignard (André), 1re région militaire.
Nahon (Barouk-Paul), 5e région militaire.
Morvan (Pierre-Alphonse-Michel), 1re région militaire.
Janin (André-Jean), 6e région militaire.
Jacquemin (Jules-Marie-Maurice), 7e région militaire.
Saillard (Edouard-Gabriel-Léon), 7e région militaire.
Noël (André-Louis-Omer-Pierre), 1re région militaire.
Karrer (Henri-Auguste), 7e région militaire.
Huc (Marcel-Fernand-Louis), 1re région militaire.

Carmona (Raphaël), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Frugier (Pierre-Alfred-Alphonse), 1re région militaire.
Guarnieri (Charles), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Guinguenaud (Jean-Eutrope), 2e région militaire.
Heintzmann (Paul-Victor-Joseph), 2e région militaire.
Maumont (Alfred-Louis-Marie), 1re région militaire.
Leudet de La Vallée (Alfred-Armand-Jean), 1re région militaire.
Lorcery (Marcel-Jean-Maurice), 1re région militaire.
Picaud (Pierre-Georges), 1re région militaire.
Charmeau (Jean-Claude), 9e région militaire.
Vouhe (Maurice-Emile-Désiré-Marie), 1re région militaire.
Esclapez (Paul-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Bourgue (Louis-Antoine), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Conraux (Pierre-Louis), 5e région militaire.

2° Conditions particulières (loi n° 55-1304 du 4 août 1955).

Decoux (Louis-Georges), 9e région militaire.
Kayser-Angeli (Robert-Manuel-Jean-Marie), 1re région militaire.
Benaïssa Rabah, région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Fournis (Yves-Etienne-Marie), 3e région militaire.
Cornuau (André-Paul), 1re région militaire.

Service des fabrications d'armement.

Conditions générales.

a) Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les ingénieurs militaires de 2e classe de réserve :

Aftalion (René-Henri), laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques.
Bobot (Fernand-Henri-Roger), atelier de construction de Puteaux.
Janin (Robert-Vincent), direction centrale des études et fabrications d'armement.
Ferrari (Philippe-Gabriel), direction centrale des études et fabrications d'armement.
Fays (Roger-Louis-Eugène), établissement d'expériences techniques de Bourges.
Moulonguet (Jacques-Jean-Marie), établissement d'expériences techniques d'autopropulsés et des guidages.
Liegeois (Alain), établissement d'expériences techniques d'autopropulsés et des guidages.
Jeanniot (Jacques-Louis), laboratoire central de l'armement.
Queva (Jean-Robert), laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques.

b) Corps des ingénieurs de travaux d'armement

Au grade d'ingénieur de 1re classe de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les ingénieurs de 2e classe de réserve :

Deshayes (Maurice-Alexandre), atelier de construction de Roanne.
Bouteille (Georges-René-Urbain), direction régionale de l'Ouest de surveillance des fabrications dans l'industrie.
Meyrat (René), atelier de construction de Puteaux.
Demarez (Henri-Adrien-Fernand), laboratoire central de l'armement.
Retrou (Robert-Charles), atelier de construction de Puteaux.
Blanchard (Michel-Marius), directiton régionale du Sud-Est de surveillance des fabrications dans l'industrie.
Combes (Lucien-Jean-Joseph), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Levy (Pierre-Bourkhard), laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques.
Hillion (Pierre-Théodore-Marie), établissement d'expériences techniques de Bourges.
Courtillot (Marcel-René), laboratoire central de l'armement.
Le Corre (Yves-François), établissement d'expériences techniques d'autopropulsés et des guidages.

c) Corps des officiers d'administration de l'armement

Au grade d'officier d'administration de 1re classe de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les officiers d'administration de 2e classe de réserve :

Meeus (Raoul-Marcel), section d'études et fabrications des télécommunications.
Lafond (Paul-André), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Lefevre (Roland-Gustave), direction centrale des études et fabrications d'armement.
Benoist (Léon-Marcel), direction régionale du Nord-Est de surveillance des fabrications dans l'industrie.

d) Corps des ingénieurs militaires des télécommunications

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

M. l'ingénieur militaire de 2e classe de réserve Pietri (Georges-Adolphe-Vincent), section d'études et fabrications des télécommunications.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

1° Conditions générales.

a) Service d'état-major.

Montlahuc (André-Marie), E. M. 5e région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Nickles (Jean-Clément-Etienne), E. M. 8e région militaire.
Clament (Julien-André), E. M. 7e région militaire.
Tillet (Raymond), E. M. 6e région militaire.

c) Arme.

Gallenca (Henri-Charles), zone d'outre-mer n° 1.
Leveel (Pierre-Marie-Marcel), groupe de subdivisions de Tours.
Franck (Alain-Pierre), E. M. 8e région militaire.
Ecochard (Henri-André), zone d'outre-mer n° 2.
Rossello (Michel-Constant-Fortuné), subdivision autonome de la Seine.
Bourles (Pierre-Marie), groupe Antilles-Guyane.
Foret (Serge-Jean), zone d'outre-mer n° 1.
Achard (Gaston), Côte française des Somalis.
Guyot (Henri-André-Marie-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Hubert (Roger), groupe de subdivisions de Pau.
Fontana (Georges-Marie-Léonidas), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Basile (Michel-Paul), zone d'outre-mer n° 3.
Balas (René-Marie-Henri-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Borgat (Frédéric-Jean-Auguste), groupe de subdivisions de Rennes.
Blais (Guy-Léon-Emile), zone d'outre-mer n° 1.
Deniau (Xavier-Emmanuel-Gaston), subdivision autonome de la Seine.
Ditte (André-Alfred), subdivision autonome de la Seine.
Champetier de Ribes (Patrick-André-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Geffrier (Hubert-Germain), zone d'outre-mer n° 1.
Pelletier (Robert-René), zone d'outre-mer n° 1.
Leblond (Jean-Pierre), groupe de subdivisions de Nice.
Berrien (Jean-René), groupe de subdivisions de Rennes.
Corlieu (Georges-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Massin (Pierre-Lucien-Justin), E. M. 4e région militaire.
Claraz (Yvon-Robert-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Carre (Lucien-Luc-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Laffineur (André-Léonard-Albert), subdivision autonome du Nord.
Salles (Jean-Louis-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Buttelli (François), groupe de subdivisions de Nice.
Saint-Genest (Henri-Marc), subdivision autonome de la Seine.
Magne (Pierre-Jean-André), groupe de subdivisions de Versailles.
Dougados (Jean-Roger), groupe de subdivisions de Montauban.
Mielle (Jacques-Marie-Camille), groupe de subdivisions de Nantes (en situation d'activité, région territoriale et corps d'armée d'Oran).
Duval (Jean-Louis-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Abbé (Lucien-Jean-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Fonteneau (Gabriel-Joseph-Jean-Elie), groupe de subdivisions de Poitiers.
Jouys (Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Gelin (Maurice-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Esteve (Jean-François), groupe de subdivisions de Marseille.
Marissal (Michel-Henri), subdivision autonome du Nord.
Dubois (Roger-Méry-Guy), groupe de subdivisions de Poitiers.
Mathieu (Jean-Noël-Billy), subdivision autonome de la Seine.
Stolitza (Dimitry), subdivision autonome de la Seine.
Cantie (Paul-Prosper-Jean), groupe de subdivisions de Perpignan.
Barret (Yves-Jacques), subdivision autonome de la Moselle.
Galy (André-Joachim), subdivision autonome de la Seine.
Robin (Gaston), zone d'outre-mer n° 1.
Slaes (Albert-Marie), zone d'outre-mer n° 2.
Clavel (Joseph-Eugène-Toussaint), groupe de subdivisions de Marseille.
Piesche (Armand-Roger-Ferdinand), subdivision autonome de la Moselle.
Sauerbach (Jean-Henri-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
Tiffreau (Jacques), forces françaises en Allemagne.
Ougier (Jean-Louis-Joseph), groupe de subdivisions de Grenoble.

Carquin (Paul-René-Gaston), subdivision autonome de l'Aisne.
Poilpre (André-Ernest), région territoriale et corps d'armée de Constantine (en situation d'activité).
Bocard (André-Edmond), subdivision autonome de la Seine.
Petit (Jean-François-Joseph-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Dumont (Jean-Pierre-Alexandre), subdivision autonome de la Seine.
Lamendin (Daniel-Henri-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Desmullier (Jacques-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Marty (Georges-Gaston-Roger), subdivision autonome de la Seine.
Adenis (Jacques-André-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Reveillard (Serge-Jean-Georges), groupe de subdivisions de Nantes.
Richon (Daniel-Claude-Charles-Henri), 1re région militaire.
Escolle (Jean-Paul-Marie), groupe de subdivisions de Limoges.
Jouault (René-Louis-Marie-Patrice), groupe de subdivisions de Caen.
Jezequel (Lucien-Alain-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Barthes (Jacques-Henri), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Mauger (Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Caen.
Candlot (Gérard-Marie), subdivision autonome de la Seine (en situation d'activité région territoriale et corps d'armée d'Alger).
Duverney (Hubert-Jules-Alphonse), zone d'outre-mer n° 1.
Verger (Claude-Michel), groupe de subdivisions de Caen.
Roussay (Antonin-Emmanuel-Marie-Victor), région territoriale et corps d'armée de Constantine (en situation d'activité).
Maynot (Claude-Joseph-Henri), E. M. 9e région militaire.
Collin du Bocage (Bertrand), subdivision autonome de la Seine.
Heinrich (François-Joseph-Antoine), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Lanusse (Paul-Jean-Raoul), groupe de subdivisions de Marseille.
Giani (Roger), groupe de subdivisions de Nice.
Petit (Bernard-Réginald-Camille-Gustave), subdivision autonome de la Seine.
Celerier (Jacques-Jean-Hector), groupe de subdivisions de Nevers.
Leonard (Jean-François), subdivision autonome de la Seine.
Blanrue (Robert-Maurice), subdivision autonome de la Moselle.
Chassaing (Jean-Baptiste-Raymond), subdivision autonome de la Seine.
Dubois (Edouard-René-Jean), groupe de subdivisions de Marseille
Fauroux (Guy-Claude), groupe de subdivisions de Marseille.
Daudin (Francis-Marie-Julien), groupe de subdivisions de Caen.
Picout Laforest (Yves-Eugène-Joseph), groupe de subdivisions de Poitiers.
Thieblemont (Marcel-Fernand), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Verdier (François-Marie-Elie-Emile-Léopold), groupe de subdivisions de Perpignan.
Ferry (Pierre-Charles-Félix), groupe de subdivisions de Nancy
Bordier (Louis), zone d'outre-mer n° 3.
Landon (Philippe-Marie-Paul), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Leenhardt (René-Yvon-Hubert), groupe de subdivisions de Montpellier.
Monsarrat (Jean-Pierre-Olivier), groupe de subdivisions de Montauban.
Le Gouis (Georges-Nicolas-Léon), groupe de subdivisions de Lyon
Reudet (Michel-Charles-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Besançon.
Strazieri (Marc-Michel), groupe de subdivisions de Nice.
Chavaroche (Jean-Pierre-Gervais), groupe de subdivisions de Poitiers
Revel (Roger-Pascal), groupe de subdivisions de Tours.
Tancelin (Jacques-Léon-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Bonnetain (Georges-Jules-Joseph-Antoine), groupe de subdivisions de Dijon.
Le Lu (Alain-Georges), zone d'outre-mer n° 2.
Cahoreau (Jean-Marie-André), groupe de subdivisions de Tours.
Marra (Paul-François), 1re région militaire.
Morin (Robert-Adrien-Germain), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

2° Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

a) Service d'état-major.

Violet (Jean-Paul-Léon), 1re région militaire.

b) Arme.

Verger (Louis-Pierre-René), région territoriale et corps d'armée de Constantine.

Artillerie de marine.

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les lieutenants de réserve :

1° Conditions générales.

a) Service d'état-major.

Sirdey (René-Marcel), E. M. 1re région militaire.
Thiebault (Edmond-Marie-Lucien), E. M. 6e région militaire.
Léglise (Marsyas), E. M. 7e région militaire.

b) De campagne.

Cailliau (Henri-Pierre-Marie), service des affaires algériennes (en situation d'activité).
Servant (Jean-Etienne-Edouard), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Tenaille (Gérard-Raymond), subdivision autonome de la Seine.
Metivet (Roger-Louis), groupe de subdivisions de Caen.
Gilbert (Pierre-Henri-Joseph-Maurice), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Courtin (Jean-Yves-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Le Berre (Jean), groupe de subdivisions de Rennes.
Olive (Marc-Pierre-Michel), subdivision autonome de la Seine.
Hoock (Jean-Marcel-Laurent), groupe Antilles-Guyane.
Lison (Grégoire-Clément), groupe Antilles-Guyane.
Mathe (Nicolas-Jean-Jacques), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Lesourd (Marcel-Gabriel-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Gaury (Pierre-Albert), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Bechard (Jean-Ulysse-Léon), groupe de subdivisions de Montpellier.
Brusson (Jean-Antonin-Jacques), groupe de subdivisions de Besançon.
Chevalier (Michel-Marcel-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Thuillier (Jean-Charles-André), subdivision autonome de la Seine.
Destours (Jean-Armand-Noël), groupe du Pacifique.
Belot (Michel), groupe de subdivisions de Nice.
Vuosso (Pierre), service des affaires algériennes (en situation d'activité).
Estampe (Pierre-Charles-Etienne), groupe de subdivisions de Perpignan.
Longuemare (Pierre-Marie-Joseph-Jules), subdivision autonome de la Seine.
Capdet (René-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Vellutini (Ange-Eugène), zone d'outre-mer n° 2.
Beau (Alain-André), subdivision autonome de la Seine.
Balard (Robert-Raymond-Georges), zone d'outre-mer n° 2.
Godel (Paul-René-Raoul-Yves), groupe de subdivisions de Chartres.
Becheresse (Emile), groupe de subdivisions de Poitiers.
Ruellan (Henri-Paul-Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
Revol (Raymond-Georges-Adolphe), groupe de subdivisions de Dijon.

c) F. T. A.

Villar (Christian-Jean-Marcel), groupe de subdivisions de Lyon.
Dupré (Gilbert), zone d'outre-mer n° 1.
Chevalier (Georges-Joseph-Raymond), subdivision autonome de la Seine.
Sempere (Paul-Laurent), zone d'outre-mer n° 1.
Tardif (Robert-Maurice), groupe de subdivisions de Poitiers.
Brener (Pierre), subdivisions autonome de la Seine.
Vittori (Louis-Noël-Natali), groupe de subdivisions de Nice.
Dubouix (Pierre-Charles-Edouard-François), groupe de subdivisions de Caen.
Satge (Marc-Marie-Jacques-Hilaire), groupe de subdivisions de Perpignan.
Owczarek (Eugène-Czeslaw), subdivision autonome de la Seine.
Wuillot (Ildefonse-Pascal-Georges), subdivision autonome de l'Aisne.

2° Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

De campagne.

De La Houplière (Bruno-Marie-Gaston-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.

Services.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPES

Au grade de capitaine de réserve.

Pour prendre rang du 1er octobre 1960.

MM. les lieutenants de réserve :

Conditions générales.

Demene (Jules-Lucien), groupe du Pacifique.
Guglielmi (François-Félix), E.-M., 9e région militaire.

ADJOINTS TECHNIQUES DES MATÉRIELS ET BATIMENTS

Au grade de capitaine de réserve.

Pour prendre rang du 1er octobre 1960.

MM. les lieutenants de réserve :

Conditions générales.

Ravier (Louis-André-Joseph), zone d'outre-mer n° 1.
Cargill (Georges-William), zone d'outre-mer n° 1.

Service de santé.

a) MÉDECINS

Au grade de médecin capitaine de réserve.

Pour prendre rang du 1er octobre 1960.

MM. les médecins lieutenants de réserve :

Conditions générales.

Bataillard (Jacques-François), 1re région militaire.
Cugnet (Léon-Georges), zone d'outre-mer n° 2.
Lanfranchi (François-Antoine-Auguste-René), groupe Antilles-Guyane.
Pennec (Jean-Joseph-Pierre-Marie), groupe Antilles-Guyane.
Barbe (Georges-Gilbert-Marie-Didier), groupe Antilles-Guyane.
Silvie (Georges-Léon-Hugo), groupe Antilles-Guyane.

b) PHARMACIENS

Au grade de pharmacien capitaine de réserve.

Pour prendre rang du 1er octobre 1960.

M. le pharmacien lieutenant de réserve Martin (Robert-Joseph), 9e région militaire.

Conditions générales.

c) DENTISTES

Au grade de dentiste capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

Conditions générales.

M. le dentiste lieutenant de réserve Gedon (Charly-Clément), zone d'outre-mer n° 3.

d) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

Conditions générales.

M. le lieutenant de réserve Paulay (Guy-Etienne-Jean), zone d'outre-mer n° 1.

Par décret du 10 janvier 1961, sont promus les officiers du corps des interprètes militaires de réserve dont les noms suivent :

Au grade d'interprète lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les interprètes commandants de réserve :

Emery (Raymond-Victor-Georges), E. M. 1re région militaire.
Fargeix (Paul-Jean-Marie), E. M. 9e région militaire.
Guyader (Albert-Edmond), E. M. 3e région militaire.
Helsmoortel (René-Adrien-Victor), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Marchand (Paul-Auguste), E. M. 1re région militaire.
Colombier (André-Jean-Henry), E. M. 4e région militaire.
Fuchs (Joseph), E. M. 6e région militaire.
Bertrand (René-Jean), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Alger.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1960.)

M. l'interprète commandant de réserve Van der Waarden (Jean François), E. M. 9e région militaire.

Au grade d'interprète commandant de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les interprètes capitaines de réserve :

Duplessis Kergomard (Emile-Elie), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Alger.
De Cannon de Ville (Bronislaw-Ludwig), E. M. forces françaises en Allemagne.
Delabre (Roger-Jules), E. M. 1re région militaire.
Leibrich (Lucien-Louis), E. M. 1re région militaire.
Trouillet (Pierre-Jean-Baptiste), E. M. 2e région militaire.
Offner (Jules-Lucien), E. M. 8e région militaire.
Mersiol (Emile), E. M. 1re région militaire.
Surugue (Pierre-Eugène-Lucien), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Pflimlin (Pierre-Eugène-Jean), E. M. 6e région militaire.
Pic-Manaime (Emmanuel-Georges-Jean), E. M. 8e région militaire.
Mérimée (Paul-Ernest-Henri), E. M. 5e région militaire.
Jung (Alphonse-André), 1re région militaire.
Geysse (Auguste-Marius-Hippolyte), E. M. 9e région militaire.
Cot (Antoine-Philippe), 1re région militaire.
Widmaier (Paul-Jean), E. M. 6e région militaire.
Mathis (Victor-Antoine), E. M. 6e région militaire.
Croisille (Pierre-Eugène), E. M. 8e région militaire.
Guichemerre (Albert-Pierre), E. M. 5e région militaire.
Racine (Robert-Alexis), 1re région militaire.
Giudicelli (Louis-Pierre), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Cezilly (Maurice-Augustin), E. M. 9e région militaire.
Drouilhet de Sigalas (Alexandre-Gabriel-Marie), E. M. 1re région militaire.

Au grade d'interprète capitaine de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1960.)

MM. les interprètes lieutenants de réserve :

Fritsch (André-Alphonse), E. M. 1re région militaire.
Berwald (Gilbert-Alexis), E. M. 6e région miiltaire.
Hampele (Robert-Erhard-Pierre), E. M. 6e région militaire.
Schmoll (Pierre-Henri), E. M. 6e région militaire.
Martin (Gilbert-Marcel-Francisque), E. M. 8e région militaire.
Fritsch-Estrangin (Gustave-Guillaume-Henri), E. M. 6e région militaire.
Bronner (Frédéric-Henri), E. M. 8e région militaire.
Abdesselam (Robert-Saadi), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Marshall (Henri-Jack), E. M. 1re région militaire.
Grandjean (Louis-Richard), E. M. forces françaises en Allemagne.
Nikolayowitz (Charles), E. M. 1re région militaire.
Borg (Annonce-Vincent-Louis), E. M. 1re région militaire.
Veyssière (Joseph-Fernand-André), E. M. 8e région militaire.
Giron (Emile-Casimir-Joseph), E. M. 5e région militaire.
Le Sourd (Olivier-Jean-Camille), E. M. 2e région militaire.
Benyamine (Abram-Adalbert), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Authier (Francis-Gabriel-Henri), E. M. 4e région militaire.
Kohler (Alphonse-Henri), E. M. forces françaises en Allemagne.
Zermati (Joseph-Fernand), E. M. 1re région militaire.
Beaulieu (André-Alexandre), E. M. 3e région militaire.
Garcin (Jean-Nathan), E. M. 9e région militaire.
Azoulay (Jean-Joseph), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Wattelle (Pierre-Léon), E. M. 2e région militaire.
Mantoux (Philippe-Roger), E. M. 1re région militaire.
Siganos (Emmanuel), E. M. 9e région militaire.
Painturier (Michel-Jean-Louis-Charles), E. M. 2e région militaire.
Ricolfi (Jean-Marie-César), E. M. 9e région militaire.
Dureau (Claude-Marie-Antoine), E. M. 9e région militaire.
De Luca (Robert), E. M. 1re région militaire.
Mohrel (Raymond-Emile), 1re région militaire.

Décret portant nominations et promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1960 : page 11664, C. — Corps des officiers des équipages de la flotte, Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve, 4e ligne, au lieu de : « Schmick (Raoul-Louis-Victor), du port de Toulon », lire : « Schmuck (Raoul-Louis-Victor), du port de Toulon ».

Armée de terre (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 décembre 1960 : page 11921, 2e colonne, 4e région militaire, groupe de subdivisions de Bordeaux, au lieu de : « M. Birreau (Pierre-Camille) », lire : « M. Ribreau (Pierre-Camille) ».

(Le reste sans changement.)

Armée de l'air (active).

Par arrêté en date du 12 décembre 1960, ont été inscrits au tableau de classement des ingénieurs militaires des travaux de l'air susceptibles d'accéder au corps des ingénieurs militaires de l'air :

MM.

L'ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air Carlier (M.-R.).
L'ingénieur militaire principal des travaux de l'air Sertour (G.-A.-A.).
L'ingénieur militaire principal des travaux de l'air Boutaric (J.).

Par décision en date du 7 janvier 1961, les sous-officiers dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de l'année 1961 ou aux listes d'ancienneté des sous-officiers de carrière, sont nommés à compter du 1er janvier 1961 :

I. — AU GRADE D'ADJUDANT-CHEF

Les adjudants :

a) CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

Pilote.

Zinys (Henryk).	Giroud-Piffoz (Raymond)	Sialino (Bruno).
Fraisier (René).		Dubois (Joseph)
Herodet (Michel).		

Navigateur et mitrailleur bombardier.

Rolland (André)	Moreau (Jean).	Berthomier (Georges).

Radio navigateur et radio de bord.

Lavaud (André).	Mertz (Jérome).	Carron de La Morinais (Emmanuel).
Cugnot (Jean-Pierre)	Peyronnaud (Lucien).	
Roux (Pierre)	Attard (Roger).	

Parachutiste d'essai.

Le Mouel (Jean).

Parachutiste de l'infanterie de l'air.

Tchistiakoff (Alexandre).

Mécanicien d'équipage.

Sicart (Robert).	Barreault (Eugène).	Parrad (Robert).
Paris (Roger).	Burguiere (Roger).	Diffendal (Pierre).
Voloch (Jean).	Coqueugniot (Jean).	
Lausdat (Marcel).	Loustalot (Séverin).	

b) CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Branche 42 : *Equipement électronique.*

Castells (Joseph).

Branche 43 : *D. E. M.*

Jeanneau (Roger).	Culot (Roger).	Lamarque (Clément).
Decarrière (Jean).	Cayol (René).	Klein (Jean).
Baranne (Henri)	David (Louis).	Allioncle (Roger).

Branche 44 : *Radio.*

Joucla (Yves).	Amieux (Armand).	Bouvard (Jacques).
Dutron (André).	Millo (Pierre).	Michel (Fernand).
Watremez (André).	Moncel (Georges).	Dupieux (René).
Gaudefroy (André).	Fonda (Roger).	Gittard (Guy).
Poilblanc (Michel).	Mahut (Michel).	Payot (Pierre).
Galey (Pierre).	Dupouy (Roger).	Chapelain (Lucien).
Limet (Marcel).	Nettit (Paul).	Belen (Raymond).

Branche 45 : *Fil.*

Blanc (Jean).	Le Scoezec (Pierre).	Labbe (Fernand).
Lafond (Michel).	Paire (Claude).	Gauffeny (Pierre).
Doumax (Claude).	Couzigou (Jean).	

Branche 49 : *Entretien des bases.*

Lapalu (Jean).	Malassis (Roger).

Branche 51 : *Avion.*

Ducamp (Marcel).	Piacentini (Ange).	Paillard (Guy).
Plumyoen (Louis).	Rouxel (Robert).	Molinari (Noël).
Merlin (Henri).	Chaze (Jean).	Jacob (Jean).
Baraquet (Jean).	Antich (Marcel).	Lemaire (Louis).
Chapront (Gaston).	Rigoussen (Louis).	Lefevre (Maurice).
Illes (Aimé).	Braud (Jules).	Sinquin (Marcel).
Barret (Guy).	Huot (Robert).	Priou (Remy).
Gayral (Henri).	Cronier (Georges).	Cozic (Jean).
Couillet (Henri).	Karlebach (Léon).	Artaz (Adolphe).
Boulanger (Robert).	Cadars (Albert).	Legrand (Marcel).
Ducrou (Bernard).	Dupire (André).	

Branche 52 : *Equipement.*

Decugis (Jean)	Vediaud (Pierre).	Piffault (Emile).
Bertrand (Georges).	Ramin (Yves).	Pecout (Georges).
Duc (Roland).	Martin (Camille).	Le Crom (Théophile).
Laine (Robert).	Rigaud (René).	Pantais (Bernard).

Branche 53 : *Armement.*

Cahuzac (Joseph).	Le Padellec (Jean).	Chauvineau (Robert).
Murat (Raymond).	Ehrhart (Jean-Pierre).	Recouvreur (Jean).
Jeanjacquot (Maurice).		

Branche 54 : *Electricité sol.*

Viellard (Lucien).	Bourgault (Joseph).	Moreau (René).

Branche 55 : *Véhicules servitudes.*

Waldt (Bernard).	Malleval (Louis).	Daniel (Jacques).
Girard (Roger).	Resnier (Emile).	Billaud (Louis).
Vasseur (René).	Gochon (Albert).	Boiron (André).
Becker (Maurice)	Chabot (Edgar).	

Branche 56 : *Ateliers.*

Ballans (Pierre).	Lafaurie (Henri).	Herry (Jean-Louis).
Delebef (Achille).	Soulisse (Claude).	Roblet (Georges).
Boidron (François).	Jannekeyn (Jean).	Bachet (Robert).

Branche 57 : *Photo.*

Menard (André).	Terriot (Michel).	Vales (Yvan).
Regairaz (Marcel).	Herveau (Paul).	

c) CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GÉNÉRAL

Branche 63 : *Sécurité incendie.*

Lorge (Pierre).	Fabre (Pierre).	Popineau (Marcel).

Branche 64 : *Ravitaillement.*

Thimbaud (Gilles).	Bruneaux (Robert).	Abeille (Jean).
Thomazeau (René)	Maquaire (Guy).	Benoit (Louis).

Branche 65 : *Psychotechnique.*

Durand (Maurice).

Branche 66 : *Entraînement physique militaire et sport.*

Bocahu (Louis).	Moreau (Roland).

Branche 67 : *Santé.*

Blanc (Maurice).	Ferrandi (Jean).	Capellaro (Louis).

Branche 68 : *Mess et ordinaires.*

Chrisostome (Robert).	Bergeret (Henri).	Lensen (Léonce).
Anglade (Marcel).		

Branche 71 : *Fusilier de l'air.*

Aviet (Robert).	Banquet (Franc).	Grandhaye (André).
Trapy (Louis).	Leduc (Michel).	Cazabat (Marius).
Chapron (Georges).	Frappart (Olivier).	Klumb (Emile).
Mabrouck (Jean)	Carton (René).	

Branche 72 : *Contrôle des opérations aériennes.*

Meunier (Armand).	Duperat (Roger).	Varennes (Jean).

Branche 73 : *Sécurité aérienne.*

Porrot (Paul).	Rogliano (Pierre).	Mozziconacci (Jean).
Manciet (René).		

Branche 74 : *Artillerie de l'air.*

Destremont (André).

Branche 75 : *Météorologie.*

Schack (Roland).	Renaud (Maurice).

Branche 76 : *Transmissions.*

Lugardon (Adolphe).	Henry (René).	Justal (Jean).
Rakotomalala (Louis)	Berthaut (Robert).	Vidalies (Jean).
Faure (Urbain).	Chatelais (Robert).	Gautier (Henry).
Bellynck (René).	Roy (Pierre).	Feuvrier (Michel).
Lorinef (Georges).	Ducornaud (Jean).	Durand (Albert).
Foos (Roger)	Bacquart (René).	Berthomieu (Michel).

Branche 78 : *Interprétation photo.*

Barthel (Ernest).

Branche 79 : *Entraînement P. N. au sol*

Vachon (Jacques).

Branche 81 : *Comptabilité.*

Ovenberghe (Guy).
Le Cadre (Baptiste).
Caron (Alfred).
Beaugendre (Etienne).
Thomas (René).
Daumin (Edmond).
Favard (Aldo).
Darnaud (André).
Vinet (Marcel).
Robert (Camille).
Blanc (Jean-Marie).
Quentin (Paul).
Brunel (Jules).
Chappe (Jean).
Ancel (Henri).
Peraldi (Paul).
Dunesme (Georges).
Even (François).
Guyon (Maurice).
Grée (Bernard).
Gourlay (René).
Robidet (Michel).
Szczepaniak (Ceslas).
Proy (Georges).

Branche 83 : *Secrétariat.*

Drummer (Eugène).
Cecillon (Georges).
Pinon (Remy).
Lavernos (Serge).
Brisorgueil (Pierre).
Cane (Jean).
Léger (Raymond).
Thibert (Pierre).
Heuline (Maurice).
Sage (Georges).
Bizeray (Georges).
Chiraussel (Armand).
Gauthier (Pierre).
Cloche (Jean).
Vincenti (Pierre).
Noël (Arthur).
Martin (Jean).
Doublan (Louis).
Raffin (Antoine).
Redin (Jean-Marie).
Maillet (Emile).
D'Or (Fernand).
Seraphin (Jean).
Willaume (Charles).
Merck (Serge).
Rouan (Charles).
Delacroix (Albert).
Dugne (Félix).
Maret (Armand).
Durant (Augustin).
Couplet (Gaston).
Pastant (Adrien).
Ecarot (André).
Blanc (Charles).
Perrin (Jean-Jacques).
Berruet (Guy).
Lahalle (Jack).
Soufflet (Roger).
Rouault (Marcel).
Baus (Joseph).
Marc (Henri).
Lopez (Emile).
Lemoine (Pierre).
Heuze (Jean).
Courtial (Casimir).

Branche 86 : *Textiles et cuirs.*

Davoine (Arsène).

Branche 93 : *Musicien.*

Deuez (Edouard).

II. — AU GRADE D'ADJUDANT

Les sergents-chefs :

a) Corps du personnel navigant

1er tour (choix). Mouillesaux (Edouard).
2e tour (choix). Cauvin (Georges).
3e tour (choix). Grassaud (Jean).
4e tour (ancienneté). Lussagnet (René), né le 2 janvier 1926.
1er tour (choix). Lenglet (Roger).
2e tour (choix). Bernet (Maurice).
3e tour (choix). Touzard (Philippe).
4e tour (ancienneté). Lesourd (Philippe), né le 17 février 1929.
1er tour (choix). Palanca (Jacques).
2e tour (choix). Serpin (Jean).
3e tour (choix). Le Corre (Albert).
4e tour (ancienneté). Lambert (Max), né le 3 août 1932.
1er tour (choix). Nivon (Pierre).
2e tour (choix). Richard (René).
3e tour (choix). Lemoine (Marc).
4e tour (ancienneté). Ginet (Marc), né le 24 septembre 1931.
1er tour (choix). Gagnepain (Christian).
2e tour (choix). Drut (Roger).
3e tour (choix). Brunel (Victorin).
4e tour (ancienneté). Dupont (Jean), né le 1er octobre 1930.
1er tour (choix). Bigeon (Bernard).
2e tour (choix). Adam (Henri).

Navigateur et mitrailleur bombardier.

1er tour (choix). Ebrard (René).
2e tour (choix). Girard (Michel).
3e tour (choix). Doussinet (Pierre).
4e tour (ancienneté). De Valerio (Jean), né le 26 décembre 1926.
1er tour (choix). Levesy (Albert).
2e tour (choix). Gœtz (Charles).
3e tour (choix). Buzare (Jean).
4e tour (ancienneté). Lemeur (Roger), né le 18 mai 1928.

Radio navigateur et radio de bord.

1er tour (choix). Tacon (Jean).
2e tour (choix). Parmantier (Michel).
3e tour (choix). Vernier (Alain).
4e tour (ancienneté). Leplat (Jacques), né le 8 janvier 1931.
1er tour (choix). Devilliers (Michel).
2e tour (choix). Verdu (René).
3e tour (choix). Millot (Claude).
4e tour (ancienneté). Jakubowicz (Max), né le 19 novembre 1930.

Parachutiste d'essai.

1er tour (choix). Arnold (Gérard).

Parachutiste de l'infanterie de l'air.

1er tour (choix). Bernard (Léon).
2e tour (choix). Vavrand (Jean).

Mécanicien d'équipage.

1er tour (choix). Puech (Jean).
2e tour (choix). Grout (André).
3e tour (choix). Breux (Albert).
4e tour (ancienneté). Texier (René), né le 16 juillet 1927.
1er tour (choix). Savarin (Louis).
2e tour (choix). Faive (Jacques).
3e tour (choix). Gaudin (Pierre).
4e tour (ancienneté). Pochon (Léopold), né le 15 juin 1924.
1er tour (choix). Serelli (Noël).
2e tour (choix) Andreucci (Paul).
3e tour (choix). Castellblanch (Vincent).
4e tour (ancienneté). Tribollet (Alfred), né le 15 mars 1924.
1er tour (choix). Boursaud (Jean).
2e tour (choix). Morlet (Yves).
3e tour (choix). Glade (Remy).
4e tour (ancienneté). Flores (André), né le 12 octobre 1927.

b) Corps du personnel non navigant spécialiste

Branche 42 : *Equipement électronique.*

1er tour (choix). Gauthier (Marcel).
2e tour (choix). Menart (Jean).

Branche 43 : *D. E. M.*

1er tour (choix). Meret (Christian).
2e tour (choix). Dhaenens (Félicien).
3e tour (choix). Bernard (Antoine).
4e tour (ancienneté). Leclerc (Gérard), né le 25 novembre 1926.
1er tour (choix). Defontaine (Robert).
2e tour (choix). Leclerc (Robert).
3e tour (choix). Lemaire (René).
4e tour (ancienneté). Duclos (Jacques), né le 20 avril 1928.
1er tour (choix). Duchesne (Michel).
2e tour (choix). Thomas (Joseph).
3e tour (choix). Doulcet (André).
4e tour (ancienneté). Barralon (Paulin), né le 11 octobre 1921.
1er tour (choix). Demoly (Guy).
2e tour (choix). Genet (Jacques).
3e tour (choix). Guex (Michel).
4e tour (ancienneté). Saury (Henry), né le 18 juin 1929.

Branche 44 : *Radio.*

1er tour (choix). Rolland (Robert).
2e tour (choix). Betbeder (Jean-Baptiste).
3e tour (choix). Buathier (René).
4e tour (ancienneté). Chaumeil (Jack), né le 1er octobre 1923.
1er tour (choix). Jego (Claude).
2e tour (choix). Gilbert (Gérard).
3e tour (choix). Marty (Olivier).
4e tour (ancienneté). Mattalia (Lucien), né le 31 juillet 1929.
1er tour (choix). Pomier (Jacques).
2e tour (choix) Favrou (Pierre).
3e tour (choix). Deloffre (Paul).
4e tour (ancienneté). Para (Jean-Louis), né le 25 juin 1927.
1er tour (choix). Rousselle (Robert).
2e tour (choix). Boulanger (Michel).
3e tour (choix). Mercadal (Edgard).
4e tour (ancienneté). Coudon (Maurice), né le 18 octobre 1927.
1er tour (choix). Rapp (Rémy).
2e tour (choix). Collet (Marcel).
3e tour (choix). Chatellier (Michel).
4e tour (ancienneté). Dejoie (Henri), né le 20 octobre 1924.
1er tour (choix). Regimbeau (Jean-Pierre).

Branche 45 : *Fil.*

1er tour (choix). Pouyet (Paul).
2e tour (choix). Nouen (Paul).
3e tour (choix). Matyjasik (Jean).
4e tour (ancienneté). Bazille (Yves), né le 21 octobre 1928.
1er tour (choix). Picot (Michel).
2e tour (choix). Guerin (Edmond).
3e tour (choix) Saunier (Claude).
4e tour (ancienneté). Gidon (Maurice), né le 27 novembre 1927.
1er tour (choix). Hervio (Raymond).
2e tour (choix). Lacave (René).
3e tour (choix). Bezy (Pierre).
4e tour (ancienneté). Sagnier (Jean), né le 7 février 1928.

Branche 49 : *Entretien des bases.*

1er tour (choix). Thavard (Marcel).
2e tour (choix). Giraud (Roger).

Branche 51 : *Avion.*

1er tour (choix). Plaquette (Guy).
2e tour (choix). Richard (Gaston).
3e tour (choix) Riol (André).
4e tour (ancienneté). Denis (André), né le 17 janvier 1923.
1er tour (choix). Dulin (René).
2e tour (choix). Dubuisson (Marcel).
3e tour (choix). Supera (Jean)
4e tour (ancienneté). Jacquet (Jean), né le 19 août 1926.
1er tour (choix). De Rolland (Henri).
2e tour (choix). Magny (Roger).
3e tour (choix). Delhomme (Guy).
4e tour (ancienneté). Louault (Henri), né le 7 octobre 1925.
1er tour (choix). Naudin (Jacques).
2e tour (choix). Meheust (Georges).
3e tour (choix). Lustiere (Lucien).
4e tour (ancienneté). Tesson (Jean), né le 7 janvier 1927.
1er tour (choix). Durastel (Henri).
2e tour (choix). Gabulon (Jean).
3e tour (choix). Guillaume (Antoine).
4e tour (ancienneté). Safra (Joseph), né le 28 mai 1924.
1er tour (choix). Chalco (Bernard).
2e tour (choix). Galland (Fernand).
3e tour (choix). Lapeyre (René).
4e tour (ancienneté). Rocaboy (Albert), né le 12 décembre 1922.
1er tour (choix). Philippe (Gilbert).
2e tour (choix). Redor (Florent).
3e tour (choix). Mareschal (Maurice).
4e tour (ancienneté). Maigrot (Louis), né le 10 février 1926.
1er tour (choix). Blanquere (Christian).
2e tour (choix). Joulie (Adolphe).
3e tour (choix). Vandenberg (Roland).
4e tour (ancienneté). Limbour (Paul), né le 17 juillet 1923.
1er tour (choix). Barea (André).
2e tour (choix). Salmon (Maurice).
3e tour (choix). Rabat (Bernard).
4e tour (ancienneté). Colin (Julien), né le 1er avril 1927.
1er tour (choix). Portal (André).
2e tour (choix). Velly (Jean-Marie).
3e tour (choix). Guichon (René).
4e tour (ancienneté). Rouau (Ludovic), né le 16 juin 1922.
1er tour (choix). Otto-Bruc (Eugène).
2e tour (choix). Rossette (Iginio).
3e tour (choix). Pauzin (Paul).
4e tour (ancienneté). Lunardelli (Auguste), né le 14 mars 1927.
1er tour (choix). David (Guy).
2e tour (choix). Perrin (Charles).
3e tour (choix). Thomassin (Jean).
4e tour (ancienneté). Trousseau (Gilbert), né le 3 novembre 1925.
1er tour (choix). Goffart (Georges).
2e tour (choix). Rabois (Jacques).
3e tour (choix). Marmier (Emile).
4e tour (ancienneté). Auroy (Albert), né le 15 avril 1922.
1er tour (choix). Gautreau (Pierre).
2e tour (choix). Paulus (Jacques).
3e tour (choix). Troisgros (Marcel).
4e tour (ancienneté). Daspet (Philippe), né le 29 décembre 1927.
1er tour (choix). Colas (Pierre)
2e tour (choix). Gauthier (Hubert).
3e tour (choix). Bernede (Serge).
4e tour (ancienneté). Baudoin (Jean), né le 16 mars 1928.

Branche 52 : *Equipement.*

1er tour (choix). Ternisien (Francis).
2e tour (choix). Barbaran (André).
3e tour (choix). Vachez (René).
4e tour (ancienneté). Bequet (Pierre), né le 20 septembre 1926.
1er tour (choix). Letondor (Henri).
2e tour (choix). Brethes (Jacques).
3e tour (choix). Chevalier (Jean-Marie).
4e tour (ancienneté). Rante (Henri), né le 11 juin 1924.
1er tour (choix). Larroque (Antoine).
2e tour (choix). Bucau (Jean-Louis).
3e tour (choix). Varange (Georges).
4e tour (ancienneté). Faucher (Marcel), né le 6 janvier 1923.
1er tour (choix). Thomas (Jack).
2e tour (choix). Demkin (Pierre).
3e tour (choix). Saint-Genest (Jean).
4e tour (ancienneté). Gaunard (Jean), né le 5 février 1925.
1er tour (choix). Dourneau (Jacques).
2e tour (choix). Tannay (Roger).

Branche 53 : *Armement.*

1er tour (choix). Maugain (René).
2e tour (choix). Farina (Alfred).
3e tour (choix). Lambert (Guy).
4e tour (ancienneté). Carre (René), né le 22 mai 1924.
1er tour (choix). Ceccaldi (François).
2e tour (choix). Taburet (Louis).
3e tour (choix). Manuguerra (Sébastien).
4e tour (ancienneté). Queval (Jean), né le 24 mars 1925.
1er tour (choix). Mouliot (Roger).
2e tour (choix). Dufraisse (Jean).

Branche 54 : *Electricité sol.*

1er tour (choix). Pailleux (Roger).

Branche 55 : *Véhicules servitudes.*

1er tour (choix). Servières (Maurice).
2e tour (choix). Vieux (Aimé).
3e tour (choix). Berthy (Albert).
4e tour (ancienneté). Gesquiere (Léon), né le 21 avril 1925.
1er tour (choix). Lemoine (Robert).
2e tour (choix). Malgouyres (Edmond).
3e tour (choix). Pellen (Alain).
4e tour (ancienneté). Camus (Lucien), né le 7 juillet 1924.
1er tour (choix). Matheron-Tourre (Roger).
2e tour (choix). Menquet (Roger).
3e tour (choix). Dabard (Jean).
4e tour (ancienneté). Paret-Gris (Hubert), né le 1er novembre 1923.
1er tour (choix). Wattel (Aimé).
2e tour (choix). Neveu (René).
3e tour (choix). Pradier (Marcel).
4e tour (ancienneté). Selosse (Louis), né le 10 juin 1926.
1er tour (choix). Wesse (Augustin).
2e tour (choix). Kebe (Bernard).
3e tour (choix). Crepeau (Georges).
4e tour (ancienneté). Gaspard (Serge), né le 10 avril 1930.

Branche 56 : *Ateliers.*

1er tour (choix). Curtet (André).
2e tour (choix). Risacher (Alexandre).
3e tour (choix). Beaupré (Joseph).
4e tour (ancienneté). Vidauporte (Raymond), né le 29 mai 1927.
1er tour (choix). Cornu (Raymond).
2e tour (choix). Blondeau (Jean).
3e tour (choix). Puig (Henri).
4e tour (ancienneté). Jau (Jean), né le 13 novembre 1925.
1er tour (choix). Brefel (André).
2e tour (choix). Grall (Roger).
3e tour (choix). Morlot (André).
4e tour (ancienneté). Sudre (Eloi), né le 1er février 1929.
1er tour (choix). Rouyer (Michel).
2e tour (choix). Rouchon (Charles).

Branche 57 : *Photo.*

1er tour (choix). Dupuis (René).
2e tour (choix). Ciamous (Edouard).

c) CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GÉNÉRAL

Branche 63 : *Sécurité incendie.*

1er tour (choix). Brun (Jean-Marie).
2e tour (choix). Tissier (Bernard).

Branche 64 : *Ravitaillement.*

1er tour (choix). Blondelle (Maurice),
2e tour (choix). Darry (Gaston).
3e tour (choix). Cuvillier (Robert).
4e tour (ancienneté). Le Dantec (Guy), né le 9 octobre 1924.
1er tour (choix). Gourdoux (Henri).
2e tour (choix). Semene (Georges).
3e tour (choix). Lapeyre (Raymond).
4e tour (ancienneté). Bernier (André), né le 19 avril 1926.
1er tour (choix). Le Bouil (Yves).

Branche 65 : *Psychotechnique.*

1er tour (choix). Mounier (Gilbert).

Branche 66 : *Entraînement physique militaire et sport.*

1er tour (choix). Caenen (Jean)
2e tour (choix). Fonlut (André).

Branche 67 : *Santé.*

1er tour (choix). Hegro (Jacques).
2e tour (choix). Rey (Roger).
3e tour (choix). Gosselet (Guy).
4e tour (ancienneté). Tartiveau (Marcel), né le 10 juin 1926.
1er tour (choix). Verdalle (Michel).
2e tour (choix). Dargent (Henri).

Branche 68 : *Mess et ordinaires.*

1er tour (choix). Santoni (Pierre).
2e tour (choix). Fontaine (Joseph).
3e tour (choix). Perret (Raymond).
4e tour (ancienneté). Burguion (Antoine), né le 3 décembre 1922.
1er tour (choix). Toussaint (René).
2e tour (choix). Balezeau (Jacques).
3e tour (choix). Cadec (Louis).
4e tour (ancienneté). Grégoire (André), né le 31 janvier 1920.

Branche 71 : *Fusilier de l'air.*

1er tour (choix). Grisoni (Paul).
2e tour (choix) Collet (Paul).
3e tour (choix). Lavallard (Fernand).
4e tour (ancienneté). Lomet (Lucien), né le 25 décembre 1920
1er tour (choix). Delmas (Henri).
2e tour (choix). Lelias (Yves).
3e tour (choix). Grospeiller (Georges).
4e tour (ancienneté). Johann (Joseph), né le 31 octobre 1926.
1er tour (choix). Lego (Julien).
2e tour (choix). Joron (Lucien).
3e tour (choix). Casas (Roger).
4e tour (ancienneté). Girard (René), né le 29 octobre 1926.
1er tour (choix). Mercenier (Hubert).
2e tour (choix). Ryckewaert (Remy).
3e tour (choix). Helstroffer (Frédéric).
4e tour (ancienneté). Burger (Raymond), né le 6 septembre 1923.
1er tour (choix). Souchon (André).
2e tour (choix). Sanquer (Jean)
3e tour (choix). Soudre (Guillaume).
4e tour (ancienneté). Basroger (Auguste), né le 19 août 1920.

Branche 72 : *Contrôle des opérations aériennes.*

1er tour (choix). Ottavi (Pierre).
2e tour (choix). Tracol (Maurice).
3e tour (choix). Mignon (Angel).
4e tour (ancienneté). Course (André), né le 7 juillet 1925.
1er tour (choix). Macquin (André).
2e tour (choix). Gayraud (Serge).
3e tour (choix). Biannic (Yves).
4e tour (ancienneté). Chauvin (Jules), né le 8 avril 1926.
1er tour (choix). Leblond (Pierre).

Branche 73 : *Sécurité aérienne.*

1er tour (choix. Martignon (Robert).
2e tour (choix). Subeyras (Marcel).
3e tour (choix). Gelly (René).
4e tour (ancienneté). Leclerc (Albert), né le 21 septembre 1925.
1er tour (choix). Assemat (Léon).
2e tour (choix). Bringer (Maurice).
3e tour (choix). Lopez (Albert).
4e tour (ancienneté). Teyssonneyre (Pierre), né le 14 avril 1927.

Branche 74 : *Artillerie de l'air.*

1er tour (choix). Julien (Germain).
2e tour (choix). Etchebarne (Guy).

Branche 75 : *Météorologie.*

1er tour (choix). Pitault (Gilbert).

Branche 76 : *Transmissions.*

1er tour (choix). Comparat (Charles).
2e tour (choix). Hautehache (Roger).
3e tour (choix). Lalende (Charles).
4e tour (ancienneté). Mauban (Gaston), né le 10 novembre 1922.
1er tour (choix). Tanguy (Francis).
2e tour (choix). Cothenet (Germain).
3e tour (choix). Belotti (Jean).
4e tour (ancienneté). Fleury (Jean), né le 25 février 1923.
1er tour (choix). Brousse (Jacques).
2e tour (choix). David (René).
3e tour (choix). Breillat (Alfred).
4e tour (ancienneté). Bouhelier (Gaston), né le 10 mai 1925.
1er tour (choix). Lefeuvre (Auguste).
2e tour (choix). Hourquet (Jean).
3e tour (choix). Todryck (Stanislas).
4e tour (ancienneté). Dubois (Paul), né le 23 avril 1928.
1er tour (choix). Lacroix (Michel).
2e tour (choix). Beauvoir (Roger).
3e tour (choix). Gergonne (Charles).
4e tour (ancienneté). Félix (Jean), né le 17 octobre 1927.
1er tour (choix). Lafage (Fernand).
2e tour (choix). Lebled (Jack).

Branche 78 : *Interprétation photo.*

1er tour (choix). Etourneau (André).

Branche 79 : *Entraînement P. N. au sol.*

1er tour (choix). Brault (Gabriel).

Les sergents-majors :

Branche 81 : *Comptabilité.*

1er tour (choix). Raffalli (Georges).
2e tour (choix). Gualandi (Robert).
3e tour (choix). Rollet (Roger).
4e tour (ancienneté). Lefevre (Luc), né le 27 mai 1922.
1er tour (choix). Garcia (Lucien).
2e tour (choix). Cutulic (René).
3e tour (choix). Le Roux (Jean).
4e tour (ancienneté). Maillard (Jean), né le 23 février 1927.
1er tour (choix). Meth (Roger).
2e tour (choix). Steichen (Roland).
3e tour (choix). Rocchiccioli (Thomas).
4e tour (ancienneté). Duplain (René), né le 9 octobre 1917.
1er tour (choix). Bellon (Robert).
2e tour (choix). Postal (Charles).
3e tour (choix). Calvez (Paul).
4e tour (ancienneté). Peguin (Michel), né le 28 août 1925.
1er tour (choix). Campourcy (Denis).
2e tour (choix). Boudard (Charles).
3e tour (choix). Mandon (Robert).
4e tour (ancienneté). Manivel (Jean), né le 31 mars 1926.
1er tour (choix). Rozinski (Michel).
2e tour (choix). Jon (Gilbert).
3e tour (choix). Dessauvages (Jean).
4e tour (ancienneté). Huvelin (Louis), né le 24 novembre 1925.
1er tour (choix). Corbin (Jean).

Les sergents-chefs :

Branche 82 : *Mécanographie.*

1er tour (choix). Flament (Paul).

Branche 83 : *Secrétariat.*

1er tour (choix). Szeger (Joseph).
2e tour (choix). Bourdeloux (Jean).
3e tour (choix). Allibert (Antoine).
4e tour (ancienneté). Chaleac (Louis), né le 28 mars 1925.
1er tour (choix). Aschauer (Georges).
2e tour (choix). Traves (Ulysse).
3e tour (choix). Metral (André).
4e tour (ancienneté). Garnier (Auguste), né le 18 août 1926.
1er tour (choix). Savary (Emile).
2e tour (choix). Breux (Guy).
3e tour (choix). Delinde (Rigobert).
4e tour (ancienneté). Buzin (Serge), né le 22 janvier 1927.
1er tour (choix). Sarraud (Henri).
2e tour (choix). Gautschi (Paul).
3e tour (choix). Lassagne (Henry).
4e tour (ancienneté). Piot (Henri), né le 10 mai 1924.
1er tour (choix). Vidal (André).
2e tour (choix). Verger (Léon).
3e tour (choix). Fonsegrive (Guy).
4e tour (ancienneté). Alfonsi (Ours), né le 31 mai 1923.
1er tour (choix). Le Goc (Marcel).
2e tour (choix). Yves (Louis).
3e tour (choix). Podgorski (Joseph).
4e tour (ancienneté). Durand (Honoré), né le 28 novembre 1923.

1er tour (choix). Plat (Marcel).
2e tour (choix). Ravel (Maurice).
3e tour (choix). Boulard (Serge).
4e tour (ancienneté). Corde (Raymond), né le 29 juillet 1927.
1er tour (choix). Grand'Homme (Gilbert).
2e tour (choix). Marsal (Georges).
3e tour (choix). Lannegrand (Robert).
4e tour (ancienneté). Beauves (Jean), né le 19 septembre 1926.
1er tour (choix). Astaud (Jacques).
2e tour (choix). Borrat (François).
3e tour (choix). Brun (Marie).
4e tour (ancienneté). Leplat (Roger), né le 16 janvier 1926.

Branche 86 : *Textiles et cuirs.*

1er tour (choix). Montaubric (Noël).

Branche 93 : *Musiciens.*

Mathot (Louis).
Rideau (Bernard).

III — AU GRADE DE SERGENT-MAJOR

Les sergents-chefs :

Branche 81 : *Comptabilité.*

1er tour (choix). Longeville (François).
2e tour (choix). Ladame (Roger).
3e tour (choix). Freihuber (Bernard).
4e tour (ancienneté). Mompeu (Jean), né le 3 novembre 1928.
1er tour (choix). Pain (Jean).
2e tour (choix). Chevalier (René).
3e tour (choix). Cure (Jacques).
4e tour (ancienneté). Gardien (Robert), né le 22 février 1923.
1er tour (choix). Pomares (Albert).
2e tour (choix). Delobel (Jacques).
3e tour (choix). Daniel (Arsène).
4e tour (ancienneté). Dowhucki (Joseph), né le 21 février 1928.
1er tour (choix). Arnoux (Marcel).
2e tour (choix). Menei (Jacques).

IV. — AU GRADE DE SERGENT-CHEF

Les sergents :

a) CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

Pilote.

1er tour (choix). Reybaud (Albert).
2e tour (choix). Maupetit (Roger).
3e tour (choix). Sarrazin (Georges).
4e tour (ancienneté). Herrault (Jean-Louis), né le 16 février 1933.
1er tour (choix). Thiriet (Pierre).
2e tour (choix). Gillet (Michel).
3e tour (choix). Garay (Jacques).
4e tour (ancienneté). Acheriteguy (Jean-Pierre), né le 16 mai 1934.
1er tour (choix). Bouchut (Jacques).
2e tour (choix). Huby (Norbert).
3e tour (choix). Dupont (René).
4e tour (choix). Rocher (Michel), né le 1er août 1933.
1er tour (choix). Coffre (Gérard).
2e tour (choix). Gontier (Edgard).
3e tour (choix). Darricarrere (Jean).
4e tour (ancienneté). Sparacelle (Francis), né le 7 novembre 1934.
1er tour (choix). Labarthe-Vacquier (Jean).
2e tour (choix). Wilmouth (Lucien).
3e tour (choix). Marcouiller (Georges).
4e tour (ancienneté). Bilco (Jacques), né le 3 avril 1934.
1er tour (choix). Sadron (Michel).
2e tour (choix). Philippe (Honoré).
3e tour (choix). Foissote (Louis).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Monie (Jacques).
2e tour (choix). Deglon (Gérard).
3e tour (choix). Vermeersch (Roland).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Durnerin (Georges).
2e tour (choix). Bergaud (Guy).
3e tour (choix). Biscarel (Jean).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Thibault (Jacques).
2e tour (choix). Tisserand (Guy).

Navigateur et mitrailleur bombardier.

1er tour (choix). Lenrume (Robert).
2e tour (choix). Boff (Marie).
3e tour (choix). Le Marchand (Raymond).
4e tour (ancienneté). Rousset (Lucien), né le 2 avril 1936.
1er tour (choix). Lacotte (Georges).

Radio navigateur et radio de bord.

1er tour (choix). Aguillon (Claude).
2e tour (choix). Brando (Michel).
3e tour (choix). Evesque (Raymond).
4e tour (ancienneté). Razafinjato (Désiré), né le 17 juillet 1932.
1er tour (choix). Cramilly (Robert).
2e tour (choix). Stenger (Gérard).
3e tour (choix). Gidrol (Gérard).
4e tour (ancienneté). Grimaud (Manuel), né le 25 septembre 1933.

Parachutiste de l'infanterie de l'air.

1er tour (choix). Mey (Jean).
2e tour (choix). Barrau (Jules).

Mécanicien d'équipage.

1er tour (choix). Filliatre (Gérard).
2e tour (choix). Simon (Jacques).
3e tour (choix). Maetz (Paul).
4e tour (ancienneté). Boudon de La Roquette (Guy), né le 18 février 1929.
1er tour (choix). Saunier (Maurice).
2e tour (choix). Pinet (Robert).
3e tour (choix). Vacher (Pierre).
4e tour (ancienneté). Lestel (Robert), né le 5 juin 1932.
1er tour (choix). Ramorino (Georges).
2e tour (choix). Bureau (Yves).

b) CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Branche 42 : *Equipement électronique.*

1er tour (choix). Blanchard (Albert).
2e tour (choix). Lallemand (André).
3e tour (choix). Nonnet (Jean).
4e tour (ancienneté). Bournigal (Michel), né le 9 mars 1932.
1er tour (choix). Seureau (Jean).

Branche 43 : *D. E. M.*

1er tour (choix). Youf (René).
2e tour (choix). Pellet (Jean).
3e tour (choix). Fiel (Jacques).
4e tour (ancienneté). Durupt (Pierre), né le 13 décembre 1933.
1er tour (choix). Hervouet (Jean).
2e tour (choix). Durdilly (Joseph).
3e tour (choix). Plouchard (Bernard).
4e tour (ancienneté). Barthelemy (André), né le 1er mars 1934.
1er tour (choix). Gaudillat (Jean).
2e tour (choix). Zimmaro (André).
3e tour (choix). Rivière (Jean).
4e tour (ancienneté). Rigault (André), né le 30 janvier 1933.
1er tour (choix). Tardieu (Pierre).

Branche 44 : *Radio.*

1er tour (choix). Chauvry (Pierre).
2e tour (choix). Vignau (André).
3e tour (choix). Szymanski (Gaston).
4e tour (ancienneté). Juillet (Roland), né le 31 mars 1933.
1er tour (choix). Rivière (Robert).
2e tour (choix). Langlais (Maurice).
3e tour (choix). Litton (Jean).
4e tour (ancienneté). Zamora (Jean), né le 30 juin 1933.
1er tour (choix). Poncet (Maurice).
2e tour (choix). Gatillon (Jacques).
3e tour (choix). Boiroux (Claude).
4e tour (ancienneté). Vignau (Marcel), né le 4 décembre 1933.
1er tour (choix). Chaulier (Bernard).
2e tour (choix). Roumanes (Serge).
3e tour (choix). Rocton (Emile).
4e tour (ancienneté). Robert (Roger), né le 20 mai 1930.
1er tour (choix). Reffet (Paul).
2e tour (choix). Granveau (Henri).
3e tour (choix). Descoubes (Jean).
4e tour (ancienneté). Pourrut (André), né le 13 janvier 1933.
1er tour (choix). Penille (Max).
2e tour (choix). Le Chevalier (Henri).
3e tour (choix). Deniel (Marcel).
4e tour (ancienneté). Fevrier (Jean), né le 12 juillet 1933.

Branche 45 : *Fil.*

1er tour (choix). Gisselaire (Pierre).
2e tour (choix). Dinant (Jean).
3e tour (choix). Rouchy (Pierre).
4e tour (ancienneté). Hugon (Gilbert), né le 22 mars 1933.
1er tour (choix). Bruyère (André).
2e tour (choix). Riquier (Jean).
3e tour (choix). Malon (Lucien).
4e tour (ancienneté). Menna (Omar), né le 11 juin 1933.
1er tour (choix). Oracz (Jean).
2e tour (choix). Donchery (Gérard).
3e tour (choix). Cazes (Jules).
4e tour (ancienneté). Morillon (Robert), né le 29 avril 1933.
1er tour (choix). Mechelaere (Edouard).

Branche 49. — *Entretien des bases.*

1er tour (choix). Martinez (José).
2e tour (choix). Chanteloube (Michel)
3e tour (choix). Orillac (Pierre).
4e tour (ancienneté). Verdonk (Jean-Louis), né le 3 septembre 1931.
1er tour (choix). Guennou (Guy).
2e tour (choix). Malaterre (Pierre).

Branche 51. — *Avion.*

1er tour (choix). Rigal (Georges).
2e tour (choix). Guille (Lucien).
3e tour (choix). Misdariis (René).
4e tour (ancienneté). Brun (Michel), né le 5 février 1930.
1er tour (choix). Boudou (Jean).
2e tour (choix). Mechin (Robert).
3e tour (choix). Berthilier (Marc).
4e tour (ancienneté). Huet (Claude), né le 25 novembre 1929.
1er tour (choix). Roux (Fernand).
2e tour (choix). Cade (Michel).
3e tour (choix). Jovet (Pierre).
4e tour (ancienneté). Fernandez (Raymond), né le 18 mai 1932.
1er tour (choix). Robillard (Jean).
2e tour (choix). Marceron (Xavier).
3e tour (choix). Rousseau (Michel).
4e tour (ancienneté). Naudy (Henri), né le 9 février 1931.
1er tour (choix) Gil (Guy).
2e tour (choix). Guilhet (Jacques).
3e tour (choix). Potard (Robert).
4e tour (ancienneté). Rivière (Jacques), né le 2 octobre 1930.
1er tour (choix). Loussouarn (Michel)
2e tour (choix). Ramade (Raymond).
3e tour (choix). Leclercq (Paul).
4e tour (ancienneté). Rous (Francis), né le 14 mai 1931
1er tour (choix). Ferrando (Lucien).
2e tour (choix). Ligeret (Guy).
3e tour (choix) Fleury (Omer).
4e tour (ancienneté). Aymond (Claude), né le 6 avril 1931
1er tour (choix). Sallaz (Noël).
2e tour (choix). Derule (Bernard).
3e tour (choix). Bardin (Michel).
4e tour (ancienneté). Anglade (Jean), né le 13 juin 1930
1er tour (choix). Fortin (André).
2e tour (choix). Lopez (Pierre).
3e tour (choix). Heron (Hervé).
4e tour (ancienneté). Escoffier (André), né le 26 janvier 1932.
1er tour (choix). Semon (Alain).
2e tour (choix). Calves (Guy).
3e tour (choix). Bourguet (Paul).
4e tour (ancienneté). Dumont (Jean-François), né le 16 février 1932.
1er tour (choix). Roland (Claude).
2e tour (choix). Mosbach (Marcel).
3e tour (choix). Marty (Paul).
4e tour (ancienneté). Sirello (François), né le 4 septembre 1926.
1er tour (choix). Pindeler (Jacques).
2e tour (choix). Moreau (Jacques).
3e tour (choix). Ardilliez (Charles).
4e tour (ancienneté). Bidal (André), né le 23 juillet 1930.
1er tour (choix). Ayrault (André).
2e tour (choix). Bolleau (Jean-Claude)
3e tour (choix). Gillot (Jean).
4e tour (ancienneté). Castaneda (Alberto), né le 2 juillet 1923.
1er tour (choix). Chevalier (Georges).
2e tour (choix). Wesely (Rudolphe).
3e tour (choix). Mathieu (André).
4e tour (ancienneté). Mauduit (Jean), né le 12 mars 1931.

Branche 52 : *Equipement.*

1er tour (choix). Gastaud (Jean).
2e tour (choix). Turpin (Jean).
3e tour (choix). Laher (Michaël).
4e tour (ancienneté). Rocofort (Roger), né le 2 juin 1932.
1er tour (choix). Cappellazzi (Roger)
2e tour (choix). Bichon (Bernard).
3e tour (choix). Coulon (Serge).
4e tour (ancienneté). Pajak (Jean), né le 29 août 1933.
1er tour (choix). Olivry (Auguste).
2e tour (choix). Eyrolles (Claude).
3e tour (choix). D'Aon (Claude).
4e tour (ancienneté). Rannou (Jacques), né le 6 août 1932.
1er tour (choix). Chaumeil (Jean).
2e tour (choix). Lambert (Lucien).
3e tour (choix). Raby (Pierre).
4e tour (ancienneté). Ouley (Pierre), né le 24 mai 1932.
1er tour (choix). Cousin (Pierre).
2e tour (choix). Auclair (Jean).
3e tour (choix). Nabot (Gérard).
4e tour (ancienneté). Viale (Denis), né le 2 janvier 1933.
1er tour (choix) Noirot (Pierre).
2e tour (choix). Delrieu (Paul).
3e tour (choix). Rouquette (Emile).
4e tour (ancienneté). Souyris (Gérard), né le 2 décembre 1932.
1er tour (choix). Le Helledut (François)
2e tour (choix). Laya (Jean).
3e tour (choix). Maslies (Louis).
4e tour (ancienneté). Corradini (Serge), né le 27 mai 1932.
1er tour (choix). Hauteville-Longet (André).
2e tour (choix). Vebert (Roland).
3e tour (choix). Yzon (Raymond).
4e tour (ancienneté). Seznec (Hervé), né le 22 mai 1932.
1er tour (choix). Dupuy (André).

Branche 53 : *Armement.*

1er tour (choix). Pachis (Evangile).
2e tour (choix). Moine (Claude).
3e tour (choix). Gruyer (Guy).
4e tour (ancienneté). Barnault (Michel), né le 17 novembre 1932.
1er tour (choix). Jalliot (Bernard).
2e tour (choix). Roth (René).
3e tour (choix). Mouton (Michel).
4e tour (ancienneté). Martin (Pierre), né le 13 février 1932.
1er tour (choix). Gillart (Jacques).
2e tour (choix). Ponset (Bernard).
3e tour (choix). Chevrier (Henri).
4e tour (ancienneté). Toumandeau (Lionel), né le 17 janvier 1931.
1er tour (choix). Chene (Pierre).
2e tour (choix). Curtan (Christian).
3e tour (choix). Carreau (Lucien).
4e tour (ancienneté). Gelly (Bernard), né le 14 octobre 1932.

Branche 54 : *Electricité sol.*

1er tour (choix). Bannicq (André).
2e tour (choix). Benedetti (Henry).
3e tour (choix). Cadiou (Jean).
4e tour (ancienneté). Martinez (Jean), né le 26 décembre 1931.

Branche 55 : *Véhicules servitudes.*

1er tour (choix). Arondeau (Marcel).
2e tour (choix). Grimaldi (Napoléon).
3e tour (choix). Notton (Daniel).
4e tour (ancienneté). Haug (Edgard), né le 22 février 1929.
1er tour (choix). Delage (Moïse).
2e tour (choix). Mathon (Edmond).
3e tour (choix). Grouselle (Norbert).
4e tour (ancienneté). Gourgues (Jean), né le 3 juillet 1933.
1er tour (choix). Zamai (Guy).
2e tour (choix). Gestin (Claude).
3 tour (choix). Denis (Jean).
4e tour (ancienneté). Boutonnet (Christian).
1er tour (choix). Vidal (Jean).
2e tour (choix). Madec (René).
3e tour (choix). Le Corre (Jacques).
4e tour (ancienneté) Lahire (Albert), né le 18 mai 1933
1er tour (choix). Noero (Charles).
2e tour (choix). Foucher (Michel).
3e tour (choix). Doreau (Bernard).
4e tour (ancienneté). Raharison (Edmond), né le 8 janvier 1926.
1er tour (choix). Koenig (Emile).
2e tour (choix). Galy (Robert).

Branche 56 : *Ateliers.*

1er tour (choix). Guiraud (Pierre).
2e tour (choix). Quemener (Jean).
3e tour (choix). Goyec (Raymond).
4e tour (ancienneté). Delsol (Auguste), né le 28 janvier 1930.
1er tour (choix). Godet (Christian).
2e tour (choix). Vallet (Henri).
3e tour (choix). Danaus (André).
4e tour (ancienneté). Ussel (Jean), né le 22 octobre 1932.
1er tour (choix). Calonnec (Marcel).
2e tour (choix). Victor (Jean).
3e tour (choix). Thouret (André).
4e tour (ancienneté). Halter (Roger), né le 20 avril 1931.
1er tour (choix). Loyau (Pierre).
2e tour (choix). Munoz (Joseph).
3e tour (choix). Baudry (Marc).
4e tour (ancienneté). Monchaux (Jean), né le 27 septembre 1930.
1er tour (choix). Morel (Pierre).
2e tour (choix). Matchavariani (Serge).

Branche 57 : *Photo.*

1er tour (choix). Gasc (Guy).
2e tour (choix). Descamp (Marcel).

Branche 63 : *Sécurité incendie.*

1er tour (choix). Meyrand (René).
2e tour (choix). Marengo (Dominique).
3e tour (choix). Kiesele (Georges).
4e tour (ancienneté). Breville (Michel), né le 20 septembre 1930.

Branche 64 : *Ravitaillement.*

1er tour (choix). Caron (Jean).
2e tour (choix). Mary (Robert).
3e tour (choix). Théobald (Gilbert).
4e tour (ancienneté). Bourgeois (André), né le 20 juillet 1931.
1er tour (choix). Chartier (Jean).
2e tour (choix). Cantou (Jacques).
3e tour (choix). Le Quellec (Guy).
4e tour (ancienneté). Muller (Michel), né le 6 août 1930.
1er tour (choix). Jarc (Emile).
2e tour (choix). Torre (Giuseppe).
3e tour (choix). Chanut (André).
4e tour (ancienneté). Nau (Guy), né le 9 octobre 1931.
1er tour (choix). Driguet (André).
2e tour (choix). Zaoui (Gilbert).
3e tour (choix). Roth (Gilles).
4e tour (ancienneté). Clavier (Roger), né le 20 décembre 1932.

Branche 65 : *Psychotechnique.*

1er tour (choix). Seizou (Lucien).

Branche 66 : *Entraînement physique militaire et sport.*

1er tour (choix). Nauzes (Claude).
2e tour (choix). Laurent (Jean-Pierre).

Branche 67 : *Santé.*

1er tour (choix). Bissieres (Jean).
2e tour (choix). Lossec (Jean).
3e tour (choix). Lorans (Lucien).
4e tour (ancienneté). Thuilliez (Georges), né le 20 juin 1930.

Branche 68 : *Mess et ordinaires.*

1er tour (choix). Lassauge (René).
2e tour (choix). Beauvais (Alain).
3e tour (choix). Simon-Suisse (Claude).
4e tour (ancienneté). Mailliet (Michel), né le 14 août 1933.
1er tour (choix). Bru (Yves).
2e tour (choix). Jublot (Gérard).
3e tour (choix). Charrier (Camille).
4e tour (ancienneté). Sestillange (Michel), né le 3 septembre 1933.
1er tour (choix). Fourrer (Jean).
2e tour (choix). Toulliou (Xavier).
3e tour (choix). Vigner (Jean).
4e tour (ancienneté). Bellettre (Serge), né le 3 septembre 1931.
1er tour (choix). Ledieu (René).
2e tour (choix). Cuny (Roger).

Branche 71 : *Fusilier de l'air.*

1er tour (choix). Kurtzemann (Jean).
2e tour (choix). Noël (Jean-Marie).
3e tour (choix). Luffrans (Jacques).
4e tour (ancienneté). Pochard (Gabriel), né le 21 juin 1930.
1er tour (choix). Lopez (François).
2e tour (choix). Oddoart (Paul).
3e tour (choix). Gatteuing (Jean).
4e tour (ancienneté). Ploskonka (Daniel), né le 26 mai 1931.
1er tour (choix). Bordas (Roland).
2e tour (choix). Papot (Daniel).
3e tour (choix). Balsarin (Joseph).
4e tour (ancienneté). Leccia (Jean-Jacques), né le 21 avril 1928.
1er tour (choix). Cechowski (Boleslaw).
2e tour (choix). Cavelier (Jean).
3e tour (choix). Salvy (Jean).
4e tour (ancienneté). Leroux (Claude), né le 15 février 1931.
1er tour (choix). Legoff (Jean).
2e tour (choix). Bocquel (Bernard).
3e tour (choix). Renouard (Pierre).
4e tour (ancienneté). Valat (Georges), né le 6 mars 1931.
1er tour (choix). Vaulot (Max).
2e tour (choix). Malin (Jacques).

Branche 72 : *Contrôle des opérations aériennes.*

1er tour (choix). Milhares (Henri).
2e tour (choix). Baumann (Georges).
3e tour (choix). Dlaunay (André).
4e tour (ancienneté). Danrey (René), né le 29 juin 1932.
1er tour (choix). Laurent (Charles).
2e tour (choix). Petit (Gilbert).
3e tour (choix). Bailles (André).
4e tour (ancienneté). Bourgue (Jean-Marie), né le 15 mars 1933.
1er tour (choix). Riffault (Bernard).
2e tour (choix). Camphort (Guy).
3e tour (choix). Couquet (Roger).
4e tour (ancienneté). Petaud (Jacques), né le 20 mai 1926.

Branche 73 : *Sécurité aérienne.*

1er tour (choix). Bourrud (Michel).
2e tour (choix). Bourdillon (Maurice).
3e tour (choix). De Griffolet (Michel).
4e tour (ancienneté). Leonelli (Hubert), né le 11 avril 1927.
1er tour (choix). Ricaud (Jean).
2e tour (choix). Ricouard (André).
3e tour (choix). Clemenceau (Michel).
4e tour (ancienneté). Bertrand (Jean-Marie), né le 18 août 1922.
1er tour (choix). Buvat (Jean).
2e tour (choix). Garnier (Jean).
3e tour (choix). Coget (Martial).
4e tour (ancienneté). Vernier (Jacques), né le 4 octobre 1932.
1er tour (choix). Toussaint (Bernard).

Branche 74 : *Artillerie de l'air.*

1er tour (choix). Bouttemy (Antoine).

Branche 75 : *Météorologie.*

1er tour (choix). Bonnefous (Yves).
2e tour (choix). Maubourguet (Jean).
3e tour (choix). Jolinon (Jean).
4e tour (ancienneté). Duval (Raymond), né le 4 juillet 1931.

Branche 76 : *Transmissions.*

1er tour (choix). Laye (Maurice).
2e tour (choix). Michelot (Henri).
3e tour (choix). Lamory (Michel).
4e tour (ancienneté). Leclerc (Jean), né le 19 mars 1929.
1er tour (choix). Wendling (René).
2e tour (choix). Dubreil (Claude).
3e tour (choix). Lauzeral (Yvan).
4e tour (ancienneté). Polard (Jean), né le 16 mai 1930.
1er tour (choix). Gaboriau (Robert).
2e tour (choix). Dehallas (André).
3e tour (choix). Le Couedic (Roger).
4e tour (ancienneté). Gaidry (Pierre), né le 18 septembre 1931.
1er tour (choix), Voyard (Robert).
2e tour (choix). Vallée (Georges).
3e tour (choix). Regnier (Lucien).
4e tour (ancienneté). Gervais (Claude), né le 8 février 1932.
1er tour (choix). Brucato (François).
2e tour (choix). Augery (André).
3e tour (choix). Aime (Henri).
4e tour (ancienneté). Valentini (Dominique), né le 3 septembre 1930.

1er tour (choix). Nicolas (Yves).
2e tour (choix). Lefeuvre (Christian).
3e tour (choix). Oliver (Armand).
4e tour (ancienneté). Sirmon (Edmond), né le 19 novembre 1931.
1er tour (choix). Feld (Claude).
2e tour (choix). Larquie (Claude).
3e tour (choix). Legal (Alexandre).
4e tour (ancienneté). Deloffre (François), né le 11 mars 1931 (T. E.).
1er tour (choix). Roulet (Jacques).

Branche 78 : *Interprétation photo.*

1er tour (choix). Cailleret (Jean).

Branche 79 : *Entraînement P. N au sol.*

1er tour (choix). Hucherot (Robert).

Branche 81 : *Comptabilité.*

1er tour (choix). Dubœuf (Gérard).
2e tour (choix). Charzat (Raymond).
3e tour (choix). Salaun (René).
4e tour (ancienneté). Allau (Gaston), né le 3 mai 1931.
1er tour (choix). Forne (André).
2e tour (choix). Œillard (Joseph).
3e tour (choix). Marchand (Yves).
4e tour (ancienneté). Chabassière (Raymond), né le 12 février 1931.
1er tour (choix). Gallen (Jean).
2e tour (choix). Comte (Paul).
3e tour (choix). Lack (Albert).
4e tour (ancienneté). Denis (Claude), né le 23 août 1929.
1er tour (choix). Marajo (Adolphe).
2e tour (choix). Sorel (Honoré).
3e tour (choix). Cousin (Serge).
4e tour (ancienneté). Jacquelin (Paul), né le 29 décembre 1920.
1er tour (choix). Anselmoz (Jean).
2e tour (choix). Bagou (Germain).
3e tour (choix). Creveuil (Guy).
4e tour (ancienneté). Biscaut (Jackie), né le 25 septembre 1930.
1er tour (choix). Blanquet (Joseph).
2e tour (choix). Moule (André).
3e tour (choix). Cortes-Segui (José).
4e tour (ancienneté). Bariteau (Robert), né le 22 mai 1928.
1er tour (choix). Baty (Marcel).
2e tour (choix). Bonin (Marius).
3e tour (choix). Beaubelicout (Jean).
4e tour (ancienneté). Aupetit (Jacques), né le 23 janvier 1931.
1er tour (choix). Paineau (Roger).
2e tour (choix). Fabius (Claude).

Branche 83 : *Secrétariat.*

1er tour (choix). Saint-Hilaire (Robert).
2e tour (choix). Svelka (Jacky).
3e tour (choix). Giscobbi (Georges).
4e tour (ancienneté). Lenzi (Pierre), né le 22 janvier 1931.
1er tour (choix). Pakosz (Léon).
2e tour (choix). Francon (Jacques).
3e tour (choix). Martyn (Eugène).
4e tour (ancienneté). Drant (André), né le 9 janvier 1931.
1er tour (choix). Bruelle (Roger).
2e tour (choix). Desvernine (Christian).
3e tour (choix). Boudin (Jean).
4e tour (ancienneté). Roche (Georges), né le 23 décembre 1932.
1er tour (choix). Ferrier (Marius).
2e tour (choix). Manesso (Georges).
3e tour (choix). Molinier (Roland).
4e tour (ancienneté). Crouzet (Jacques), né le 15 novembre 1932.
1er tour (choix). Decoux (Roland).
2e tour (choix). Lamiable (Raymond).
3e tour (choix). Ducap (Maurice).
4e tour (ancienneté). Moreau (Robert), né le 23 décembre 1931.
1er tour (choix). Marchand (Jacques).
2e tour (choix). Schaefer (Rémi).
3e tour (choix). Conrad (Jean).
4e tour (ancienneté). Bertin (Marc), né le 3 décembre 1931.
1er tour (choix). Breteau (Marin).
2e tour (choix). Jourdon (Robert).
3e tour (choix). Despaquis (Pierre).
4e tour (ancienneté). Haraut (André), né le 14 janvier 1922.
1er tour (choix). Galimberti (Jean).
2e tour (choix). Nelet (Pierre).
3e tour (choix). Bazaret (Jean-Claude).
4e tour (ancienneté). Martin (Gabriel), né le 14 août 1932.
1er tour (choix). Lanciau (Pierre).
2e tour (choix). Moujart (René).
3e tour (choix). Guenegou (Joseph).
4e tour (ancienneté). Barbier (Maurice), né le 15 juillet 1933.
1er tour (choix). Bidart (Georges).

Branche 93 : *Musicien.*

Engelvin (Roger).

Personnel militaire féminin de l'armée de l'air.

ACTIVE

Par décision du 7 janvier 1961, les spécialistes féminines de l'armée de l'air dont les noms suivent, inscrites au tableau d'avancement de l'année 1961 ou aux listes d'ancienneté, sont nommées :

A compter du 1er janvier 1961.

I. — A la 1re catégorie.

LES SPECIALISTES DE LA 2e CATEGORIE

CADRE DU SERVICE GÉNÉRAL

Service d'état-major et service administratif.

Simon (Mauricette).

Exploitation des transmissions.

Selliers (Andrée), épouse Lemeur.

II. — A la 2e catégorie.

LES SPECIALISTES DE LA 3e CATEGORIE

CADRE DU SERVICE GÉNÉRAL

Service d'etat-major et service administratif.

1er tour (choix). Simon (Eliane).
2e tour (choix). Doidy (Jeanne), épouse Malard.
3e tour (ancienneté). Nepper (Jeannine), épouse Audoin, née le 9 novembre 1923.

Exploitation des transmissions.

1er tour (choix). Banvoy (Louise).
2e tour (choix). Brault (Madeleine).
3e tour (ancienneté). Puyraimond (Georgette), épouse Pierre, née le 17 juin 1926.

III. — A la 3e catégorie.

LES SPECIALISTES DE LA 4e CATEGORIE

CADRE DU SERVICE GÉNÉRAL

Service d'état-major et service administratif.

1er tour (choix). Labourroire (Marie-Thérèse), épouse Fabre.
2e tour (ancienneté). Rougny (Rènée), épouse Thomas-Bourgneuf, née le 12 mars 1930.
1er tour (choix). Raymon (Huguette), épouse Bibal.
2e tour (ancienneté). Fourcaud (Simone), née le 13 octobre 1918.

Exploitation des transmissions.

1er tour (choix). Mathieu (Colette), épouse Ainouche.
2e tour (ancienneté). Laignier (Françoise), épouse Tonnot, née le 26 novembre 1923.
1er tour (choix). Jalifie (Geneviève).
2e tour (ancienneté). Jacques (Marie-Louise), épouse Gautherin, née le 12 juin 1924.
1er tour (choix). Druette (Lucienne), épouse Dieuaide.
2e tour (ancienneté). Douroux (Odette), épouse Le Moual, née le 27 juin 1924.

IV. — A la 4e catégorie.

LES SPECIALISTES DE LA 5e CATEGORIE

CADRE DU SERVICE GÉNÉRAL

Service d'état-major et service administratif.

1er tour (choix). Guiraud (Gisèle).
2e tour (ancienneté). Dureuil (Anne-Marie), épouse Roussel, née le 25 octobre 1929.
3e tour (ancienneté). Casemajor (Germaine), née le 19 décembre 1927.
1er tour (choix). Giroud (Gabrielle), épouse Farges.
2e tour (ancienneté). Zaffran (Reine), épouse Louis, née le 12 août 1932.
3e tour (ancienneté). Lemaire (Georgette), née le 6 février 1920.

1er tour (choix). Geisel (Delphine), épouse Martelet.
2e tour (ancienneté). Lacoste (Jeanne), née le 1er octobre 1922.
3e tour (ancienneté). Lefort (Rosine), épouse Duval, née le 2 août 1930.
1er tour (choix). Guillard (Marie), veuve Sapanel.
2e tour (ancienneté). Mazzochi (Mauricette), née le 12 février 1932.
3e tour (ancienneté). Gony (Lucette), née le 19 décembre 1932.
1er tour (choix). Coyoumdji (Jeannette).
2e tour (ancienneté). Cavalli (Irma), née le 17 novembre 1928.
3e tour (ancienneté). Gehin (Monique), épouse Pretre, née le 9 mars 1934.

Exploitation des transmissions.

1er tour (choix). Feller (Odile).
2e tour (ancienneté). Munier (Jacqueline), épouse Donot, née le 12 avril 1930.
3e tour (ancienneté). Estivalet (Michelle), épouse Cuvillon, née le 7 juillet 1927.
1er tour (choix). Cereza (Andrée), épouse Coste.
2e tour (ancienneté). Ranguis (Marguerite), née le 13 juillet 1929.
3e tour (ancienneté). Saut (Hélène), née le 7 mars 1932.
1er tour (choix). Malfre (Odette).
2e tour (ancienneté). De Vidal de Lirac (Odette), épouse Noir, née le 8 juillet 1932.
3e tour (ancienneté). Benzoni (Simone), épouse Minana, née le 4 juin 1933.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 4 janvier 1961, M. Rouault (René), secrétaire administratif principal, est nommé sous-régisseur d'avances auprès de l'annexe n° 1 à l'entrepôt de l'armée de l'air n° 607 à Toulouse.

Le sous-régisseur agit pour le compte et sous la responsabilité du régisseur d'avances, qui peut lui consentir, dans la limite de 20.300 NF, des avances dont il justifiera l'emploi dans un délai de quinze jours.

Ces avances sont destinées à assurer le paiement des salaires des personnels ouvriers de l'annexe et des dépenses urgentes de matériel.

Services extérieurs (mer).

Par arrêté du ministre des armées (marine) en date du 3 janvier 1961 :

Sont nommés et titularisés dans le personnel civil administratif « comptables des matières » :

A l'emploi de secrétaire administratif de 2e classe, 1er échelon.

Pour compter du 4 janvier 1961.

MM. les secrétaires administratifs stagiaires désignés ci-après :
Brial (Aimé-Jean), port matriculaire : Toulon, avec une bonification pour services militaires de 5 ans 2 mois 7 jours.
Andrieux (Louis-Georges), port matriculaire : Cherbourg, avec une bonification pour services militaires de 12 ans 2 mois 27 jours.
Etienne (Albert-Louis), port matriculaire : Toulon, avec une bonification pour services militaires de 2 ans 2 mois 14 jours.
Le Marchand (Etienne-René), port matriculaire : Cherbourg, avec une bonification pour services militaires de 1 an 1 mois 16 jours.
Jeanjean (André-René-Alban), port matriculaire : Brest, avec une bonification pour services militaires de 1 an 8 mois 14 jours.
Le Bris (Jean-Claude), port matriculaire : Brest, avec une bonification pour services militaires de 1 an 6 mois 20 jours.
Laurent (Jean-Joseph), port matriculaire : Brest, avec une bonification pour services militaires de 2 ans 6 mois 10 jours.
Castrec (Yves-François), port matriculaire : Brest, avec une bonification pour services militaires de 2 ans.

Pour compter du 11 janvier 1961.

M. le secrétaire administratif stagiaire Roubaud (Alain-Jean-Louis), port matriculaire : Toulon.

Sont avancés du 1er au 2e échelon du grade de secrétaire administratif de 2e classe :

Pour compter du 4 janvier 1961.

MM.
Brial (A.-J.), avec un reliquat de bonification de 3 ans 2 mois 7 jours.
Andrieux (L.-G.), avec un reliquat de bonification de 10 ans 2 mois 27 jours.
Etienne (A.-L.), avec un reliquat de bonification de 2 mois 14 jours.
Laurent (J.-J.), avec un reliquat de bonification de 6 mois 10 jours.
Castrec (Y.-F.), sans reliquat de bonification.

Sont avancés du 2e au 3e échelon du grade de secrétaire administratif de 2e classe :

Pour compter du 4 janvier 1961.

MM.
Brial (A.-J.), avec un reliquat de bonification de 1 an 2 mois 7 jours.
Andrieux (L.-G.), avec un reliquat de bonification de 8 ans 2 mois 27 jours.

M. Andrieux (L.-G.) est avancé dans le grade de secrétaire administratif de 2e classe :

Pour compter du 4 janvier 1961.

Du 3e au 4e échelon, avec un reliquat de bonification de 6 ans 2 mois 27 jours.
Du 4e au 5e échelon, avec un reliquat de bonification de 4 ans 2 mois 27 jours.
Du 5e au 6e échelon, avec un reliquat de bonification de 2 ans 2 mois 27 jours.

Services extérieurs (air).

Par arrêté du 4 janvier 1961, M. Nabet (Fernand) est reclassé comme suit dans le corps administratif supérieur des services extérieurs (air) :

A compter du 1er juin 1953, chef adjoint de service administratif de classe normale, 1er échelon (majorations pour services militaires de guerre à utiliser : 10 mois 18 jours).

A compter du 13 juillet 1954, chef adjoint de service administratif de classe normale, 2e échelon, compte tenu de 10 mois 18 jours de majorations pour services militaires de guerre (majorations épuisées).

A compter du 13 juillet 1956, chef adjoint de service administratif de classe normale, 3e échelon.

A compter du 13 juillet 1958, chef adjoint de service administratif de classe normale, 4e échelon.

Par arrêté du 4 janvier 1961, M. Subrini (Toussaint) est reclassé, comme suit dans le corps administratif supérieur des services extérieurs de l'air :

A compter du 1er janvier 1952, chef adjoint de service administratif de classe normale, 1er échelon.

A compter du 21 juillet 1952, chef adjoint de service administratif de classe normale, 2e échelon, compte tenu de 6 mois 20 jours d'ancienneté dans le 1er échelon et de 1 an 5 mois 10 jours de majorations pour services militaires de guerre (reliquat de majorations restant à utiliser : 10 mois 24 jours).

A compter du 27 août 1953, chef adjoint de service administratif de classe normale, 3e échelon (reliquat de majorations utilisé).

A compter du 27 août 1955, chef adjoint de service administratif de classe normale, 4e échelon.

A compter du 1er décembre 1958, chef adjoint de service administratif de classe exceptionnelle.

Troupes d'outre-mer.

Par décision en date du 4 janvier 1961, sont promus aux grades ci-après les sous-officiers dont les noms suivent :

(Pour prendre rang du 1er janvier 1961.)

ACTIVE

I. — MILITAIRES DE STATUT GENERAL

Infanterie de marine.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :
Billaud (Léon-Emilien).
Lebastard (Albert-Jean).
Sumalla (François-Jean).
Treuffet (Lionel-Louis).
Mitrail (Médard-Eugène).
Roze (René).
Devisme (Edmond-Louis).
Ngoc (Léon).
Renoult (Jacques-Gilbert).
Merigot (Henri).
Salle (Jean-René).
Bachelet (Roger-Jean).
Clain (Camille-Louis).
Pousserot (Marcel).
Loyer (André-Henri).
Dupart (Charles-Gabriel).
Geneix (Paul-Mary).
Lhoteillier (Victor).
Krill (Gaston-Edouard).
Walter (Robert-Philippe).
François (André).
Farrugia (Salvator).
Jegouzo (René-Léon).
Gerbes (Alfred-Marie).
Pons (Henri-Louis).
Ledoux (Charles-René).
Legener (Marcel-François).
Gac (François).
Favreau (Georges).
Berthelier (Henri).
Bœuf (Abel).
Legrouiec (Yves-Marie).

Le Roux (Pierre).
Bourdin (Francis).
Ducos (Marc).
Salavert (Maurice).
Agouti (Maurice-Edouard).
Kerjean (André-Marie).
Donguy (Serge).
Michaut (Pierre).
Mercier (Robert).
Jugeat (Bernard-Julien).
Raynaud (Xavier).
Caplain (Daniel).
Pietrantoni (François).
Lavigne (André).
Foll (Jean-Jacques).
Riboulot (Fernand).
Laurent (Yves).
Guionnet (Jean).
Lenfant (Jean-Marcel).
Dieumegard (Gilbert-Emmanuel).
Maillot (Jean-Louis).
Hervé (Marcel).
Lapalud (Robert).
Dreux (René).
Beringuier (Marcel).
Muller (Guido-Pierre).
André (Jean-Pierre).
Angiolini (Aouzillio-Joseph).
Gravouil (Joseph-Ernest).
Bonnotte (Georges-Louis).
Girbe (Camille-Louis).
Blanchard (Michel).
Soria (Marcel-Valentin).
Aletti (Pierre-Joseph).
Ponzio (Aimé-Joseph).
Jeandon (Michel-Charles).
Orvane (Marcel).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors et sergents-chefs :

1er tour (choix). Hatton (Pierre).
2e tour (choix). Bessard (Eugène-Ange).
3e tour (choix). Poul (Serge-Marcel).
4e tour (ancienneté). Tessier (Michel), 19 février 1928.
1er tour (choix). Deconihout (Guy).
2e tour (choix). Lagache (Charles-René).
3e tour (choix). Galais (Marcel).
4e tour (ancienneté). Yvenou (Maurice), 14 septembre 1926
1er tour (choix). Théodore (André-Emile).
2e tour (choix). Besancon (Georges).
3e tour (choix). Ditchen (Raymond).
4e tour (ancienneté). Antczak (Richard), 9 janvier 1926
1er tour (choix). Santolaria (Jean).
2e tour (choix). Perrot (Baptiste).
3e tour (choix). Ratier (Paul).
4e tour (ancienneté). Nuge (Jean-Baptiste), 7 novembre 1920.
1er tour (choix). Lyonnet (Pierre).
2e tour (choix). Borvon (Pierre).
3e tour (choix). Randriamanonsy (Louis-Victor).
4e tour (ancienneté). Mention (Michel-Elie), 22 octobre 1927.
1er tour (choix). Gaudry (Raymond).
2e tour (choix). Strohl (Georges).
3e tour (choix). Lemeux (Gilbert).
4e tour (ancienneté). Demoulin (Guy-André) 13 décembre 1931.
1er tour (choix). Davidas (Helier).
2e tour (choix). Villemont (Emile).
3e tour (choix). Jouanny (Bernard).
4e tour (ancienneté). Boussac (Pierre), 25 février 1926.
1er tour (choix). Angèle (Désiré).
2e tour (choix). Lefeuvre (François-Albert).
3e tour (choix). Gondouin (Louis).
4e tour (ancienneté). Rigot (Jacques), 22 juillet 1929.
1er tour (choix). Marziou (François).
2e tour (choix). Le Bris (André-Simon).
3e tour (choix). Geffroy (Francis-Marie).
4e tour (ancienneté). Cossalter (Armand), 11 janvier 1923.
1er tour (choix). Lavagna (Louis).
2e tour (choix). Anchisi (Franco).
3e tour (choix). Razafindramboa (Germain).
4e tour (ancienneté). Rabiller (Antoine-Maurice), 23 mai 1931.
1er tour (choix). Héritier (Jean-Louis).
2e tour (choix). Descamps (Charles-Achille).
3e tour (choix). Hoffert (Marcel).
4e tour (ancienneté). Dambreville (René-Jean), 19 septembre 1923.
1er tour (choix). Bernardin (Marc).
2e tour (choix). Guillard (Henri).
3e tour (choix). Raynaud (Georges).
4e tour (ancienneté). Alvarez (Joseph), 15 juillet 1925.
1er tour (choix). Lebertre (Robert-Fernand).
2e tour (choix). Casanova (Toussaint-Simon).
3e tour (choix). Beatrix (Robert).
4e tour (ancienneté). Fontan (Jean), 22 juin 1925.
1er tour (choix). Sirio (Flave-Dominique).
2e tour (choix). Memougamadou (Ibrahim).
3e tour (choix). Le Gall (François-Marie).
4e tour (ancienneté). Travert (Robert-Henri), 26 janvier 1924.
1er tour (choix). Signorelli (Louis).
2e tour (choix). Ruriack (Charles-Paul).
3e tour (choix). Bouche (Henri-Jean).
4e tour (ancienneté). Legrand (Jean-Charles), 30 décembre 1926.
1er tour (choix). Menager (Michel-Henri).
2e tour (choix). Guillaume (Christian-Raymond).
3e tour (choix). Vergnes (Bernard).
4e tour (ancienneté). Devillers (Robert-Albert), 1er juillet 1925.
1er tour (choix). Dary (Noël-Alain).
2e tour (choix) Le Huancua (Louis).
3e tour (choix). Veyrier (Pierre).
4e tour (ancienneté). N'Dao Samba alias Renard (René), 1929.
1er tour (choix). Perpere (René).
2e tour (choix). Gaillot (Albert-Léon).
3e tour (choix). Foye (Marcel).
4e tour (ancienneté). Combar (Raymond-Edouard), 15 juillet 1924.
1er tour (choix). Elie-Joseph (Raphaël).
2e tour (choix). Rapaud (Robert-Emile).
3e tour (choix). Mouton (Robert-Jean).
4e tour (ancienneté). Gaultier (Henri-Lucien), 14 juin 1928.
1er tour (choix). Cararo (René).
2e tour (choix). Collin (Georges-Marcel).
3e tour (choix). Berthet (Marcel).
4e tour (ancienneté). Doublet (Gérard).
1er tour (choix). Kowalski (Richard).
2e tour (choix). N'Doye (Jean).
3e tour (choix). Michel (Jacques-Etienne).
4e tour (ancienneté). Micard (Albert-Alexandre), 13 juillet 1927.
1er tour (choix). Lemière (Paul-René).
2e tour (choix). Schneider (Jacky-Julien).
3e tour (choix). Fernizon (Roger).
4e tour a(ncienneté). Tanguy (Louis), 14 juin 1926.
1er tour (choix). Landler (Alphonse).
2e tour (choix). Jouxtel (Bertrand).
3e tour (choix). Pilon (Robert-Raymond).
4e tour (ancienneté). Mieszczak (Emile), 19 avril 1927.
1er tour (choix). Weber (Marion).
2e tour (choix). Maloubier (Jean-Pierre).
3e tour (choix). Riou (Pierre-Jean).
4e tour (ancienneté). Thebault (Raymond), 11 juillet 1925.
1er tour (choix). Robillon (Guy).
2e tour (choix). Thomas (Maurice).
3e tour (choix). Carnet (Christian-Max).
4e tour (ancienneté). Albertini (Michel), 29 septembre 1926.
1er tour (choix). Horny (Charles).
2e tour (choix). Groux (Eugène).
3e tour (choix). Hoppenot (Claude-Roger).
4e tour (ancienneté). Pietri (Jean-Joseph), 5 mai 1928.
1er tour (choix). Hamaide (Lucien).
2e tour (choix). Debra (Claude-Eugène).
3e tour (choix). Churin (Bernard-Georges).
4e tour (ancienneté). Thaon (Jean-Camille), 20 octobre 1929.

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs :

Joseph (Antoine-Léon).
Miet (Emile).
Hoareau (Odilon-Emile).
Vidal (Jean-Léon).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents :

1er tour (choix). Pellegrin (Pierre-Gilbert).
2e tour (choix). Remond (Yves).
3e tour (choix). Revert (Clément-Louis).
4e tour (ancienneté). Zezuka (Jacques), 9 novembre 1927.
1er tour (choix). Faverot (Raymond).
2e tour (choix). Szopiak (Roger-Marcel).
3e tour (choix). Galley (Emile-André).
4e tour (ancienneté). Thevenin (Pierre-Georges), 21 janvier 1931.
1er tour (choix). Lagaye (Lucien-Marcel).
2e tour (choix). Manoir (Sulpice-Geoffroy).
3e tour (choix). Maffre (Louis-Raymond).
4e tour (ancienneté). Masoin (Robert-Emile), 9 mai 1932.
1er tour (choix). Chartoire (Paul).
2e tour (choix). Bertault (Robert).
3e tour (choix). Alphonse (Ange).
4e tour (ancienneté). Bonneau (Michel), 20 octobre 1934.
1er tour (choix). Thomas (Paul-Pierre).
2e tour (choix). Saint-Félix (Daniel).
3e tour (choix). Lagnel (Roland).
4e tour (ancienneté). Petitpoisson (Georges-René), 13 août 1929.
1er tour (choix). Pieri (Pasquin).
2e tour (choix). N'Diaye (Abdoulaye).
3e tour (choix). Ratsimba (Honorat).
4e tour (ancienneté). Denechaud (Yvon-Gilbert), 8 octobre 1933.
1er tour (choix). Urany (Jean).
2e tour (choix). Carta (Jean).
3e tour (choix). Loher (André).
4e tour (ancienneté). Girard (Michel-Joseph), 13 mars 1932.
1er tour (choix). Bergot (Eugène-Roger).
2e tour (choix). Anselmo (Mario-Lucien).
3e tour (choix). Dinard (Pierre).
4e tour (ancienneté). Postec (François-Louis), 11 février 1934.

1er tour (choix). Rocchi (Jean-Laurent).
2e tour (choix). Rolland (Edmond).
3e tour (choix). Haustant (Mathieu-Ludovic).
4e tour (ancienneté). Boulande (Jean), 30 août 1926.
1er tour (choix). Loubeau (Fernand).
2e tour (choix). Abida (Edouard).
3e tour (choix). Vovan (Louis).
4e tour (ancienneté). Bernard (Albert), 27 octobre 1931.
1er tour (choix). Lagrange (Louis-Robert).
2e tour (choix). Courtois (Georges-René).
3e tour (choix). Menard (Jean-Gilbert).
4e tour (ancienneté). Davach de Theze (Louis-Raymond), 1er septembre 1933.
1er tour (choix). Vasseur (Albert-Aimé).
2e tour (choix). Forgeard (Yvan).
3e tour (choix). Malossanne (René).
4e tour (ancienneté). Durand (Jean-Louis), 9 décembre 1932.
1er tour (choix). Bodet (Marcel-Henri).
2e tour (choix). Yayo (Antonin).
3e tour (choix). Lebrillant (Maxime).
4e tour (ancienneté). Valois (Gérard), 2 janvier 1934.
1er tour (choix). Kohler (Fernand)
2e tour (choix). Rivoal (Joseph).
3e tour (choix). Langlet (Pierre).
4e tour (ancienneté). Caron (Jean-Maurice), 1er février 1928.
1er tour (choix). Panzou (Samson-Octavien).
2e tour (choix). Begue (Guy).
3e tour (chix). Verrier (Jean).
4e tour (ancienneté). Maquin (Roland-André), 2 octobre 1932.
1er tour (choix). Settar (Amer-Raymond).
2e tour (choix). Leclercq (Roland-Paul).
3e tour (choix). Soliguera (René-Victor).
4e tour (ancienneté) Rene-Bois (Lucien-Marius), 8 octobre 1932.
1er tour (choix). Alonse (Jean-Philippe).
2e tour (choix). Denon (Marius).
3e tour (choix). Toutain (Claude-Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lucas (Georges).
2e tour (choix). Mathiot (Abel).
3e tour (choix). Cozannec (Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Guilhem (Robert).
2e tour (choix). Modesto (Antoine).
3e tour (choix). Caprон (Aimé).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Deloof (Roland-Louis).
2e tour (choix). Marquiset (Paul-Stéphane).
3e tour (choix). Pages (Jean-François).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Tourat (René-Jean).
2e tour (choix). Gudzik (Richard).
3e tour (choix). Pierrot (Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gerard (Charles).
2e tour (choix). Joannier (Gabriel-Charles).
3e tour (choix). Koppe (Paul-Aimé).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Garnier (René-Paul).
2e tour (choix). Perotti (Jacques-Auguste).
3e tour (choix). Delorme (Gabriel-René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ambroise (Raymond-Marius).
2e tour (choix). Laza (Miroslaw).
3e tour (choix). Taddei (Dominique).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Seutin (Michel).
2e tour (choix). Furgerot (Jacques).
3e tour (choix). Blaise (Marcel-Gabriel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). François (Pierre).
2e tour (choix). Bodin (Jean).
3e tour (choix). Jean (Marie-Saint-Yves).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Michel (Joseph).
2e tour (choix). Gonnet (Charles-Camille).
3e tour (choix). Chapuis (Serge).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ramna (Joseph-Michel).
2e tour (choix). Constant (Rémy-Gilbert).
3e tour (choix). Michel (René-Paul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Hoareau (Maurice-Lucien).
2e tour (choix). Lebon (Benjamin).
3e tour (choix). Villars (Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Engasser (Yves).
2e tour (choix). Sourisseau (Henri).
3e tour (choix). Houdet (Fernand).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Magister (Pierre-Emilien).
2e tour (choix). Torit (Oscar).
3e tour (choix). Ducros (Gérard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Rolland (Jean).
2e tour (choix). Berthet (Georges).
3e tour (choix). Provost (Fernand-Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bescont (René).
2e tour (choix). Perquin (Guy-André).
3e tour (choix). Turpin (Hector-Thérance).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Guillemoteau (Jacques-André).
2e tour (choix). Schercude (Luciani).
3e tour (choix). Barsac (Jean-Claude).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bastien (Jean-Louis).
2e tour (choix). Granier (Louis).
3e tour (choix). Colin (Christian).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Riboux (Hubert).
2e tour (choix). Bertin (Jean).
3e tour (choix). Roncalli (Louis-Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Frankhauser (Imré).
2e tour (choix). Holl (Robert).
3e tour (choix). Noël (Michel-Germain).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Penven (Raymond).
2e tour (choix). Vignal (Julien-Léon).
3e tour (choix). Nuez (Henri).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Fontaine (Edouard-Joseph).
2e tour (choix). Bonnin (Michel).
3e tour (choix). Favre (René-François).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Giraud (André).
2e tour (choix). Thiriet (René-Pierre).
3e tour (choix). Poucy (Yves).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Laborie (Norbert).
2e tour (choix). Poggi (Antoine-François).
3e tour (choix). Paroissien (Jacques-Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Vele (Marcel Eugène)
2e tour (choix). Lejuez (Paul-Louis)
3e tour (choix. Bonneau (Georges-Etienne).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Dami (Eugène).
2e tour (choix). Hurez (Clément).
3e tour (choix). Mela (Jules-François)
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Prades (Francis).
2e tour (choix). Poea (Roger-Antoine).
3e tour (choix). Noinin (Henri).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Henri (Louis).
2e tour (choix). Venner (Roland).
3e tour (choix). Bereau (Julien).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Vilbert (Roger).
2e tour (choix). Chenu (Robert-Lucien).
3e tour (choix). Pietri (Jules).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lobato de Faria (Maurice).
2e tour (choix). Marbaix (Yves).
3e tour (choix). Rudi (Jules).
4e tour (ancienneté).

Artillerie de marine.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Villemin (Jacques-Paul).
Bender (René-André).
Prunier (Jean).
Sarrazin (Jean-René).
Boubel (Jean-Marie).
Huby (François-Marie).
Hascoet (Gabriel).
Staechelin (Armand-Joseph).
Le Lec (Omer-Edouard).
Boisson (Robert-Maurice).
Bombonnel (Serge).
Billard (Gustave-Pierre).
Romey (Eugène-Marcel).
Gerardi (Sylvestre).
Perrin (Roger-Paul).
Denizot (Daniel-Gabriel).
Doumouya (Martin).
Naslin (René).
Lachendowier (Henri).
Aunis (Guy).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs :

1er tour (choix). Delamare (Pierre-André).
2e tour (choix). Capelle (Charles-Gustave).
3e tour (choix). Théophin (Henri-Joseph).
4e tour (ancienneté). Casanova (Charles-Martin), 11 avril 1921.

1er tour (choix). Charles-Alfred (Jacob-Marie).
2e tour (choix). Venaille (Jean).
3e tour (choix). Alexandre (Georges).
4e tour (ancienneté). Fortry (Léon-Clément), 21 avril 1925.

1er tour (choix). Tessier (Robert-Georges).
2e tour (choix). Sauvaire (Régis-André).
3e tour (choix). Soavi (Dominique).
4e tour (ancienneté). Le Quilliec (Etienne-Jean), 20 août 1928.

1er tour (choix). Boem (Jean).
2e tour (choix). Discors (Max-Roger).
3e tour (choix). Guillot (Eugène).
4e tour (ancienneté). Artigaud (Marcel), 28 juin 1925.

1er tour (choix). Bruzaille (Yves-Bernard).
2e tour (choix). Cratère (Constant).
3e tour (choix). Marty (René-Joseph).
4e tour (ancienneté). Jurek (Michel-Jacques), 23 septembre 1930.

1er tour (choix). Barrois (Louis-Hippolyte).

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs :

Barret (Jean). | Fresel (Christian-Camille).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis :

3e tour (choix). Babillaud (Guy-André).
4e tour (ancienneté). Vancon (Roger), 28 novembre 1932.

1er tour (choix). Blache (Georges).
2e tour (choix). Petrault (Roger-Georges).
3e tour (choix). N'Daw (Sangoulé).
4e tour (ancienneté). Boite (Jean-Pierre), 17 octobre 1932.

1er tour (choix). Bullet (Marie-Michel).
2e tour (choix). Martinet (Fernand).
3e tour (choix). Postaire (Pierre).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Mansoor (Cassim).
2e tour (choix). Pohl (Willy).
3e tour (choix). Catherine (Jean).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Latestere (Jean-Pierre).
2e tour (choix). Merceur (Jean-Théophile).
3e tour (choix). Martelli (Robert-Toussaint).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Beaupres de Monsales (Télesphore, dit Symphor).
2e tour (choix). Hardelin (Henri).
3e tour (choix). Gibert (Pierre).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Bouvier (Henri).
2e tour (choix). Calixte (Wenceslas-Bernardin).
3e tour (choix). Victorin (Louis).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Paganacci (Emile).
2e tour (choix). Pagnier (Rémi-Louis).
3e tour (choix). Gil-Bistes (André-Jean).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Becrit (Guy-Appolinaire).
2e tour (choix). Derel (Guy).
3e tour (choix). Vincent (Jean).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Andrault (Jacques-Philippe).
2e tour (choix). Jacquot (Robert).
3e tour (choix). Mainge (David-Lucien).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Boutin (Marcel-Eugène).
2e tour (choix). Glo (Robert-Félix).
3e tour (choix). Chabrol (Hugues-Daniel).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Muselet (Pierre).

CORPS DES TÉLÉGRAPHISTES

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Beauvillain (Jean-Ernest).
Delpech (Denis).
Chesnoy (Maurice-Georges).
Robelin (Michel).
Rolet (Michel).
Picherit (Auguste).
Andreau (Lucien).
Thaumas (Georges-Dominique).
Colleau (Louis).
Littée (Philémon-Gabriel).
Madec (François).
Hourrier (Serge-Georges).
Epaillard (François).
Spilmont (Guy).
Richaud (André-Noël).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs :

1er tour (choix). Manscourt (Bernard).
2e tour (choix). Maisonneuve (Roger-Pierre).
3e tour (choix). Moutard (Daniel-Camille).
4e tour (ancienneté). Roualdes (Fernand-Clément), 17 mai 1928.

1er tour (choix). Baldassari (Pierre-Paul).
2e tour (choix). Brunet (Pierre-Jean).
3e tour (choix). Mortallie (Pierre-André).
4e tour (ancienneté). Henry (Armand-Joseph), 29 février 1928.

1er tour (choix). Lebas (René-Fortuné).
2e tour (choix). Valade (Henri-André).
3e tour (choix). Leclercq (Jean-René).
4e tour (ancienneté). Leroy (Serge), 14 septembre 1927.

1er tour (choix). Thomas (Claude).
2e tour (choix). Le Naour (Roger).
3e tour (choix). Camus (Bernard-Simon).
4e tour (ancienneté). Bonnel (Robert), 7 avril 1928.

1er tour (choix). Majorowiez (Félix).
2e tour (choix). Marriadec (Jacques-Louis).
3e tour (choix). Falempin (Jean-Jacques).
4e tour (ancienneté). Schuurmann (Pieter-Guerrit), 7 juin 1927.

1er tour (choix). Grosset (Roger).
2e tour (choix). Lemaire (Jean).
3e tour (choix). Morand (Maurice-Louis).
4e tour (ancienneté). Hervochon (Claude), 6 mai 1928.

1er tour (choix). Pincemin (Roland-Joseph).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents :

1er tour (choix). Tanic (Pétronille-Emile).
2e tour (choix). Lagaville (Paul-Fernand).
3e tour (choix). Landolfini (Paul-Marie).
4e tour (ancienneté). Guillaume (Léo-Jean), 19 août 1928.

1er tour (choix). Saint-Blancard (Gérard).
2e tour (choix). Chataignier (André-Henri).
3e tour (choix). Debuquoy (Jean).
4e tour (ancienneté). Birmingham (Didier), 13 janvier 1928.

1er tour (choix). Mercier (Georges-Joseph).
2e tour (choix) Bourdin (Antonin-Henri).
3e tour (choix). Guitton (Gaston).
4e tour (ancienneté). Cretault (Elie-René), 20 août 1930.

1er tour (choix). Neveu (Marc).
2e tour (choix). Cinquin (Maurice).
3e tour (choix). Porte (James-Jean).
4e tour (ancienneté). Leroux (Jean-Raymond), 13 octobre 1931.

1er tour (choix) Mersanne (Sully-Jean).
2e tour (choix). Rebeche (Lucien).
3e tour (choix). Mugneret (Paul-Pierre).
4e tour (ancienneté). Grondin (Louis-Emmanuel), 19 août 1927.

1er tour (choix). Docin (Julien-Prosper).
2e tour (choix). Grospelier (Jean-Claude).
3e tour (choix). Menard (Jean).
4e tour (ancienneté). Derkacz (Alphonse), 1er septembre 1929.

1er tour (choix). Giralt (Guy-Firmin).
2e tour (choix). Paul (Kléber-Gilbert).

CORPS DES MUSICIENS

Au grade d'adjudant-chef, chef de fanfare.

L'adjudant, chef de fanfare, Fournier (Michel-René).

Spécialistes des services.

CADRE DES AGENTS DE CHANCELLERIE

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Bernard (Jean-Marie).
Anselme (Roger-Théodore).
Roger (Claude-Alexis).
Guiderdoni (Joseph-Antoine).
Geronimi (Jacques-Pierre).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors et sergents-chefs :

2ᵉ tour (choix). Thepenier (Yvon-Alain).
3ᵉ tour (choix). Frege (Paul).
4ᵉ tour (ancienneté). Guerinon (René-Albert), 4 mai 1928.
1ᵉʳ tour (choix). Maier (André-Alphonse).
2ᵉ tour (choix). Simonnet (Serge-Simon).
3ᵉ tour (choix). Dugnas (André-Marcel).
4ᵉ tour (ancienneté). Le Testu (Humbert), 9 juillet 1928.
1ᵉʳ tour (choix). Becarmin (Georges).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs :

Bogaert (Paul-Eloi).
Demarecaux (Henri-Maurice).
Garand (Armand-René).
Blanzy (Claude-Emile).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents :

3ᵉ tour (choix). Brier (Charles-Louis).
4ᵉ tour (ancienneté).

CADRE DES AGENTS DES CORPS DE TROUPES

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Chabannier (Maurice-Raymond).
Guffroy (Paul-Charles).
Valentini (Pascal).
Conraux (Marcel).
Colombo (Arthur-Jean).
Riccio (Joseph).
Renner (Albert).
Polidori (Polidoro).
Bourbigot (Robert).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors et sergents-chefs :

1ᵉʳ tour (choix). Orel (Henry-Lucien).
2ᵉ tour (choix). Donz (Georges).
3ᵉ tour (choix). Bonnay (René-Philippe).
4ᵉ tour (ancienneté). Luc-Cayol (Pétronille-Yves), 31 mai 1921.

Au grade de sergent-major.

Le sergent-chef Jonquet (Elie).

CADRE DES COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES DE L'INTENDANCE

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Calmesnil (Raymond-Gabriel).
Evrin (Michel-Emilien).
Gamot (Jean-Paul).
Pradoux (Joseph).
Schublin (Jules-Paul).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors et sergents-chefs :

2ᵉ tour (choix). Galibert (René).
3ᵉ tour (choix). Kœnig (Jean).
4ᵉ tour (ancienneté). Tafani (Baptiste), 6 janvier 1920.
1ᵉʳ tour (choix). Capelli (Samuel).
2ᵉ tour (choix). Girard (Raymond-Charles).

Au grade de sergent-major.

Les sergent-chefs :

Engrand (Gilbert-René).
Pouilly (Auguste).
Loredon (Lucilien-Rosange).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents :

2ᵉ tour (choix). Baccou (Gaston).
3ᵉ tour (choix). Bussereau (Noël).
4ᵉ tour (ancienneté). Bacle (Roland-Rémy), 19 janvier 1931.
1ᵉʳ tour (choix). Saint-Louis-Augustin (Yves-Henri).
2ᵉ tour (choix). Thuilliez (André-René).

CADRE DES INFIRMIERS MILITAIRES

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Lenoble (Jacques-Henri).
Mazet (Antoine).
Ouger (Albert).
Badin (Fernand-Paulin).
De Gonzaga (Georges).
Braunstein (Marcel).
Grand (Robert-Gaston).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors et sergents-chefs :

2ᵉ tour (choix). Billerey (Jean-Roger).
3ᵉ tour (choix). Ranchain (Jacques-Raymond).
4ᵉ tour (ancienneté). Marie-Sainte (Octave-Antoine), 11 janvier 1920.
1ᵉʳ tour (choix). Bas (Louis-Léon).
2ᵉ tour (choix). Tarroux (Raoul).
3ᵉ tour (choix). Kocoua (Adon-Hervé).
4ᵉ tour (ancienneté). Hamon (Roger), 28 février 1925.
1ᵉʳ tour (choix). Bourchy (André).
2ᵉ tour (choix). Toscane (Samuel).
3ᵉ tour (choix). Bertaux (Paul-Marcel).
4ᵉ tour (ancienneté). Marais (Jacques), 9 août 1925.
1ᵉʳ tour (choix). Bardet (Roger).
2ᵉ tour (choix). Buisson (Gabriel-Armand).
3ᵉ tour (choix). Lempereur (Jacques-Elie).
4ᵉ tour (ancienneté). Flour (Jean-Jacques), 28 juin 1926.

Au grade de sergent-major.

Les sergent-chefs :

Guidet (Georges-Jean).
Trambouze (Henri-Joannès).
Caubet (Jean-Joseph).
Dagorn (Cyprien-René).
Dubois (Robert-Louis).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents :

2ᵉ tour (choix). Millet (Emile-Roland).
3ᵉ tour (choix). Giacomini (Victor-Félix).
4ᵉ tour (ancienneté). Dubois (Jean-Henry), 3 juillet 1930.
1ᵉʳ tour (choix). Marrast (Gabriel).
2ᵉ tour (choix). Lemoine (Roger-Charles).
3ᵉ tour (choix). Billard (Serge-Roland).
4ᵉ tour (ancienneté). Matelot (Jean-Joseph), 13 juin 1931.
1ᵉʳ tour (choix). Pallière (Dante-Jacques).
2ᵉ tour (choix). Montet (Antoine-Robert).
3ᵉ tour (choix). Sarr (Ibrahima).
4ᵉ tour (ancienneté). Benoit (Tiburce-Samuel), 13 avril 1926.
1ᵉʳ tour (choix). Rimbert (Roland-Marcel).
2ᵉ tour (choix). Loncle (Robert-Yves).
3ᵉ tour (choix). Arnold (Antoine-François).
4ᵉ tour (ancienneté). Scholastique (Léonard-Robert), 6 novembre 1931.
1ᵉʳ tour (choix). Ducret (Gabriel-Marcel).

CADRE DES SPÉCIALISTES DU SERVICE DES MATÉRIELS ET DES BATIMENTS

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Fortune (Jean-Baptiste).
Lalouette (Clément).
Neris (Gabriel-Dominique).
Sylla, dit Roux (Robert).
Baillard (Robert-Marthe).
Lator (Cyriaque-Ariste).
Auzillon (Aimé-Alfred).
Mathis (Fernand-Joseph).
Guillet (Maxime-André).
Juvigny (René-Emile).
Tissot (Félix-Victor).
Giron (Frantz-Jude).
Farlot (Edward-Alexis).
Issalis (Emile-Charles).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs :

2ᵉ tour (choix). Malavieille (Benjamin-Jean).
3ᵉ tour (choix). Grux (Claude-Armand).
4ᵉ tour (ancienneté). Guinchard (Camille), 31 mai 1923.
1ᵉʳ tour (choix). Detchenique (Jean-Joseph).
2ᵉ tour (choix). Jourdan (Henri).
3ᵉ tour (choix). Jaudou (René-Henri).
4ᵉ tour (ancienneté). Dore (Joseph-Marie), 5 février 1928.
1ᵉʳ tour (choix). Duthoit (Lucien).
2ᵉ tour (choix). De Antoni (Joseph).
3ᵉ tour (choix). Maugis (Lionel-Alphonse).
4ᵉ tour (ancienneté). Le Mat (Albert), 22 janvier 1927.
1ᵉʳ tour (choix). Marchioro (René).
2ᵉ tour (choix). Lesdema (Marc-René)
3ᵉ tour (choix). Appriou (Alain).
4ᵉ tour (ancienneté). Lahaye (Auguste-Louis), 5 juin 1925.
1ᵉʳ tour (choix). Monnier (Georges-Eugène).
2ᵉ tour (choix). Larquemin (Robert-René).
3ᵉ tour (choix). Fleury (Lucien).
4ᵉ tour (ancienneté). Giudicelli (Joséph), 14 décembre 1928.
1ᵉʳ tour (choix). Goualc'h (Alain-Marie).
2ᵉ tour (choix). Chevalier (Jean-François).
3ᵉ tour (choix). Le Goff (Maurice-Etienne).
4ᵉ tour (ancienneté). Vie (Jean), 2 juin 1922.
1ᵉʳ tour (choix). Le Gall (Jean-René).
2ᵉ tour (choix). Paumier (Alain-Marie).
3ᵉ tour (choix). Vollmer (André-Pierre).
4ᵉ tour (ancienneté). Maudet (Arthur), 25 août 1927.
1ᵉʳ tour (choix). Riou (François).
2ᵉ tour (choix). Richardin (Noël-Roger).
3ᵉ tour (choix). Labois (Henri-Jean).
4ᵉ tour (ancienneté). Leconte (Gilbert), 27 avril 1927.
1ᵉʳ tour (choix). Clausell (Pascal-Georges).
2ᵉ tour (choix). Cosset (Jean).

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs :

Collona (Sylvestre).
Monjotin (Georges-Marius).
Figueres (Claude-Marcel).
Stefek (Robert).
Desfontaines (Guy).
Boudrie (Roger).
Desveaux (Anis-Gilbert).
Leininger (Albert).
Deville (Henri-André).
Brochet (Marius-Lucien).
Anest (Pierre).
Escobar (Lucien-Jean).
Fleury (Maurice).
Schwartz (André).
Thomas (Robert-Vincent).
Daoudal (Michel-Alain).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis :

1ᵉʳ tour (choix). Ouvrier-Bonnaz (Roger).
2ᵉ tour (choix). Gavel (Jules).
3ᵉ tour (choix). Gomond (Roger).
4ᵉ tour (ancienneté). Boezennec (Yves), 17 octobre 1922.
1ᵉʳ tour (choix). Le Tallec (Aimé-Joseph).
2ᵉ tour (choix). Delannoy (Michel-Fernand).
3ᵉ tour (choix). Tison (Daniel-Eloi).
4ᵉ tour (ancienneté). Denis (Jean-Paul), 31 juillet 1932.
1ᵉʳ tour (choix). Miller (Louis-André).
2ᵉ tour (choix). Mabire (Pierre-René).
3ᵉ tour (choix). Morel (Pierre-Raymond).
4ᵉ tour (ancienneté). Hauret (Maurice), 6 décembre 1931.
1ᵉʳ tour (choix). Bebin (André-Gabriel).
2ᵉ tour (choix). Plessis (Claude).
3ᵉ tour (choix). Cochet (Michel).
4ᵉ tour (ancienneté). Dhenin (Roger), 17 février 1934.
1ᵉʳ tour (choix). Barthaud (Raymond).
2ᵉ tour (choix). Biere (Fabien-Jacques).
3ᵉ tour (choix). Thouvenot (Gilbert).
4ᵉ tour (ancienneté). Gondran (René), 13 avril 1928.
1ᵉʳ tour (choix). Eidesheim (Paul-André).
2ᵉ tour (choix). Le Rouxel (Jean-Henri).
3ᵉ tour (choix). Pierron (André).
4ᵉ tour (ancienneté). Paruta (Georges-Philippe), 1ᵉʳ mai 1929.
1ᵉʳ tour (choix). Viola (Jean-Sauveur).
2ᵉ tour (choix). Brazille (Roger-Yvon).
3ᵉ tour (choix). Aptel (Roger).
4ᵉ tour (ancienneté). Herault (Yves), 2 novembre 1931.
1ᵉʳ tour (choix). Dambiel (Pascal-Pierre).
2ᵉ tour (choix). Boban (Marcel-Fernand).
3ᵉ tour (choix). Bartoli (Paul).
4ᵉ tour (ancienneté). Celestine (Camille), 18 juillet 1926.
1ᵉʳ tour (choix). Voymant (Robert).
2ᵉ tour (choix). Grison (Elie).
3ᵉ tour (choix). Mortessagne (Paul).
4ᵉ tour (ancienneté). Montjean (Arnuel), 16 août 1931.
1ᵉʳ tour (choix). Roussel (Jean-Jacques).
2ᵉ tour (choix). Leclec'h (Robert-Alfred).
3ᵉ tour (choix). Denis-Jean (Richard).
4ᵉ tour (ancienneté). Bastien (Guy-Simon), 2 janvier 1932.
1ᵉʳ tour (choix). Paugam (Yves).
2ᵉ (choix). Tanyères (Henri-Pierre).
3ᵉ tour (choix). Bleu (Pierre-Emile).
4ᵉ tour (ancienneté). Goupille (André-Louis) 26 décembre 1930.

II. — MILITAIRES DE REGIME TRANSITOIRE

a) Africains

Infanterie de marine.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Sidi (Moumouni) 47.987.79229.
Guedegbe (Comlan, dit Mathias), 47.987.80051.
Ousseynou (Sambé), 43.982.01016.
Lam (Hamady-Bocar), 48.982.24766.
Traoré (Cheickna), 47.983.19026.

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs.

Yapo Yapi (André), 48.986.34281.
Tieffing (Benoît), 47.986.34998.
Mohamed (Jean-Coulibaly), 47.983.17447.
Traoré (Abdoulaye), 52.983.34365.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents :

Kane (Abdoul-Diallo), 15.673.
Seck (Demba), 50.982.21629.
Goita (Kalifa), 52.983.49902.
Beada (Trotté-Joseph), 51.986.53390.
Madang (Raymond), 53.995.18031.
Essone (Jean), 51.993.12036.
Bell (Paul), 50.996.13652.
N'Gom (Maguette), 50.982.31061.
Diakite (Kouranfa), 49.983.31989.
Diallo (Aly), 47.983.21006.
Ly (Sékou), 52.983.50036.
Kourouma (Yriba), 55.983.68215.
Zamble (Bi-Ba), 45.986.17139.
Makaya (Jean-Pierre), 51.992.11285.
Momoue (Bayo), 27.704.
M'Bia (Martin), 52.993.12310.
Adegoun (Rosius), 50.987.87528.
Kohou (Gaston), 51.986.53412.
Guesseyoba (Ouédraogo), 52.984.50246.
Sye (Ouattara), 54.984.19899.
Dembele (Assimi), 53.983.61138.
Boiro (Idrissa), 53.982.51390.
Kanon (Paul), 53.986.65691.
Kiganga (Pierre), 54.991.12705.
Kounkoaden (Coulibaly), 48.984.82777.
Nionan (Nestor), 50 986.45658.
Nomba (Boina), 51.984.93153.
Kamate (Dabelé), 50.983.34761.
Koutou (Louis), 47.987.82542.
Ondo (Julien), 54.993.12301.
Balde (Issa), 51.982.36262.
Boua Bi Zoro (Paul), 51.986.52956.
Sy (Babacar), 53.982.45270.
Sountoura (M/Bamissa), 52.983.50054.
Coulibaly (Gabriel), 53.986.65397.
Mamadou (Fofana), 52.983.49280.
Kimmakon (Alexandre), 52.987.20200.
Dominique (Bassolé-Naké), 51.986.94371.
Diarra (Issaka), 53.983.57258.
Lokossou (Josaphat), 31.987.23816.
Diarra (Baba), 52.983.50198.
Niang (Ibra-Demba), 51.982.36252.
Sagno (Niankoye), 52.985.59742.
Loba (Yédé-Raoul), 55.986.96777.
Tai (Ziakon), 54.986.83640.
Amadou (Soumahoro), 53.986.75124.
Biaye (Malamine), 52.982.41818.
Ousmane (Diallo), 21.519.
Agbata (Comlan-Vincent), 96.704.
Braham (Valentin), 53.994.11242.
Ali (Salifou), 51.987.18262.
Mombo (Dosso), 55.981.96776.
Diop (M'Baye), 55.982.58136.
Mane (Sydia), 47.982.27385.
Adjou (Paul), 53.987.20813.
Hanta (Tounkara), 54.983.61016.
Koumba (Jean-Robert), 55.992.12751.
Coulibaly (Mamadou), 56.983.67550.
Coulibaly (Oumar), 58.983.67544.
Malano (Komalalé), 49.985.33201.
Kone (Diassé), 53.983.50243.
Haroun (Denis), 54.995.19220.
Wane (Birame), 55.982.60801.
Seynou (Souleymane), 54.984.12884.
N'Diaye (Doudou), 51.982.36132.
Dieudonne (Ouédraogo), 52.984.00139.
Gougbele (Dagla-Mathias), 53.987.20641.
Gaston (Diallo-Macalou), 54.983.50064.
Kouamba (Jean-Boniface), 53.992.12241.

Artillerie de marine.

Au grade d'adjudant-chef.

L'adjudant Gnezere (Kokou-Albert), 43.986.97979.

Au grade d'adjudant.

Le maréchal des logis chef Ajanke (Siméon), 50.982.30808.

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis :

Gueye (Malick), 50.982.31201.
N'Doµr (Amath), 44594.
Diop (Saliou), 50.982.34753.
Diallo (Khalifa), 52.982.41911.

CADRE DES COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES DE L'INTENDANCE

Au grade d'adjudant.

Le sergent-major Kona (Koné), 47.983.05304.

b) MALGACHES

Infanterie de marine.

Au grade d'adjudant-chef.

L'adjudant Rakotoarivelo (Daniel-Régis), 42.975.00222.

Au grade d'adjudant.

Le sergent-chef Fanony (Raymond), 47.975.71652.

Au grade de sergent-chef.

Le sergent Fianona (André), 55996.

Artillerie de marine.

Au grade de maréchal des logis chef.

Le maréchal des logis Ramanamidona (Jérôme), 51.975.16266.

III. — MILITAIRES ORIGINAIRES DE L'EXTREME-ORIENT

Infanterie de marine.

Au grade de sergent-chef.

Le sergent N'Guyen (Hoan), 53.750.378 016.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret n° 61-46 du 16 janvier 1961 relatif à l'intégration à la Société nationale des chemins de fer français des agents français stagiaires de la Compagnie des chemins de fer du Maroc et de la Compagnie franco-espagnole des chemins de fer de Tanger à Fez.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des travaux publics et des transports,

Vu la loi n° 56-782 du 4 août 1956, modifiée par la loi n° 58-108 du 7 février 1958 relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires et agents français des administrations et services publics du Maroc et de Tunisie, et notamment l'article 2 de ce texte ;

Vu le décret n° 59-1086 du 19 septembre 1959 relatif à l'intégration à la Société nationale des chemins de fer français des agents français de la Compagnie des chemins de fer du Maroc et de la Compagnie franco-espagnole des chemins de fer de Tanger à Fez, commissionnés après l'âge de trente ans,

Décrète :

Art. 1er. — Le bénéfice du droit à l'intégration accordé par l'article 2 de la loi n° 56-782 du 4 août 1956 modifiée aux agents du cadre permanent de la Compagnie des chemins de fer du Maroc et de la Compagnie franco-espagnole des chemins de fer de Tanger à Fez est étendu aux agents stagiaires en fonctions à la date de la publication de la loi susvisée et admis au cadre permanent de ces compagnies moins d'un an après la promulgation de cette loi.

Le cas échéant, les dispositions de l'article 1er du décret n° 59-1086 du 19 septembre 1959 leur seront également applicables

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 61-47 du 16 janvier 1961 relatif à l'intégration à la Société nationale des chemins de fer français des agents français stagiaires du chemin de fer de Sfax à Gafsa, exploité par la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des travaux publics et des transports,

Vu la loi n° 56-782 du 4 août 1956, modifiée par la loi n° 58-108 du 7 février 1958 relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires et des agents français des administrations et services publics du Maroc et de Tunisie, et notamment l'article 2 de ce texte ;

Vu le décret n° 59-1087 du 19 septembre 1959 relatif à l'intégration à la Société nationale des chemins de fer français des agents français de la Compagnie du chemin de fer de Sfax à Gafsa, commissionnés après l'âge de trente ans,

Décrète :

Art. 1er. — Le bénéfice du droit à l'intégration accordé par l'article 2 de la loi n° 56-782 du 4 août 1956 modifiée aux agents du cadre permanent de la Compagnie du chemin de fer de Sfax à Gafsa est étendu aux agents stagiaires en fonctions à la date de la publication de la loi susvisée et admis au cadre permanent de cette compagnie moins d'un an après la promulgation de cette loi.

Le cas échéant, les dispositions de l'article 1er du décret n° 59-1087 du 19 septembre 1959 leur seront également applicables.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 12 janvier 1961, M. Gallou (Yvon), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 4e classe, est détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour servir au Maroc dans un emploi de son grade pour une période de deux ans, à compter du 19 février 1960.

Par arrêté du 12 janvier 1961, M. Pairon (Claude), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 4e classe, est détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour servir au Maroc dans un emploi de son grade pour une période de deux ans, à compter du 19 février 1960.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 14 janvier 1961 autorisant l'aliénation aux enchères publiques d'un ensemble immobilier appartenant à l'Etat situé à Donges (Loire-Atlantique).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 1er du décret n° 60-979 du 9 septembre 1960,

Décrète :

Art. 1er. — Est autorisée l'aliénation, aux enchères publiques, de l'ensemble immobilier à caractère industriel dénommé Centre d'importation en essences de Donges, appartenant à l'Etat et situé à Donges (Loire-Atlantique).

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Date du quatrième des tirages au sort prévus pour l'amortissement des bons 5 p. 100 1957 à prime indexée.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 57-271 du 5 mars 1957 relative à l'émission d'emprunts ;

Vu les décrets nos 57-272 et 57-273 des 5 et 6 mars 1957 concernant l'émission des bons 5 p. 100 1957 à prime indexée,

Arrête :

Art. 1er. — Le 21 février 1961, à 10 h 30, il sera procédé publiquement dans l'une des salles de la direction de la Dette publique (service des émissions), pavillon de Flore, à Paris, au quatrième des tirages au sort prévus pour l'amortissement des bons 5 p. 100 1957 à prime indexée.

A cet effet, il sera extrait de la roue utilisée pour cette opération un des bulletins qu'elle contient.

Les bons dont le numéro se terminera par le chiffre désigné par le sort seront remboursables à compter du 1er avril 1961.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prévues par l'article précédent :

Le directeur de la Dette publique ou son représentant, président.

Le directeur du Trésor ou son représentant.

Un administrateur civil du service des émissions qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 janvier 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
JEAN LANGLOIS.

Affaires économiques.

Par arrêté du 17 décembre 1960, M. Marsault (André-Alain), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à l'administration centrale des affaires économiques, est placé, sur sa demande, en service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1959, auprès du service de l'expansion économique à l'étranger, en vue d'exercer les fonctions de conseiller commercial.

Institut national de la statistique et des études économiques.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE DES MÉCANOGRAPHES (ANNÉE 1960)

Sont inscrits :

Pour le grade de chef d'atelier mécanographique.

1 M. Caset-Carricaburu (Henri), chef opérateur.

Pour le grade de chef opérateur.

1 M. Gallet (Georges), chef opérateur adjoint.
2 Mme François (Yolande), chef opérateur adjoint.
3 M. Joye (André), chef opérateur adjoint.

Par arrêté du 12 janvier 1961, M. Michel Grenouilleau, attaché adjoint à l'institut national de la statistique et des études économiques, est placé en service détaché auprès de la caisse centrale de coopération économique pour la période du 16 janvier 1960 au 18 avril 1960 inclus.

M. Michel Grenouilleau est placé en service détaché auprès du Premier ministre (secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté), pour être mis à la disposition de la Fédération du Mali, pour une durée de cinq ans à compter du 19 avril 1960.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques.

Ces textes sont publiés au n° 2 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 10 janvier 1961 portant nomination (inspection de la jeunesse et des sports).

Par décret en date du 10 janvier 1961, Mlle Lakhdar Rhédidja, instructrice contractuelle des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire en Algérie, est nommée, à compter du 1er novembre 1960, inspectrice de la jeunesse et des sports (cadre des départements).

Mlle Lakhdar Rhédidja est rangée, à compter du 1er novembre 1960, à la 6e classe des inspecteurs de la jeunesse et des sports (cadre des départements), sans reliquat d'ancienneté de classe.

Décret du 10 janvier 1961 portant nomination de professeurs d'éducation physique et sportive.

Par décret en date du 10 janvier 1961 :

M. Laïd Mahmoud, maître délégué d'éducation physique et sportive (2e échelon) (indice net 164, brut 184) au collège classique et moderne de Tizi-Ouzou ;

M. Soussi Ahmed, maître délégué d'éducation physique et sportive (3e échelon) (indice net 178, brut 203) au collège d'enseignement technique de Vedène (Vaucluse) ;

M. Tabti Rachid, demeurant 14 *bis*, rue Rabelais, à Asnières (Seine),

sont nommés professeurs d'éducation physique et sportive, titularisés et rangés au 1er échelon de ce cadre à compter de la date de publication du présent décret.

Le reclassement éventuel et l'affectation des intéressés interviendront ultérieurement par voie d'arrêté.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret du 9 janvier 1961 concédant à Electricité de France (service national) l'aménagement et l'exploitation de la chute de Nentilla sur l'Aude et l'Aiguette, dans les départements de l'Aude et de l'Ariège.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du ministre de l'agriculture,

Vu la pétition en date du 3 mars 1947 par laquelle Electricité de France (service national) a sollicité une concession de forces hydrauliques en vue de l'aménagement et de l'exploitation de la chute de Nentilla, sur l'Aude et l'Aiguette, dans les départements de l'Aude et de l'Ariège ;

Vu la demande présentée par Electricité de France le 9 octobre 1950 en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux dudit aménagement ;

Vu l'avant-projet présenté par le pétitionnaire à l'appui de sa demande ;

Vu le dossier de l'enquête à laquelle le projet a été soumis, conformément aux prescriptions de la loi du 16 octobre 1919, du décret du 29 décembre 1926, modifié par le décret du 7 juin 1950, et notamment l'avis des commissions d'enquêtes des départements de l'Ariège et de l'Aude en date des 15 mars 1948 et 16 et 20 avril 1948 ;

Vu l'avis des commissions départementales des conseils généraux de l'Ariège en date du 1er avril 1948 et de l'Aude en date du 8 décembre 1948 ;

Vu l'avis de la chambre de commerce de l'Ariège en date du 26 février 1948, de la chambre de commerce de Carcassonne en date du 14 mai 1948, de la commission départementale des sites de l'Ariège en date du 9 juillet 1948 et de la commission départementale des sites de l'Aude en date du 28 mai 1948 et ensemble les autres avis joints au dossier ;

Vu l'avis du préfet de l'Ariège en date du 22 mars 1948 ;

Vu l'avis du préfet de l'Aude en date du 22 avril 1948 ;

Vu le rapport des ingénieurs de la 5e circonscription électrique en date du 4 septembre 1952 ;

Vu l'avis du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques en date du 9 janvier 1956 ;

Vu la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;

Vu la loi du 28 juillet 1928 ayant pour objet l'insertion de clauses relatives au statut du personnel dans les cahiers des charges de gaz et d'électricité ;

Vu la loi du 10 août 1932 sur la protection de la main-d'œuvre nationale ;

Vu le décret du 17 juin 1938 relatif aux mesures destinées à assurer le développement de l'équipement électrique en France ;

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz modifiée, et notamment l'article 51 maintenant expressément en vigueur les dispositions de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique qui ne sont pas modifiées par ses propres dispositions ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu le décret du 22 juin 1946 modifié approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières ;

Vu la loi n° 53-79 du 7 février 1953, article 67, ensemble le décret n° 54-1241 du 13 décembre 1954 portant règlement d'administration publique pour son application et relatif à la fixation à des valeurs uniformes des redevances proportionnelles visées à l'article 9 de la loi du 16 octobre 1919 ;

Vu la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945, articles 65, 66 et 67, modifiés par l'article 17 de la loi n° 53-1320 du 31 décembre 1953, ensemble le décret n° 55-49 du 5 janvier 1955 pris pour son application et relatif à la répartition de la valeur locative de la force motrice des chutes d'eau et de leurs aménagements utilisés par les entreprises hydrauliques concédées en vertu de la loi du 16 octobre 1919 ;

Vu le décret n° 55-178 du 2 février 1955 relatif aux réserves en force et en énergie prévues à l'article 10, paragraphes 6° et 7°, de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;

Vu le décret n° 55-662 du 20 mai 1955 réglant les rapports entre les établissements visés par les articles 2 et 23 de la loi du 8 avril 1946 et les producteurs autonomes d'énergie électrique ;

Vu le décret n° 60-619 du 20 juin 1960 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi susvisée du 16 octobre 1919 ;

Vu le cahier des charges accepté par le pétitionnaire ;

Vu la convention passée le 2 novembre 1960 entre le ministre de l'industrie, d'une part, et Electricité de France (service national), d'autre part ;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le présent décret a pour objet l'aménagement et l'exploitation, par voie de concession, suivant les dispositions de l'avant-projet ci-dessus visé, de la chute de Nentilla sur l'Aude et l'Aiguette, dans les communes de Carcanières, le Puch, Rouze (département de l'Ariège), Campagna-de-Sault, Fontanes-de-Sault, Aunat, Bessède-de-Sault, le Clat, Artigues, Escouloubre, le Bousquet, Roquefort-de-Sault, Counozouls, Sainte-Colombe-sur-Guette (département de l'Aude).

Art. 2. — Est approuvée la convention susvisée passée le 2 novembre 1960 entre le ministre de l'industrie agissant au nom de l'Etat, d'une part, et Electricité de France (service national), d'autre part, pour l'exécution des ouvrages et leur exploitation conformément aux dispositions du cahier des charges joint à ladite convention, lesquels cahier des charges et convention resteront annexés au présent décret.

Art. 3. — Toute cession totale ou partielle de la concession, tout changement de concessionnaire ne pourront avoir lieu, sous peine de déchéance, qu'en vertu d'une autorisation donnée par décret en conseil d'Etat.

Art. 4. — Le périmètre de la concession à l'intérieur duquel peuvent être exercées les servitudes prévues à l'article 4 de la loi du 16 octobre 1919 est délimité par une ligne en vert sur la carte au 1/50.000 annexée au cahier des charges susvisé.

Art. 5. — Les indemnités dues par application de l'article 6 de la loi du 16 octobre 1919 pour l'éviction des droits particuliers à l'usage de l'eau non exercés à la date de l'affichage de la demande de concession sont fixées, par mètre linéaire de rive, aux sommes suivantes une fois versées :

COURS D'EAU	SECTIONS	INDEMNITE par mètre linéaire de rive.
		Nouveaux francs.
L'Aude	De la prise d'eau de la chute de Nentilla à la prise d'eau de l'usine de Gesse............................	1,10
L'Aiguette	De la prise d'eau de la chute de Nentilla au confluent du ruisseau de la Clarianelle...............	0,65
	De ce dernier point au confluent de l'Aude	0,52
La Clarianelle.	De la prise d'eau au confluent du ruisseau de Roquefort............	0,23
	Du ruisseau de Roquefort à l'Aiguette	0,48

Art. 6. — Le ministre de l'industrie et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 janvier 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le ministre de l'agriculture,
HENRI ROCHEREAU.

CONVENTION

Entre le ministre de l'industrie agissant au nom de l'Etat et sous réserve de l'approbation des présentes par décret en conseil d'Etat,

D'une part,

Et Electricité de France (service national) dont le siège social est à Paris, 2, rue Louis-Murat, représentée par M. J. Cabanius, directeur adjoint de l'équipement, de cet établissement public national,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Art. 1er. — Le ministre de l'industrie concède au nom de l'Etat, à Electricité de France (service national) qui accepte, l'aménagement et l'exploitation, dans les conditions déterminées par le cahier des charges ci-annexé, de la chute de Nentilla, pour la mise en jeu d'une usine hydro-électrique, sur l'Aude et l'Aiguette, dans les départements de l'Aude et de l'Ariège.

Art. 2. — Electricité de France (service national) s'engage à exécuter à ses frais, risques et périls, les travaux qui font l'objet de la présente convention et à se conformer tant pour l'exécution que pour l'exploitation aux conditions du cahier des charges y annexé.

Art. 3. — Les frais de publication au *Journal officiel* de la présente convention et du cahier des charges y annexé seront supportés par Electricité de France (service national).

Fait à Paris, le 2 novembre 1960.

Le ministre de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE

Electricité de France (service national) :
Le directeur adjoint de l'équipement,
Lu et approuvé :
J. CABANIUS.

CAHIER DES CHARGES

CHAPITRE Ier

Objet de la concession

Article 1er.

Service concédé.

La concession à laquelle s'applique le présent cahier des charges a pour objet l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute d'environ 520 mètres existant sur l'Aude entre à l'amont, un point situé au droit de l'usine d'Escouloubre, et à l'aval le confluent de l'Aude et de l'Aiguette.

La concession comporte en outre la dérivation dans le canal d'amenée de ladite chute des eaux de fuite de l'usine hydro-électrique d'Escouloubre et des eaux de l'Aiguette et divers de ses affluents.

Ces cours d'eau ne font pas partie du domaine public.

Cet aménagement intéresse les communes suivantes :

Carcanières, le Puch, Rouze (Ariège) ;

Escouloubre, Roquefort, le Bousquet, Counozouls, Sainte-Colombe-sur-Guette, Fontanès, Aunat, Bessède, Artigues, le Clat (Aude).

La puissance maximum brute de la chute concédée est évaluée à 51.000 kW, ce qui correspond, compte tenu du rendement normal des appareils d'utilisation, à une puissance disponible de 39.700 kW.

La puissance normale brute est évaluée à 26.500 kW, ce qui correspond de même à une puissance normale disponible de 21.000 kW.

L'entreprise a pour objet principal la production d'énergie électrique en vue de la fourniture aux usagers dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Article 2.

Consistance de la concession.

Seront considérés comme dépendances immobilières de la concession tous les ouvrages utilisés pour l'aménagement et la production de la force hydraulique devant faire retour gratuitement à l'Etat en fin de concession, et notamment le barrage de retenue, les ouvrages d'emmagasinement, les ouvrages de prise d'eau, canalisations, ouvrages régulateurs ou de décharge, les moteurs hydrauliques (turbines et accessoires), ainsi que les terrains qui les supportent ou y donnent accès et les bâtiments ou partie de bâtiments qui les abritent et les terrains submergés s'ils appartiennent au concessionnaire.

CHAPITRE II

Exécution des travaux

Article 3.

Acquisition des terrains et établissement des ouvrages.

Le concessionnaire sera tenu d'établir tous les ouvrages utiles pour l'aménagement de la force hydraulique et l'exploitation de la concession, ainsi que les machines et l'outillage nécessaires à cet effet. Le concessionnaire sera tenu d'établir et d'entretenir à ses frais les lignes et postes de télécommunication nécessaires à la sécurité de l'exploitation.

Il devra acquérir tous les terrains sur lesquels seront établies l'usine et ses dépendances immobilières, sauf s'il s'agit de terrains domaniaux ou communaux soumis au régime forestier, auxquels cas une location donnant lieu à redevance annuelle lui sera seulement consentie.

En ce qui concerne l'occupation des terrains compris dans le périmètre des servitudes de la concession, tel qu'il est défini sur le plan annexé au présent cahier des charges et nécessaires à l'établissement des ouvrages de retenue ou de prise d'eau et des canaux d'adduction ou de fuite, souterrains, ou à ciel ouvert, de même que pour les terrains submergés par le relèvement du plan d'eau, le concessionnaire bénéficiera des droits prévus à l'article 4 de la loi du 16 octobre 1919.

Au cas où il se bornerait à acquérir des droits réels, notamment des servitudes d'appui, de passage ou de submersion, les contrats relatifs seront communiqués à l'ingénieur en chef du contrôle et devront comporter une clause réservant expressément à l'Etat la faculté de se substituer au concessionnaire aux mêmes conditions en cas de rachat ou de déchéance ou à l'expiration de la concession.

En outre, comme il s'agit d'une usine de plus de 10.000 kW, le concessionnaire pourra occuper temporairement tous terrains et extraire tous matériaux nécessaires à l'exécution des travaux en se conformant aux prescriptions de la loi du 29 décembre 1892.

Article 4.

Acquisition des droits à l'usage de l'eau.

Pour l'acquisition des droits à l'usage de l'eau exercés et existant à la date de l'affichage de la demande de concession, le concessionnaire bénéficiera des dispositions prévues à l'article 6 de la loi du 16 octobre 1919.

Les contrats y relatifs devront comporter une clause réservant expressément à l'Etat la faculté de se substituer au concessionnaire aux mêmes conditions en cas de rachat ou de déchéance, ou à l'expiration de la concession.

Les contrats passés avec les riverains seront portés à la connaissance de l'ingénieur en chef, par les soins du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de leur signature. Il en sera de même des décisions de justice rendues par application de l'article 6 de la loi du 16 octobre 1919, un mois après qu'elles seront devenues définitives.

Article 5.

Caractéristique de la prise d'eau.

1° L'Aude.

La prise d'eau sera placée au droit de l'usine d'Escouloubre existante ; le niveau de la retenue sera à la cote 970 du N. G. F. ; le débit maximum emprunté sera de 9 mètres cubes/seconde.

Le concessionnaire sera tenu de maintenir dans le lit de l'Aude, immédiatement à l'aval de la prise d'eau : 200 litres-seconde du 1er juillet au 30 septembre ; 125 litres-seconde du 1er octobre au 30 juin.

2° L'Aiguette.

Les prises d'eau sur l'Aiguette et ses affluents seront situées en moyenne à la cote 989 du N. G. F. Le débit total dérivé sera au maximum de 3 mètres cubes-seconde.

Les débits maxima empruntés dans l'Aude ainsi que dans l'Aiguette et ses affluents ne se cumuleront qu'à concurrence de 9 mètres cubes-seconde. Toutefois, le débit maximum utilisable à l'usine sera de 10 mètres cubes-seconde.

Le concessionnaire sera tenu de maintenir dans le lit des cours d'eau, immédiatement en aval des prises d'eau, les débits suivants :

Aiguette : 30 litres-seconde du 1er octobre au 30 avril ; 50 litres-seconde du 1er mai au 30 septembre.

Clarianelle : 15 litres-seconde.

Les eaux seront rendues dans l'Aude immédiatement en aval du confluent de l'Aiguette à la cote 448 environ du N. G. F., en eaux moyennes.

Le concessionnaire sera tenu d'établir et d'entretenir à ses frais, dans les ouvrages de prise, les installations destinées à assurer et à contrôler le passage de ces débits. Les projets de ces installations seront approuvés par l'ingénieur en chef du contrôle en accord avec le service de l'aménagement agricole des eaux.

Article 6.

Ouvrages principaux.

a) *Captage de l'Aude.* — Un barrage sera établi à 150 mètres en amont de l'usine d'Escouloubre ; il relèvera le plan d'eau de 2 mètres environ, jusqu'à la cote 970,40.

Le canal d'amenée, à écoulement libre, captera au passage les eaux du canal de fuite de l'usine d'Escouloubre, puis passera en galerie en charge jusqu'au pont sur le ruisseau de Roquefort à une distance de 6,012 mètres. Cette galerie est prévue pour un débit maximum de 9 mètres cubes-seconde.

b) *Captage de l'Aiguette et de ses affluents de rive gauche.* — Le barrage de prise d'eau sur l'Aiguette sera constitué par une digue en béton de 2 mètres de haut formant déversoir à la cote 989,82. Une galerie partie à écoulement libre et partie en charge de 2.870 mètres de longueur totale partira de cette prise d'eau pour aboutir dans la galerie principale à Roquefort après avoir franchi le vallon de la Clarianelle par un siphon métallique.

Cette galerie capable d'un débit de 3 mètres cubes-seconde, recevra au passage les eaux du ruisseau de la Clarianelle captées à la cote 989,00, au moyen d'un ouvrage déversant de 3 mètres de haureur environ.

c) *Galerie d'amenée commune. — Cheminée d'équilibre.* — L'ouvrage d'amenée commun traversera le ruisseau de Roquefort en conduite métallique puis par une galerie en charge de 2.830 mètres de longueur capable d'un débit maximum de 10 mètres cubes-seconde, suivie d'une conduite en béton armé à l'air libre de 145 mètres de longueur, aboutira à une cheminée d'équilibre non déversante qui sera creusée dans le Tuc des Campets.

d) *Conduite forcée. — Usine.* — De la cheminée d'équilibre partira une galerie en charge de 255 mètres de long terminée par une chambre de vanne contenant la vanne de tête de la conduite forcée.

La conduite forcée fera suite à cette galerie. Sa longueur sera de 1.000 mètres environ.

L'usine sera située sur la rive droite de l'Aude immédiatement à l'aval du confluent de l'Aiguette. Elle sera équipée de deux groupes turbine-alternateur fournissant chacun une puissance maximum de 21.000 kW à la tension de 10.000 volts. La restitution à l'Aude se fera au droit de l'usine.

L'accès à l'usine et au poste de transformation se fera à partir de la R. N. 118 par un pont en béton armé de 10 mètres de portée établi au-dessus de l'Aude.

Une maison sera construite à proximité de l'usine pour loger le personnel d'exploitation.

Article 7.

Dispositions spéciales relatives à la navigation, au flottage, à la circulation des poissons, etc.

Pour compenser les dommages que la présence ou le fonctionnement de la chute apportera à la reproduction des poissons, le concessionnaire fournira, chaque année, aux époques et sur les points indiqués par l'administration des eaux et forêts, des alevins dont les espèces, l'âge et les quantités seront également indiqués par ce service, sans que, toutefois, la dépense correspondant à cette fourniture puisse dépasser la valeur de 15.000 alevins de truite de six mois, soit 2.475 NF (valeur janvier 1960).

Cette redevance sera due à partir de la date de mise en service des ouvrages.

Après accord avec l'administration des eaux et forêts et le service du contrôle, la société concessionnaire aura la faculté de se libérer de l'obligation de repeuplement résultant du paragraphe ci-dessus par le versement annuel au Trésor, à titre de fonds de concours, du montant de la redevance précisé au premier paragraphe.

Cette redevance pourra être revisée en accord entre le ministre chargé de l'électricité et le ministre de l'agriculture, le concessionnaire entendu, pour tenir compte des modifications qui auraient pu être apportées dans les éléments ayant servi de base au calcul de ladite redevance, une première fois lors du récolement des travaux, puis tous les cinq ans à partir de 1965, cette année comprise.

Le concessionnaire sera tenu, d'une part, de laisser libre circulation sur les dépendances de la concession, aux agents chargés du contrôle de la pêche.

Il sera tenu, d'autre part, de procéder en temps voulu aux opérations suivantes :

Nettoyage complet des abords du chantier et démolition de toutes constructions provisoires utilisées par les travaux ;

Coupe au ras du sol de tous arbres, arbustes et arbrisseaux se trouvant sur les terrains à submerger ;

Démolition complète de tous bâtiments et ouvrages divers destinés à être noyés par la retenue.

Sauf cas de force majeure, le concessionnaire préviendra, au moins un mois à l'avance, l'administration des eaux et forêts de son intention de procéder à la vidange totale ou quasi totale des biefs ou lacs de retenues, et il exécutera cette vidange en tenant compte des indications qui lui seront données par le service du contrôle, en accord avec l'administration des eaux et forêts.

Le concessionnaire sera tenu de placer et d'entretenir à l'amont des prises d'eau un grillage dont les barreaux seront espacés au maximum de trois centimètres.

Le concessionnaire devra en outre indiquer les conditions spéciales auxquelles devront satisfaire les ouvrages, notamment en ce qui concerne la protection contre les inondations, la préservation des sites et paysages, la pêche.

Les agents des douanes auront le droit de procéder à toute heure du jour et de nuit à des visites dans l'usine et ses dépendances, à l'exclusion des maisons d'habitation du personnel non situées dans l'enceinte de l'usine, sans être tenus de se faire assister d'un officier de police municipale ou judiciaire.

Article 8.

Approbation des projets.

L'exécution de tous les ouvrages dépendant de la concession devra être autorisée conformément aux dispositions réglementaires en la matière.

L'établissement des machines et l'acquisition de l'outillage pourront être effectués par le concessionnaire, sans autorisation préalable, s'ils proviennent de sociétés ou constructeurs français et s'ils ont été fabriqués en France.

Si le concessionnaire se trouve dans l'impossibilité de se procurer, en France, le matériel hydraulique et électrique, dans des conditions normales satisfaisantes de temps, de prix et de qualité, il pourra l'acquérir à l'étranger avec l'autorisation du ministre chargé de l'électricité. Dans tous les cas, il en sera donné avis au service du contrôle. Le concessionnaire devra rappeler cette obligation aux sociétés de construction et aux fournisseurs de matériel et les inviter à solliciter, s'il y a lieu, cette autorisation avant tout commencement d'exécution.

L'approbation ou le défaut d'approbation administrative n'aura pour effet ni d'engager la responsabilité de l'administration ni de dégager celle du concessionnaire des conséquences que pourraient avoir l'exécution des travaux, l'imperfection des dispositions prévues ou le fonctionnement des ouvrages.

Article 9

Délais d'exécution et réception des ouvrages.

Les projets des travaux nécessaires pour l'aménagement de la force motrice concédée devront être présentés dans le délai de six mois à dater de l'acte de concession.

Les travaux seront commencés dans le délai de six mois à dater de l'approbation des projets et poursuivis sans interruption, de telle sorte qu'ils soient achevés et que l'usine soit mise en service dans le délai de cinq ans, à partir de la même date, sauf le cas de force majeure dûment constaté.

Le projet de tout ouvrage imposé ultérieurement par l'administration au concessionnaire, en exécution du présent cahier des charges, devra être présenté dans le délai de six mois de l'invitation qui lui en sera faite, sauf dérogation justifiée par l'importance du travail, et réalisé le plus promptement possible dans le délai fixé.

Aussitôt après l'achèvement des travaux et au plus tard à l'expiration des délais prévus au deuxième paragraphe ci-dessus, il sera procédé par les soins des agents du contrôle à une réception des travaux conformément aux dispositions réglementaires en la matière.

Sur le vu du procès-verbal de cette réception, le préfet autorisera, s'il y a lieu, la mise en service de l'usine.

Article 10

Exécution et entretien des ouvrages.

Les ouvrages, les machines et l'outillage établis en vertu de la présente concession seront exécutés en matériaux de bonne qualité, mis en œuvre suivant les règles de l'art et entretenus en parfait état par les soins du concessionnaire et à ses frais.

Les réparations des ouvrages resteront soumises au contrôle de l'administration, qui pourra, après une mise en demeure restée sans effet, y pourvoir d'office aux frais du concessionnaire.

Article 11

Bornage.

Dans l'année qui suivra la mise en exploitation de l'usine, il sera procédé, aux frais du concessionnaire et, au besoin, d'office, au bornage des terrains faisant partie des dépendances immobilières de la concession, contradictoirement avec les propriétaires voisins, en présence de l'ingénieur en chef du contrôle qui en dressera le procès-verbal. Il sera établi, aux frais du concessionnaire et sous la surveillance de l'ingénieur, un plan au 1/10.000 des terrains ainsi bornés.

Lorsque des modifications seront apportées aux dépendances immobilières de la concession, il sera procédé dans les mêmes conditions au bornage des terrains ajoutés ou retranchés et à l'établissement de leur plan dans le mois qui suivra la mise en service des ouvrages établis sur ces terrains.

Article 12

Rétablissement des communications et de l'écoulement des eaux.

Le concessionnaire sera tenu de rétablir à ses frais, suivant les dispositions approuvées par l'administration compétente, les voies de communication interceptées par ses travaux.

Il sera tenu également de rétablir et d'assurer à ses frais le libre écoulement des eaux naturelles ou artificielles dont le cours serait détourné ou modifié par ses travaux. Dans le cas où les ouvrages de la concession feraient obstacle à ce que les canaux ou rigoles d'arrosage s'alimentent comme par le passé, il pourra notamment être tenu de rétablir leur alimentation au moyen d'eaux prises dans ses propres canalisations. Il devra également prendre les dispositions qui seraient reconnues nécessaires par l'administration pour empêcher que les infiltrations d'eau qui proviendraient de ses canalisations nuisent aux parties basses du territoire.

Le concessionnaire sera tenu d'assurer aux agglomérations d'Escouloubre-les-Bains (Aude) et de Carcanières-les-Bains (Ariège) et, le cas échéant, à celle de Sainte-Colombe (Aude) le maintien et l'alimentation en eau des populations dans des conditions au moins équivalentes aux conditions actuelles.

Les projets nécessaires seront établis par le concessionnaire et approuvés par l'ingénieur en chef du contrôle, en accord avec le service de l'aménagement agricole des eaux.

Article 13

Reconstitution de la production agricole en cas d'établissement de grands barrages réservoirs noyant une surface importante de terres cultivées.

Néant.

CHAPITRE III

EXPLOITATION

Article 14.

Obligation de se conformer aux règlements.

Le concessionnaire sera tenu de se conformer aux règlements existants ou à intervenir notamment en ce qui concerne la police des eaux, la défense nationale, la protection contre les inondations, la sécurité, la salubrité publique, l'alimentation des populations riveraines, l'irrigation, la conservation et la libre circulation des poissons, la protection des sites et paysages, les douanes.

Article 15.

Obligations relatives à l'écoulement des eaux.

L'administration se réserve expressément le droit de réglementer les éclusées de l'usine, en obligeant, s'il y a lieu, le concessionnaire à maintenir dans le canal de fuite par un bassin de compensation ou par tous les autres dispositifs appropriés le débit nécessaire pour sauvegarder les intérêts généraux et au besoin un débit égal à celui qui arrive à la prise d'eau, sans qu'il puisse y faire opposition ou prétendre à une indemnité de ce chef.

Article 16.

Obligations relatives à l'exercice de la navigation et du flottage et à la sauvegarde des intérêts généraux.

Néant.

Article 17.

Obligations relatives au rejet des eaux.

Les eaux empruntées seront rendues à la rivière pures, salubres, et à une température voisine de celle du bief alimentaire.

Article 18.

Obligations de participer aux ententes.

Le concessionnaire sera tenu de participer, dans les conditions qui seront fixées par les règlements d'administration publique à intervenir, aux ententes que l'administration pourra imposer en exécution de l'article 28-12° de la loi du 16 octobre 1919.

CHAPITRE IV

VENTE DE L'ÉNERGIE AU PUBLIC

Article 19.

Tarif maximum.

Le prix auquel le concessionnaire est, dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, autorisé à vendre l'énergie au public ne pourra pas dépasser le maximum suivant pour le courant pris à la sortie de l'usine, sous la forme et la tension résultant du régime de ses machines génératrices ou de ses transformateurs.

Ce maximum comprend les deux éléments suivants :

1° Une somme fixe de 8,05 NF par an et par kilowatt de puissance souscrite ;

2° Une redevance proportionnelle de 0,00529 NF par kilowatt-heure, mesuré et livré à la sortie de l'usine génératrice.

Cette tarification s'entend pour un facteur de puissance mesuré aux bornes de l'usine au moins égal à 0,80. Dans le cas où ce facteur de puissance serait inférieur à 0,80, le tarif maximum sera majoré de 1 p. 100 pour chaque centième de ce facteur inférieur à 0,80.

Le tarif maximum pourra être revisé, soit sur l'intiative de l'administration, soit à la demande du concessionnaire et suivant les formes adoptées pour l'approbation du présent cahier des charges : *dans l'année qui suivra la mise en service définitive de l'usine*, et ensuite tous les dix ans.

Le concessionnaire ne sera pas tenu de fournir une puissance inférieure à 100 kilowatts, *sauf s'il s'agit des réserves d'énergie inscrites aux articles 22 et 24 ci-après.*

Article 20.

Obligation de fournir le courant.

Le concessionnaire sera tenu de founir l'énergie demandée dans la limite de la puissance dont il disposera aux différents états du cours d'eau.

CHAPITRE V

RÉSERVES EN EAU ET EN FORCE

Article 21.

Réserve en eau.

Néant.

Article 22.

Réserve en force au profit des services publics.

La puissance totale instantanée que le concessionnaire mettra, dans les conditions prévues au décret n° 55-178 du 2 février 1955, à la disposition des services publics de l'Etat, des départements, des communes, des établissements publics ou des associations syndicales autorisées ainsi qu'à celle des entreprises et groupements agricoles d'utilité générale sera de 400 kW, dont au maximum 200 kW pour les entreprises et groupements agricoles d'utilité générale.

Ces réserves seront affectées dans le département de l'Ariège dans la limite du quart et dans le département de l'Aude dans la limite des trois quarts des quantités indiquées au paragraphe ci-dessus.

Pendant les deux premières années à compter de l'achèvement des travaux, les demandes des services publics ou des associations susvisées devront être satisfaites par le concessionnaire quinze jours après qu'elles auront été notifiées par le ministre chargé de l'électricité.

Passé ce délai, et jusqu'à l'expiration de la dixième année, à compter de l'achèvement des travaux, le concessionnaire ne sera tenu de satisfaire à la réquisition qu'après un préavis de six mois.

Au-delà de la dixième année, et jusqu'à l'expiration de la concession, le préavis sera de douze mois.

Toute réquisition du ministre chargé de l'électricité faite par application du présent article pendant les cinq premières années, à compter de l'achèvement des travaux, devra être accueillie par le concessionnaires dans les limites indiquées ci-dessus, quelle que soit la puissance déjà vendue ou employée par lui.

Dans le cas où la puissance réservée ne serait pas utilisée en totalité à l'expiration de la cinquième année, le pouvoir de réquisition du ministre ne pourra porter, dans les conditions indiquées ci-dessus, que sur les quantités ci-après :

Entre la cinquième et la dixième année sur la moitié de la puissance réservée non utilisée à la fin de la cinquième année ;

Entre la dixième et la quinzième année sur le tiers de la puissance réservée non utilisée à la fin de la dixième année ;

A partir de la quinzième année, sur le quart de la puissance réservée non utilisée à la fin de la quinzième année.

Toutefois, cette quantité ne pourra descendre au-dessous de 50 kW dans le département de l'Ariège et 150 kW dans le département de l'Aude, quel que soit l'état des eaux ; ces quantités étant exclusivement réservées aux entreprises et groupements agricoles d'utilité générale.

En outre, à toute époque, les demandes formées par les services publics ou associations susvisées seront accueillies par préférence à toutes autres demandes, mais seulement dans les limites de la puissance qui n'aurait pas encore fait l'objet d'un contrat ou d'une affectation notifiés au service du contrôle, comme il est dit aux deux derniers alinéas du présent article.

Pour permettre au service du contrôle de se rendre compte des disponibilités de puissance de l'usine, le concessionnaire devra remettre à la fin de chaque trimestre, à l'ingénieur en chef du contrôle, la liste des contrats par lui consentis ainsi que la puissance à réserver pour leur exécution aux divers états du cours d'eau.

Le concessionnaire devra d'ailleurs prévenir l'ingénieur en chef du contrôle un mois d'avance toutes les fois qu'il voudra affecter une partie de l'énergie à alimenter des distributions d'énergie ou toutes autres entreprises qu'il exploiterait directement.

Article 23.

Accords intervenus.

Il est pris acte des accords ci-après conclus par l'ex-Société méridionale de transport de force aux droits de laquelle le concessionnaire a été substitué par application de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz :

1° Accord entre la commune de Carcanières et la Société méridionale de transport de force, du 18 mai 1925, attribuant à ladite société le droit d'établir des canaux de dérivation des cours d'eau traversant la commune ou dont elle est riveraine ;

2° Bail donné par la commune d'Escouloubre à la Société méridionale de transport de force du 23 novembre 1906 affermant tous les droits de riveraineté des terrains communaux sur le ruisseau de l'Aguzou et sur la rivière d'Aude ainsi que les terrains nécessaires au passage de canaux d'amenée, à la construction de barrages, conduites forcées, usines hydro-électriques et ligne de transport ;

3° Engagement de la Société méridionale de transport de force vis-à-vis de la commune de Sainte-Colombe-sur-Guette en date du 29 mars 1899 de fournir à cette commune le courant électrique nécessaire à l'alimentation de dix lampes de dix bougies, en échange du droit de riveraineté de la rivière d'Aude et du droit d'appui pour un barrage sur la parcelle n° 27, section B, de ladite commune.

Ces accords devront être exécutés par le concessionnaire sans qu'il y ait lieu à revision, à moins d'entente nouvelle entre les parties contractantes.

Article 24.

Réserves d'énergie à laisser dans les départements riverains.

La puissance instantanée à laisser dans les départements de l'Ariège et de l'Aude pour être rétrocédée par les soins du conseil général aux consommateurs locaux, conformément à l'article 10-7° de la loi du 16 octobre 1919, ne pourra dépasser dans chacun des départements les quantités ci-après :

Ariège : 50 kW ; Aude : 150 kW.

L'énergie réservée sera tenue à la disposition des conseils généraux pendant cinq ans, à compter de la date fixée pour l'achèvement des travaux, sans préavis pendant les six premiers mois et moyennant un préavis d'un an au-delà de cette période de six mois et jusqu'à l'expiration de la cinquième année.

A la fin de la cinquième année, le concessionnaire reprendra sa liberté pour les quantités non utilisées, à l'exception toutefois d'une fraction égale à 50 kW qui restera à toute époque et moyennant un préavis d'un an à la disposition du département.

Article 25.

Tarifs applicables aux services publics.

Les réserves d'énergie prévues à l'article 22 ci-dessus en faveur des services publics de l'Etat, des départements, des communes, des établissements publics, des associations syndicales ainsi que des entreprises et groupements agricoles d'utilité générale seront livrées aux conditions fixées par les articles 3, 4 et 5 du décret n° 55-178 du 2 février 1955.

Article 26.

Tarifs applicables aux réserves d'énergie à laisser dans les départements riverains.

Les livraisons prévues à l'article 24 ci-dessus seront faites dans les conditions fixées par les articles 3 et 4 du décret n° 55-178 du 2 février 1955.

CHAPITRE VI

SÉCURITÉ DE L'EXPLOITATION

Article 27.

Branchements et canalisations.

Toutes les canalisations et tous les branchements à établir à partir du tableau principal de distribution de l'usine ou du poste de transformation en vue de desservir les consommateurs seront à la charge de ceux-ci et devront être entretenus en parfait état par leurs soins et à leurs frais. Toutefois, le concessionnaire pourra exiger que les canalisations et branchements à établir dans l'intérieur de l'usine et de ses dépendances soient exécutés et entretenus par ses soins ; dans ce cas, les frais d'installation et d'entretien lui seront remboursés par les acheteurs.

Article 28.

Surveillance des installations des acheteurs.

Le courant ne sera livré aux consommateurs que s'ils se conforment, pour leurs installations, aux mesures qui leur seront imposées par le concessionnaire, avec l'approbation de l'ingénieur en chef du contrôle, en vue soit de prévenir les troubles dans l'exploitation, notamment les défauts d'isolement et la mise en marche ou l'arrêt brusque des moteurs électriques, soit d'empêcher l'usage illicite du courant.

Le concessionnaire aura le droit, à cet effet, de vérifier à toute époque les installations de chaque acheteur. Si les installations sont reconnues défectueuses, il pourra se refuser à continuer la fourniture du courant. En cas de désaccord sur les mesures à prendre en vue de faire disparaître toute cause de danger et de trouble dans le fonctionnement général de l'usine, il sera statué, par l'ingénieur en chef du contrôle, sauf recours au ministre chargé de l'électricité, qui décidera après avis du comité technique de l'électricité.

En aucun cas, le concessionnaire n'encourra de responsabilité à raison de défectuosités des installations qui ne seraient pas de son fait.

Article 29.

Conditions spéciales du service.

L'énergie électrique devra être livrée aux bornes des génératrices, de manière à mettre tout consommateur en mesure de disposer, à son gré, de la quantité à laquelle il a droit, suivant les conditions de son contrat.

Le concessionnaire aura le droit de suspendre la fourniture du courant pendant vingt jours par an ; les arrêts auront lieu de préférence les dimanches et les jours fériés ; ils seront fixés d'accord avec l'ingénieur en chef du contrôle et portés à la connaissans du public, autant que possible, un mois à l'avance.

Dans le cas où le concessionnaire alimenterait des services publics de transports, chemins de fer ou tramways, il devra prendre à ses frais toutes dispositions en son pouvoir pour que, pendant ces suspensions, ces services publics continuent à fonctionner.

D'autres arrêts ne pourront avoir lieu sans autorisation écrite de l'ingénieur en chef du contrôle, à moins de cas de force majeure dûment constaté.

En cas de chômage résultant d'un cas de force majeure, le concessionnaire devra immédiatement en aviser l'ingénieur en chef du contrôle.

Les chômages résultant d'un cas de force majeure ou nécessitant l'approbation de l'ingénieur en chef du contrôle et ceux imposés au concessionnairc par l'administration, en vue de la réparation ou de l'entretien, ne pourront donner lieu de la part des abonnés à aucune demande d'indemnité, si ce n'est une réduction proportionnelle des sommes dues au concessionnaire pour des achats d'énergie à forfait.

Quant aux vingt jours de chômage laissés à la disposition du concessionnaire, ils ne pourornt donner lieu à aucune demande d'indemnité, ni réduction de tarifs.

Article 30.

Dérivation à l'étranger.

La dérivation à l'étranger de l'énergie électrique produite par le concessionnaire est interdite, sauf autorisation spéciale accordée dans les conditions prévues par l'article 27 de la loi du 16 octobre 1919.

CHAPITRE VII

DURÉE DE LA CONCESSION, EXPIRATION, RACHAT ET DÉCHÉANCE

Article 31.

Durée de la concession.

La présente concession prendra fin le 31 décembre 2028.

Article 32.

Renouvellement de la concession.

Avant le commencement de la onzième année précédant la fin de la concession, le concessionnaire devra demander au ministre chargé de l'électricité, par lettre recommandée, si l'Etat entend user de son droit de reprendre la concession, le ministre chargé de l'électricité lui en accusera réception.

Avant le commencement de la dixième année précédant la fin de la concession, ou, en cas de retard du concessionnaire dans l'application du paragraphe précédant, dans le délai d'un an à dater de la réception de la demande visée par ce paragraphe, le ministre chargé de l'électricité notifiera au concessionnaire sa décision, en la forme administrative, après avis du comité consultatif des forces hydrauliques. A moins de décision contraire du ministre chargé de l'électricité, notifiée dans le délai imparti, la concession se trouvera de plein droit prorogée aux conditions antérieurement prévues, mais pour une durée de trente ans seulement.

Si le concessionnaire n'a pas adressé de demande au ministre chargé de l'électricité avant le commencement de la sixième année précédant la fin de la concession, celle-ci ne sera pas renouvelée et prendra fin au terme fixé par le présent cahier des charges.

Dans tous les cas, si le ministre chargé de l'électricité entend procéder à une nouvelle concession, le concessionnaire actuel aura un droit de préférence s'il accepte les conditions du cahier des charges préparé pour la nouvelle concession.

Article 33.

Travaux exécutés pendant les dix dernières années.

En cas de non-renouvellement de la présente concession, le concessionnaire ouvrira, pendant les dix dernières années, pour les travaux nécessaires à la bonne marche et au développement de la future exploitation, un compte spécial où seront portées les dépenses relatives à ceux de ces travaux dont l'amortissement sera supporté par l'Etat dans les conditions déterminées ci-après.

Avant le 1^er^ mai de chaque année, le concessionnaire soumettra à l'ingénieur en chef du contrôle le projet, avec devis estimatif, de tous les travaux susvisés ayant pour objet d'augmenter la consistance ou la valeur des dépendances immobilières de la concession telles qu'elles sont définies à l'article 2, qu'il a l'intention d'effectuer au cours de l'année suivante, et dont il propose d'imputer les dépenses au compte spécial. L'ingénieur en chef du contrôle aura toutefois la faculté de prolonger au-delà du 1^er^ mai le délai imparti au concessionnaire pour la présentation de ce projet de travaux.

L'ingénieur en chef du contrôle examinera si les travaux projetés rentrent bien dans la catégorie de ceux qui sont visés à l'article 10 de la loi du 16 octobre 1919 (10°) et présentent pour l'exploitation future un intérêt suffisant.

S'il estime que ces conditions sont réalisées, il décidera quelles sont celles des dépenses qui seront portées au compte spécial.

Faute par l'ingénieur en chef d'avoir fait connaître sa décision dans un délai de trois mois après réception du projet présenté par le concessionnaire, l'admission des dépenses au compte spécial sera réputée agréée.

Avant le 1^er^ avril de chaque année, le compte spécial de l'année précédente sera présenté à l'ingénieur en chef du contrôle, qui aura tous pouvoirs pour vérifier l'exactitude des dépenses, s'assurer qu'elles se rapportent aux travaux admis à ce compte, et prescrire, s'il y a lieu, les rectifications nécessaires.

Les dépenses ainsi admises sont réputées inscrites au compte spécial à la date du 1^er^ janvier de l'année qui suivra l'exécution des travaux, et l'amortissement en sera effectué annuellement sur ce compte, en prenant pour base un taux uniforme et forfaitaire d'un quinzième de leur montant initial.

Quand la concession aura pris fin, le total des sommes non encore amorties en vertu de l'alinéa qui précède sera porté au débit de l'Etat pour règlement de compte prévu par l'article 37.

Si le solde de ce compte est en faveur du concessionnaire, les sommes dues par l'Etat au concessionnaire lui seront versées dans les douze mois qui suivront le terme de la concession. A partir du commencement du septième mois, ces sommes porteront intérêt au profit du concessionnaire au taux légal.

Article 34.

Travaux exécutés pendant les cinq dernières années.

A dater de la cinquième année précédant le terme de la concession, le concessionnaire sera tenu d'exécuter, aux frais de l'Etat, les travaux que l'ingénieur en chef du contrôle jugera nécessaires à la préparation et à l'aménagement de l'exploitation future.

A cet effet, celui-ci remettra au concessionnaire, avant le 1^er^ mai de chaque année, le programme des travaux qu'il sera tenu d'exécuter pour le compte de l'Etat dans le courant de l'année suivante.

Ces programmes seront conçus de manière à ne pas mettre le concessionnaire dans l'impossibilité de réaliser, pour chacune des cinq années de la dernière période, une production au moins égale à la moyenne des cinq années de la période quinquennale précédente diminuée de 10 p. 100

Le concessionnaire devra communiquer à l'ingénieur en chef du contrôle les projets de marchés de fournitures et entreprises à passer pour ces travaux ; ils ne seront conclus définitivement qu'après avoir été acceptés par l'ingénieur en chef du contrôle.

Le concessionnaire demeurera responsable de l'exécution des travaux ainsi effectués pour le compte de l'Etat, en tout ce qui concerne les lois et règlements sur l'utilisation des cours d'eau.

Article 35.

Calcul des dépenses afférentes aux travaux ci-dessus.

Les prix adoptés, tant pour le calcul des dépenses à porter au compte spécial par application des dispositions de l'article 33 que pour le règlement des travaux exécutés pour le compte de l'Etat, en conformité de l'article 34 seront, pour la main-d'œuvre, les prix appliqués par le concessionnaire dans les travaux effectués pour son propre compte pour les travaux à l'entreprise, et pour les fournitures, les sommes effectivement payées à l'entrepreneur ou au fournisseur.

Une juste ventilation sera faite pour toutes les dépenses d'établissement, d'exploitation et d'entretien qui seraient communes aux travaux du concessionnaire et aux travaux commandés par l'Etat.

Le coût des travaux ainsi déterminé sera majoré à forfait de 15 p. 100 pour frais généraux et dépenses accessoires.

Article 36.

Mode de paiement des travaux ci-dessus.

Le relevé des dépenses effectuées chaque année par le concessionnaire pour le compte de l'Etat par application de l'article 34 sera présenté avant le 1er avril de l'année suivante.

Dans le mois qui suivra la présentation de ce compte, l'Etat versera un acompte égal aux neuf dixièmes du montant de la créance, il paiera le solde dans le mois qui suivra l'arrêté définitif du compte.

Les avances, que l'Etat pourra demander au concessionnaire de faire chaque année pour son compte, en vue de l'exécution des travaux prévus à l'article 34, ne pourront, en aucun cas, dépasser 15 p. 100 du fonds de roulement moyen afférent aux cinq années de la période quinquennale précédente.

Article 37.

Reprise des installations en fin de concession.

A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, l'Etat sera subrogé aux droits du concessionnaire.

Il prendra possession de toutes les dépendances immobilières de la concession, énumérées à l'article 2 ci-dessus qui lui seront remises gratuitement, franches et quittes de tous privilèges, hypothèques et autres droits réels et, en outre, s'il y a lieu, de toutes celles des installations complémentaires dont il aurait assumé la charge dans les conditions prévues par l'article 34.

Il aura la faculté de reprendre, moyennant indemnité, et dans les conditions fixées ci-après, le surplus de l'outillage y compris les installations de transformation de l'énergie.

Si le ministre chargé de l'électricité estime qu'il doit faire usage de cette faculté, il fera connaître au concessionnaire trois ans avant l'expiration de la concession, son intention de procéder à une estimation de cet outillage à dire d'experts, en l'invitant à désigner son expert. Si, dans le délai de deux mois, le concessionnaire n'a pas notifié à l'ingénieur en chef du contôle le nom de l'expert choisi par lui, il sera procédé à l'expertise par un expert unique désigné par le président du tribunal administratif. Si le concessionnaire a désigné son expert et si cet expert ne se met pas d'accord avec celui de l'administration pour désigner un troisième expert, celui-ci sera désigné par le président du tribunal administratif.

Les experts dresseront un état descriptif et estimatif de l'outillage.

Deux ans avant l'expiration de la concession, le ministre chargé de l'électricité notifiera au concessionnaire s'il entend user de son droit d'acquérir cet outillage. Faute par lui d'en user, les frais de l'expertise resteront à la charge de l'Etat.

En cas de reprise du matériel, à défaut d'accord sur le prix et la répartition des frais, il sera statué par la juridiction compétente sur le vu des résultats de l'expertise.

Compte sera tenu, en tous les cas, de la dépréciation éventuelle subie par le matériel entre la date de l'expertise et celle de la reprise.

Les indemnites dues au concessionnaire pour l'outillage et les approvisionnements ainsi repris seront payables dans les six mois qui suivront leur remise à l'Etat.

Pendant les deux dernières années qui précèdent l'expiration de la concession, le concessionnaire sera tenu de lui donner connaissance des clauses de tous les traités en cours pour la fourniture de l'énergie

Article 38.

Rachat de la concession.

A toute époque, à partir de l'expiration de la vingt-cinquième année qui suivra la date fixée pour l'achèvement des travaux, l'Etat aura le droit de racheter la concession. Le rachat produira effet à partir du 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle il aura été prononcé.

En cas de rachat, le concessionnaire recevra pour toute indemnité :

1° Pendant chacune des années restant à courir jusqu'à l'expiration de la concession, une annuité (A) égale au produit net moyen des sept années d'exploitation précédant celle où le rachat sera effectué, déduction faite des deux plus mauvaises.

Le produit net de chaque année sera calculé en retranchant des recettes toutes les dépenses faites pour l'exploitation de la chute concédée, y compris l'entretien et le renouvellement des ouvrages et du matériel, mais non compris les charges du capital ni l'amortissement des dépenses de premier établissement.

Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des sept années prises pour termes de comparaison ;

2° Une somme (S) égale aux dépenses dûment justifiées supportées par le concessionnaire pour l'établissement des ouvrages dépendant de la concession et subsistant au moment du rachat, qui auront été régulièrement exécutés pendant les quinze années précédant le rachat, sauf déduction, pour chaque ouvrage, d'un quinzième de la dépense pour chaque année écoulée depuis son achèvement.

L'Etat sera tenu, dans tous les cas, de se substituer au concessionnaire pour l'exécution des contrats passés par lui en vue d'assurer la marche normale de l'exploitation et l'exécution de ses fournitures.

Cette obligation s'étendra, pour les engagements et marchés relatifs à des fournitures de courant, à toute la durée stipulée dans chaque contrat sans pouvoir dépasser le terme de la concession. Toutefois, si l'Etat établissait que certaines conditions de prix ou autres d'un contrat de fournitures de courant n'étaient pas justifiées comme normales pour l'époque où elles ont été souscrites en ayant égard à l'ensemble des circonstances de l'espèce, il pourrait en réclamer la réformation par la voie contentieuse pour leur substituer les conditions qui seraient jugées normales pour ladite époque et pour cet ensemble de circonstances.

Pour les autres engagements et marchés, l'Etat ne sera tenu d'en continuer l'exécution que pendant cinq années au plus à partir du rachat.

L'Etat est également tenu de reprendre les approvisionnements, la valeur des objets repris sera fixée à l'amiable ou à dires d'experts et sera payée au concessionnaire dans les six mois qui suivront leur remise à l'Etat.

Il en sera de même du matériel électrique si le concessionnaire le demande.

Article 39

Remise des ouvrages.

En cas de rachat, ou à l'expiration de la concession, le concessionnaire sera tenu de remettre en bon état d'entretien toutes les installations reprises par l'Etat.

L'Etat pourra, s'il y a lieu, retenir sur les indemnités dues au concessionnaire les sommes nécessaires pour mettre en bon état ces installations.

Dans les deux dernières années qui précéderont le terme de la concession, il pourra également se faire remettre les revenus nets de l'usine pour les employer à rétablir en bon état les installations qui doivent lui faire retour, si le concessionnaire ne se met pas en mesure de satisfaire pleinement et entièrement aux obligations lui incombant à cet égard et si le montant de l'indemnité à prévoir en raison de la reprise n'est pas jugé suffisant pour couvrir les dépenses de travaux reconnus nécessaires.

Article 40.

Alimentation en énergie des installations du consessionnaire en cas de rachat.

Néant.

Article 41.

Déchéance et mise en régie provisoire.

Si le concessionnaire n'a pas présenté les projets d'exécution, ou s'il n'a pas achevé ou mis en service les ouvrages et l'usine concédée dans les délais et conditions fixés par le cahier des charges, il encourra la déchéance qui sera prononcée, sans mise en demeure préalable, dans les conditions de l'article 20 du décret du 17 juin 1938.

Si la sécurité publique vient à être compromise, le préfet, après avis de l'ingénieur en chef du contrôle, prendra aux frais et risques du concessionnaire les mesures provisoires nécessaires pour prévenir tout danger. Il soumettra au ministre chargé de l'électricité les mesures qu'il aura prises à cet effet. Le ministre prescrira, s'il y a lieu, les modifications à apporter à ces mesures et adressera au concessionnaire une mise en demeure fixant le délai à lui imparti pour assurer à l'avenir la sécurité de l'exploitation.

Si l'exploitation de l'usine et de ses dépendances vient à être interrompue en partie ou en totalité, il pourra également y être pourvu aux frais et risques du concessionnaire. Le préfet soumettra immédiatement au ministre chargé de l'électricité les mesures à prendre pour assurer provisoirement le fonctionnement de l'usine génératrice. Le ministre statuera sur ces propositions et adressera une mise en demeure fixant au concessionnaire un délai pour reprendre le service.

Si, à l'expiration du délai imparti dans les cas prévus aux deux alinéas qui précèdent, il n'a pas été satisfait à la mise en demeure, la déchéance pourra être prononcée.

La déchéance pourra également être prononcée si le concessionnaire, après mise en demeure, ne se conforme pas aux prescriptions de l'article 1er du cahier des charges en ce qui concerne l'objet principal de l'entreprise.

La déchéance ne serait pas encourue dans le cas où le concessionnaire n'aurait pu remplir ses obligations par suite de circonstances de force majeure dûment constatées.

Si la déchéance est prononcée dans les cas autres que ceux de l'article 20 du décret du 17 juin 1938, elle le sera par décret, sauf recours par la voie contentieuse.

Article 42.

Procédure en cas de déchéance.

Dans le cas de déchéance, le ministre chargé de l'électricité aura la faculté de pourvoir tant à la continuation et à l'achèvement des travaux qu'à l'exécution des autres engagements du concessionnaire au moyen d'une adjudication qui sera ouverte sur une mise à prix des projets, des terrains acquis, des ouvrages exécutés, du matériel et des approvisionnements.

Cette mise à prix sera fixée par le ministre chargé de l'électricité, sur la proposition du préfet, le concessionnaire ou ses ayants droit entendus.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il n'a, au préalable, été agréé par le ministre chargé de l'électricté et s'il n'a fait, soit à la caisse des dépôts et consignations, soit à la trésorerie générale ou à une recette des finances du département, un dépôt de garantie égal à 5.000 NF.

L'adjudication aura lieu suivant les formes prévues en matière de travaux publics.

L'adjudicataire sera tenu aux clauses du présent cahier des charges et substitué aux droits et charges du concessionnaire évincé qui recevra le prix de l'adjudication.

Si l'adjudication ouverte n'amène aucun résultat, une seconde adjudication sera tentée, sans mise à prix, après un délai de trois mois. Si cette seconde tentative reste également sans résultat, les installations ainsi que les approvisionnements deviendront, sans indemnité, la propriété de l'Etat.

Si la déchéance est prononcée par application de l'article 20 du décret du 17 juin 1938, il sera fait application de l'article 20 dudit décret.

CHAPITRE VIII

Clauses financières

Article 43.

Redevance fixe (sur les cours d'eau domaniaux seulement).

Néant.

Article 44.

Redevance proportionnelle au nombre de kilowatts-heure produits.

Le concessionnaire sera assujetti à une redevance proportionnelle au nombre de kilowattheures produits par l'usine génératrice et déterminée par la formule suivante :

$$R = \frac{I}{10.000} \frac{n}{I_0} \text{ NF.}$$

dans laquelle :

n représente, diminué de la consommation des services auxiliaires de l'aménagement hydroélectrique et des fournitures d'énergie faites au titre de l'énergie réservée, d'une part, et des restitutions en nature correspondant aux droits à l'usage de l'eau exercés, d'autre part, le nombre de kilowattheures produits pendant l'année précédant celle de l'établissement de la redevance, décompté aux bornes des générateurs accouplés aux moteurs hydrauliques ou en tous autres points des circuits de force de l'usine et ramené, dans ce cas, aux bornes des générateurs par application de la formule agréée par l'ingénieur en chef du contrôle ;

I représente la valeur de l'index économique électrique haute tension au 1er janvier de l'année considérée ;

I_0 représente la valeur de ce même index au 1er janvier 1954.

Le montant « R » de la redevance sera arrondi à la dizaine de nouveaux francs supérieure.

Les appareils destinés à l'enregistrement des quantités d'énergie seront fournis par le concessionnaire, agréés et vérifiés par l'administration. Ils seront soumis à la surveillance des agents du contrôle qui auront le droit de procéder à toutes époques aux vérifications qu'ils jugeront nécessaires et d'exiger les réparations et, le cas échéant, le remplacement des appareils défectueux.

La redevance sera payable à la caisse du receveur des domaines de la situation de l'usine, en une seule fois, dans les trois mois qui suivront la date de la notification faite au concessionnaire, par la voie administrative, du montant exigible d'après les résultats de la dernière période annuelle d'exploitation.

La première redevance sera payée, en tout état de cause, dans l'année qui suivra la mise en service, même partielle, de l'usine.

Article 45.

Mode de revision de la redevance proportionnelle, en fonction du produit net, lorsque le concessionnaire est une société régie par la loi du 24 juillet 1867 et ayant pour objet principal l'établissement et l'exploitation de l'usine hydraulique.

Néant.

Article 45 bis.

Mode de revision de la redevance proportionnelle en fonction des dividendes répartis, lorsque le concessionnaire est une société régie par la loi du 24 juillet 1867 et ayant pour objet principal l'établissement et l'exploitation de l'usine hydraulique.

Néant.

Article 45 ter.

Mode de revision de la redevance proportionnelle lorsque le concessionnaire n'est pas une société régie par la loi du 24 juillet 1867 ou lorsque la concession n'a pas pour objet principal l'établissement et l'exploitation de l'usine hydraulique.

Néant.

Article 46.

Revision exceptionnelle de la redevance proportionnelle.

Néant.

Article 47.

A. — *Contrôle technique.*

Le contrôle de la construction et de l'exploitation de tous les ouvrages dépendant de la concession sera assuré par les fonctionnaires de l'administration des ponts et chaussées chargés de ce service.

Le personnel du contrôle aura constamment libre accès aux divers ouvrages et dans les bâtiments dépendant de la concession. Il pourra prendre connaissance de tous les états graphiques, tableaux et documents tenus par le concessionnaire pour la vérification des débits, puissances, mesures de rendement et quantité d'énergie utilisée dans l'usine génératrice, ainsi que les prix et conditions de vente de l'énergie aux divers acheteurs ou abonnés.

Les frais de contrôle sont à la charge du concessionnaire. Le montant en est fixé :

Au chiffre global de 19.550 NF pour la période de construction ;

Et de 2.385 NF par an pour la période d'exploitation, c'est-à-dire à partir du 1er janvier qui suivra la mise en service de l'usine génératrice.

Ils seront versés au Trésor avant le 1er mars de chaque année sur le vu d'un état arrêté par le ministre ou par le préfet délégué à cet effet et formant titre de perception. A défaut de versement par le concessionnaire, le recouvrement en sera poursuivi en conformité des règles générales de la comptabilité publique de l'Etat.

Le concessionnaire sera tenu de remettre chaque année à l'ingénieur en chef du contrôle, un compte rendu faisant connaître les résultats généraux de son exploitation et faisant ressortir notamment que cette exploitation se poursuit conformément à l'objet principal de la concession, tel qu'il est défini à l'article 1er du cahier des charges.

Ce compte rendu sera établi conformément au modèle arrêté par le ministre chargé de l'électricité et pourra être publié en tout ou partie.

B. — *Contrôle financier.*

Le concessionnaire sera tenu, à toute époque, de communiquer à l'ingénieur en chef du contrôle la comptabilité de l'exploitation de la concession, ainsi que tous les documents que celui-ci jugerait nécessaires pour en vérifier l'exactitude, ainsi que les comptes des autres entreprises du concessionnaire, dans la mesure où elles auront, à ce point de vue, une connexité quelconque avec l'exploitation de la présente concession. Dans cette vérification, l'ingénieur en chef du contrôle pourra se faire assister de fonctionnaires appartenant à l'administration des finances.

Le concessionnaire sera en outre tenu de se soumettre à toutes les vérifications auxquelles le ministre des finances jugerait utile de faire procéder par ses propres agents d'autre part.

CHAPITRE IX

Conditions particulières de la concession

Article 48.

Néant.

CHAPITRE X

Clauses diverses

Article 49.

Cession de la concession.

Toute cession partielle ou totale de la concession, tout changement de concessionnaire ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation donnée par décret délibéré en conseil d'Etat.

Faute par le concessionnaire de se conformer aux dispositions du présent article il encourra la déchéance.

Article 50.

Autres concessions de l'Etat.

L'Etat se réserve de pratiquer, concéder ou autoriser sur la rivière l'Aiguette et ses affluents à l'amont des prises d'eau concédées et jusqu'à concurrence d'un total de 50 litres par seconde toutes dérivations en vue de l'irrigation, de l'alimentation des centres habités ou d'un service public, sans que le concessionnaire puisse élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 51.

Emplois réservés.

En conformité des lois et règlements actuellement en vigueur, le concessionnaire devra réserver aux anciens militaires et à leurs ayants droit remplissant les conditions prévues par ces lois et par ces règlements un certain nombre d'emplois. Il se conformera, à cet effet, aux dispositions édictées pour l'application des lois dont il s'agit.

Article 51 bis.

Statut du personnel.

Le statut appliqué au personnel est le statut national du personnel des industries électriques et gazières.

Article 51 *ter.*

Protection de la main-d'œuvre nationale.

Les proportions des travailleurs étrangers qui seront employés sur les chantiers de la concession ne devront pas dépasser, pour les diverses professions, les pourcentages déterminés dans le département de l'Aude par les arrêtés du ministre du travail pris en application de la loi du 10 août 1932. Il ne sera pas employé de personnel étranger pour l'exploitation de la concession.

Article 52.

Hypothèque.

Tous projets de contrats relatifs aux hypothèques dont pourraient être l'objet les droits résultant de la présente concession devront être notifiés pour avis au ministre chargé de l'électricité.

Article 53.

Impôts. — Répartition de la valeur locative.

Tous les impôts établis ou à établir par l'Etat, les départements ou les communes, y compris les impôts relatifs aux immeubles de la concession, seront à la charge du concessionnaire.

S'il est ultérieurement établi, à la charge des usines hydrauliques, un impôt spécial instituant une redevance proportionnelle à l'énergie produite ou aux dividendes et bénéfices répartis, les sommes dues à l'Etat, par le concessionnaire, au titre des redevances contractuelles seraient réduites du montant de cet impôt.

Au cas où des impôts nouveaux relatifs à la production ou à la vente, aux bornes de l'usine, de l'énergie électrique, autres que ceux prévus à l'alinéa précédent, frapperaient le concessionnaire, ce dernier se réserve le droit de demander une augmentation du tarif maximum. Il sera statué sur cette demande comme en matière de revision des tarifs.

Le concessionnaire sera tenu de faire sous sa responsabilité et pour le compte de l'Etat, les déclarations prévues par l'article 16 du code général des impôts en vue de l'exonération temporaire de l'impôt foncier sur les dépendances immobilières de la concession.

Par application des dispositions des articles 65, 66, 67 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945, modifiés par l'article 17 de la loi n° 53-1320 du 31 décembre 1953 et du décret n° 55-49 du 5 janvier 1955, la valeur locative de la force motrice de la chute et de ses aménagements sera répartie, entre les communes intéressées, conformément aux pourcentages suivants :

Département de l'Ariège :

Commune de Carcanières	5,55 p. 100.
Commune de le Puch	1,70 —
Commune de Rouze	3,35 —

Département de l'Aude :

Commune de Campagna-de-Sault	0,75 —
Commune de Fontanes-de-Sault	1,80 —
Commune d'Aunat	1,90 —
Commune de Bessède-de-Sault	5,15 —
Commune de le Clat	2,15 —
Commune d'Artigues	0,45 —
Commune d'Escouloubre	22,45 —
Commune de le Bousquet	5,40 —
Commune de Roquefort-de-Sault	33,55 —
Commune de Counozouls	6,45 —
Commune de Sainte-Colombe-sur-Guette	9,35 —

Article 54.

Taxe de statistique.

Néant.

Article 55.

Recouvrement des taxes et redevances.

Le recouvrement des taxes et redevances au profit de l'Etat sera opéré d'après les règles en vigueur pour le recouvrement des produits et revenus domaniaux.

En cas de retard dans le paiement de la redevance proportionnelle fixée par l'article 44 ci-dessus, les sommes échues et non payées au terme fixé, porteront intérêt de plein droit, au taux des intérêts moratoires prévus en matière domaniale, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard, les fractions de mois seront négligées pour le calcul de ces intérêts.

Les dispositions des articles 1920, 1922, 1923 et 1925 du code général des impôts sont applicables au recouvrement des taxes susvisées.

Article 56.

Pénalités.

Faute par le concessionnaire de remplir les obligations qui lui sont imposées par le présent cahier des charges, et sous réserve de la déchéance qui pourrait être encourue, des amendes pourront lui être infligées, sans préjudice, s'il y a lieu, des dommages et intérêts envers les tiers intéressés. Les amendes seront appliquées dans les conditions suivantes :

En cas de manquement aux obligations de l'article 5, amende de 2 NF par jour et par litre-seconde manquant jusqu'à ce que l'infraction ait cessé.

En cas de manquement aux obligations imposées par les articles 1er, 7, 14, 15, 17 et 18 du présent cahier des charges et par chaque infraction, amende de 20 NF par jour, jusqu'à ce que l'infraction ait cessé.

En cas de manquement aux obligations imposées par l'article 12 du présent cahier des charges et pour chaque infraction, amende de 10 NF par jour, jusqu'à ce que l'infraction ait cessé.

En cas d'interruption générale ou partielle non justifiée du service ou de manquement aux obligations imposées par les articles 22 et 24, en ce qui concerne les réserves d'énergie, amende de un NF par jour et par Kwatt de puissance non livrée conformément aux conditions des contrats de vente.

En cas de manquement aux obligations prévues à l'article 47, alinéa 7, amende de 25 NF par journée de retard.

Les amendes seront prononcées au profit de l'Etat par le préfet, sur propositions de l'ingénieur en chef du service compétent, après avis de l'ingénieur en chef du contrôle.

Article 57.

Cautionnement.

Néant.

Article 58.

Agents du concessionnaire.

Les agents et gardes que le concessionnaire aura fait assermenter pour la surveillance et la police des ouvrages de la concession et de ses dépendances, seront porteurs d'un signe distinctif et munis d'un titre constatant leurs fonctions. Ils devront être agréés par l'administration.

Article 59.

Jugement des contestations.

Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire et l'administration au sujet de l'exécution et de l'interprétation du présent cahier des charges, seront jugées par le tribunal administratif du siège de l'usine.

Toutefois, les litiges dans lesquels l'Etat serait engagé par l'application de la présente convention peuvent être soumis à l'arbitrage, tel qu'il est réglé par le livre III du code de procédure civile, ou suivant toute autre procédure qui serait légalement instituée.

Article 60.

Election de domicile.

Le concessionnaire fait élection de domicile à Paris, 2, rue Louis-Murat.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat général de la préfecture de l'Aude.

Article 61.

Frais d'enregistrement.

Le présent cahier des charges et la convention à laquelle il est annexé sont exemptés du droit de timbre et dispensés de la formalité de l'enregistrement en vertu de l'article 1004 du code général des impôts.

Les frais de publication au *Journal officiel* seront supportés par le concessionnaire.

Lu et approuvé :
Le directeur adjoint de l'équipement,
J. CABANIUS.

Vu pour être annexé au décret approuvant la convention de concession.

Paris, le 2 novembre 1960.

Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Octroi d'un permis d'exploitation de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de la Barrière », à la Compagnie de Saint-Gobain.

Le ministre de l'industrie,

Vu la pétition du 17 mai 1960 par laquelle la Compagnie de Saint-Gobain, dont le siège social est 62, boulevard Victor-Hugo, à Neuilly-sur-Seine (Seine), sollicite l'octroi d'un permis d'exploitation de mines d'uranium et substances connexes portant sur partie du territoire de la commune de Darnets, arrondissement d'Ussel, département de la Corrèze ;

Vu les plans, pouvoirs et autres documents produits à l'appui de ladite pétition ;

Vu les pièces de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 17 juin au 17 juillet 1960 ;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Clermont-Ferrand en date des 25 et 27 juillet 1960 ;

Vu l'avis du préfet de la Corrèze en date du 1er août 1960 ;
Vu l'avis du comité de l'énergie atomique en date du 10 octobre 1960 ;
Vu le code minier ;
Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures ;
Vu le décret n° 55-1343 du 12 octobre 1955 relatif aux permis d'exploitation de mines ;
Vu le décret du 9 juillet 1959 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis de Darnets », à la Société anonyme des manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, devenue depuis lors Compagnie de Saint-Gobain ;
Sur l'avis conforme du conseil général des mines en date du 14 décembre 1960 ;
Sur la proposition du directeur des mines,

Arrête :

Art. 1er. — Il est accordé à la Compagnie de Saint-Gobain un permis d'exploitation de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis d'exploitation de la Barrière », d'une étendue de 75 hectares environ, portant sur le territoire de la commune de Darnets, arrondissement d'Ussel, département de la Corrèze.

Art. 2. — Conformément au plan annexé au présent arrêté, le périmètre de ce permis est un quadrilatère dont les sommets sont définis comme suit :

A. — Angle Est de la maison de garde S. N. C. F. construite sur la parcelle n° 10 *bis*, section AB de la commune de Darnets.

B. — Angle Sud-Ouest d'une maison désaffectée construite sur la parcelle n° 72, section AC de la commune de Darnets, et appartenant à la succession de M. Plas (François).

C. — Angle Nord de la maison construite sur la parcelle n° 59, section AN de la commune de Darnets, et appartenant à Mme veuve Coudert (Etienne).

D. — Angle Est de la maison construite sur la parcelle n° 45, section AO de la commune de Darnets, et appartenant à M. Breton (Louis).

Art. 3. — Le permis d'exploitation est accordé pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Art. 4. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et affiché, par les soins du préfet de la Corrèze et aux frais du titulaire du permis, dans la commune de Darnets.

Fait à Paris, le 10 janvier 1961.

Le ministre de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Ordonnateurs secondaires.

Par arrêté en date du 10 janvier 1961, prenant effet du 1er janvier 1961 :

M. Boucheny (Louis), ingénieur en chef des mines, chef de l'arrondissement minéralogique de Paris-II, a été nommé ordonnateur secondaire pour les dépenses de fonctionnement de cet arrondissement, en remplacement de M. Daunesse, ingénieur en chef des mines, appelé à d'autres fonctions

M. Waterlot (Jean), ingénieur des mines, a été nommé ordonnateur secondaire par intérim, en cas d'empêchement et pendant les périodes d'absence de M. Boucheny.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Déclaration d'utilité publique des travaux d'assainissement du bassin de l'Eyre (marais du Plattiet, zone de Guilhemlay) à exécuter sur le territoire des communes de Sabres et de Solférino, dans le département des Landes.

Par arrêté en date du 29 décembre 1960, ont été déclarés d'utilité publique les travaux d'assainissement du bassin de l'Eyre (marais du Plattiet, zone de Guilhemlay) à exécuter sur le territoire des communes de Sabres et de Solférino, dans le département des Landes.

Les expropriations nécessaires aux travaux déclarés d'utilité publique devront être réalisées dans un délai de cinq ans à partir de la date dudit arrêté.

Remise de débet.

Par arrêté du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 27 décembre 1960, il est fait remise gracieuse au syndicat fluvial de la Liepvrette (Bas-Rhin) de la somme de 29.154,80 NF représentant le reliquat de la participation financière de cette collectivité aux travaux exécutés par l'Etat en vue de la réparation des dommages causés à la Liepvrette par les crues de décembre 1947-janvier 1948.

MINISTERE DU TRAVAIL

Commission régionale de conciliation compétente pour la première circonscription d'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté en date du 6 janvier 1961, est nommé membre titulaire de la commission régionale de conciliation compétente pour la première circonscription d'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, au titre de représentant des travailleurs :

M. Dachaud (Pierre) (C. F. T. C.), en remplacement de M. Bodiguet (Jean).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret n° 60-1397 abrogeant les décrets des 22 décembre 1952 et 11 février 1953 rendant applicable aux communes de Gué-de-Longroi et Janville (Eure-et-Loir) l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1960 : page 11691, 2e colonne, titre, 2e ligne, au lieu de : « et 11 février 1953 », lire : « et 3 février 1953 » ; article 1er 2e ligne, au lieu de : « et 11 février 1953 », lire : « et 3 février 1953 ».

Opérations de voirie.

Par arrêté du ministre de la construction en date du 30 décembre 1960, pris en application de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958, du code de l'urbanisme et de l'habitation et du décret n° 45-1370 du 21 juin 1945, ont été déclarées d'utilité publique les opérations de voirie prévues sur le territoire de la commune de Bordeaux (Gironde) en vue de l'aménagement d'une place ronde à l'extrémité Nord-Ouest de la rue Arago (carrefour Arago-Daney) et de l'aménagement de la cité Pourmann sur la rue Blanqui.

Les terrains et immeubles bâtis nécessaires à la réalisation de ces opérations seront acquis pour le compte de l'Etat, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans un délai de deux ans à compter de la date dudit arrêté et dans les conditions fixées par les textes susvisés.

Associations syndicales de reconstruction.

Par arrêté du 5 janvier 1961, l'association syndicale de reconstruction de Pontaubault (Manche) est dissoute.

Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Baudier (Paul), commissaire à la reconstruction, auprès de l'association syndicale de reconstruction de Pontaubault.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Radiodiffusion-télévision française.

Par arrêté du 12 janvier 1961, M. Bernard (Claude), inspecteur adjoint, est placé en position de service détaché, du 1er octobre au 31 décembre 1959, auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer les fonctions de son grade auprès de la radiodiffusion-télévision tunisienne au titre de l'assistance technique.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

1re SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Convocations de commissions.

La **commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République** se réunira le mercredi 18 janvier 1961, à quatorze heures trente (7e bureau) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 976) de M. Albert Sorel tendant à modifier l'article 37 du code civil relatif à la légitimation adoptive ;

La proposition de loi (n° 1041) adoptée par le Sénat modifiant la loi du 29 janvier 1831 en ce qui concerne la prescription des créances de l'Etat et des collectivités publiques ;

La proposition de loi (n° 1078) de M. Lolive tendant à la réorganisation des juridictions du travail ;

La proposition de loi (n° 1081) de M. Becker relative au piégeage des oiseaux rapaces ;

La proposition de loi (n° 1084) de M. Cathala tendant à aménager en faveur des handicapés physiques les dispositions de la loi du 27 février 1958 instituant une obligation d'assurance en matière de circulation des véhicules terrestres à moteur ;

La proposition de loi (n° 1087) de Mlle Dienesch modifiant l'article 1454, 3°, du code général des impôts en vue d'exempter de la contribution des patentes les agriculteurs éleveurs.

II. — Nomination du rapporteur et examen de la proposition de résolution (n° 1063) de M. Coste-Floret modifiant les articles 10 et 37 du règlement relatifs au renouvellement du bureau et des commissions de l'Assemblée.

III. — Rapport de M. Pigeot sur le projet de loi (n° 862) relatif à la constitution de l'état civil des Français du département des Oasis et de la Saoura qui ont conservé leur statut personnel israélite et à leur accession au statut civil de droit commun.

IV. — Rapport de M. Coste-Floret sur la proposition de loi (n° 877) de M. de Lacoste-Lareymondie tendant à modifier l'article 4 de l'ordonnance du 15 novembre 1958, modifiée par l'ordonnance du 4 février 1959, relative à l'élection des sénateurs.

V. — Rapport de M. Moras sur le projet de loi (n° 666) et la proposition de loi (n° 19) relatifs à la protection des animaux.

VI. — Rapport de M. Barrot sur la proposition de loi (n° 199) de M. Gabelle tendant à appliquer au personnel féminin de l'administration des P. T. T. les dispositions du code du travail interdisant le travail de nuit.

VII. — Rapport de M. Rault sur la proposition de loi (n° 247) de M. Davoust tendant à assurer l'application de l'article 6 de l'ordonnance du 13 décembre 1944 relative au reclassement de certains fonctionnaires de l'éducation nationale.

VIII. — Rapport de M. Vaschetti sur la proposition de loi (n° 513) de M. Coulon tendant à exclure les fonctionnaires civils de l'Etat, déportés ou révoqués pour leur attitude patriotique, les engagés volontaires, les grands mutilés de guerre, des mesures de mise à la retraite par anticipation.

IX. — Rapport de M. Raymond-Clergue sur la proposition de loi (n° 517) de M. Halbout tendant à confier dans certains cas à l'administration des contributions directes le recouvrement et le paiement des pensions alimentaires.

X. — Rapport de M. Raymond-Clergue sur la proposition de loi (n° 171) de M. Coste-Floret modifiant les articles 2123 et 2130 du code civil sur l'hypothèque judiciaire et rétablissant l'hypothèque judiciaire des biens à venir.

XI. — Rapport de M. Palmero sur la proposition de loi (n° 410) de M. René Pleven tendant à limiter la prise en charge de toute dépense nouvelle par les budgets des départements et des communes aux cas expressément visés par la loi.

XII. — Rapport de M. Palmero sur la proposition de loi (n° 646) de M. G. Bonnet complétant l'article 1600 du code général des impôts, concernant la contribution pour frais de bourses et chambres de commerce.

XIII. — Rapport de M. Mignot sur des pétitions.

La **commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme de la fiscalité par la taxation des produits énergétiques** (n° 282) se réunira le mercredi 18 janvier 1961 (local n° 264) :

1° A dix heures trente.

Audition des représentants de l'association nationale des petites et moyennes entreprises.

2° A quinze heures.

Audition des représentants de l'union nationale des associations familiales (U. N. A. F.).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Premier ministre.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 9 janvier au 14 janvier 1961 :

I. — Notes et études documentaires.

N° 2733. — La République centrafricaine.................. 2 NF.

N° 2734. — Documents relatifs à la conférence des représentants des partis communistes et ouvriers (Moscou, novembre 1960)................. 0,80 NF.

N° 2735. — La presse et la radiodiffusion en Europe orientale. — Première partie : Conception communiste de l'information et structure de la presse.................. 1,20 NF.

Abonnement : six mois, 57,50 NF ; un an, 108 NF.

II. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse internationale.)

N° 01043. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le référendum du 8 janvier 1961 en France.
2. *Textes du jour.* — Communiqué soviéto-cubain (Moscou, 19 décembre 1960).
3. *Faits et opinions.* — Les amiraux soviétiques.

N° 01044. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Après le référendum du 8 janvier 1961.
2. *Faits et opinions.* — La milice en Chine communiste.

N° 01045. — 1. *Problèmes d'actualité.* — La situation en Belgique.
2. *Textes du jour.* — Communiqué italo-yougoslave (14 décembre 1960). — Communiqué des chefs d'Etat des Républiques du Ghana, de la Guinée et du Mali (24 décembre 1960). — Communiqué commun soviéto-indonésien (6 janvier 1961). — Note du Gouvernement soviétique au Gouvernement des Pays-Bas (7 janvier 1961).
3. *Faits et opinions.* — La République de Chypre : De l'accord de Zurich à l'indépendance.

Le numéro.................. 0,75 NF.

Abonnement : six mois (soixante-quinze numéros), 42 NF ; un an (cent cinquante numéros), 78 NF.

III. — Chroniques étrangères.

(Bulletins mensuels d'information sur l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'U. R. S. S.)

N° 226. — *Espagne.* — Les provinces espagnoles et portugaises d'outre-mer. — Les élections municipales. — Questions extérieures.

N° 341. — *Grande-Bretagne.* — La Fédération d'Afrique centrale. — L'immigration dans le Royaume-Uni. — La Grande-Bretagne et l'Europe.

Le numéro.................. 0,70 NF.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères » : six mois, 4 NF ; un an, 7 NF.

Abonnement à l'ensemble des six bulletins : six mois, 20,50 NF ; un an, 39 NF.

IV. — Problèmes économiques.

(Publiés en collaboration avec l'institut national de la statistique et des études économiques.)

1. Sélection hebdomadaire de presse française et étrangère.
2. Note rapide sur la situation économique. — Marchés mondiaux. — Conjoncture étrangère.

N° 680 du 10 janvier 1961 :

Parmi les articles publiés :

La France et la construction économique de l'Europe. — Tendances de l'économie de l'Europe occidentale à l'automne de 1960. — Quelques données sur le réseau de distribution en U. R. S. S. — L'économie de la République islamique de Mauritanie.

Notes rapides sur :

Marché des frets. Transports. — Marché des matières premières. — Royaume-Uni. — Belgique.

Le numéro.................. 0,70 NF.

Abonnement : six mois (vingt-six numéros), 18 NF ; un an (cinquante-deux numéros), 33 NF.

V. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 658 du 14 janvier 1961. — A la rubrique « Variétés statistiques » : Bilan démographique de 1960.

Le numéro.................... 1 NF.

Abonnement : un an (cinquante-deux numéros), 16 NF.

VI. — Bibliographie sélective des publications officielles françaises.

(Etablie sous le patronage de la commission interministérielle de documentation.)

Dans chaque numéro :

1. Documents administratifs.
2. Bulletin des sommaires.

N° 19 du 30 novembre 1960.

N° 20 du 15 décembre 1960.

Le numéro.................... 0,95 NF.

Abonnement : un an (vingt-quatre numéros), 16,50 NF.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 0,25 NF), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). (C. C. P. Paris 9060-98.)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux porteurs de bons 5 p. 100 1957 à prime indexée.

Le mardi 21 février 1961, à 10 h 30, il sera procédé publiquement au ministère des finances et des affaires économiques, dans l'une des salles de la direction de la Dette publique (service des émissions), pavillon de Flore, au quatrième des tirages au sort prévus pour l'amortissement des bons 5 p. 100 1957 amortissables en dix ans à prime indexée.

Les bons dont le numéro se terminera par le chiffre désigné par le sort seront remboursables à compter du 1er avril 1961 et cesseront de porter intérêt à compter de cette date.

Avis relatif au tirage de la Tranche spéciale du Vendredi 13 janvier de la loterie nationale 1961.

Le tirage de la Tranche spéciale du Vendredi 13 janvier de la loterie nationale 1961 aura lieu le mercredi 18 janvier 1961, à 20 h 30, en présence du public.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Trévoux (Ain).

Est envisagée la vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Trévoux (Ain), 4e classe (3e tour).

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les sous-directeurs et directeurs économes des hôpitaux et hospices publics de plus de 100 lits ;

2° Les directeurs économes des hôpitaux et hospices publics comptant de 51 à 100 lits qui figuraient à la date du 5 août 1960 sur la liste d'aptitude prévue à l'article 92 du décret du 17 avril 1943 ou qui ont été reclassés dans l'emploi de directeur économe au titre des dispositions de la loi n° 56-782 du 4 août 1956.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, à Paris (17e).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Châteauneuf-sur-Charente (Charente).

Est actuellement vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Châteauneuf-sur-Charente (Charente), 5e classe (2e tour).

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics comptant de 51 à 100 lits ;

2° Les économes titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics de plus de 200 lits.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice d'Haguenau (Bas-Rhin).

Est actuellement vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice d'Haguenau (Bas-Rhin), établissement de moins de 1.000 lits, 2e classe (2e tour).

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les directeurs des hôpitaux et hospices publics comptant de 501 à 2.000 lits et les directeurs adjoints des centres hospitaliers des villes siège d'une faculté de médecine et des centres hospitaliers de plus de 2.000 lits ;

2° Les directeurs administratifs des hôpitaux psychiatriques publics comptant au plus 2.000 lits ;

3° Les directeurs des hôpitaux et hospices publics de 201 à 500 lits comptant au moins six années de fonctions dans leur emploi ou dans l'emploi de directeur d'établissement annexe d'un centre hospitalier de ville siège d'une faculté de médecine ;

4° Les directeurs d'établissements annexes des centres hospitaliers des villes siège d'une faculté de médecine comptant au moins six années de fonctions dans leur emploi ou dans l'emploi de directeur d'hôpital-hospice public de 201 à 500 lits.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de sous-économe au sanatorium départemental d'Aincourt (Seine-et-Oise).

Est actuellement vacant un poste de sous-économe au sanatorium départemental d'Aincourt (Seine-et-Oise).

Peuvent présenter leur candidature les sous-économes et adjoints des cadres hospitaliers ayant la qualité de titulaire dans un établissement d'hospitalisation, de soins et de cure public.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au médecin directeur du sanatorium départemental d'Aincourt dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

Avis de vacance de postes de médecin.

Hôpitaux psychiatriques

Un poste de médecin directeur est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique Saint-Paul, à la Réunion.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Sanatoriums publics

Un poste de médecin adjoint est vacant au sanatorium de Nouvielle, à Bretagne-de-Marsan (Landes).

Peuvent être candidats :

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public ;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948 ;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 8 décembre 1960 ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc. seront fournis par le médecin directeur du sanatorium dans lequel un poste se trouve vacant. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature :

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen, orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite, n'a mis en évidence aucune manifestation morbide ;

2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin directeur du sanatorium de Pouancé (Maine-et-Loire).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 4e bureau, 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Pouancé (Maine-et-Loire).

Peuvent être candidats :

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public ;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948 ;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 8 décembre 1960 ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc. seront fournis par le médecin directeur du sanatorium dans lequel un poste se trouve vacant. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature :

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen, orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite, n'a mis en évidence aucune manifestation morbide ;

2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

Est actuellement vacant un poste de médecin adjoint au sanatorium du Carbet, à la Martinique.

Peuvent être candidats :

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public ;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948 ;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 8 décembre 1960 ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc., seront fournis par le médecin directeur du sanatorium dans lequel un poste se trouve vacant. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature :

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen, orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite, n'a mis en évidence aucune manifestation morbide ;

2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

Ministère des travaux publics et des transports.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

Avis.

En application de la loi n° 60-760 du 30 juillet 1960, la Société nationale des chemins de fer français a présenté une proposition ayant pour objet la création d'un chapitre 7 au titre III des « Tarifs de la banlieue de Paris », dont le texte figure ci-après :

TARIFS DE LA BANLIEUE DE PARIS

Fascicule I (conditions de transport).

TITRE III

TARIFS SPÉCIAUX DE LA BANLIEUE DE PARIS

. . . .

CHAPITRE 7

Cartes de réduction pour économiquement faibles.

Art. 1er. — *Objet.* — Toute personne titulaire de la « carte sociale des économiquement faibles » et domiciliée dans une localité comprise dans la première zone de salaires de la région parisienne définie à l'arrêté du 21 juin 1945 du ministère du travail et de la sécurité sociale peut obtenir une carte, strictement personnelle, donnant droit à la délivrance de billets taxés au prix du barème R2.

Art. 2. — *Demande de carte de réduction.* — La demande, établie sur une formule spéciale délivrée par le chemin de fer, doit être remise, au moins dix jours à l'avance, à la gare qui dessert la localité où est domicilié l'intéressé.

Elle doit être accompagnée d'une photographie d'identité de 35 mm sur 40 mm, réalisée sans retouche sur un support de fond neutre uni faisant ressortir nettement le contour et les détails du portrait, la tête devant être prise nue, de face ou au maximum de trois quarts et sa hauteur ne devant pas être inférieure à 20 mm.

A l'appui de la demande, sur laquelle l'intéressé certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations concernant son état civil et son domicile, la carte sociale des économiquement faibles prévue par l'article 162 du code de la famille doit être présentée.

Art. 3. — *Durée de validité des cartes.* — La carte de réduction est valable trois ans.

Art. 4. — *Renouvellement des cartes.* — Le demandeur doit remettre à la gare desservant son domicile une nouvelle demande établie sur la formule spéciale visée à l'article 2 et présenter la pièce justificative prévue à l'article 2.

A cette demande doit être jointe une nouvelle photographie d'identité répondant aux conditions fixées à l'article 2.

La nouvelle carte n'est délivrée que contre restitution de la carte arrivee à expiration.

Art. 5. — *Perte ou vol des cartes.* — En cas de perte ou de vol de sa carte, l'intéressé est tenu d'en donner immédiatement avis à la gare qui a délivré la carte.

Toute carte dont la perte ou le vol a été ainsi déclaré peut être remplacée par un duplicata. La demande doit en être faite au moins dix jours à l'avance. Le voyageur doit présenter la pièce justificative prévue à l'article 2 et fournir une nouvelle photographie d'identité répondant aux conditions fixées à l'article 2.

Tant qu'il n'est pas en possession du duplicata de sa carte, l'intéressé est tenu de se munir de billets au tarif ordinaire sur lesquels aucune détaxe n'est accordée ; il en est de même lorsque le voyageur a égaré momentanément sa carte.

Art. 6. — *Restitution éventuelle de la carte de réduction.* — Dès que le titulaire d'une carte de réduction a perdu le droit à la « carte sociale des économiquement faibles » ou n'est plus domicilié dans une localité comprise dans la première zone de salaires de la région parisienne, il doit restituer sa carte de réduction à la gare qui l'a délivrée.

Art. 7. — *Contrôle et sanction.* — Les bénéficiaires de la réduction accordée en vertu des dispositions du présent chapitre sont tenus de présenter leur carte de réduction à toute réquisition des agents du chemin de fer, au départ, en cours de route ou à l'arrivée.

Le voyageur qui ne peut présenter cette carte en même temps que son billet à prix réduit est considéré comme étant sans titre de transport valable.

Le chemin de fer peut à toute époque exiger la preuve de l'identité du porteur.

Toute personne ayant usé de moyens frauduleux ou de fausses pièces pour se faire délivrer une carte à laquelle elle n'aurait pas droit, ainsi que toute personne qui prêterait sa carte, ou qui ferait ou tenterait de faire usage d'une carte dont elle n'a pas le droit de se servir, serait poursuivie conformément aux lois. En outre, cette carte sera retirée.

Corrélativement, le tableau 30 « billets » (ligne de Paris-Saint-Lazare à Auteuil-Boulogne)) du fascicule II (prix) serait modifié comme suit :

TEXTE ACTUEL	*TEXTE MODIFIE*
. . . .	. . . .
C. — Des billets... ci-dessus.	C. — Des billets... ci-dessus.
	D. — Les dispositions prévues en A et B ci-dessus en faveur des membres de familles nombreuses sont également applicables aux économiquement faibles titulaires de la carte de réduction prévue au chapitre 7 du titre III du fascicule I.

D'autre part, le tableau 30 « cartes » (ligne de Paris-Saint-Lazare à Auteuil-Boulogne) du fascicule II (prix) serait modifié comme suit :

TEXTE ACTUEL	*TEXTE PROPOSE*
Sur cette ligne il n'est délivré que des cartes hebdomadaires de travail taxées au prix correspondant au numéro de prix 2.	Sur cette ligne il n'est délivré que des cartes hebdomadaires de travail taxées au prix correspondant au numéro de prix 2 (au prix de 2,20 NF en ce qui concerne les cartes hebdomadaires délivrées aux titulaires d'une carte d'identité d'étudiant ou d'élève émise par la R. A. T. P.).

(*Paris, le 12 janvier* 1961.)

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de supprimer à partir du 1er mars 1961, à la section 2 *a* du tarif n° 109, les ports de la Guerche-sur-l'Aubois, Montluçon-Eau et Pont-Vert ainsi que les indications qui s'y rapportent.

(*Paris, le 12 janvier* 1961.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à reconduire, pour une période d'un an, le tarif international pour le transport, par wagon complet, de bières expédiées de la Belgique sur la France et vice versa, dont les dispositions viennent à expiration le 31 janvier 1961.

Ce tarif, qui fait l'objet d'une nouvelle édition, est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 12 janvier* 1961.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à reconduire, pour une période d'un an, le tarif international n° 2332 pour le transport, à petite vitesse, par rame de 120 tonnes, de coils à chaud expédiés d'Ougrée à Bailleul-sur-Thérain (garage), via Erquelinnes-frontière, dont les dispositions viennent à expiration le 31 janvier 1961.

Ce tarif qui fait l'objet d'une nouvelle édition, est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 12 janvier* 1961.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur le 15 janvier 1961 un deuxième rectificatif au tarif international pour le transport par wagon complet, à grande vitesse, des agrumes en provenance de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie expédiés de certains ports français de la Méditerranée à destination de certaines gares allemandes (République fédérale).

Ce document est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 13 janvier* 1961.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de mettre en vigueur une nouvelle édition du tarif international n° 2330 pour le transport, à petite vitesse, par rame, des ferrailles pour la refonte en provenance d'un pays ne faisant pas partie de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.), expédiées de certaines gares belges désignées à destination de certaines gares françaises.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 12 janvier* 1961.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur le 1er février 1961 :

Un troisième supplément au tarif international pour le transport des marchandises par wagon complet, entre les ports de mer belges (trafic de transit maritime), d'une part, Bâle, d'autre part (édition du 1er avril 1960) ;

Un troisième supplément au tarif international pour le transport des marchandises, par wagon complet, entre les ports de mer néerlandais (trafic de transit maritime), d'une part, Bâle, d'autre part (édition du 1er avril 1960) ;

Un premier supplément au tarif de transit n° 500, chapitre 11, pour le transport de marchandises diverses, par wagon complet, échangées entre certains ports de mer français de la mer du Nord et de la Manche, d'une part, Bâle, Genève-Cornavin, Genève-la Praille, Vallorbe-frontière, Vernier-Meyrin et Villers-frontière, d'autre part (édition du 1er janvier 1961.

Ces documents sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 13 janvier* 1961.)

2° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

5 *janvier* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 1er décembre 1960 tendant à l'extension des dispositions du chapitre 2, paragraphe I, du tarif n° 18, au butadiène et au butylène liquéfiés ainsi qu'à leurs mélanges expédiés en wagons-réservoirs ou en containers-citernes. (*Journal officiel* du 6 décembre 1960.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la S. N. C. F., que l'isobutane et l'isobutylène liquéfiés seront ajoutés à la liste des gaz bénéficiant des dispositions du chapitre 2, paragraphe I, du tarif n° 18.

5 *janvier* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 décembre 1960 tendant à étendre aux envois en provenance du Beaujolais les dispositions prévues au chapitre 12, paragraphe I, du tarif n° 6 pour les vins en fûts au départ de la région bordelaise. (*Journal officiel* du 13 décembre 1960.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 30 décembre 1960. (*Journal officiel* du 10 janvier 1960.)

5 *janvier* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 décembre 1960 tendant à la mise en vigueur d'un quatrième supplément au tarif international C.E.C.A. n° 1330 pour le transport de la houille de certaines gares du bassin d'Aix-la-Chapelle à destination de certaines gares françaises. (*Journal officiel* du 13 décembre 1960.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 16 décembre 1960. (*Journal officiel* du 27 décembre 1960.)

5 *janvier* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 décembre 1960 tendant à la mise en vigueur d'un rectificatif n° 6 au tarif international pour le transport des marchandises entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.) n° 1001 et un rectificatif n° 2 à l'annexe II du tarif précité (tableaux des distances). (*Journal officiel* du 13 décembre 1960.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 27 décembre 1960. (*Journal officiel* du 3 janvier 1961.)

28 *décembre* 1960. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 24 novembre 1960 tendant à la mise en vigueur d'une nouvelle édition de l'annexe F aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (liste des gares dans lesquelles le chemin de fer se charge de l'accomplissement des formalités à remplir auprès des bureaux de douane). (*Journal officiel* du 29 novembre 1960.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à dater du 1er décembre 1960, donnée par décision du 30 novembre 1960. (*Journal officiel* du 13 décembre 1960.)

5 *janvier* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 13 décembre 1960 tendant à la mise en vigueur d'un tarif international pour le transport, à petite vitesse, de bois en grume de la France sur les Pays-Bas. (*Journal officiel* du 13 décembre 1960.)

7 *janvier* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 13 décembre 1960 tendant à la mise en vigueur d'un tarif international pour le transport des sucres de Marseille sur la Grande-Bretagne. (*Journal officiel* du 13 décembre 1960.)

5 *janvier* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 décembre 1960 tendant à proroger, pour une nouvelle période d'un an, le tarif international pour le transport, à petite vitesse, par wagon complet, de vieux papiers expédiés de la Belgique à destination de Laneuveville-devant-Nancy et Vénizel. (*Journal officiel* du 13 décembre 1960.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 27 décembre 1960. (*Journal officiel* du 3 janvier 1961.)

31 *décembre* 1960. — **Compagnie des tubes de Normandie.** — Proposition du 8 décembre 1960 tendant à majorer de 5,127 p. 100 les prix des tarifs intérieurs marchandises du chemin de fer industriel de Rouen à Deville-lès-Rouen. (*Journal officiel* du 13 décembre 1960.)

Homologation accordée à titre provisoire avec autorisation de mise en vigueur à dater du 1er janvier 1961.

31 *décembre* 1960. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 22 décembre 1960 tendant à porter de 10 p. 100 à 12,5 p. 100 le taux de la réduction qui sera accordée, dans le cadre des renvois (1) du tarif n° 100 (titre II) et (3) du tarif n° 3, à partir du 1er janvier 1961 et jusqu'au 30 avril 1961, aux salades d'origine métropolitaine, normalisées garanties par la marque nationale « N F » et conditionnées, soit en emballages parallélépipédiques marqués « EP. — Réemploi interdit », soit en emballages parallélépipédiques normalisés réutilisables, à l'état neuf et exclusivement pour le premier envoi. (*Journal officiel* du 27 décembre 1960.)

Homologation accordée à titre provisoire avec autorisation de mise en vigueur à dater du 1er janvier 1961.

4 *janvier* 1961. — **Chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain.** — Proposition du 22 décembre 1960 tendant à majorer de 5,127 p. 100 les tarifs marchandises du chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain. (*Journal officiel* du 3 janvier 1961.)

Homologation accordée à titre provisoire avec autorisation de mise en vigueur à dater du 5 janvier 1961.

21 *décembre* 1960. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 24 novembre 1960 tendant :

1° A la mise en vigueur d'une nouvelle édition du tarif général européen pour les expéditions de détail ;

2° A la modification corrélative des conditions générales d'application des tarifs marchandises, annexe B, des tarifs généraux pour le transport des marchandises, des tarifs nos 104, 106, 1, 18 et 34. (*Journal officiel* du 29 novembre 1960.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que le texte des conventions tarifaires qui prévoient des prix par expédition sera complété comme suit :

« Les prix prévus par expédition. . . . .
la Belgique, la Grande-Bretagne et le Portugal, d'autre part,
« Ces envois . . . . . . » (le reste sans changement).

Ces dispositions entreront en vigueur à une date qui sera fixée ultérieurement.

11 *janvier* 1961. — **Société natioale des chemins de fer français.** — Proposition du 15 décembre 1960 tendant à la mise en vigueur d'un additif au tarif international C. E. C. A. n° 1301 pour le transport de la houille et du coke de houille de certaines gares de la République fédérale allemande à destination de certaines gares françaises. (*Journal officiel* du 20 décembre 1960.)

Homologation accordée à titre provisoire après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 20 décembre 1960. (*Journal officiel* du 3 janvier 1961.)

12 *janvier* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** Proposition du 15 décembre 1960 tendant à mettre en vigueur une disposition complémentaire uniforme (D. C. U.) à l'article 5 de la convention internationale concernant le transport des marchandises par chemins de fer (C. I. M.). (*Journal officiel* du 20 décembre 1960.)

3° Erratum.

Erratum au Journal officiel du 3 janvier 1961 :

TARIFS DE TRANSPORT SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1° Proposition présentée en application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifié par avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952.

Page 119, tarifs nos 100, 3 et 23, supprimer l'indication « Numéros des barèmes ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours coté en Bourse	PAYS	DEVISE	PARITÉ	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 16 janvier 1961.	
4,90025	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,90025	4,9000
4,9325	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,9300	4,9250
2,310	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	.....	.....
39,18	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	39,16	.....
117,490	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	117,549	115,840	119,280	117,485	117,450
18,824	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	18,825	18,815
9,8340	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8380	9,8330
71,125	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	71,080	71,020
13,7560	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,7525	13,7465
7,8955	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,8890	7,8840
68,675	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,670	68,620
129,955	Pays-Bas	100 florins.	129,9226	127,9375	131,9360	129,950	129,905
17,145	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,140	17,120
94,770	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0046	96,8646	94,795	94,735
113,855	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,825	113,785
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.
Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1 014 00. Paris.

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES LAMPES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 13.680.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 29, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 54-B 5088.

Obligations 4 0/0 1946.

Quinzième amortissement du 15 février 1961.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Compagnie des lampes a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 février 1961.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis au tirage antérieur ont été remboursés.

SOCIETE MINIERE DES TERRES ROUGES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.450.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 11, RUE LA FAYETTE, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 55-B 2285.

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 618 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er avril 1961.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

VILLE DE RENNES

Emprunt de 3.300.000 NF.

OBLIGATIONS 6 1/4 0/0 1954 DE 100 NF

Septième amortissement au 15 février 1961.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 1.276 obligations sorties au tirage du 5 janvier 1961, remboursables à 105 0/0 de la valeur nominale à partir du 15 février 1961 ;

2° Des séries sorties aux précédents tirages parmi lesquelles figurent des obligations non présentées au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
113 à 909	59	12.362 à 12.442	60
7.749 à 9.024	61	12.566 et 12.567	55
10.701 à 11.262	60	13.397 à 13.401	60
11.343 à 11.580	58	14.523 à 14.818	60

LA RUCHE PICARDE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 124, ROUTE D'ABBEVILLE, AMIENS

R. C. : Amiens n° 55-B 93.

Obligations 4 3/4 0/0 1947.

Quatorzième amortissement.

Le nombre de titres à amortir au 20 février 1961, d'après le tableau d'amortissement, s'élève à 67 obligations.

Numéros des 67 obligations sorties au tirage du 16 décembre 1960, remboursables à 50,01 NF à partir du 20 février 1961, et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement	NUMEROS	ANNÉES de remboursement	NUMEROS	ANNÉES de remboursement
208 et 209	1959	401 à 443	1961	647 à 662	1960
213	»	447 à 449	»	671 à 682	»
303 à 317	»	458 à 478	1961	688 à 692	»
338 à 342	»	631	1960	1.975 à 1.979	1955
348 à 352	»				

Les remboursements seront effectués à la banque L. Dupont et Ce, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris (8e), et à ses succursales et agences.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Le sieur Albert Chall, boucher, 5, rue du Docteur-Fleming, à Merlebach, demandeur (mandataire : Me Kremer, avocat à Sarreguemines), actionne la dame Régine Chall, née Jung, actuellement sans résidence connue, aux fins d'une demande en divorce pour cause péremptoire.

Que le demandeur conclut :

Prononcer le divorce d'entre les parties aux torts exclusifs de la défenderesse ;

Condamner la défenderesse aux frais et dépens.

Le demandeur assigne la défenderesse à comparaître, représentée par un avocat inscrit au tableau du tribunal ci-après désigné, au jour et à l'heure fixés pour le débat oral, soit le mardi 28 mars 1961, à 9 heures, devant la 1re chambre civile du tribunal de grande instance de Sarreguemines (chambre 36).

Le présent extrait de l'acte introductif est publié aux fins de signification par voie de notification publique.

Sarreguemines, le 11 janvier 1961.

Greffe du tribunal de grande instance (1re chambre).

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par arrêté en date du 9 janvier 1961, le préfet du département d'Alger a placé sous séquestre dans le département d'Alger tous les biens, droits et intérêts:

De l'Association générale des élèves des lycées et collèges, dite aussi A. G. E. L. C. A., siège social: Alger, 10, boulevard Baudin, maison des étudiants;

De la section d'Alger de la Fédération des étudiants nationalistes, dite aussi F. E. N., siège social: Alger, 10, boulevard Baudin, maison des étudiants;

Front de l'Algérie française (F. A. F.), siège social: 46, rue Sadi-Carnot, Alger.

La mise sous séquestre des droits mobiliers incorporels de ces groupements ou associations est étendue à l'ensemble du territoire de la République française.

Le séquestre, la gestion et la liquidation des biens, droits et intérêts de ces mêmes groupements ou associations sont confiés à l'administration des domaines, en la personne du directeur des domaines à Alger.

CONCESSIONS DIVERSES

Ministère de l'industrie.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Par une pétition du 23 novembre 1960, la Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie, dont le siège social est à Hydra, Alger (8e), 9, rue Aspirante-Denise-Ferier, sollicite l'octroi, pour une durée de cinq ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur partie du territoire des départements de la Gironde, des Landes et de Lot-et-Garonne, ainsi que sur le sous-sol de la mer, et couvrant une superficie d'environ 2.000 kilomètres carrés.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1154 du 27 août 1955 modifié, une enquête sur cette demande sera ouverte du 26 janvier au 25 février 1961.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire de la demande et de ses annexes, y compris un extrait de la carte à l'échelle du 1/200.000 portant les limites du périmètre sollicité, sera déposé au ministère de l'industrie, direction des mines, 1er bureau, 99, rue de Grenelle, Paris (7e), et dans les préfectures de la Gironde, des Landes et de Lot-et-Garonne, où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur les registres ouverts à cet effet dans chaque préfecture intéressée, soit adressées par lettre recommandée à chaque préfet intéressé par ces observations.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs à chaque préfet intéressé par ces oppositions avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 25 février 1961.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1154 du 27 août 1955, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 12 mars 1961, dans les conditions suivantes:

L'original sur timbre avec ses annexes et une copie au ministère de l'industrie, direction des mines, 1er bureau, 99, rue de Grenelle, Paris (7e);

Une copie de la demande avec ses annexes au ministère de l'industrie, direction des carburants, 85, boulevard du Montparnasse, Paris (6e);

Une copie au préfet de chaque département sur lequel porte le permis sollicité.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront, en outre, être notifiées par leurs auteurs à la Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé:

Si l'opposition ou la concurrence porte sur un seul département, au préfet du département intéressé par cette opposition ou cette concurrence;

Si l'opposition ou la concurrence porte sur plusieurs départements, au ministère de l'industrie, direction des mines, 99, rue de Grenelle, Paris (7e).

AVIS DIVERS

Association Epargne, Construction et Logement

Les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 25 janvier 1961, à 17 h 30, 58, rue de Provence, à Paris, pour approbation de l'exercice clos le 31 décembre 1960 et renouvellement du conseil.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Weill, né le 14 mai 1924 à Paris (16e), demeurant à Paris, 38, rue de Ponthieu, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Marc, né le 18 mars 1958 à Paris, et Philippe, né le 12 décembre 1959 à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Luma.

M. Benoit (Pierre-Samuel), né à Saint-Ambroix (Gard) le 15 avril 1899, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineure, Pierrette-France, née à Abidjan (Côte-d'Ivoire) le 31 octobre 1943;

M. Benoit (Jean-Pierre-Robert), né à Cotonou (Dahomey) le 19 mai 1930;

Mlle Benoit (Micheline-Ketzia), née à Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard) le 15 octobre 1932;

M. Benoit (Alain-Marc), né à Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard) le 25 septembre 1934;

Mlle Benoit (Christiane-Suzanne), née à Eaubonne (Seine-et-Oise) le 8 février 1939,

demeurant ensemble 35, rue Roger-Salengro, à Antony (Seine), déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à leur nom patronymique celui de Meffre.

M. Bochkovitch (Denis), né à Douéra (Algérie) le 12 décembre 1937, demeurant cité Rozazza, immeuble Quintana, à Blida, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Fabre-Orcel.

M. Roure (Michel-Marie-Danel), né le 10 décembre 1939 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), demeurant à Marseille, 25, rue Louis-Astruc, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Guiot, pour s'appeler à l'avenir Roure-Guiot.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

16 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Clairefontaine. **Union sportive, éducation nationale, Sédrata.** But: pratique des activités sportives aux membres de l'éducation nationale. Siège social: école de garçons, Sédrata (département de Bône).

16 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Comité du quartier de la rue du Couvent, Yvetot.** But: aide aux vieux et aux nécessiteux, organisation des loisirs. Siège social: 47, rue du Couvent, Yvetot.

16 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Centre de vulgarisation agricole de Constantine.** But: mettre en œuvre les procédés techniques, économiques et sociaux des exploitations agricoles. Siège social: Maison de l'Agriculture, 1, place Lamoricière, Constantine.

17 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Kart-Club castillonnais.** But: introduire et promouvoir les compétitions entre véhicules dits « Karts ». Siège social: mairie de Castillon-la-Bataille (Gironde).

20 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association de pêche et de pisciculture La Gaule villefranchoise.** But: obtenir soit du département, soit de communes, associations syndicales ou particuliers, l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région; concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières; encourager la surveillance, assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: mairie de Villefranche-d'Allier (Allier).

20 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **L'Accueil.** But: aide morale et matérielle à la jeune fille, notamment en lui fournissant logement, nourriture, soins et saines distractions. Siège social: 21, rue des Chanoines, Bayeux (Calvados.)

22 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Centre d'études techniques agricoles du Mene-Bre.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social: chez M. Jean Laudren, Kerlu en Pedernec (Côtes-du-Nord).

22 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **La Minervoise Pétanque-Club.** But: pratique du jeu de boules dit pétanque. Siège social: café de la Poste, allées du Général-de-Gaulle, Olonzac (Hérault).

23 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Amicale laïque de Caux.** But: défense laïque, établir un lien entre les familles et l'école et promouvoir l'éducation populaire. Siège social: école publique de garçons, Caux (Hérault).

25 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association Jeunesse et Vacances millavoises.** But: promouvoir, organiser, gérer tous services d'éducation populaire enfants, jeunes gens, jeunes filles. Siège social: 27, rue Claude-Peyrot, Millau (Aveyron).

26 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **La Boule du clos Milot.** But: pratique du jeu de pétanque. Siège social: mairie de Dreux (Eure-et-Loir).

27 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **La Gaule monsoise.** But: lutte contre le braconnage et la pollution des cours d'eau; encourager la surveillance et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: mairie de Mons (Puy-de-Dôme).

30 décembre 1960. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Sports et loisirs de Chaumet-Fontcouverte.** But: organisation de manifestations culturelles et sportives. Siège social: chez M. Pierre Chatelier, président, à Chomet, commune de Fontcouverte (Charente-Maritime).

30 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de police. **Comité des fêtes de la ville du Perreux-sur-Marne.** But: organisation de réjouissances et de festivités dans la commune du Perreux. Siège social: mairie du Perreux-sur-Marne.

31 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de Caen. **Amicale des anciens élèves de Morteaux-Coulibœuf.** But: éducation physique, intellectuelle, artistique et sociale. Siège social: école publique de Morteaux-Coulibœuf.

6 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association française pour la création et le développement de l'Université mondiale.** But: réunir les personnes physiques et morales qui, en France et dans les pays de la Communauté française et les Etats qui lui sont associés, entendent s'intéresser à la création et au développement de l'Université mondiale. Siège social: 18, avenue de Villars, Paris.

6 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Connaissance des sciences Ciné-Club du conservatoire des arts et métiers.** But: diffuser la culture scientifique, technique et artistique par le film. Siège social: 292, rue Saint-Martin, Paris.

6 janvier 1961. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Groupement de défense sanitaire du canton de Vitré-Est.** But: contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel. Siège social: mairie de Vitré.

7 janvier 1961. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Groupement de défense sanitaire du canton de Vitré-Ouest.** But: contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel. Siège social: mairie de Vitré.

9 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Centre social de la Saulaie.** But: créer et faire fonctionner tous services à caractère sanitaire, familial éducatif ou social destinés aux habitants de la Cité de Transit et du quartier de la Saulaie. Siège social: 64, avenue Jean-Jaurès, Oullins.

9 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Amicale des retraités du Comptoir national d'escompte de Paris, région de Nantes.** But: maintenir le contact avec les agents en activité, solidarité et entraide morale et matérielle, soutenir et appuyer les justes revendications, contacts avec sections existantes. Siège social: 8, rue La Fayette, Nantes.

9 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Djinn Kart-Club.** But: introduire et promouvoir en France les compétitions entre véhicules dits « kart », acquérir tous biens immobiliers servant à la réalisation de son projet. Siège social: Le Baluchon, au Cabellou, Concarneau.

10 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Foyer de ski de la Mure.** But: pratique du ski. Siège social: Maison des jeunes, la Mure.

MODIFICATIONS

16 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de police. L'association Centre culturel international change son titre, qui devient: **Centre international de recherches et d'échanges culturels (C. I. R. E. C.)**, et transfère son siège social du 35, rue de la Glacière, Paris, au 18, rue des Tanneries, Paris.

16 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Lou Cabas de Beynat** transfère son siège social du 28, rue des Deux-Ponts, Paris, au 10, rue Mabillon, Paris.

20 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de Troyes. **L'Union sportive des jeunes de Troyes** transfère son siège social du 4, rue Godard-Pillaveinne, Troyes, au 1, rue de la République, à Saint-André-les-Vergers.

23 décembre 1960. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle artistique et littéraire France-Antilles.** Additif au but: l'association pourra étendre son action à tous les pays d'outre-mer d'expression française. Siège social: 1, square Raynouard, Paris.

2 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des déportés politiques de la Résistance de Buchenwald change son titre, qui devient: **Association française Buchenwald-Dora et commandos.** Siège social: 10, rue Leroux, Paris.

7 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Le **Havre-Athletic-Club Association** transfère son siège social du 13, rue du Maréchal-Joffre, le Havre, au 83, boulevard de Strasbourg, le Havre (Seine-Maritime).

7 janvier 1961. Déclaration à la préfecture d'Alger. **L'Association pour le développement de la coopération** transfère son siège social du 52, rue Michelet, Alger, au 23, boulevard Baudin, Alger.

9 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de Nantes. **L'Amicale des anciens de la cavalerie et de l'arme blindée** transfère son siège social du café du Nord, place Saint-Pierre, Nantes, au café du Château, 13, rue Mathelin-Rodier, Nantes.

9 janvier 1961. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. L'Association Perpignan-Football-Club change son titre, qui devient: **Racing-Club Perpignan.** Siège social: Grand Café de la Poste, 2, rue du Castillet, Perpignan.

10 janvier 1961. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **L'Association d'éducation populaire du quartier Saint-Jean** transfère son siège social du 10, rue du Castillet, Perpignan, au 2, rue Raspail, Perpignan.

ASSOCIATIONS ÉTRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

16 décembre 1960. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Association enregistrée à la préfecture de police le 29 décembre 1960.) **Confédération internationale du commerce de gros des textiles.** But: représenter le commerce de gros des textiles sur le plan international, et notamment auprès des organismes internationaux. Siège social: 69, rue de Richelieu, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.